This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

itre de S.t Euze
Evesque de Coutance Archiprestre de S. Pierre de Rome Legat de Lumbre Che
du Conseil des Roys Charles VII. & Lois XI. Mort le 15.e Aust. 1470. dedie

Revue catholique d'histoire, d'archéologie et litterature de Normandie

Digitized by Google

Ex libris
Jean
Seguin
Avranches

Digitized by Google

UE

E

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

16me ANNÉE

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

1906

Digitized by Google

Digitized by Google

MONSIEUR DELBOULLE

« Nous avons enfin un curé, annonce-t-il quinze jours plus tard; mais aussi nous avons voté par six voix contre cinq la construction d'un presbytère. X*** a employé toutes les manœuvres pour un simple racastillage du vieux bâtiment; mais je lui ai fait perdre la partie. Je n'ai jamais vu un homme aussi féroce : comme il le faisait entendre : une *turne* (un taudis), c'était assez pour un curé.

» J'ai lu avec plaisir votre notice sur l'abbé Sauvage, inspirée par l'amitié et cependant juste au fond. Oui, je vous croyais en grand crédit..., et ce que vous me dites me fait tomber des nues. Peut-être vous trouve-t-on trop libre et trop franc dans votre parler; les âmes généreuses s'en vont je ne sais où. »

Sans cesser de collaborer à la *Revue critique*, M. Delboulle écrit alors dans les *Débats*. Il y loue les *Points obscurs et nouveaux de la vie de Corneille* par F. Bouquet, mais avec des restrictions plus rigoureuses que le public n'en a formulé. Par contre, il semble n'avoir pas assez apprécié la réimpression de *Li Normant*, par l'abbé Delarc. Dans les lettres y a-t-il donc pour chacun une vérité absolue? L'impression et parfois le tempérament semblent y apporter des convictions trop individuelles.

« Sans les conseils littéraires de cet excellent Emm. Gaillard, l'abbé Cochet aurait beaucoup trop donné dans le style romanthique ou emphatique, ce qui n'est guère différent. Remarquez du reste que votre célèbre archéologue ne s'en est jamais entièrement débarrassé. » Ce jugement se trouve confirmé par le fragment de lettre de E. Egger inséré dans *L'abbé Cochet et quelques-uns de ses correspondants* (*Revue catholique*, III, 265).

« Je vais (20 février 1894), sur la demande de M. Chuquet, faire paraître dans la *Revue de l'Histoire littéraire de la France* une partie de mes notes lexicologiques, c'est-à-dire l'historique des mots restés en usage sur lesquels tous les dictionnaires sont insuffisants; mais ceux-là seuls que j'ai rencontré trop tard, pour

Digitized by Google

en faire profiter le *Dictionnaire général*. Le reste est réservé. (1) »

Cette curieuse publication, à laquelle G. Paris et d'autres maîtres furent heureux de joindre leurs annotations, doit s'être arrêtée à la lettre F (2). Tout plein de ses idées et fort de son plan, il ne craint pas de dire au mois de juillet : « Je suis content que mes notes vous aient paru utiles. En tout cas je donne très sérieusement une petite leçon aux Quarante, qui font du français un historique absolument ridicule.

» Je trouve dans D. Plancher (3) quelques mots pour l'histoire du français moderne, mais aucun pour la vieille langue : car le brave homme a estropié tous ceux qu'il ne connaissait point.

» Rien, absolument rien dans la traduction d'Ovide par Habert, poète dont le style est d'une rare platitude. — Dans le *Livre du chevalier de la Tour-Landry*. il y a un passage pour l'historique de la fable de La Fontaine les *Femmes et le secret*. J'ai déjà à en rapprocher deux fables très curieuses non mentionnées dans les « Grands Ecrivains ».

Et en postscriptum : « Je vais prochainement étriller Godefroy qui me vole pour son complément mes exemples dans le *Dictionnaire général* toutes les fois que les indications sont complètes ».

M. Delboulle sut tirer de ces procédés de Godefroy une vengeance tout à fait permise à un critique sans être interdite à un chrétien.

A l'apparition de chaque fascicule du *Supplément* il ne manqua pas d'insérer dans la *Revue critique* un article signé de la simple initiale D. Toujours avec preuves à l'appui, il y relevait les erreurs de définition assez nombreuses, et les omissions beaucoup plus nombreuses encore. Nos lecteurs en concluront surtout qu'il fut

---

(1) Il relate ainsi les débuts de cette importante revue : « Le second numéro est distribué (21 avril), et cette fois il est très rempli. Il y a trois articles de votre serviteur. Chaque numéro de la *Revue*, qui paraît tous les trois mois, coûte 6 francs. C'est très cher, mais nous avons déjà des abonnés en masse, dont une quinzaine en Allemagne et en Angleterre... Les deux cents premiers abonnés reçoivent en supplément un ouvrage publié par un des sociétaires ».

(2) Les lettres G, H, I, prêtes pour l'impression, forment les dossiers auxquels M. Delboulle a donné ses derniers soins. Peut-on espérer qu'elles ne seront pas enviées au public ?

(3) *Histoire générale et particulière de Bourgogne*; 4 vol. in-folio.

Digitized by Google

infiniment déplorable pour la perfection de cette suite, que Godefroy se soit obstiné à refuser de s'associer M. Delboulle comme auxiliaire de sa très laborieuse entreprise.

D'ailleurs l'importance considérable de ce complément est à elle seule une critique de l'ouvrage même dont la préparation était restée imparfaite, comme sa rédaction ne s'était pas distinguée par la précision rigoureuse que réclame ce genre d'écrits. Et ces défauts ne sont pas rachetés, bien au contraire, par cette sorte d'abondance que Boileau a trop justement nommée stérile.

Sa santé de nouveau ébranlée au commencement d'août oblige le médecin à prescrire à M. Delboulle « l'oisiveté la plus complète. »

« Quant à mon appréciation du Glossaire de David Ferrand, écrit-il à peine remis, n'en dites mot à qui que ce soit (1)... Ferrand est un lettré : c'est pourquoi je me défie de son normand... Je donne raison à Ed. Frère qui disait que « dans le patois purinique » on rencontre des mots latins, et beaucoup de mots forgés, » sans compter les mots grecs, ajouterai-je. En supposant d'ailleurs que David Ferrand ne se fût servi en général que du langage purinique, cela ne veut pas dire que tous les purins fussent tous des ouvriers normands. Il devait en venir un peu de toutes les provinces. De là un langage de toute provenance. »

« Je ne vous écris pas (7 janvier 1894) pour vous souhaiter la bonne année : car je vous la souhaite depuis longtemps tous les jours de ma vie. »

Souffrant presque tout le mois de mars et aussi le mois d'avril, au point de ne pouvoir « s'appliquer à quoi que ce fût », M. Delboulle en tire cette conclusion : « Comme la santé paraît bonne après cela! Je commence à me remettre au travail avec acharnement; car il faut réparer le temps perdu et je n'en ai plus guère à perdre... Sur la querelle de Fénelon et de Bossuet, l'abbé Urbain n'est pas tout à fait de l'avis de Crouslé qui, pour moi, a raison; en sorte que l'article, si bien fait qu'il soit, n'a pas changé mes idées sur la question.

» Le *S. Bernard* de l'abbé Vacandard est un ouvrage tout à fait digne d'estime.

» Il m'est arrivé un tas de placards... Je me remets à piocher le

(1) Il craignait évidemment de chagriner M. Héron, pour lequel on a vu toute son estime.

Digitized by Google

Dictionnaire... Plus que jamais j'ai soif de matériaux qui servent à l'histoire de notre langue : car il faut bien le dire, il y a beaucoup à faire, même après Littré et *tutti quanti.* »

A propos de deux comptes rendus locaux envoyés à la *Revue critique* : « Ça a été long à venir. Mais le dictionnaire me donne tant d'occupation, que je ne puis pas toujours faire immédiatement ce que je veux ».

Sa lettre du mois de janvier suivant propose quelques corrections à la *Vie de S. Léonard.* « Il y a dans la *Romania* un article d'Em. Picot, qui me paraît assez terne. M. Picot se contente d'indiquer une dizaine de fautes. Il n'a pas vu les plus grosses, ou n'a pas voulu les voir. Mon article dans la *Revue critique* n'est pas trop dur : et je n'ai relevé qu'une douzaine des plus grosses fautes. Remarquez qu'il y en a plus de quarante, et c'est trop pour un volume que Welter vend 30 francs... Il va sans dire que j'ai mis toutes les fautes sur le dos du copiste.

» ... Vous prouvez une fois de plus qu'il n'y eut jamais de Noël et Chapsal avant le XVIIIe siècle et que chacun écrivait suivant sa prononciation. »

La veille de Noël, notre grand philologue est frappé d'une surdité complète aggravée de bourdonnements dans la tête, qui ne lui permettent pas « une heure d'application... Ma femme supporte mon mal courageusement, et espère quand même ma guérison ».

Le dévouement à la science le met bientôt au-dessus de cette terrible épreuve. Dès le commencement d'avril il eut la joie d'écrire : « J'ai fait une ample récolte de vieux mots qui ne sont cités nulle part ». Même consolation à peu près au mois d'août.

« Ce qui m'a attristé (19 novembre 1897), c'est la mort de ce pauvre Godefroy. Je ne puis oublier que j'ai travaillé avec lui pendant treize ans, et que ce fut un travailleur acharné, bien qu'il n'ait pas été très reconnaissant de tout ce que j'ai fait pour lui.

» J'ai des jours passables, d'autres à peu près insupportables, tant les bruits sont violents. Je m'abandonne à la grâce de Dieu. Quatre médecins m'avaient à peu près interdit tout travail, toute application, toute distraction, même celle de fumer une pipe. Celui de Paris, au contraire, m'a dit de ne rien changer à mes habitudes : *risum teneatis!* »

Digitized by Google

Il avait salué l'année 1898 par cette mélancolique réflexion : « Dame vieillesse ne vient jamais sans un grand train. C'est une mauvaise marchandise, comme disait Guy Patin ». Mais son ardeur au travail ne fait que se perfectionner. « Je suis bien aise avait-il remarqué naguère, de relire La Coste que je n'avais pas sérieusement dépouillé. » Aujourd'hui il revient au même sujet : « Je sais par expérience qu'il faut lire et relire dix fois un ouvrage pour ne point faire d'omission : car souvent on suit malgré soi l'idée, et le mot curieux vous échappe. Ainsi dans le *Trésor* d'Evonime, que j'avais eu assez longtemps en main, quelques mots curieux pour l'histoire de la langue m'avait échappé : grâce à vous je les ai rattrapés.

» Quant à l'éloge que vous faites de ma pauvre personne, il m'a touché, parce qu'il vient d'un homme très franc; mais j'ai peur que votre amitié l'ait exagéré. Vous avez bien raison de dire que le *Dictionnaire général* l'emporte sur Littré pour l'histoire, l'étymologie et le classement des significations. J'aurai certainement beaucoup contribué à l'historique... Si bien que les auteurs m'écrivent que sans moi leur historique ne serait qu'un ravaudage de Littré (1).

» Mais tous les jours je trouve à le compléter. Ainsi pour la lettre C, environ cinq cents mots paraîtront dans la *Revue d'histoire littéraire*, ce qui sera je crois, un complément assez curieux de tous les dictionnaires. » Sont exclus ceux qu'a donnés le *Dictionnaire général*.

M. Delboulle formule d'un tour pittoresque le malaise qui hantait au XVIe siècle quelques cerveaux mal équilibrés : « C'était la mode. Moins ils se comprennent, plus ils croient être bons *fatistes*. »

Mais voici une trouvaille qui l'empêche de dormir, le mot y est. « Vous êtes cause que je ne dormirai plus, depuis que vous m'avez signalé la traduction de la *Cité de Dieu* par Raoul de Presles. Il

(1) Pour bien apprécier la valeur de cet aveu, il faut remarquer qu'au faux titre de la première livraison M. Delboulle avait écrit le 18 juillet 1890 : *Cujus pars ego parva fui*. Sa collaboration s'était donc utilement affirmée à mesure que l'ouvrage s'était avancé. En effet, il n'est guère de pages de la seconde moitié où ne se rencontre presque à satiété cette rubrique : « Dans Delboulle, *Recueil* ». Seulement les plagiats de Godefroy avaient amené une rédaction moins pleine.

Digitized by Google

est bien regrettable pour le *Dictionnaire général*, que je n'aie pas eu ce livre plus tôt. J'ai peine à comprendre, reprend-il un peu plus tard, que ni Littré ni Godefroy ni aucun lexicologue ne l'aient cité ». L'étonnement est d'autant plus légitime que, depuis plus d'un siècle et demi, le *Journal de Trévoux* avait ainsi caractérisé le premier devoir d'un auteur de dictionnaire : « Sur toutes choses, lire exactement les originaux (1731) ».

« Lui qui a traduit par ordre de Charles V, je crois qu'il est le créateur d'un tas de mots savants dont l'historique est insuffisant dans tous les dictionnaires. Je disais à M. Thomas en lui envoyant un exemple du mot *rotation* qu'on croyait du XVIIIe siècle, combien il est fâcheux que cette traduction ait échappé à tout le monde. L'édition est très belle, mais émaillée de grosses fautes d'impression, la plupart faciles à corriger. L'imprimeur est Nicolas *Savetier*, nom qu'il mérite tout à fait.

» ... Je vous recommande le *Catholicisme aux Etats-Unis* et le *Besoin de croire* par Brunetière. Je crois que les « maçons » feront de drôles de têtes.

» J'aurais besoin d'être un peu tranquille pour travailler encore à l'histoire du français; mais j'entends des bruits tellement agaçants, exaspérants, que force m'est de rester des journées entières sans rien faire... Heureusement que le bon Dieu m'a donné une femme dont le dévoûment est inaltérable, et qui espère toujours en lui.

« Je m'attendais (21 mars 1899) à la mort de l'abbé Fallet; mais cette nouvelle m'a fait de la peine, et je me rappelai alors plus que jamais tout ce que je lui devais : car sans lui il est très probable que je n'aurais jamais eu la consolation et les joies que donnent les vieilles études classiques. (Et en postscriptum) Les articles nécrologiques sur l'abbé Fallet dans la *Semaine religieuse* et la *Croix* sont excellents. C'était bien l'homme que j'ai connu, exact, méticuleux, etc. (1). »

---

(1) M. Delboulle a raconté un trait de sa vie qui mérite d'être conservé ici : « Un jour je l'accompagnais pour lui servir la messe dans une église voisine. En chemin, un homme l'arrête pour lui dire qu'il va être saisi et jeté sur le pavé parce qu'il ne peut payer son propriétaire. L'abbé s'émeut, tire une clef de sa poche, et me dit : « Tiens, « retourne au presbytère, tâche qu'on ne te voie pas, ou en tout cas

Digitized by Google

Les misères et les hontes du temps l'irritent plus encore que sa lamentable santé. « Toutes mes lectures et le travail qu'elles me donnent me font parfois oublier les bruits horripilants que je ne cesse pas d'entendre. Singulière surdité que celle-là! Elles me rendent encore un autre service : celui de ne pas penser, ou de penser fort peu à tous les désordres, à toutes les insanités de cette fin de siècle. Je lisais dernièrement dans les *Débats* la conduite infâme des juges de Lille à propos du frère Flamidien. La feuille républicaine en était scandalisée et rappelait à l'ordre le ministre de la Justice; comme s'il y avait encore un ministre de la Justice! En admettant que le frère Flamidien soit coupable, ce qui est loin d'être prouvé, a-t-on jamais usé si ce n'est chez les barbares de pareilles procédés? » Eh oui! c'est bien là une de ces monstruosités que l'abbé Moigno appelait la *barbarie de la civilisation.*

« Je savoure ce mot de Fauriel : « Je suis volontiers pour la » République, mais à condition qu'il n'y ait pas de républicains ».

Aussi comme il s'attarde volontiers sur les faits consolants! « Vous m'avez parlé de Cahingt. C'est un très bon enfant qui est répétiteur général au lycée du Havre, où j'ai beaucoup contribué à le faire revenir, il y a bientôt vingt-quatre ans... Encore une fois, c'est un excellent garçon, et il est heureux pour lui qu'il ait trouvé une bonne femme, une *perle* comme la mienne. Sa famille demeure à Londinières, et son père a été un de ceux qui ont peut-être le plus aidé l'abbé Cochet dans les fouilles; ce qui ne le rajeunit pas (1).

» Le *Dictionnaire général* tire à sa fin, note-t-il le 2 juillet. Ç'a été un rude travail de remettre au net et de compléter les notes manuscrites de Darmesteter. Je les ai vues dans le temps. C'était un véritable grimoire pour moi.

» La lettre S est tout entière terminée, et le reste ira très vite.

« tu vas dire que tu me fais une commission. Ouvre le tiroir, et prends « la petite boîte que tu vas y trouver ». Bref il donne 50 francs au malheureux qui a imploré sa charité. Ce qui n'empêcha pas plus tard cet obligé, ajoutait-il sur un ton qui se devine, de n'être pas le dernier à dire du mal de son curé dans le cabaret du coin ».

(1) M. H. Cahingt est aujourd'hui sous-principal du collège de Dieppe. Quant à son père, mort ces dernières années, l'abbé Cochet n'en parlait jamais sans une sympathie reconnaissante.

Digitized by Google

Si le bon Dieu m'accorde encore quelques années, j'aurai le temps de mettre en ordre les matériaux que j'ai recueillis depuis une trentaine d'années. »

Quoique le livre soit à peu près terminé, la tâche du collaborateur rural ne s'allège pas : « J'ai tant d'épreuves en ce moment, mande-t-il le 4 janvier 1900, que je ne puis prendre mes notes à loisir ». Et six semaines après : « J'ai renvoyé il y a quelques semaines, les dernières épreuves du *Dictionnaire général*. Espérons qu'elles ne tarderont pas à paraître.

» M. Loriquet ajoute à son envoi (de livres) quelques-uns de ses travaux où j'ai puisé à pleines mains. Ce sont de vieilles chartes dont il a analysé quelques-unes, avec la transcription des morceaux les plus importants. C'est un vrai travail de savant, de bénédictin...

« Mon trésor de vieux mots qui manquent à Godefroy, augmente sans cesse. Je laisserai ce tas de documents à je ne sais qui. »

M. A. Thomas « très touché des intentions si nobles de Mme veuve Delboulle en ce qui concerne les papiers scientifiques de son mari », a négocié leur dépôt à la Sorbonne; et « il n'est pas douteux qu'en principe elle n'accepte le legs avec reconnaissance. »

M. Delboulle n'eût assurément pas porté ses vues si haut que l'illustre Sorbonne, qui est bien, depuis plus de six siècles, l'âme de la France studieuse. Mais ses documents ne semblent pas indignes d'un tel honneur. La rédaction sommaire du *Dictionnaire général* donne à un bon nombre des feuillets de ce recueil une véritable importance pour reproduire les textes simplement indiqués.

« Hatzfeld est mort, il y a quinze jours, mande-t-il le 20 octobre, en sorte qu'il n'a pas joui du succès de son Dictionnaire. Il était chevalier de l'Ordre de Saint-Silvestre, ce qui ne doit pas vous surprendre, puisqu'il était foncièrement chrétien et catholique. « Dans les six dernières années de sa vie, m'écrivait M. A., il « avait conçu de la rancune contre les Darmesteter ». Le motif qu'on en donnait, c'est qu'un membre de la famille aurait été « disant partout qu'Arsène avait été le maître ouvrier, en un mot l'architecte du Dictionnaire. On reconnaît bien là le juif rapace en toutes choses.

» C'est avec bien du plaisir que je vous envoie ma petite cotisation pour le cinquantenaire de M. de Beaurepaire. Si jamais un

Digitized by Google

homme a mérité que vous lui rendiez cet honneur, c'est bien lui... Qu'on ne s'ennuie pas trop si je ne renvoie pas encore le *Miroir historial*. C'est long, très long à dépouiller. »

La visite qu'il reçoit du nouvel imprimeur de Neufchâtel est ainsi résumée : « Il a fait sur moi la meilleure impression. Je crois que le journal ne dépérira pas dans leurs mains. Il va sans dire que je lui continue ma petite collaboration.

» L'aimable B. ne vous a pas répondu? Ce n'est pas moi qui l'excuserai de sa grossière impolitesse (1).

» Dans le cartulaire de Louviers, j'ai rencontré pas mal de vieux mots curieux, mais souvent difficiles à définir (12 avril 1901) ». L'ancien langage local nous était souvent assez particulier pour que son vocabulaire ne se retrouve point ailleurs, pas même dans le répertoire universel qui se nomme Du Cange. Ce qui se vérifie par les nombreuses pièces qu'a publiées M. de Beaurepaire, comme aussi par les *Layettes du Trésor des Chartes*. M. l'abbé Jouen l'a également observé dans ses belles études sur l'archevêché.

« Je n'ai pas manqué de lire l'article de la *Semaine religieuse* sur cet excellent abbé Dutot, mort curé d'Elétot. Il est bien regrettable que sa modestie lui ait fait refuser tout avancement. Il était d'une classe en avance sur moi. Nous étions les deux lauréats qui remportaient tous les prix. On a toujours du plaisir à se rappeler ses premières victoires. »

A propos du cartulaire du Tréport : « Il est rare que Godefroy ne laisse rien à glaner après lui ». En renvoyant l'ouvrage avec le cartulaire de Bonport, il conclut : « Ils ne contiennent que très peu de chartes françaises; mais les chartes latines m'intéressent fort, *historiquement*...

» Je viens (6 juin) de recevoir, mais je n'ai pas le courage de lire jusqu'au bout les pages du sectaire L. (2). C'est au dessous de

---

(1) Cet impoli n'était qu'un modeste disciple de C. W., attaché à un grand service scientifique de Paris, qui déclarait sans sourciller : « J'ai pour principes de ne jamais répondre aux lettres qu'on m'écrit ». Il est vrai, et c'est apparemment son excuse, qu'il était malade d'une candidature *rentrée* à l'Institut.

(2) Il s'agit de l'*Histoire de l'Hôpital-Hospice de Grainville*, etc. Yvetot, in-8°.

Digitized by Google

rien, et il n'est pas possible de rendre compte dans la *Revue critique* d'un livre aussi inepte, et qui n'est qu'un salmigondis d'âneries. Du reste, ce jocrisse se contredit à chaque page de son livre, qui n'a ni queue ni tête. Si j'étais le préfet de Rouen, je ne serais pas fier de la dédicace de cet « officier d'Académie, instituteur honoraire, etc. » Cet *etc.* fait rêver. C'est égal, je lui réserve une tuile dans le *Journal de Neufchâtel.* »

Après l'achèvement du *Dictionnaire général*, M. Delboulle se mit à faire des articles pour la *Romania;* et de là, correspondance fréquente avec G. Paris. Il appela un jour son attention sur « un passage du *Roman de la Rose*, estropié dans toutes les éditions et dans tous les dictionnaires », et lui cita « un assez grand nombre de mots très curieux que l'on croit modernes, et qui étaient employés il y a trois cents ans ». Il en résulta l'insertion plus régulière de ses notes lexicologiques dans la *Revue d'Histoire littéraire.*

Malgré grippes, asthme, etc., son courage ne faillit pas. Il est tellement occupé qu'il doit différer un article promis. D'une lecture presque infructueuse à ses études il se console ainsi : « Je ne suis pas fâché d'avoir lu un livre tout à fait mystique de saint Bonaventure... On trouvera encore dans notre vieille langue, je ne dis pas à glaner, mais à moissonner ».

Entre temps, il salue des efforts généreux. « Mon ancien collègue Lemaitre, et Coppée, et Syveton font une rude campagne pour défendre la liberté outragée, et j'admire le courage qu'ils y déploient. Si vous trouvez l'occasion de recommander les *Annales de la Patrie française* de ces braves gens, ne manquez pas de le faire.

« Depuis plusieurs mois, explique-t-il le 2 février 1902, j'envoie à M. G. Paris, qui me les a demandés pour être insérés dans la *Romania*, une liste ou plutôt un volume de mots rares et obscurs, auxquels lui-même n'entend rien et qui manquent à tous les dictionnaires. Ils donneront aux philologues du fil à retordre. »

Ainsi deux des plus forts linguistes de France pouvaient, il y a quatre ans, dresser des listes de mots à définir. Quel argument pour persuader que leurs études ont grand besoin d'être poursuivies avec cœur et intelligence!

Cinq semaines plus tard, il renvoie « avec force remercîments » un curieux livre, le *Guidon des Apothicaires*. traduit par Condemberg, apothicaire à Anvers; dédicace de 1568. « J'y ai trouvé

Digitized by Google

quelques mots intéressants, mais surtout l'explication d'un certain nombre d'autres qui étaient restés très obscurs pour moi. »

L'incident prouve que l'étude méthodique du vieux français devra comprendre l'inventaire exact de tous les anciens ouvrages écrits en notre langue, avec leur lecture attentive (1).

Le sort des nobles études classiques, qui avaient charmé toute sa vie, revient troubler sa pensée. « Je crois que nos arrière-neveux ne s'occuperont plus de grec, et que le vieil Homère est déjà à l'agonie. L'illustre Leygues vient de publier une décision à le couvrir de honte. Désormais... « les précis grammaticaux de » langue grecque et latine, *rédigés par une commission spéciale*, » seraient seuls mis en usage dans tous les lycées et collèges des » diverses académies ».

« Qu'en dites-vous? *C'est tordant*, comme dit un de mes amis. Nul n'aura plus le droit de faire une grammaire, *hors nous et nos amis*.

» De mon temps déjà les humanités baissaient; et je me souviens d'un professeur de rhétorique qui ne sachant rien de la prosodie latine m'envoyait deux élèves me prier de corriger un compliment en vers latins qu'ils voulaient adresser à Mgr l'Archevêque. Je le corrigeai, c'est à dire que je le refis en entier : pas un seul vers ne se tenait debout (2).

---

(1) Dans le dernier *Bulletin de l'Histoire de Normandie* (mars 1906), M. de Beaurepaire vient précisément d'insister sur l'utilité d'un glossaire technique pour la lecture des anciens mémoires d'entrepreneurs. Mais il voit une préparation indispensable pour ce travail ardu dans la publication d'un grand nombre de devis.

(2) Une autre mésaventure classique l'avait tellement égayé, qu'il l'a racontée à deux reprises. Citons son récit le plus court :

« A ce propos, voici une anecdote amusante sur notre inspecteur d'Académie X, que vous avez dû connaitre. En l'année ...., il entra dans ma classe faire l'inspection. On expliquait du Virgile. Il me demande un livre, et suit silencieusement l'explication. L'élève arrive à ce vers :

Si modo rite memor servata remetior astra.

» Il traduit assez bien; mais le *rite* l'embarrassant, je viens à son secours. Et ici le X fait cette remarque : « Moi, j'ai une édition qui porte *recte*. — Votre édition est très mauvaise, M. l'Inspecteur. — Pourquoi ça? me fait-il d'un ton magistral. — Parce que le vers serait faux; et il est certain d'ailleurs que vous avez mal lu ». Les élèves sourient gentiment. Et j'ajoute : « *Rite* est un ablatif. — Un ablatif de quoi? —

Digitized by Google

» J'étais au courant de la polémique engagée au sujet de Guy d'Eu (1), et je n'ai pas compris pourquoi l'abbé Vacandard a répondu à votre article si brutalement, *si j'ose m'exprimer ainsi*, pour me servir d'une locution dont il use et abuse. Il aurait dû se contenter de dire qu'Angelo Maï avait commis une erreur, et que ce n'est pas le premier à qui arrive pareille chose. Si on épluchait bien la *Vie de saint Ouen* qu'il vient de publier, je vous assure qu'on y trouverait aussi des affirmations bien hasardées (2); sans compter les « peut-être, — il pourrait se faire que, — il n'est pas invraisemblable que », — qui ne reposent sur rien. J'avais été sur le point de faire un article sur ce livre, et j'avais pris pour cela bon nombre de notes; mais j'y ai renoncé *par charité évangélique*. Mais laissons cela de côté; vous êtes au-dessus de cette petite méchanceté.

» Au Havre je n'avais fait que parcourir à la hâte les *Vies* de Platina; mais je viens d'y faire une belle récolte, surtout pour

---

Je m'étonne que M. l'Inspecteur ne connaisse pas *ris*, *ritis*, qui a été remplacé par *ritus*. » Cette fois, mes élèves manquèrent tout à fait de respect à M. l'Inspecteur qui, cinq minutes après, sortait de ma classe, sans me saluer. Chose amusante, je ne le revis jamais les deux dernières années de mon professorat.

» L'année précédente, j'avais déjà eu avec lui une petite discussion sur la façon de traduire le *indeprensus et irremeabilis error* de Virgile. Il n'était pas content de ma traduction; alors je lui dis simplement : « Traduisez à votre tour, M. l'Inspecteur ». Il bafouilla je ne sais quoi qui n'avait pas de sens commun, et finit par dire : « Tout de même ça n'est pas facile ». Cet ignorant personnage se vengea à sa manière. J'étais examinateur au Lycée de filles; il me remplaça par un de mes collègues qui sans doute ne l'avait pas rabroué.

» Pardonnez-moi de vous raconter ces inepties... Donc, à Dieu. »

(1) Quelques travailleurs avaient cru que la petite ville d'Eu est la patrie de Guy d'Arrezo. Cette origine normande ne peut se soutenir. Mais il est certain d'ailleurs que le célèbre musicographe a un homonyme né à Eu, lequel est auteur du traité inédit de *Musicâ* dont quatre manuscrits sont au Vatican. Il a été cité, croit-on, par saint Bernard (*Patrol. lat.* CLXXXII, 1166).

(2) « Peut-être la science, remarquait déjà M. de Beaurepaire il y a quarante ans, aurait-elle fait plus de progrès, si les artifices de l'imagination n'étaient venus trop souvent... combler les lacunes de l'érudition ».

Digitized by Google

l'historique du français moderne. Je suis en train de dépouiller le *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille* par le prélat Hautcœur. Ses deux volumes m'ont coûté 20 francs, que je ne regrette pas.

« ... J'ai cessé d'écrire dans le *Journal de Neufchâtel*, depuis que le nouvel imprimeur a voulu rester neutre » dans certaines questions brûlantes.

« Il y a longtemps que je suis au courant des infortunes de ce pauvre Lemale... Je n'ignorais pas que ses entreprises finiraient mal. Il était d'ailleurs trop loyal pour réussir. Sa *Normandie monumentale* lui a coûté une somme fabuleuse. Je vois que P. de Changy a eu quelque succès, puisqu'il n'en reste que cent vingt-cinq exemplaires; mais il n'en a pas été de même d'Anacréon. Je voulais qu'il ne le tirât qu'à cinq cents exemplaires au prix de 6 francs; mais il s'est obstiné à tirer à mille. J'avais tout d'abord offert l'impression à Bouillon qui avait accepté à 400 fr. Il est venu à mourir, et c'en fut fait de notre accord. J'en parlai à Lemale qui voulut se charger de l'impression, et franchement j'en ai bien du regret; mais qu'y faire?

» Je ne vous parle pas (11 octobre) de la fureur des sectaires qui déchirent notre malheureux pays. On espionne les fonctionnaires jusque dans les plus petites communes. Ici *on* est venu s'informer si le percepteur et le receveur allaient à la messe; et tout cela vient de la préfecture. Est-ce assez odieux! » Ce cri d'indignation fut inséré dans une feuille publique de Rouen.

Sa profonde connaissance de la langue lui avait jadis révélé un pastiche moderne, déclarant impossible que l'auteur prétendu ait employé à sa date un groupe de mots à dérivation savante qu'on lui prêtait. Elle lui fait maintenant proposer une correction dans l'*Inventaire du château de Chailloué*. Au lieu de : *deux seurgettes à seurgier*, il lit « deux feurgettes (cure-dents et cure-oreilles) à feurgier dents et oreilles ».

« Je voyais souvent l'abbé Maze à la bibliothèque du Havre, et j'avais avec lui assez de relations pour conduire chez lui Godefroy, qui espérait tirer de lui quelques documents pour son Dictionnaire. Mais l'abbé Maze, je crois vous l'avoir dit, ne prêta qu'une maigre attention à mon Godefroy, qui revint assez penaud de sa visite.

« Il est regrettable que l'abbé Maze n'ait pas légué son manuscrit (sur le patois) à quelqu'un qui aurait pu le publier avec intelligence... Je suis content que la Société havraise d'Etudes

Digitized by Google

diverses ait pensé à vous pour mettre la dernière main au travail de M. Maze. Vous aurez sans doute fort à faire; mais le mérite n'en sera que plus grand.

» 10 mars 1903. J'ai été atterré par la mort presque subite de M. G. Paris... Il n'était pas voltairien, puisqu'il permit, en dépit de X., de publier dans la *Revue critique* un éreintement en règle de Voltaire que j'avais fait à propos d'un ouvrage de Faguet, *Le* XVIIIe *siècle*. Son ami M. de Vogué a publié sur lui dans les *Débats* un article où il vante sa bonté extrême, sa générosité et d'autres qualités bien rares en ces temps-ci.

» Décidément rien n'est plus terrible qu'un sectaire défroqué. Je lisais hier (12 avril) dans les *Débats* que l'ex-abbé Charbonnel a déclaré que dans un an, le 20 septembre 1904, une armée de libres-penseurs, réunis à Rome en congrès, irait sous les murs du Vatican proclamer la déchéance du Pape. Tous les jours, en ouvrant le journal, on lit de ces actes et de ces discours furibonds d'énergumènes en délire. Je ne saurais vous exprimer combien cela attriste mes vieux jours.

» Franchement ce *ouistiti* est devenu prodigieux. *Quantum mutatus ab illo*, je veux dire de celui que j'ai connu à Rouen en 1862 et 1863 (1). Alors il était ce qu'on appelle un bon enfant, et rien ne me faisait prévoir l'homme que l'on a décoré pour ses mérites de sectaire... Il était très lié avec B., qui a eu sur lui l'influence la plus funeste...

» L'inspecteur m'avait cité à sa barre, parce qu'il avait reçu une lettre anonyme où l'on m'accusait, ce qui était vrai, d'avoir dit publiquement » que tel candidat officiel n'avait qu'une mince valeur administrative. « Pour toute justification je lui dis : « Vous » faites là, M. l'Inspecteur, un drôle de métier ».

» Vous recevrez une grammaire grecque de l'Allemand Koch, traduite par l'abbé Rouff. C'est un ouvrage excellent, et le meilleur qu'on ai fait en ce genre.

» Joret, membre de l'Institut, a fortement critiqué mon *Glos-*

---

(1) Ces années-là M. Delboulle professait la sixième au Lycée.

Il a marqué ailleurs, incidemment, qu'il passa sa licence ès-lettres à Nancy pendant le décanat de M. Benoist, où l'un de ses examinateurs fut M. de Margerie.

Digitized by Google

saire de la vallée d'Yères; mais je lui ai rendu la monnaie de sa pièce, quand il publia le *Glossaire du Bessin.*

» Notre bon et excellent curé l'abbé Gatelas est mort hier (7 octobre), vers quatre heures du soir. Vous dire les regrets, la douleur que cette mort cause à tous les paroissiens, à moi et à ma femme particulièrement, serait impossible... De braves paysans s'offraient pour passer la nuit auprès de l'infortuné malade; mais tous ces dévoûments ont été inutiles, et Dieu a rappelé à lui celui qui s'était consacré à son ministère... Je suis bien triste.

» Le nouveau curé aura plus de mal que son prédécesseur à instruire les enfants, surtout les fillettes qui, bien disciplinées par une maîtresse religieuse, ne manquaient jamais aux offices. Maintenant que nous avons des maîtresses laïques qui ne mettent jamais le pied à l'église pour plaire à Combes et aux combistes, tout va de mal en pis ici et ailleurs, pour ne pas dire partout.

» Maintenant (21 novembre) que j'ai lu et relu votre beau livre si bien imprimé *(Etude sur le langage de la banlieue du Havre)* le glossaire édité par vous avec tant de soin, vos notes, appendice et introduction, je vais vous dire ce que je pense de ce travail. Il est très intéressant, et l'on y trouve bon nombre de mots très rares et fort curieux, bien qu'au total la plupart soient utilisés dans les patois de la langue d'oil. Il est très malheureux que cet excellent abbé Maze ne se soit pas donné tout entier à cette œuvre et qu'il ait trop éparpillé ses forces.

» J'aurais voulu qu'il eût cherché un historique à la plupart de ces mots qui appartiennent à notre vieille langue, et même en assez grand nombre à la langue savante des *latineurs* du xve siècle. Par exemple, on trouve à cette époque dans maint écrivain, non seulement le verbe *attédier*, mais encore *attédiation*, *attédiement;* — *bontif* a été employé jusqu'au xviie siècle par S. François de Sales, Peiresc, etc.; — *calmir* est dans le P. Garasse et dans Bernardin de Saint-Pierre; — *juguler* est très fréquent surtout au xvie siècle, comme *piétonner*, *gourfouler*.

« Je ferai encore un reproche à l'abbé Maze, et non à vous. C'est d'avoir admis trop de mots bien français : *faguenas, mingrelet*, *guigner*, *arria*, *attifer*, *hanter*, etc. Je crois que s'il avait assez vécu pour revoir et mettre en ordre ses fiches, il aurait supprimé ces mots inutiles.

« Mais, encore une fois, cela n'empêche pas que son *Glossaire*

Digitized by Google

est très méritoire, et vous n'avez perdu ni votre temps ni votre peine à le publier. »

Dans ses recherches sur son cher patois, l'abbé Maze n'avait jamais songé aux lecteurs, et moins encore aux rédacteurs de la *Romania*. Il voulait seulement écrire pour le simple public doué de quelque curiosité pour ces questions d'idiome local. Il n'est donc pas sûr qu'il eût adopté toutes les idées rigoureusement scientifiques que vient d'énoncer M. Delboulle. Il est cependant hors de doute qu'il en eût volontiers approfondi l'historique, comme l'attestent ses extraits du *Mystère de la Nativité*. Mais les douze dernières années de sa vie furent exclusivement appliquées au *Cosmos*, à la chronique scientifique de la *Croix*, etc. Cette direction donnée à ses efforts lui sembla l'emploi de son temps le plus fructueux pour la science générale; et il ne toucha plus aux matériaux de son *Etude*, qui demeura ainsi à l'état de pure ébauche. Elle a néanmoins paru, telle quelle, mériter l'impression; et il y a grande apparence que tous ceux qui s'occupent du langage populaire partageront cet avis.

« Quel temps nous traversons au propre et au figuré, s'écrie M. Delboulle le 11 février 1904. Je vois avec plaisir que les Rouennais se réveillent et en ont assez des excès et des stupidités de nos gouvernants.

» Je relis la traduction de Valère-Maxime par J. Le Blond, et j'y trouve quelques mots qui m'avaient échappé... J'achète toujours de vieux bouquins dont les auteurs sont restés inconnus aux lexicographes, et qui sont pourtant très utiles pour l'histoire de notre langue. Je vous en citerai un bien curieux : *Les Diversitez* de P. Camus, 2 vol. de 1000 pp. chacun. La langue de l'auteur est tout à fait du XVIe siècle.

» J'ai appris par la *Romania* que M. Héron est mort. C'est une grande perte pour votre Académie. La *Revue* lui a consacré une notice très élogieuse.

» Je vous recommande un article sur Bourdaloue publié par Brunetière dans la *Revue des Deux-Mondes*, et cela à propos des ouvrages d'autrefois et d'aujourd'hui sur le célèbre prédicateur.

» Il fait une telle chaleur (21 juillet), qu'on n'a pas le courage d'écrire quelques lignes... J'ai rencontré : « Robe noire fourrée de *grougnes*, » peut-être « grongnes », ce qui n'est pas plus clair. Godefroy donne *grongnois*, qu'il explique par « museau d'ani-

Digitized by Google

mal!!! ». Un second article d'*Obscura* va paraître dans la *Romania*, après avoir été vu et revu par je ne sais combien de romanisants. Car X. prétendait que tous ces mots pouvaient s'expliquer; mais il en a été autrement. » On assurait ces jours-ci qu'un prochain numéro va en donner un nouvel article.

« Demander à M. X. s'il peut expliquer *reec* et *recque*. Je doute qu'il puisse le faire, ce qui arrive du reste à beaucoup de ceux qui éditent d'anciens textes.

» On croit en justice, a dit Bossuet (*Logique*, III, 22), deux témoins *contextes* » c'est à dire qui déposent tous deux constamment le même fait. Le mot n'est cité nulle part; mais j'ai trouvé cet adjectif en 1603 dans les *Actions forenses* de Peleus. » Sur quoi il se demande si Bossuet n'aurait pas lu plusieurs vieux auteurs. On pourrait maintenant donner plus de probabilité à cette conjecture, puisque la *Revue Bossuet* a publié le catalogue des diverses bibliothèques du grand évêque.

« Les maladies, écrit-il le 12 janvier de cette année 1905 qu'il ne devait pas voir finir, les maladies sont le privilège de la vieillesse, βωμὸς τῶν κακῶν, comme dit je ne sais plus quel poète grec. Il faut les supporter avec la grâce de Dieu.

» Je suis en ce moment (4 avril), et depuis plus de trois mois, encombré de gros in-4°, que je n'ai pu encore dépouiller tout à fait, tant s'en faut. J'ai acheté tout cela dans une librairie de Paris. Merci pour le mot *feuilleture*, qui manque dans Godefroy.

» ... Dans la *Revue d'Histoire littéraire*, je trouve l'article sur Bossuet très intéressant, et justifiant tout à fait Bossuet des accusations de Joseph de Maistre et de bien d'autres.

» 28 juin. Dans vos dernières épreuves, j'ai trouvé des mots très curieux et capables de mettre à l'envers les cervelles des plus grands philologues, dont je ne suis pas ». Ainsi, au bord de sa tombe, ce prince de nos linguistes par l'immensité de ses lectures persiste à fermer les yeux sur son mérite; mais cette rare modestie n'en est-elle pas une touchante consécration?

« Dans un ouvrage composé vers 1550, j'ai rencontré les mots *aristocrate*, *démocrate*, *monarchiste*, dont les dictionnaires ne citent des exemples qu'à la fin du XVIIIe siècle. »

Ici surtout revient le curieux problème des mots créés deux fois pour le moins. Les traductions ordonnées par Charles V n'ont jamais dû être d'un usage très répandu, pas plus que les gros

Digitized by Google

incunables in-folio des premiers livres français : en un mot, les œuvres de nos quatre premiers siècles littéraires n'ont jamais pu servir à la lecture courante de la foule des étudiants.

Si donc les contemporains de la guerre de Cent ans ont usé de mots que les compagnons de S. Louis avaient pu écrire, il n'est nullement prouvé qu'ils les aient empruntés, et les auteurs de la Renaissance qui ont pu enfin les mettre en circulation (1) n'avaient guère connu ces deux générations de leurs prédécesseurs. Enfin, tout écrivain qui manie heureusement la langue, s'approprie la permission d'Horace : *datur licentia sumpta* (faussons le vers en ajoutant une lettre) PRUDENTER. Mais il y faut une grande sûreté de coup d'œil. Lorsqu'en 1660 le P. de Saint-Romuald a risqué *vainqueresse* pour traduire « Nicopée », il semble n'avoir pas songé à *victorieuse* et n'a créé qu'un terme mort-né. Si *graveresse* (féminin de « graveur », que vient de publier M. de Beaurepaire dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités)* a eu le même sort bien qu'il manque à la langue, c'est qu'il n'est pas d'une nécessité courante, et ne se recommande pas davantage par l'euphonie. Enfin, quand des savants se sont imaginé de faire le mot *céphalopode*, ils étaient fort éloignés de soupçonner que dix siècles avant eux S. Jean Damascène avait écrit ποδοκέφαλα.

En résumé, ces doutes sur l'usage non interrompu des mots ne sont pas pour diminuer l'intérêt que mérite la recherche de leur emploi le plus ancien dûment constaté dans une page française.

Les forces de l'éminent travailleur diminuaient insensiblement. Un jour, après avoir relu un article qu'il venait de recevoir, il se prit à dire : « Désormais, je n'écrirai plus dans la *Revue.* » Etait-ce un pressentiment de sa fin prochaine?

« Vous avez bien fait de publier ce *Supplément* (à l'*Etude* de l'abbé Maze), où l'on rencontre des mots très curieux, comme *empougeollement*, *piole*, *ennercé* et bien d'autres.

---

(1) *Vagissement* est un exemple instructif des mots restés en détresse aux différentes étapes de la langue. Rollin, rapprochant *vagitus* de *rugitus*, s'étonnait que le bon usage n'eût pas autorisé *vagissement*, alors que nous disions « rugissement ». L'idée fit son chemin, et Letronne put remarquer que l'Académie avait adopté *vagissement*. Mais personne, pas même Littré, n'a su avant le *Dictionnaire général* que ce n'était à proprement parler qu'une résurrection : « vagissement » se lisant dès le XVIe siècle.

Digitized by Google

» Le *Discours économique* de Choyselat est curieux et amusant. J'y ai trouvé quelques mots fort intéressants, entre autres, *flandrasse*. Qu'est-ce que des « poules flandrasses » ?

Ce mot, lui fut-il répondu, semble de la même famille que *flandrin* qui s'emploie encore en terme de mépris aux environs de Rouen, et que le *Dictionnaire de Trévoux* définit : « Homme grand, grêle, qui a la taille trop effilée ».

« J'ai lu que M. de Beaurepaire avait pris sa retraite d'archiviste. Son successeur aura fort à faire pour le remplacer dignement.

» M. l'abbé Anthiaume, aumônier du lycée du Havre, vient de publier en deux volumes in-8° l'*Histoire* de l'ancien collège de cette ville. L'ouvrage me paraît très bien fait, et tout plein de recherches intéressantes... M. l'abbé n'a pas connu, fait important pour moi, ma collaboration au *Dictionnaire général*. »

M. Delboulle allait se voir offrir, le 19 décembre, communication d'une traduction d'Hippocrate, Galien, etc., publiée en 1555. L'avis fut arrêté par ces trois mots d'un billet : « Votre ami est très malade ». Le lendemain, après une douzaine de jours de souffrances, il succombait aux atteintes d'une double maladie, qui avait tout d'abord causé de vives inquiétudes. Il avait demandé les secours de cette religion sainte, dont le respect avait animé toute sa vie.

M. Sarlin, président du tribunal civil de Neufchâtel, voulait rendre sur la tombe un solennel hommage à l'ami qui avait su éviter les éclats de la renommée. La Providence en disposa autrement, et jusque dans la mort M. Delboulle ne fut loué que par l'estime profonde, mais muette, de quelques esprits d'élite. Cinq mois plus tard, la Société havraise d'Etudes diverses a entendu cet émouvant discours et doit l'insérer dans son *Bulletin*.

Malgré les graves infirmités de ses dix dernières années, Dieu lui avait laissé la joie, grâce à sa robuste constitution, de tenir sa plume jusqu'au jour où la mort la brisa entre ses doigts. L'un des plus grands serviteurs de notre belle langue parmi nos contemporains, après avoir écrit deux excellents livres sur la linguistique nationale, il collabora très fructueusement aux deux plus notables entreprises lexicographiques de cette génération. Enfin et surtout, il a eu le premier le mérite d'explorer profondément et d'inventorier scrupuleusement les origines de la nomenclature française. Ce fut sa gloire, elle demeurera. L'abbé A. Tougard.

Digitized by Google

GUILLAUME ALEXIS

DIT

LE BON MOINE DE LYRE

(Suite)

Mais entrons un peu plus dans le détail, avec quelques extraits à l'appui, nous parlerons ensuite de la forme très élégante, marquée au coin de l'originalité de notre poète normand, trop peu connu jusqu'alors.

Voici le titre complet de l'ouvrage : « Le grant Blasō des faulces amours fait || par frere guillaume alexis || religieux de lire et prieur d' || bussi en cheuauchant avec || ung gētil hōme entre rouē || et Vernoil au Perche ». —*Finis* || *Cy finist le grant blason* (1) *des faul-* || *ces amours. Imprime nouuellement* || *a Paris en la Rue neusve nostre da-* || *me a lenseigne de lescu de France. S. d* [vers 1520], pet. in-8° goth de 28 ff. de 28 lignes à la page, etc.

Un gentilhomme donc, après avoir monté la côte d'Elbeuf, arrivait à la Saussaye se dirigeant vers le Neubourg. Comme beaucoup de voyageurs il chantait pour se distraire :

---

(1) Le mot *blason* signifie le blâme ou la louange de la chose que l'on veut blasonner :

Aussi n'est-il *blason* tant soit infame,
Qui sceut changer le bruit d'honneste fame,
Et n'est *blason*, tant soit plein de louange,
Qui le renom de fille femme change.

(Cl. Marot, épître 13, t. II, p. 56).

Digitized by Google

Ung jour passoye
Près la Saulsoye, (1)
Disant sornettes,
La chevauchoye,
5 Dont je chantoye
Telz chançonnettes :
« Toutes flourettes
« Sont amourettes;
« C'est de plaisance la montjoye,
« Bon fait toucher ces mamelettes »
Et après plusieurs bergerettes
Souvent je la recommençoye.

A quelques pas de lui marchait un moine, Guillaume Alexis lui-même, revenant peut-être de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen et retournant à Lyre. Tranquillement il disait son bréviaire : « Vous le direz l'autre semaine, lui crie le cavalier, chantons plutôt :

25 Car en chantant
Et s'esbatant
Le temps passe.

Le moine répond, « à ce gentilhomme de sa congnoissance » comme disent les anciens textes, qu'il a « la voix un peu casse »

---

(1) Une édition ancienne dit que les voyageurs se quittèrent, non au Neubourg, mais à Lyons

A Lions vinmes au disner.

Dans ce cas le mot *Saulsoye* signifierait simplement « lieu planté de saules » et il ne devait pas en manquer dans l'immense forêt de Lyons. (*Les quinze joyes du mariage*, le *Blason des fausses amours*, etc., à la Haye, 1734, in-12, p. 292). — Les éditeurs n'ont attaché aucune importance à cette variante et ne l'ont même pas signalée.

« Le Duchat, en donnant une nouvelle édition « des quinze joyes de « mariage » y a joint le « Blason des fausses amours » etc., au devant « duquel il a mis une préface comme de sa façon, laquelle est de M. de « la Monnoye, à l'exception des quinze dernières lignes. Cette préface « n'est qu'une note que M. de la Monnoye tira, pour la lui communi- « quer, de son commentaire sur La Croix du Maine et du Verdier. »

Note manuscrite d'un contemporain.

(Barbier, *Dict. des ouvrages anonymes*, Paris, in-8°, 1875, tome III, col. 1164).

Digitized by Google

et que les chansons de son répertoire mondain ne parlent que d'amour, or

85 Qui dit que amours
Ne sont que flours
Il se déçoit
Qui tous les jours
En voit les tours
90 Bien l'aperçoit,
Voire, et Dieu scet
Quel mal conçoit
Qui d'amours veult suyvir les tours,
Dont, s'aucun dit que ainsi ne soit,
95 Soustenir vueil que on y reçoit
Pour ung plaisir mille doulours. (1)

Et plein de son sujet il énumère aussitôt tous les maux causés par l'amour : jalousie, regrets, pleurs, scandales, colères, meurtres, suicides, mensonges, réputations perdues, hontes, infamies, etc. (2).

Bon party prent
Cil qui aprent
195 Soy contenir
Mais s'aucun sent
Soy indecent
D'y parvenir
Pour prevenir
200 Mal advenir,

---

(1) Pierre Gringore a le même vers dans ses *Contredits de Songe creux :*

En chiens, oiseaux, armes amours
(Ce dit l'en en commun langage)
Pour un plaisir mille doulours
Et chacun le voit par usage.

Les éditeurs citent d'autres poèmes qui ont ce dicton. Cf. tome I, p. 189, note 2.

(2) Henry de Blosseville, poète normand, avait traité le même sujet dans *le débat du jeune et du vieil*, dispute entre un veillard et un jeune homme sur les biens et les maux occasionés par l'amour.

Cf. *Essais historiques sur les Bardes*, T. III, p. 330. — Viollet le Duc en donne plusieurs strophes dans son *Catal. de la Bibliot. poétique* p. 98.

Digitized by Google

Marier se peut justement. (1)
Autrement femme maintenir
De droit ne se peut soustenir,
L'Escripture Dieu le deffent.

Le gentilhomme répond « qu'il faut que jeunesse se passe », des exemples nombreux en sont dans la nature animée ou non :

Après l'escler
Vient le temps cler,
255 Après autompne
Le temps d'yver,
Et après ver
L'esté qui tonne.
Nature ordonne
260 Forme tresbonne
Comme l'on se doit gouverner :
Vieillesse acquiert, batist, maisonne,
Jeunesse du bon temps se donne
Et ne veult que joye demener.

Puis il conclut en disant au moine :

285 Voulez-vous nous anyentir.
Et du tout femmes interdire?

Assurément non, répond Alexis, mais je vous veux avec têtes « haultes et droites » et si vous faites mal

Bestes vous estes.

Alors le gentilhomme nomme les chevaliers amoureux : Ivain, Artus, Gauvain, Perceval, Tristan le preux, Loquebault, Galle-

---

(1) Pensée de saint Paul, I Cor. VII ℣ 7-9, reprise dans le *Passe Temps de tout homme et de toute femme :*

Gardez, dist saint Paol en ung pas
Que Sathan ne vous tempte pas,
755 Par faulte de vous contenir
Et saigement vous maintenir.
Il vauldroit mieulx se marier
Que par luxure varier.
Et se brusler dampnablement.
(*Œuvres*, t. II, p. 136.)

Digitized by Google

haut (1), Lancelot « gens chevallereux » c'est pourquoi il s'écrie :

Nous aymeron
Et chanteron
En nos jouvences;
Quant vieux seron
365 Nous penseron
Des consciences :
Menues offenses
Et négligences
Quelque jour recompenseron;
370 Force pardons, prou indulgences.

Ah! oui, dit le moine, plus tard, plus tard le repentir! Et qui donc est assuré de vivre?

Tel cuyde avoir
Pour se pourvoir
375 Du temps assez,
Qui pourtant, voir,
Tost yra voir
Les trepassez.

Pourquoi ne pas penser au jugement dès sa jeunesse? Après il sera trop tard. Nous ne sommes, sur cette terre, que des pélerins, prenons, de bonne heure, nos précautions, car

. . . quant sont vieulx
Sont paresseux

---

(1) Ce sont tous les chevaliers de la Table Ronde :

Fist rois Artur la Ronde Table
Dont Bretons dient mainte fable.

Cf. *Essais historiques sur les Bardes*, t. II, p. 239. — *Les Romans de la Table Ronde*, par P. Paris, 1868-77, 5 vol. — T. I : *Perceval*. — *La quête du saint Graal*. *Romania* XVI. 582. Par G. Paris : *Merlin*, 2 vol. 1886. — *Lancelot*, *Romania* X, 465; XII, 459; XVI, 100. — *Hist. litt.* XXII, 757-887.

A la vente Benzon, Paris 1875, un exemplaire du I livre de la Table Ronde, *saint Graal*, s'est vendu 3.900 fr.; Perceval Le Galloys, 5.800 fr. etc.

(Cf. Catal. de la Bibl. de feu M. Benzon, nº 311 et 312.)

Digitized by Google

De quelque bon couraige avoir.
Pour ce ceulx la sont bien eureux
455 Qui, quant sont fors et vigoureux,
D'eulx amender font leur devoir.

Le gentilhomme réplique :

465 Vous voulez donc que désormais (1)
Je face de la chatemitte,
Papellardant comme ung hermitte?
Rien, rien, ne m'en parlez jamais.

Il serait beau semble-t-il dire, de voir un jeune chevalier se promener gravement comme un chanoine! Sans doute il y a des dangers en amour, mais la gloire consiste à les vaincre.

Quelle folie! reprend le prieur. Quoi! malgré mes sermons, vous persistez à vivre contre Dieu, contre la raison et contre la loi?... Cependant je vais continuer à vous exposer mes preuves, ensuite

Faictes en vostre voulenté :
540 Soyez amant ou désamant.

Vient alors un nouveau résumé des maux causés par cette passion : maladies pour le corps, mort pour l'âme : les guerres, les peines bien supérieures aux joies, les cadeaux qui ruinent le plus riche en quelques années :

Couchez tresor
D'argent et d'or,
Pierres, joyaulx,
Mettez encore
605 Chasse de cor
Chiens et oyseaulx,
Harnois, chevaulx,
Les mons, les vaulx
Plus plaisent Venus et Amour
610 Mais aussi après les debeaulx
Les larmes viennent a monceaulx, etc.

---

(1) Gringore dans son *mystère de saint Louis*, au vie livre, exprime la même pensée. Un fils débauché, paresseux, joueur, répond à sa mère :

Paix, paix, vous n'y entendez rien.
Voullez-vous que bigot je soye,
Et que le monde point ne voie?

Digitized by Google

Faut-il citer des exemples? Souvenez-vous d'Adam, de Samson, de Candalès, d'Hercule, de la mort d'Hyppolite, de Joseph en Egypte, d'Amon et de Thamar sœur d'Absalon, de Jason et de Médée, de Paris et d'Hélène, d'Hector, de Tarquin et de Lucrèce, de Mundus et de Pauline, Mélusine, Clitemnestre, Cleopâtre, Hérode et Hérodiade, etc.

A ces exemples trop fameux dois-je ajouter les preuves de raison? Montrer l'avidité féminine qui,

745 A tous propos
Sans nul repos
Sont demandantes;
Pour tollir los,
Pour ronger l'os,
750 Treffort instantes,
Faces plaisantes,
Mains ravissantes
Rifflantes, puis tournant le dos.

Arrive la vieillesse, le cœur reste endurci, la mort approche

La peau leur traine
De vieillesse sont tous cornuz,
790 Quoy qu'ilz n'ayent force ne alaine
Coustume encore les ramaine
Aux vices qu'ilz ont maintenuz.

Plus de liberté, d'autorité, car

Femme desire
Et toujours tire
D'estre maîtresse
Tout veult conduire
845 Tout faire et dire
Jamais n'a cesse.

Vient ensuite le détail des cadeaux exigés par la dame, détails curieux sur le costume au xve siècle :

Il fault saintures,
Il fault trousseures
Et mirlificques
Il fault fourreures
1025 Il fault ferrures,

Digitized by Google

Bagues et nicques,
Joyaux, afficques,... (1)
1029 Rebras, chapperons et bordeures, etc.

Mais cela ne lui suffit pas encore

1042 Tout luy est bon, argent et chappe;
Et quant ny a plus que la nappe
Incontinent l'amour décline.

Jamais elle ne confessera ses traîtrises, même prise sur le fait :

1127 Son dernier reffuy ce sont larmes
Et vela ce qui nous abuse.

Ces raisons exposées, en 695 vers, le bon moine conclut ainsi :

1195 Or donc fuyons
Telz passions,
Et pour mieulx vivre coyement,
Practiquez les evasions;
Car, se on fuyt les occasions,
1200 On s'en corrige incontinent

Desarçonné par cette longue tirade, par ces preuves accablantes, le gentilhomme ne sait que répondre!

1201 Oy, ce dis-je,
On s'en corrige
Nompas qui veult.

---

(1) Les *afficques* ou fermaux étaient des broches ou agrafes servant à tenir fermés sur la poitrine des femmes leur corsage ou mantelet. On y gravait souvent des devises amoureuses. — Cf. *Bijoux du moyen âge, notes sur les affiques* par H. Bordier, in 8°, 1876.

De ce mot on a fait en patois normand : *affiquets*.

Dans le *Passe Temps de tout homme* etc., Alexis fait cette autre énumération des ornements féminins. Après la découverte de leurs péchés par Jésus-Christ, il

Leur ostera passes, templettes,
Carrures froncees, orillettes,
4265 Robbes, cottes, bagues, fourreures,
Larges manches, riches doubleures,
Chesnes, cyneaulx, boutons et boucles,
Rubiz, dyamans, escarboucles, etc.
(*Œuvres*, t. II, p. 254.)

Digitized by Google

Sans doute, ajoute le prieur, qui aurait été moraliste imparfait si, en signalant le mal, il n'avait en même temps indiqué les remèdes. Il faut d'abord recourir à Dieu (1), à la mortification, à la pénitence et surtout fuir la femme. Un autre moyen bien efficace lui aussi :

1261 Fault besongner
Pour eslongner
Oysiveté (2),

penser ensuite à la mort, être modeste dans ses habits

1345 D'abiez divers
Estes couvers;
Contrepensez
Pourpoins ouvers,
Bonnetz revers,
1350 Tenduz, lassez
Gans pertuysez
Chappeaulx frisez,
Taillez a tort et a travers
Souilliers decoupez et percez,
1355 Et d'autres faintises assez (3). Etc.

Enfin il lui dit :

1405 Se mal vivant
Auparavant
Avez esté
Doresnavant
Soyez suivant
1410 Honnesteté;
Car chasteté
Quiert liberté,
Et luxure vous fait servant.

---

(1) C'est l'avis du Sage : « *Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det.* » (Sap. ch. VIII, ℣ 21).

(2) C'est le conseil d'Ovide : *Remed. am.* 139-140 :

Otia si tollas perire Cupidinis arcus
Contemptæque jacent et sine luce faces.

(3) Quicherat, dans son *Histoire du Costume* donne, à la pagé 342, une gravure qui représente exactement le costume de notre gentilhomme

Digitized by Google

Le pauvre gentilhomme, tout mélancolique, fait alors, en manière de monologue, de singulières réflexions :

Quant j'euz bien ce moyne escouté,
1415 Je luy dis : A la vérité
Vous en parlez comme sçavant.

« Mais moi qui ne le suis pas, il m'est impossible de comprendre vos raisons. » Malgré lui, cependant, ce langage l'ébranlait, tant par la conviction profonde du bon moine que par son maintien :

Il estoit tel qu'il se monstroit.
Je notay son habillement,
Son parler, son contenement
1440 Qui merveilleusement rentroit.

Nos voyageurs arrivèrent au Neubourg

Au Neubourg vinsmes au disner
1450 Dont me fut force à Dieu luy dire,
Car il s'en tiroit jusque a Lire;
Si feismes fin de sermonner.

C'était la veille de saint Gilles, jour de jeûne pour le bon moine.

1461 C'est ung plaisant homme entre mille

ajoute-t-il naïvement, et

1464 Il mentoit comme l'Evangille,

autrement dit, après réflexion, il se trouve convaincu et regarde comme paroles de l'Evangile celles du prieur, d'où il conclut, en songeant à la brièveté de la vie :

Queres ne dure
Vaine verdure;
Joyeuses flours
Pesté figure;
1505 Yver procure
Filtre de plours
Plaisirs cours
Longues doulours
Et ce voyant, je veuil conclure
1510 Ce Blason de faulses amours
Justement monstrant que leurs tours
Sont telz qu'on n'en doit avoir cure.

Ce charmant poème comprend 126 strophes de douze vers.

Digitized by Google

Mais, bizarrerie inexplicable, plusieurs éditions, dont les deux premières, n'ont que 58 strophes. Il en manque 34 après la 13e, plusieurs après la 47e et les autres sont interverties. M. Louis Duval avait, sous les yeux, une impression différente encore lorsqu'il écrivait : « Le Blason des faulses amours se compose de 106 stances d'une mesure savante et variée dont l'effet est des plus heureux » (1).

Telle est donc l'œuvre admirable qui, dès l'origine, fit connaître au loin le nom de notre poète normand, Guillaume Alexis.

Venons maintenant à la forme remarquable et originale de cette gracieuse composition, imitée, nous ne saurions trop le répéter, par La Fontaine, dans *Janot et Catin*. « J'ai composé ces « stances en vieil style, dit-il dans une note, à la manière du « *Blason des Faulses amours*, dont l'auteur est inconnu. Il y en a « qui les attribuent à l'un des Saint-Gelais : je ne suis pas de leur « sentiment, et je crois qu'ils sont de Cretin. » — Une contre-note rectifie ainsi La Fontaine : « Il y a des erreurs dans cette note. « Le Duchat dans la préface du *Blason des Faulses amours*, qui est « à la suite des *Quinze joies du mariage* relève cette assertion, et « prouve que le *Blason* est de Frère Guillaume Alexis, religieux « de Lire, prieur de Bussy » (2).

« L'auteur dans ce poème, où il a déployé toute sa verve, s'est « montré novateur hardi et versificateur heureux, en adoptant une « forme de stances nouvelles qui lui valut des applaudissements « extraordinaires. Les rimes des simples lais employées pour les « oraisons, requêtes, regrets, complaintes et louanges, étaient « alors alternativement masculines et féminines. Guillaume « Alexis imagina de couper ces sortes de séquences en stances ou « couplets, le plus souvent de douze vers chacun, ne roulant que « sur deux rimes, dont les huit premiers de quatre à cinq syllabes « et les quatre derniers de huit à neuf syllabes. » (3)

(A suivre).

Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux

---

(1) *Revue normande et percheronne*, 5e année, no 6.

(2) *Œuvres complètes de Jean de la Fontaine* par M.-C. A. Wackenaër. (Paris, Firmin Didot 1870, gr. in-8o p. 560.)

(3) *Revue normande et percheronne*, 5e année.

Digitized by Google

UNE

ASSEMBLÉE D'ÉLECTEURS A CARENTAN

SOUS LOUIS XIII,

D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT

Bernardin Kadot, marquis de Sébeville, qui mourut lieutenant-général, après avoir représenté le roi Louis XIV auprès de l'Empereur, avait fait copier dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale (ms. fr. 11930, supp. fr. 5276), les documents d'archives intéressant sa famille. Parmi ces pièces se trouvent les procès-verbaux dressés lors de l'élection à Carentan des gentilshommes et bourgeois députés à l'assemblée des Notables qui eut lieu à Rouen en 1617. Ces procès-verbaux contiennent le récit d'un incident survenu à propos de la rédaction des cahiers de doléances à présenter dans cette circonstances.

Ce document nous a paru utile à retenir; il donne sur l'état de l'opinion en Basse-Normandie, et sur la possibilité de se manifester, des renseignements précieux.

A travers les phrases alambiquées dues à la plume des greffiers, on devine que les préoccupations des gens du plat pays ne différaient guère en 1617, de celles qui mirent aux prises, il y a une quarantaine d'années, deux communes limitrophes des marais du Cotentin. Obtenir ou conserver le libre parcours et le commun usage de ces immenses prairies, telle a été depuis longtemps la convoitise des riverains de ces vallées qu'arrosent la Vire, l'Ouve et la Taute. La solution que le gouvernement de Louis XIII venait de donner à la question de la jouissance de ces terres vagues, en les concédant en fief au comte de Soissons, cette solution se défendait par de fortes raisons économiques. Elle intéressait un capitaliste à la mise en valeur de ces prairies immenses, dont le régime de la libre pâture n'avait abouti qu'à entretenir des foyers

Digitized by Google

de fièvre paludéenne. Seuls des propriétaires sûrs du lendemain pouvaient assainir ces plaines incultes et quelques-uns commençaient à obtenir des résultats, lorsque la Révolution française en rétablissant le régime communautaire vint enrayer le mouvement.

Mais ces vérités n'avaient pas cours à Carentan en 1617, et les électeurs ruraux du Tiers-Etat ne voyaient qu'un seul but à atteindre, la conservation de ce qu'ils considéraient comme un droit inaliénable, la possession en commun des prairies du Cotentin.

Un souci tout autre s'imposait aux électeurs urbains. Lors de la rédaction à Carentan des cahiers de doléances, le député de la noblesse, Gilles Kadot, s'aperçut que les bourgeois de Carentan désiraient autre chose que les habitants des campagnes environnantes. Pour éviter qu'à l'avenir la Basse-Normandie servit de lieu permanent de passage aux troupes, et pour épargner au pays des luttes analogues à celles dont les villes de Saint-Lô, de Valognes, de Carentan venaient d'être l'enjeu, pendant les guerres de religion, le lieutenant pour le roi avait projeté le démantèlement de toutes les places qui ne pouvaient servir à la défense contre l'étranger envahisseur, et la démollition des murailles que l'usage du canon avait rendues insuffisantes dans le cas d'une attaqué régulière. Il était de bonne administration de supprimer tous ces simulacres de fortification qui ne pouvaient que servir de point d'appui à des partisans, semblables à ceux qu'avaient été les compagnons de du Tourps ou de Colombières.

Les bourgeois de Carentan n'avaient pas les mêmes raisons que les représentants de la Royauté de considérer les murailles de leur ville comme plus nuisibles qu'utiles, et bonnes tout au plus à servir de repaire momentané à quelque seigneur mécontent Ces gens paisibles, commerçants ou rentiers, avaient conservé un souvenir très vif des horreurs du siècle précédent. Dans leur conception un peu courte des besoins de leur sécurité, ils se croyaient à l'abri derrière leurs tours surannées, et entendaient qu'on ne touchât pas à leur palladium.

Au cas même où des fortifications plus modernes auraient remplacé les anciennes, et c'est l'éventualité qui se réalisa quelques années plus tard, ils étaient effrayés, à la pensée de se sentir, à si peu d'années des anciens troubles, pendant une période transitoire, dépourvus de tous moyens de défense.

Ne voulant pas se mettre en rébellion ouverte, et ne trouvant

Digitized by Google

pas suffisant d'exprimer des griefs un peu vagues, par la voie légale qui leur était offerte, ils firent la mauvaise tête et se mirent tout simplement en grève. Lorsque Gilles Kadot se présenta à Carentan, accompagné d'Avice, député du Tiers, pour procéder à la rédaction des cahiers à présenter à l'assemblée des notables, les échevins de la ville se refusèrent, sous un prétexte de procédure, de se mettre en communication avec le représentant de la noblesse.

Nous copions à présent le manuscrit :

« Deputtacion de la personne de Gilles Kadot aux Estats provinciaux dits assemblée des notables.

L'an mil six cents et dix sept, le vingt septiesme jour d'octobre, à Carentan, devant nous René Le Cesne, sieur de Pontrily et de Négreville, conseiller et chambellan du Roy et son bailli de Costentin, assisté de Maistre Charles de Gourmont, escuier, sieur de Fontainne, nostre lieutenant général civil et criminel en ceste ditte viconté de Carentan;

Pour députter aux estats provinciaux de cette province, à scavoir un de l'Estat ecclésiastique pour se trouver à l'assemblée des deputez de ce bailliage à Coustance, a huitainne un de la noblesse pour se trouver à ladite assemblée des Estats de laditte province à Rouen pour cette vicomté et ellection suivant les lettres patentes du Roy, et la coppie d'icelles à nous envoyez par les officiers dudit Coustances, ont été appelez les Ecclésiastiques, nobles et le Tiers Estat de cette dicte ellection assignée à ce jour, lesquels se sont presentez en grand nombre selon la liste des (ellecteurs déposée) au greffe, et ont elleu et députté pour l'Estat ecclésiastique : Louis Giron, prestre, curé de Brévands; pour (l'Estat de la noblesse), en la pluralité ont elleu noble seigneur (Gilles Cadot, sieur d'Audouville); et pour le tiers Estat ont uniformément nommé et députté Jean Avice, bourgeois de Carentan, auxquels les dits Estats ont donné pouvoir et puissance de s'assembler et conférer avec les autres deputtez dudit bailliage audit siège de Constance de y porter les mémoires et articles qui leur seront baillez de ce qui se convient proposer et résoudre auxdits Estats provinciaux pour le bien du pays, et en conférer et résoudre avec les autres deputtez dudit bailliage audit Coustance, et entre autres articles lesdits Estats ont donné pouvoir et charge spécialle ausdits députéz de suppléer très humblement le Roy en

Digitized by Google

exécution des articles arrestez aux derniers Estats provinciaux de vouloir révoquer la commission de mesnagement et allienation des pallus et mares, terres vaines et vagues des bailliages de Caën et Costentin, et avoir agréable qu'il soit fait récompence raisonnable à Monseigneur le Comte de Soissons pour se départir du droit et interest qu'il a eu laditte commission; et qu'à cette fin il soit faict levée de la somme de deniers qui sera accordée à mondit seigneur sur toute la province en considération de ce que à touttes les charges qui se sont présentées par cydevant pour le bien et soulagement des auttres bailliages de la province, la généralitté de Caen y a contribué, ou bien que lesdits bailliages de Caen et de Costentin doibvent estre déchargez de toute contribution à l'advenir aux charges consernantes les autres cinq bailliages, et, en attendant qu'il ayt plu à Sa Majesté ordonner de laditte récompence, d'opposer formellement par lesdits députez à la vérification et exécution de laditte commission en la court de Parlement de laditte province, et generallement faire gérer et négotier pour les auttres deputtez de laditte province en tous les articles qui seront baillez audits sieur d'Audouville et Avice, promettant avoir pour agréable ce qui sera par eux négotié, desquels nous avons pris et receu le serment coustumier, et à eux ordonné de se trouver à huitainne à l'assemblée des autres députés dudit bailliage, sy donnons en mandement aux huissiers ou sergeands dudit bailliage ce présent exécuter et comme dessus. Signé : Gourmont et Boissel, et leurs paraphes. » (1)

Jusqu'à présent tout s'était passé dans les termes de la plus complète correction; nous allons voir, par la lecture de la seconde pièce, qu'il va en être autrement :

« Acte touchant la députtation de Gilles Kadot aux Estats provinciaux (1617).

L'an mil six cents et dix sept, le huitiesme jour de novembre, à Carentan, en l'audition du Roy, devant nous, Jean Cotelle, escuier, sieur de Montmirel et Guéhébert, conseiller du Roy et vicomte de Carentan, s'est présenté noble seigneur Gilles Cadot, sieur et patron d'Audouville, députté pour la noblesse de ce bailliage, lequel, en la présence du procureur du Roy, a remonstré qu'il s'estoit, le jour de Lundi dernier, présenté devant nous affin de

(1) Manuscrits de la Bibliothèque nationale, fasc. 128.

Digitized by Google

recueillir mémoires et instructions pour luy présenter et en faire remonstrance aux Estats et de ce qu'il a dit avoir faict advertir les autres juges et officiers de ce lieu à cette fin, dont il nous a requis attestation, et comme encore de présent, il est prest d'en recevoir sy aucune luy en vient présenter. A quoy se sont présentez, les échevins dudit Carentan par Maistre Charles Ravend l'un d'eux, lesquels ont remonstré que du jourd'huy ils s'estoient plaints par devant noble homme Maistre Jean Ravend, sieur de Groucy, conseiller du Roy, lieutenant de Monsieur le bailly de Costentin de ce qu'ils n'auraient eu communication des articles emploiez ausdits Estats et que le corps de la ville n'avoit esté assemblé ny convoqué pour cet effect, et particulièrement d'un article qu'ils auraient eu advis qui auroit esté employé audit cahier touchant la démolition de ladite ville, *ce que les ecclésiastiques, officiers, nobles, bourgeois et habitant de laditte ville n'avoient jamais eu en intention de demander n'y requérir*, et..... du jour d'hier délibéré par devant ledit sieur de Groucy..... ceux qui en requerreroient la ditte démolition..... important à l'intérest du Roy et..... . persistent..... comme bien et deuement faitte, et en avoient passé procuration à (Maistre) Jean Avice, leur procureur sindich, qu'ils luy avoient envoyé pour les représenter à la séance desdits Estats, déclarant que à présent, atendu qu'il est quatre heures après midy, dont il a requis notre attestaôn, qu'il n'y a moyen de faire assembler la ville dans vendredy neuf heures du matin atendu que à présent les juges du bailliage sont absents, et qu'il n'est demain jour ordinaire pour les faire assembler, sy ledit sieur d'Audouville veus mettre lesdits articles au greffe pour cet effet. A quoy ledit sieur d'Audouville a dit qu'il se présentâ ledit jour de lundy par devant nous, pour recueillir sa procuration, ainsy que les articles qu'il avoit laissée entre les mains dudit Avice, procureur sindich, et que, pour cet effet, il s'étoit transporté en cette jurisdiction, et fait advertir les juges de bailliage de s'y trouver ainsy que les bourgeois et eschevins de cedit lieu, et avoit tardé en cette ville pour cet effect depuis neuf heures du matin jusques à six heures du soir, et qu'ayant esté adverty que ledit sieur Groucy Ravend, lieutenant particulier dudit sieur bailly en ce siège, avoit prétendu faire signer quelques articles particuliers à aucuns des bourgeois de ce lieu hors le prétoire, et en l'absence des auttres juges et officiers

Digitized by Google

de cedit lieu, il s'estoit représenté cedit jour depuis neuf heures du matin jusques à cette heure de trois à quattre heures de rellevée, pour communiquer à tous officiers et auttres habitants de ce lieu les articles à lui baillez par ledit sieur Avice, signée (*sic*) dudit sieur bailly du Costentin, et arrestez au siège présidial de ce bailliage, ainsi que deux autres officiers de ce siège, pour les augmenter, diminuer ou changer, selon qu'ils aviseront bien estre, et trouveroient estre expedient pour le bien du public, dont et de quoy nous luy avons accordé acte, et de ce que ledit sieur d'Audouville se présenta lundy devant nous en cette auditoire sur les neuf à dix heures du mattin et séjourna en cette ville jusques au soir pour recueillir lesdits articles, et que pour cet effect lesdits juges et officiers de bailliage et auttres habitants du lieu furent advertis de s'y comparois, *ce qu'ayant reffusé de faire*, lesdits articles auroient esté signés de nous vicomte susdit, et des officiers du Roy en ce lieu, et de ce qu'il ne seroit fait aucune délibération au prétoire ou Chambre du Conseil où nous ny aucun des juges ordinaires de ce lieu ayent esté convoquez ny appelez, et de ce que ledit sieur d'Audouville s'est présenté cedit jour en cedit prétoire et lieu de Carentan dempuis lesdits neuf heures du mattin, ayant pour cet effect adverty lesdits officiers, et auttres bourgeois et habittants dudit lieu de luy mettre entre les mains tels articles qu'il adviseroit bien estre pour le bien du public, et accordé pareillement acte, auxdits eschevins de leurs remonstrances et obéissances cydessus, et de la..... qu'ils ont faite que les juges et officiers de bailliage, officiers et bourgeois ayent esté advertys, et de leur protestaôn de nullité de tout ce que dessus. Signez Jean Cotelle, Alexandre et Ravend à la notte de ce présent. Fait comme dessus, signé..... »

Nous ne savons ce qu'il advint de la résistance des bourgeois de Carentan, ni s'ils persistèrent dans leur attitude; nous avons seulement voulu montrer que, dans les premiers temps du règne de Louis XIII, les électeurs bas-normands ne se laissaient pas mener sans protestation, et qu'au fond le pouvoir central n'exerçait pas une autorité aussi absolue et aussi incontestée que certains historiens se sont plu à le proclamer. Tel est l'enseignement que nous croyons pouvoir demander aux pièces que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur.

Gaëtan Guillot.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

Manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie

conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

(*Suite*)

§ III. Histoire littéraire

a) Généralités. — Le mss. 487 est un petit opuscule du P, Lallemant sur la manière de juger les sorciers; il a été composé à la prière de M. Pellot, premier président du parlement de Rouen à qui l'auteur l'adressa le 28 avril 1671. L'auteur réduit à quatre choses les accusations portées contre les sorciers :

1°) D'avoir fait un pacte avec le démon et d'avoir renoncé à Dieu, à leur foy et à leur baptême.

2°) D'avoir esté marqués par le diable dans une partie de leur corps qui demeurait ensuite invisible.

3°) D'avoir excité des tempestes dans l'air et dans les autres élémens, ce qui auroit causé des maladies extraordinaires.

4°) D'avoir esté au Sabat, d'y avoir commis plusieurs impiétez et d'y avoir eu quelquefois des commerces criminels avec les démons.

Voilà, d'après le P. Lallemant, ce qu'on avait coutume d'objecter et de reprocher aux sorciers.

Au 6e feuillet de ce manuscrit, on lit une note du P. Barre, pour détourner les jeunes gens d'ajouter foi aux diseurs de bonne aventure, d'après Favorinus, rapporté par Aulu Gelle dans ses « Noctes Atticæ » lib. XIV cap. I.

Digitized by Google

Le mss. 541 est un petit traité autographe en forme d'épître de Nicolas Proust des Carneaux (1), sur un projet d'histoire universelle de son temps qui lui était suggéré par les conseils de plusieurs (studiis multorum) et par les exhortations de Louis de Marillac qui, deux ans après, fut décapité en place de Grève. Texte latin, 10 feuillets de 302 sur 305 millim. Au verso de l'avant-dernier feuillet se trouvent quelques notes relatives à la supériorité de la langue française. L'auteur y transcrit les vers célèbres d'Horace dans son Epître aux Pisans :

Multa renascentur.....

La date de la rédaction de cet opuscule est de 1630 environ. On connait la triste réputation qu'ont laissé les ouvrages de Paul Lucas (2), voyageur né à Rouen, le 31 août 1664. Paul Lucas, dont l'éducation fut, paraît-il, peu soignée, s'occupa d'abord du commerce de joaillerie, ce qui l'attira de bonne heure à Constantinople, en Syrie et en Egypte. Nous n'insisterons pas davantage sur les travaux de ce voyageur qui pèchent presque tous par l'exagération. Nous en retrouvons quelques traces dans le mss. 542, simple recueil relatif aux voyages de Paul Lucas et à ce qu'il rapporta lors de ses derniers voyages au Levant :

Inscriptions, cartes, dessins de monuments; une grande carte du Delta où le cours du Nil est exactement décrit dans ses deux branches, depuis le Caire jusqu'à ses embouchures; plan et dessin d'élévation du labyrinthe d'Egypte; plan et élévation de ce qui reste du merveilleux temple ou palais d'Andera qui est un morceau d'architecture estonnant; dessin d'un tombeau que l'on croit estre celui de la fameuse Cléopâtre; mémoires de graines,

---

(1) Nicolas Prou des Carneaux est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *De gestis Ludovici XIII, Galliæ et Navarræ regis christianissimi, in Normania et Aquitania, compendiosa descriptio.* Paris, 1620, in 8°. Conf. Frère, II, (424).

(2) On a de lui : *Voyage au Levant*, Paris, 1704, 2 vol. in-12 avec carte et figures. — *Voyage dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique*, Paris, 1710, 2 vol. in-12. — *Voyage dans la Turquie, l'Asie, Palestine, Haute et Basse-Egypte*, Paris, 1719, 3 vol. in-12. Ces trois voyages, souvent réimprimées à Paris, à Rouen et à Amsterdam, ont été traduits en allemand à Hambourg, 1707, 1722, 5 vol. in 12.

Digitized by Google

racines apportées du Levant par le sieur Paul Lucas et envoyés par l'abbé Bignon au jardin du roy par ordre de monseigneur le duc d'Orléans; état de quelques bijoux apportés et déposés au garde meuble de la couronne; curiosités naturelles.

On trouve encore dans ce mss. deux pièces qui ont un certain intérêt pour la bibliographie de Paul Lucas, ce sont : 1° fol. 6, le traité entre l'éditeur Simart et le voyageur, 26 novembre 1711, pour la vente du mss. du voyage en Asie mineure : Moy Paul Lucas, antiquaire du roy, donne au sieur Simart, imprimeur de monseigneur le Dauphin, le mss. du voyage que j'ai fait par ordre du roy dans l'Asie mineure et autres lieux, avec les dessins de tout ce qui se trouvera nécessaire d'être gravé et d'obtenir le privilège en mon nom.

Et enfin le traité entre le libraire, Robert Machuel et le voyageur Paul Lucas pour l'impression du « Voyage au Levant » de ce dernier, 27 février 1719.

L'origine normande de Nicolas Oresme n'est contestée par personne. Depuis l'Essai de M. Francis Meunier (1), et surtout depuis les mémoires de M. Guillaume Rocher (2) et de M. Jourdain (3), Nicolas Oresme occupe dans l'histoire littéraire du XIVe siècle, comme littérateur et surtout comme économiste, une place assez considérable. L'ouvrage contenu dans le mss. 1014 est une version française avec commentaire de la Politique d'Aristote (4). Ce mss. écrit au milieu du XIVe siècle, avec lettrines en couleur, contient : fol. 1 v°. Prologue : « A très souverain et très excellent prince Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, Nicolas Oresme, doyen de votre église de Rouen, vostre humble chappellain,

---

(1) *Essai sur la vie et les ouvrages de Nicolas Oresme*, Paris, 1857, in-8.

(2) Un grand économiste français du XIVe siècle; mémoire traduit et publié par Wolonski, p. XI-XVII du volume intitulé : *Traictie de la première invention des monnaies de Nicole Oresme*, Paris, 1864.

(3) *Mémoire sur les origines de l'économie politique*, lu à l'Académie des inscriptions en septembre et octobre 1869.

(4) La Biblioth. nat. possède neuf mss. de la Politique d'Aristote traduits par Nicolas Oresme; ce sont les nos 125, 204, 208, 557, 9.106, 12.233, 22.499, 22.500, 24.279 du fonds français. Sur cette œuvre d'Oresme, voy. L. Delisle. *Invent. des mss. français de la Bibl. nat.*, t. II, p. 293-315.

Digitized by Google

honeur, obedience et subjection... ». Fin : « ... Je cest livre qui fu fait en grec et après translaté en latin de vostre commandement de latin en françois exposé diligeaument et mis de obscurité en clarté sous votre correction, au bien de tous et à le honeur de Dieu ». Ensuite on lit, fol. 2 v°, une « Instruction relative à la division des chapitres et aux sommaires placés entre chaque livre. Puis vient le texte de l'ouvrage, chaque livre précédé d'un sommaire. Le volume se termine, fol. 275, par deux tables : table des notables ou table des matières les plus importantes contenus dans le livre et par une table des expositions des fors mos de politique, ou explication de quelques termes qui sont propres à cette science.

Dans un recueil factice de pièces diverses de vers latins et français, mss. 2416, au fol. 234 v°, on trouve une pièce de vers imprimée s. l. n. d. de Pierre Corneille, sur la conquête de la Franche-Comté (1). C'est une de ces pièces fugitives, imprimée sur une simple feuille, nous la reproduisons à titre de curiosité :

AU ROY SUR LA CONQUESTE DE LA FRANCHE COMTÉ

Quelle rapidité de conqueste en conqueste
En dépit des hyvers guide tes étendards?
Et quel Dieu dans tes yeux tient cette foudre preste,
Qui fait tomber les murs d'un seul de tes regards?

A peine tu parois, qu'une Province entière
Rend hommage à tes lys, et justice à tes droits :
Et ta cour en sept jours achève une carrière
Que l'on verrait couster un siècle à d'autres Rois.

En vain vain pour t'applaudir ma Muse impatiente
Attendant ton retour preste l'oreille au bruit :
Ta vitesse l'accable, et sa plus haute attente
Ne peut imaginer ce que ton bras produit.

(1) Cette pièce imprimée a été décrite par M. E. Picot, *Bibliographie cornélienne*, Paris, 1876, in-8°, p. 182, n° 153, d'après un exemplaire de la Bibl. nat. (Y. Réserve). L'exemplaire de Sainte-Geneviève ne contient pas les 18 vers latins indiqués par M. Picot sur l'exemplaire de la Bibl. nat. Cette pièce, publiée s. l. n. d. a du être imprimé à Paris en 1668.

Digitized by Google

Mon génie étonné de ne pouvoir te suivre
En perd haleine et force, et mon zèle confus,
Bien qu'il t'ait consacré ce qui luy reste à vivre,
S'espouvante, t'admire et n'ose rien de plus.

Je rougis de me taire et d'avoir tant à dire,
Mais c'est le seul party que je puisse choisir;
Grand Roy, pour me donner quelques loisir d'écrire
Daigne prendre pour vaincre un peu plus de loisir.

P. CORNEILLE.

Nous ne citons que peur mémoire la supplique en vers latins que l'on trouve dans le mss. 2463, fol. 86; c'est l'œuvre anonyme de quelque génovéfain exilé en Normandie pour certains écrits. L'auteur indique ainsi le lieu de son exil :

« ... exilio in longo me Neustrica tellus detinet inde procul ».

Il s'adresse aux PP. Riberolles et Sutaine, génovéfains, mais sans grand espoir d'être écouté.

Pierre Eustache Taillet (1), chanoine régulier, prieur, curé de Saint-Jacques, à Eu, né à Rouen le 30 juillet 1712, et mort à Eu le 9 mars 1769, est l'auteur de logogriphes et autres poésies que nous avons retrouvées dans le mss. 2475, fol. 40-53. Nous laissons de côté ces simples exercices de l'esprit pour ne relever que les pièces suivantes :

Fol. 54 : Compliment à Monseigneur l'archevêque de Rouen, quand il vint en la ville d'Eu, en 1766.

Fol. 55 : Critique de l'oraison funèbre de Monseigneur le Dauphin, par le R. P. Fidèle, de Pau, capucin.

Fol. 56 : Requête d'une petite fille de vingt mois à Mme la marquise de R..., pour la supplier de l'accepter pour sa filleule en place de sa défunte sœur jumelle, dont ladite marquise était la marraine.

Fol. 56vo : Bouquet pour la feste de la marquise de R..., présenté par la petite fille dont il est parlé dans la pièce précédente.

---

(1) On a de lui : « Essai de trad. en vers burlesques d'une pièce de poésie latine intitulée : *Excidium Aug.*, Rouen, 1768, in-12, réimprimée avec notes par St. de Merval, Rouen, 1887, in-4o. (Biblioph. norm.). Voy. de Merval. Not. p. IX. — De Beaurepaire; discours aux bibliophiles, 10 juin 1887, p. 5.

Digitized by Google

Fol. 60 : Sur la feste de la Portioncule, etc.

C'est la seule qualification de « chantre de Bayeux » qui nous détermine à parler ici du mss. 2490, consacré tout entier aux œuvres de Nicolas de Clamenges. Les biographes le font naître, vers le milieu du XIVe siècle, dans le village de Clamenges, près de Châlons, en Champagne, dont il prit le nom (1). Obligé par deux fois de quitter la France, pour des raisons politiques, il se retira en Italie où il vécut ignoré dans le monastère de Vallombreuse en Toscane. Ce fut dans cette retraite qu'il composa ses principaux ouvrages. De retour en France, le roi le nomma chantre et archidiacre de Bayeux. Sur la fin de sa vie, il revint au collège de Navarre, dont il fut proviseur, et il y mourut. Le ministre protestant Lydius, son biographe et l'éditeur de ses œuvres, Leyde, 1613, in-4°, nous apprend qu'il fut enterré dans la chapelle du collège de Navarre, sous la lampe, devant le grand autel. Il choisit lui-même cet endroit, parce qu'ayant été dans sa jeunesse boursier dans ce collège, il était venu souvent la nuit étudier à la lueur de cette lampe, ce qui donna lieu à cette inscription :

« Qui lampas fuit ecclesiæ sub lampade jacet ».

On lisait encore, avant la Révolution, sur sa tombe, l'épitaphe qui suit :

Belga fui, catalaunus eram, Clamengius ortu;
Hic humus ossa tenet, spiritus astra petit.

On ignore l'époque de sa mort, mais il vivait encore au temps du Concile de Bâle (1431) ainsi que le prouvent trois lettres insérées dans le recueil de ses œuvres.

Le mss. qui nous occupe est un recueil de 147 feuillets papier, XVe siècle, il contient :

Fol. 1 : « Incipiunt epistolæ Nicholai de Clamengis cantoris Baiocensis ». La table est au fol. 145-146. Ces lettres se rapportent à divers sujets; une des dernières est adressée à Henri, roi d'Angleterre; plusieurs à Jean Gerson, d'autres à des prélats et à des cardinaux. Une note, placée au verso du fol. 1, nous apprend qu'on trouve dans ce volume manuscrit, environ vingt lettres de

(1) C'était alors, dit Mézeray, la coutume des gens de lettre qui étaient issus de bas-lieu. Voyez sur Nicolas de Clamenges une note dans le mss. 2416, fol. 27vo.

Digitized by Google

Nicolas de Clamenges qui manquent dans le recueil publié par Lydius.

Fol. 140 : « Deploratio calamitatis ecclesiastice per scionna nefandissimum cum exhortatione pape et pontificum ad ejus extirpationem » pièce de cent vingt huit vers latins sur le schisme qui divisait l'Eglise.

Fol. 140vo : Descriptio et laus janue.

Fol. 141 : Descriptio vite rustice, cum laude et commendacione.

Fol. 141vo : Descriptio vitæ tyrannice, cum detestatione et reprobatione.

Fol. 142 : De anti christo et ortu ejus, vita moribus et operibus.

Fol. 143 : Incipit descriptio cujusdam rei mirabilis qui in gallis accidisse ferebatur.

La latinité de Nicolas de Clamenges est remarquable; son style est orné, sans affectation; il abonde en termes choisis et en heureuses applications des auteurs sacrés et profanes. Cet auteur qu'on ne lit plus, a joui de son temps d'une étonnante réputation. Il était en commerce de lettres avec les ministres et les souverains, et son nom, si souvent proclamé immortel au XIVe siècle, est à peine connu aujourd'hui de quelques érudits.

(A suivre). Etienne DEVILLE.

Digitized by Google

L'EXPOSITION CORNÉLIENNE

DE ROUEN

La presse quotidienne doit avoir suffisamment informé toute notre province des belles et consolantes fêtes qui ont rehaussé le troisième centenaire de la naissance du grand Corneille. Ne semble-t-il pas néanmoins que la *Revue catholique de Normandie*, pour répondre pleinement à son but non moins qu'à l'attente de ses lecteurs, reste encore obligée à insister, plus qu'on n'a pu le faire ailleurs, sur la partie la moins éclatante mais la plus instructive de ces manifestations publiques, sur l'Exposition ouverte dans la magnifique « salle des Tableaux », au palais des Consuls.

A côté, en effet, des panégyriques si variés, dont plusieurs rappelaient parfois la langue du grand siècle, s'est constituée, en silencieux éloge, une leçon de choses, non pas puérile comme il arrive trop souvent, mais pleine de fructueux enseignements. Pièces sur tables, elle révèle aux moins érudits quelle a été l'influence de Corneille dans l'empire des lettres.

Un résultat inespéré vaudrait à lui seul la mention de la *Revue*. Les heureuses aspirations vers une sage décentralisation n'empêchent point les meilleurs esprits de renoncer à rivaliser avec la capitale. Ici pourtant, c'est l'opinion des meilleurs juges, la province a surpassé Paris.

L'enthousiasme si légitime de nos compatriotes ne suffit pas seul à expliquer ce succès exceptionnel, non plus même que le dévouement d'un groupe d'amateurs qut ont dépensé de longues journées à cette organisation. Mais pour faire prendre corps à leurs séries, ils n'ont eu que l'embarras du choix entre une soixantaine de collections de Rouen et de la Normandie, de Paris et de l'étranger. Car si la Chine, qu'on a voulu mettre à contribution, s'est dérobée, la Pologne et l'Amérique ont répondu.

Mais qui pouvait lutter avec l'administration départementale et les documents inappréciables qu'elle a libéralement communi-

Digitized by Google

qués? Citons par exemple le registre de la paroisse Saint-Sauveur dont Corneille a couvert des pages de sa grosse écriture; et encore cette *Imitation* de 1658, exemplaire d'auteur où le grand poète a jeté une vingtaine d'annotations autographes. Quand on songe que si les enchères publiques eussent permis aux rois de la finance de se disputer cet incomparable joyau, le Nouveau-Monde nous l'eût probablement enlevé, on se sent deux fois heureux de le voir propriété du domaine national. La France doit ce bonheur au patriotisme de M. Alfred Dubois, ancien député de la Seine-Inférieure, qui, sur la demande de M. Laporte, vient de l'offrir au musée de la maison Corneille, du Petit-Couronne.

Par une disposition des mieux entendues, chaque visiteur recevait en entrant un *itinéraire* qui mérite d'être conservé ici :

« Librairie. — *Vitrine A.* Autographes de Corneille. — *Vitrine B.* Editions originales, in-4° et in-12, des pièces séparées (le *Cid* excepté). — *Vitrine C.* Le Cid et la *Querelle du Cid.* — *Vitrine D.* Le *Cid* en langues étrangères, et pièces diverses de Corneille ou relatives à Corneille. — *Vitrine E.* Ouvrages de piété. — *Vitrine F.* Editions des pièces séparées, éditions collectives publiées du vivant de Corneille, pièces de théâtre traduites en langues étrangères (le *Cid* excepté). — *Vitrine G.* Editions collectives modernes. — *Vitrine H.* Œuvres musicales. — *Vitrine J.* Statuettes, médailles, etc. — *Vitrine K.* Pièces relatives à l'érection de la statue. (Il s'agit de la statue élevée à Rouen, en 1834, sur le pont de pierre, aujourd'hui pont Corneille.)

» Iconographie. — *Panneau R.* Portraits de Corneille. — *Tables S. T.* Portraits de membres de sa famille, de personnages auxquels il a dédié des œuvres. — *Panneau L.* Corneille dans la réclame. — *Panneaux M. N.* Maison où vécut Corneille; églises Saint-Sauveur et Saint-Roch. — *Panneaux O. P.* Statues de Corneille. — *Vitrines F. G.* Illustrations des œuvres; acteurs ayant tenu les rôles du théâtre de Corneille; Rouen au temps de Corneille ».

En dehors de la salle, vis-à-vis de la porte d'entrée, étaient groupées en éventail, comme un simple signe du temps, un lot de cartes postales, plus ou moins cornéliennes.

La seule vitrine F. avait réuni environ deux cents numéros. Ensemble plus étonnant encore, le *Cid* dans ses deux sections en comptait plus de cent vingt, et encore l'édition originale n'y figurait que par un simple fac-similé du titre. Pour se consoler de ce léger

Digitized by Google

mécompte, il suffit de se rappeler qu'un exemplaire de cet in-4° a été vendu, il y a quelques mois, la bagatelle de 22.000 fr.

La vitrine B, malgré ses soixante-quinze volumes ou environ, a encore regretté l'absence de quelques éditions originales. Et nous sommes ainsi faits que nous gémissons plutôt sur ce qui nous manque, que nous ne savons jouir de ce que nous possédons.

Les maisons, églises et autres bâtiments auxquels demeure attachée la mémoire de Corneille, étaient représentées par une cinquantaine de pièces. Les traits du grand homme se rencontraient sur une carte à jouer, au fond d'une belle faïence, et jusque sur des chenets.

Les tables avaient été couvertes par plus de soixante gravures, où abondent des œuvres d'art. Méritent une mention entre ces accessoires deux portraits de Richelieu, et un beau portrait à l'huile de Thomas Corneille qui appartient à l'académie de Rouen.

Il y avait là sans doute de quoi piquer vivement la curiosité; et aux débuts la moyenne des visiteurs a été d'une centaine par jour.

Ç'a a été un beau résultat, propre à assurer la meilleure conclusion de cette louable entreprise, je veux dire la publication d'un catalogue complet, qui fut dès l'abord annoncée.

L'abbé A. Tougard.

Digitized by Google

LES FÊTES

DU

TROISIÈME CENTENAIRE DE CORNEILLE

A ROUEN

Les fêtes du troisième centenaire de Pierre Corneille viennent de se terminer. Nous n'avons pas l'intention de rien ajouter à ce qui a été dit à la gloire de Corneille. Bon nombre de Revues lui ont apporté leur tribut d'hommages dans des articles du plus grand mérite, dont les auteurs sont des maîtres tels que Albert Sorel, Brunetière, Emile Faguet, Jules Lemaître, Jules Claretie, Sully Prudhomme... mais quoi il faudrait citer toute l'Académie! Ce que nous voulons seulement c'est constater combien les fêtes de Rouen ont été heureusement comprises. Le mérite en revient au comité qui s'était chargé de faire renaître plus vivante encore la mémoire du grand poète, et en particulier à son président, à notre ami et collaborateur, M. Christophe Allard. Le ministre venu à Rouen lui a accordé une distinction flatteuse. Pour une fois les droits acquis ont été plus forts que la politique et tout le monde s'en est réjoui.

Dans quelques lignes publiées par les *Annales politiques et littéraires*, M. Albert Sorel (1), qui d'ailleurs a prononcé un admirable discours à l'occasion de ce troisième centenaire, disait que le véritable hommage à rendre au poète serait d'ouvrir la scène

(1) C'était hélas le testament du maître; la France vient de perdre en lui un historien universellement estimé aussi bien pour son érudition que pour la sûreté de ses appréciations. Nous ne saurions oublier qu'Albert Sorel était normand.

Digitized by Google

partout où il existe un théâtre, de mobiliser tout ce que la France possède de comédiens notoires ou latents, des plus illustres ou inconnus. « On verra, ajoutait-il, si Corneille avec son cortège de héros, a passé de mode, si son verbe magnanime sonne encore aux oreilles françaises, si le peuple est resté d'accord avec Mme de Sévigné, si le poète et le grand public sont démeurés en communion l'un avec l'autre, si l'ancien régime, la Révolution, l'Empire et le régime moderne ayant successivement passé leur charrue sur la terre de France, la semence y fermente toujours et porte son fruit. Il y aura ce jour là de quoi confondre et ceux qui se lamentent sur la mort de ce pays et ceux qui trouvent qu'il met trop longtemps à mourir. »

L'expérience a été faite, du moins à Rouen, là il nous a été donné d'entendre les vers de Corneille et de voir l'enthousiasme que déchainaient les nobles pensées exprimées. C'étaient, il est vrai, les artistes de la Comédie française qui sont venus interpréter ses œuvres, rien d'étonnant alors à ce que les applaudissements les accompagnent comme toujours et cependant on sentait bien que malgré l'habileté des interprètes, tout ce peuple vibrait bien plus aux sentiments exprimés qu'à la manière dont ils l'étaient. Comme l'a dit Albert Sorel, il y a là de quoi confondre les désespérés et les criminels. Il ne faut pas perdre tout espoir, quelque grave que soit l'état d'un malade, lorsque le cœur n'a pas perdu son énergie.

Digitized by Google

MONSEIGNEUR LEMONNIER

ÉVÊQUE DE BAYEUX

Le 1er juin, S. E. le Cardinal Merry del Val, secrétaire d'État de Notre Saint-Père le Pape Pie X, informait Monseigneur l'Archevêque de Rouen que Sa Sainteté nommait M. l'abbé Lemonnier, vicaire général, à l'Évêché de Bayeux, et M. l'abbé Lecœur, supérieur de l'Institution Join-Lambert, à l'Évêché de Saint-Flour. Les informations canoniques ont été faites au commencement de cette semaine, et les deux élus ont prêté serment jeudi, en présence de Mgr Montagnini.

Les témoins étaient : pour Mgr Lemonnier, M. l'abbé Renémesnil, chanoine de Paris, originaire du diocèse de Bayeux, et M. l'abbé Lefebvre, curé de Saint-Paul de Rouen ; pour Mgr Lecœur, M. l'abbé Bridier, supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et M. l'abbé Clair, premier vicaire de Saint-Honoré-d'Eylau, à Paris.

Voici l'article que le *Bulletin Religieux de l'Archidiocèse de Rouen* consacre au nouvel Évêque de Bayeux, sous la signature de M. l'abbé Prudent :

Mgr Lemonnier succède sur le siège de Bayeux à Mgr Amette, Archevêque titulaire de Sida, Coadjuteur de S. Em. le Cardinal Richard, Archevêque de Paris.

Bayeux, c'est presque chez nous encore. Terre normande, mœurs normandes; civilisation semblable, semblables origines. Beaucoup de noms illustres nous sont une gloire commune. D'un sol à l'autre, les goûts, les idées, les habitudes ne changent pas. Nos belles églises, on croit les retrouver au diocèse de Bayeux, nombreuses encore, de style aussi grave, de masse aussi opulente. Douce chose aussi : les particularités liturgiques sont, à peu de chose près, pareilles. Seulement les Bayeusains, plus heureux, ont plus gardé de leurs rites et de leurs cérémonies primitives. Mgr Lemonnier connaîtra demain et gouvernera d'autres personnes, il croira rencontrer encore la même âme.

Digitized by Google

Il méritait ce bonheur. Il a tant édifié par sa piété pénétrante! Il a tant travaillé!

Il est né à Étretat, en 1853. Ses parents que, comme Mgr Lecœur, il a le chagrin d'avoir perdus, étaient de cette forte race répandue sur nos côtes, dont les convictions religieuses sont robustes à l'égal du tempérament. Les prêtres qui ont passé chez lui, et ce sont presque tous ceux du diocèse, ont pu remarquer dans son cabinet de travail deux beaux portraits, peints d'une touche grasse et d'un dessin précis, qui font revivre son père et sa mère. Les traits du premier, fortement taillés, vrai type de marin aguerri au labeur, réfléchi, clairvoyant; la physionomie de bonté que montre la seconde, aux yeux vifs et à l'expression délicate, se retrouvent manifestement dans le fils. Il a la sensibilité inlassable de l'autre. Revoit-il en ce moment, en même temps que ceux qui lui firent bégayer les premiers mots de religion, sa petite enfance au bord des flots, ses courses d'adolescent sur les falaises pittoresques, ses jeux quotidiens aux abords des *caloges?* Se dit-il que ces spectacles d'admirables paysages et ces longues contemplations de la vie de mer ont suscité peut-être en lui le premier éveil de l'idée d'infini et, qui sait, le désir de se donner à Dieu?

Il entrait au Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades en 1865. Il eut pour maîtres, M. l'abbé Emmanuel Auvray, curé actuel de Saint-Joseph de Rouen, dont l'influence sur tous ses élèves a été si profonde; M. Cordier, curé de Ry, qui s'en glorifiait hier avec une émotion légitime; M. Lebien, de sainte mémoire; le bon M. Renaud, décédé curé-doyen de Saint-Jean d'Elbeuf, inoublié et inoubliable; M. le chanoine Potel, qui, pour tous ceux qu'il enseigna, fut la clarté, l'ordre en tous ses détails, et le modèle de l'esprit sacerdotal auquel ils aspiraient. Le digne sacriste du Chapitre, M. l'abbé Lemaire, le pieux M. Magnier, aumônier des Saints-Anges, étaient ses surveillants, vrais modèles eux aussi.

Il fit de fortes études. M. Lemonnier montrait dès ce temps la facilité de travail et la puissante faculté d'assimilation qui sont ses dons indiscutés. Il se présenta, l'année qui suivit sa sortie du Petit-Séminaire, aux examens du baccalauréat. Les étudiants ecclésiastiques n'y recevaient aucune préparation directe en ce temps-là. Il fallait, de soi-même, par surcroît, ajouter ce labeur aux labeurs communs. Y réussir était d'un mérite moins banal

Digitized by Google

qu'à notre époque, où tous les chemins sont si largement tracés et où tant de mains se tendent pour vous conduire. Plus tard, il obtint son baccalauréat ès-sciences dans les mêmes conditions.

M. Lemonnier ne passa que deux années complètes au Grand Séminaire de Rouen. Sa santé était précaire. Au cours de la troisième année, il dut, pour la refaire, accepter un préceptorat. Il put néanmoins être ordonné prêtre à l'âge régulier, en 1877. Il avait dès lors une réputation de piété qui n'a fait que grandir avec le temps et les hautes charges.

On avait remarqué, au cours de ses humanités, ses dispositions natives pour l'étude des sciences. Le Petit-Séminaire obtint de Mgr de Bonnechose qu'il vint les y enseigner. Dix-sept années de sa vie se sont écoulées dans cette fonction. Nous le disions en commençant : vie toute unie, qui fut une marche paisible, d'un pas mesuré, d'une allure égale, presque sans haltes.

Il avait l'art de rendre intéressantes les choses les plus difficiles. Ses cours charmaient par leur clarté, leur précision, le mouvement intellectuel qu'y mettait le maître. D'un souffle de poésie il animait parfois les sciences naturelles. On eût dit qu'il colorait, faisait vibrer au besoin, mathématiques, chimie, zoologie, etc...

Toutefois, les aînés des séminaristes, auxquels il se consacrait spécialement, ne recherchaient pas seulement sa science, mais encore son affection et ses conseils spirituels. Il tendait sans doute à faire des bacheliers, mais davantage à préparer des prêtres. Pour lui, les événements d'un si long espace de temps furent peu les diplômes qu'il aida à conquérir, beaucoup les vocations qu'il contribua à fixer, ou la floraison de piété qu'il détermina parmi les meilleurs.

Entre temps, tout ministère auprès des âmes le charmait, et il se laissait volontiers aller à les rechercher au dehors. Sans que les devoirs de son professorat en souffrissent, il fut, par surcroît, aumônier des sourds-muets, et il apprit dans ce but leur langage. Il monta souvent aussi dans les chaires de nos paroisses. Sa parole, d'une onction pénétrante, a le don rare de faire sentir Dieu et de toucher les cœurs. On est toujours plus disposé à la vie intérieure quand on l'entend.

M. Lemonnier fut tiré subitement de cette existence cachée. En 1893, deux vicaires généraux moururent coup sur coup. Mgr Thomas voulut, pour les remplacer, des hommes jeunes. Il

Digitized by Google

choisit M. l'abbé Lemonnier, confondu, et son secrétaire particulier, M. l'abbé du Vauroux, aujourd'hui Évêque d'Agen.

Passer d'emblée d'un calme professorat à une telle charge, c'est véritablement être mis à l'épreuve. Mais M. Lemonnier se montra tout de suite supérieur à son titre. Il connut avec rapidité tous les rouages d'une administration très vaste. Les affaires les plus compliquées n'eurent jamais de secret pour lui. Délié, sagace, aidé par un labeur infatigable et par une mémoire où tout demeure, entraîné surtout par la conscience affinée de ses devoirs envers son Archevêque et le diocèse, il n'est occasion de bien servir qu'il n'ait saisie, il n'est témoignage de dévouement qu'il n'ait donné. Il reçut en échange une confiance persistante.

A la mort de Mgr Thomas, il fut l'un des vicaires capitulaires nommés par le Chapitre. Mgr Sourrieu, Mgr Fuzet le prirent pour vicaire général à leur tour : ils bénirent Dieu de leur avoir fait rencontrer un tel auxiliaire. Les Évêques de Normandie, dans leurs rapports avec leur Métropolitain, eurent souvent occasion d'apprécier ses talents d'administrateur et ses qualités naturelles. Aussi l'ont-ils proposé d'une voix unanime au Souverain Pontife pour occuper un siège épiscopal parmi eux.

Aux fonctions administratives il ajoutait celles de supérieur de plusieurs monastères. L'importante communauté d'Ernemont, ni les Augustines Hospitalières de l'Hotel-Dieu, qui lui avaient été confiées tout d'abord, n'absorbèrent pas tout son zèle. Par la suite, nos Archevêques lui donnèrent encore la direction du second monastère de la Visitation et des Ursulines du Havre. Ce ne fut point ministère de tout repos que celui-là, à travers les difficultés légales de toute sorte et les persécutions de ces dernières années. Prudent, rompu au textes des lois canoniques et civiles, M. Lemonnier contribua à sauver matériellement ce qui pouvait être sauvé.

Il a fait plus encore dans l'ordre spirituel. Que de conférences générales, que d'avis particuliers, que d'allocutions pieuses en des cérémonies intimes il prononça et multiplia! Sa seule mission dans ces maisons saintes, telle qu'il la comprenait, eût suffi largement à occuper un prêtre des plus actifs. Aussi leur semblerait-il qu'elles perdent tout en le perdant, si elles ne savaient combien riche est le diocèse en dévouements sacerdotaux et si elles n'étaient habituées à se fier à la Providence.

M. Lemonnier était, en outre, supérieur de la Maîtrise Saint-

Digitized by Google

Évode. Heureux s'il avait pu, dans ce nid d'oiseaux, auquel préside un virtuose ami, venir, les affaires terminées, se reposer davantage!

Est-ce tout? Non. M. Lemonnier trouva encore le temps de prêcher des retraites ou des triduums, soit au Petit, soit au Grand Séminaire. Il avait accepté, à Rouen, de diriger la conscience de bon nombre de personnes. Son confessionnal, à la Cathédrale, était entouré d'une élite. Il allait au-devant de tout ce qui veut être fervent, et tout ce qui veut être fervent venait à lui. Quel vide fera, que de regrets va causer son absence!

C'est avec bonheur pourtant que nous le donnons à nos frères de Bayeux. Déjà par le passé le diocèse de Rouen a eu plusieurs fois la gloire de leur envoyer des membres de son clergé comme Évêques. Le dernier en date, ils s'en souviennent, fut Mgr Robin, parti de Notre-Dame du Havre. Ces échanges gardent heureusement à la province sa physionomie caractéristique, et cimentent une union qui fait l'honneur des deux diocèses.

Les prêtres et les fidèles de l'Église de Bayeux, à leur vive satisfaction, retrouveront en notre compatriote quelque chose de Mgr Amette : l'expérience administrative, la clarté de pensée, le sens du possible, la piété profonde. En peu de temps tous le connaîtront et l'apprécieront, tant il se multipliera pour eux, tant il aura vite fait de délier leurs affaires et, surtout, de pénétrer leur âme.

En revanche, qu'ils veuillent bien se donner à lui sans réserve. Il a les dons du bon pasteur : qu'ils le suivent joyeusement et s'unissent pour le bien sous sa houlette. Plus encore : qu'ils l'aiment. Celui qui écrit ces lignes trouve dans les souvenirs d'une amitié de quarante années le droit de le leur affirmer : c'est chose facile.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

JULES BARBEY D'AUREVILLY, LA VIE, L'ŒUVRE par *Eugène Grelé*, 2 vol. in-8°, Paris, H. Champion, et Caen, L. Jouan, (1902-1904).

Autour du nom de Barbey d'Aurevilly, mort le 23 juin 1889, âgé de quatre-vingts ans, le silence ne se fait pas, bien que les renommées des hommes célèbres passent généralement par une sorte d'âge ingrat entre l'époque de leur disparation et le moment où ils apparaissent avec un recul suffisant à la postérité. L'auteur du *Chevalier des Touches* garde, lui, l'oreille du public, puisque les recueils de ses articles et de ses notes trouvent les éditeurs : on a bien publié de lui, depuis son décès, une dizaine de volumes, et d'autres suivront. Aussi n'est-il pas trop tard pour signaler l'étude qui renseigne le mieux sur sa vie et sur son œuvre, et dont il serait impardonnable à une Revue normande de n'avoir point parlé, l'étude approfondie et qui mérite bien d'être appelée doctorale, ce qui ne veut nullement dire pédante ou ennuyeuse, que nous devons à M. Eugène Grelé.

Au second de ses volumes, celui dans lequel il s'occupe de l'œuvre et de l'action de Barbey d'Aurevilly, on aura sans doute, avec le temps, quelques additions à apporter, puisque cette œuvre n'a pas fini d'agir. M. Eugène Grelé lui-même donnait à la *Revue d'histoire littéraire de la France* d'octobre-novembre 1904 une étude complémentaire sur le roman publié en 1883 sous ce titre : *Ce qui ne meurt pas*, comparé au premier manuscrit de ce récit, datant de 1835. Aura-t-on quelques rectifications à apporter à ses jugements? Peut-être, quoiqu'assez rarement. Il n'est pas tendre à certains ennemis de son héros, ni même à quelques uns de ceux pour lesquels celui-ci professait de la sympathie, aux Jésuites par exemple, qu'il malmène vraiment avec trop de sans-façon.

Le premier volume, consacré à la vie de notre grand romancier, est bien près d'être définitif. M. Eugène Grelé a été complètement documenté. Il a pu consulter notamment la correspondance avec Trébutien dont la publication annoncée est impatiemment atten-

Digitized by Google

due. Il étudie avec soin les origines et la famille (1) de Barbey d'Aurevilly et il montre comment, après quelques années de déracinement, et de troublantes influences romantiques, son génie se dégagea, et ne se développa pleinement qu'au contact retrouvé avec le pays natal. Ce pays là, profondément compris et aimé par M. Eugène Grelé, lui a inspiré de très belles pages. Je dirais volontiers que dans son œuvre, ce qu'il y a de meilleur, comme dans celle de Barbey d'Aurevilly, c'est ce qu'il y a de vraiment normand, de bas-normand.

Baron J. Angot des Rotours.

---

(1) Je me permettrai pourtant de poser à propos de détails, deux points d'interrogation. La charge dont l'achat anoblit les Barbey est-elle indiquée (p. 16) avec exactitude? N'est-ce pas une filiation bien problématique qui rattache la mère de notre écrivain, une Ango, au célèbre armateur dieppois?

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Bains de mer

1° Billets délivrés par les gares du réseau de l'Ouest pour les stations balnéaires des réseaux de l'Etat, du Nord et d'Orléans

Toutes les gares du réseau de l'Ouest délivrent, d'avril à octobre, pour toutes les stations balnéaires des réseaux de l'Etat, du Nord et d'Orléans, des billets d'aller et retour, dits de Bains de mer, valables 33 jours, et pouvant être prolongés moyennant supplément (minimum de perception par place : 56 fr. en 1re classe, 37 fr. 80 en 2me classe, 33 fr. en 3me classe).

Ces billets donnent aux voyageurs le droit de s'arrêter pendant 48 heures à l'aller et au retour à une gare au choix de l'itinéraire suivi.

Pour plus de renseignements s'adresser à la gare qui délivre ces billets à la condition que la demande en soit faite 3 jours au moins à l'avance.

2° Billets de famille délivrés par les gares du réseau de l'Ouest pour les stations balnéaires et thermales du réseau de P. L. M.

Toutes les gares du réseau de l'Ouest délivrent, pour les parcours d'au moins 500 kilomètres (aller et retour), aux familles composées de 4 personnes au moins payant place entière et se rendant aux stations balnéaires et

Digitized by Google

thermales du réseau de P. L. M., des billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2me et 3me classe permettant l'arrêt facultatif aux stations intermédiaires, valables pendant 33 jours (non compris le jour du départ) et pouvant être prolongés moyennant supplément.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant, au prix de six billets ordinaires, le prix d'un billet simple pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Ils doivent être demandés 4 jours à l'avance à la gare qui pourra fournir tous les renseignements nécessaires.

Bains de mer et Eaux thermales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, d'avril à octobre, pour toutes ses gares, pour toutes les stations balnéaires et thermales de son réseau, des billets d'aller et retour, dits de Bains de mer, comportant, sur les prix du tarif général, les réductions suivantes :

Parcours de 31 à 125 kilomètres

Billets valables 3 jours. Réduction . . . . 20 %.

Parcours de 126 à 200 kilomètres

Billets valables 4 jours. Réduction . . . . 30 %.
Billets valables 10 jours. Réduction jusqu'à . 20 %.

Parcours au delà de 200 kilomètres

Billets valables 4 jours. Réduction . . . . 35 %.
Billets valables 10 jours. Réduction jusqu'à . 30 %.

Parcours au delà de 350 kilomètres

Billets valables 33 jours et pouvant être prolongés moyennant supplément. Réduction jusqu'à . . . . . 40 %.

Digitized by Google

Un minimum de perception est, dans certains cas, applicable aux billets de 10 jours et de 33 jours. — Pour plus de renseignements s'adresser à la gare qui délivre à première demande des billets de 3, 4 et 10 jours. Ceux de 33 jours doivent être demandés 3 jours à l'avance.

CARTES D'ABONNEMENT D'UN MOIS OU DE TROIS MOIS

DITES DE BAINS DE MER ET D'EAUX THERMALES

Réduction de 40 % sur les prix des abonnements ordinaires de même durée. (*Minimum de parcours 25 kil.*).

La gare d'Evreux délivre ces cartes à toute personne qui prend 3 billets au moins pour des membres de sa famille ou domestiques allant séjourner sous le même toit, dans une station balnéaire ou thermale du réseau.

Toutefois l'obligation de prendre 3 billets n'est pas exigée pour le parcours reliant directement deux stations balnéaires.

Excursions de Paris au Havre et de Rouen au Havre et vice versa

PAR

CHEMIN DE FER et BATEAU A VAPEUR

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer jusqu'au 30 septembre 1906, par ses gares de Paris (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides), Rouen R.-D. et Le Havre, des billets d'excursions de Paris au Havre et de Rouen au Havre et vice versa, donnant le droit de effectuer soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Rouen et Le Havre sur les bateaux de la Compagnie rouennaise de Navigation.

Digitized by Google

Les prix très réduits de ces billets d'aller et retour sont ainsi fixés :

De Paris au Havre et vice versa

1re CLASSE	2me CLASSE	3me CLASSE	DURÉE DE VALIDITÉ
32 fr.	23 fr.	16 fr. 50	5 jours

De Rouen au Havre et vice versa

1re CLASSE	2me CLASSE	3me CLASSE	DURÉE DE VALIDITÉ
13 fr.	9 fr.	7 fr. 50	3 jours

Excursions sur les côtes de Normandie, en Bretagne et à l'île de Jersey

La Compagnie de l'Ouest fait délivrer du 1er mai au 31 octobre, des billets à prix réduits dits « d'Excursions à itinéraires fixes », valables pendant un mois et pouvant être prolongés d'un nouveau mois moyennant un supplément de 10 %.

Quatre itinéraires différents peuvent être utilisés au départ d'Evreux.

Pour plus de renseignements s'adresser à la gare d'Evreux qui délivre ces billets à condition que la demande en soit faite trois jours au moins à l'avance.

Les personnes désirant pénétrer sur les quais de la gare d'Evreux pour y accompagner au départ ou recevoir à l'arrivée des membres de leur famille ou des amis, seront admises dans l'intérieur de la gare sur la présentation d'un ticket spécial délivré par la Compagnie moyennant la perception d'une taxe de 0 fr. 10 par

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 19, rue de l'Ecole, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur. par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

16me ANNÉE — 2me LIVRAISON

15 SEPTEMBRE 1906

Abbé C. Guéry : Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — P. Allard : Frédéric Le Play et la Normandie. — E. Deville : Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève *(suite)*. — J. Beranger : Le « Pagus Madriacensis » : son origine, son étendue, ses comtes. — E. Deville et abbé A. Tougard : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1906

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME LIVRAISON

I. — Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre (*suite*) . . . . . **Abbé C. Guéry.** 41

II. — Frédéric Le Play et la Normandie . . . . . **P. Allard.** 72

III. — Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*) . . . . **E. Deville.** 80

IV. — Le « Pagus Madriacensis » : son origine, son étendue, ses comtes . . . . . **J. Beranger.** 89

V. — Bulletin bibliographique . . . . **E. Deville et Abbé Tougard.** 108

POUR PARAÎTRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Frédéric Le Play et la Normandie, par Paul ALLARD (*suite*).

Digitized by Google

GUILLAUME ALEXIS

DIT

LE BON MOINE DE LYRE

(Suite)

M. Louis Duval avait, probablement, une mauvaise édition, car les strophes sont toutes de douze vers, dont les huit premiers de quatre syllabes et les quatre derniers de huit. C'est ce qui fait l'originalité de notre bon moine. Quelques poèmes de Rutebeuf, du Reclus de Molliens, sont bien en vers octosyllabiques et en douzains pareils. Mais Guillaume Alexis pour éviter la monotonie, inhérente à cette versification, réduisit les huit premiers vers à quatre syllabes, laissant les quatre autres octosyllabiques (1). C'était à une difficulté en ajouter une autre et « il serait fort difficile aujourd'hui même, comme le remarque Viollet le Duc, de surmonter avec plus d'adresse les entraves que s'était imposées le bon moine de Lire » (2).

Lisez en effet le passage suivant, on le croirait écrit, selon la remarque de Guillaume Colletet, du temps de Marot et non sous Louis XI :

Soit ung amant
1010 Frais et plaisant

(1) On trouve, dans les mystères du XIVe siècle, ce vers de quatre syllabes, rimant avec le premier vers du couplet suivant. Ainsi sur les quarante miracles du mss. de Caugé (Bibl. Nat. no 819) le premier seul est écrit uniformément en vers octosyllabiques. Notre savant prieur aura probablement puisé son idée dans ces compositions.

(Cf : *Les Mystères*, t. I, 110, 137, 139, t. II, 230 à 235.)

(2) *Catal. de la bibl. poétique*, p. 24.

Digitized by Google

Et diligent,
Soit plus luysant
Que ung dyamant,
Jolis et gent,
1015 Soit plus prudent
Que Burident (1),
Parlant aussi beau qu'un rommant,
S'il n'a de l'or et de l'argent,
Il n'y congnoist son entregent;
1020 On lui dit : A Dieu vous command!

Cette versification, vive, alerte, élégante, fit merveille! Les imitateurs arrivèrent en foule (2). — D'abord Jehan Drouyn qui ajouta 14 strophes au Blason :

Si finissent les vers et dis
De frere Guillaume Alexis,
S'ensuyvent les Ditz non notables,
Speculez d'un très rude engin
Et tant en vérité qu'en fables,
Composez par maistre Drouyn (3).

Puis le *Contreblason des faulses amours* dont l'auteur, Estrées selon MM. A. Piaget et E. Picot, ne prend point le contre-pied du poème d'Alexis, comme on serait tenté de le croire, d'après le titre, mais développe au contraire sa thèse, en 138 strophes.

Le dialogue a lieu, non entre le moine et le gentilhomme, mais entre une religieuse et une courtisane Cette dernière se plaint d'Alexis qui, dans son *Blason*, a dirigé contre elle et ses semblables les plus violentes attaques La religieuse le défend et les raisons, pour ou contre cette violente passion, de recommencer.

L'abbé Goujet dit sur ces deux poèmes : « Le goût est très « différent dans les deux écrits. Celui de Guillaume Alexis est vif,

(1) Fameux philosophe des XIVe et XVe siècles, victime, suivant Villon, de la passion de Marguerite de Bourgogne.

(2) Les éditeurs sont du même avis dans leur Avant-Propos et se contredisent à la page 162 : « les imitateurs, par contre, n'ont pas été nombreux ».

(3) Il était d'Amiens « bachelier es loix et en décret. » — L'abbé Goujet critique fort sa poésie, ajoutant, non sans raison : « Il n'écrivait pas mieux en prose ».

Digitized by Google

« animé, tout y est naïf, tout y sent le naturel. Le *Contreblason* « au contraire est extrêmement languissant et les expressions en « sont si barbares, les tours en sont si embarrassés qu'il est « presque inintelligible. Molinet et le Maire que l'anonyme se « vante d'avoir eus, le premier pour *précepteur* et le second pour « *compagnon* et ami, passeraient auprès de lui pour des écrivains « du XVIIe siècle » (1).

Qu'on en juge par la strophe suivante, imitée de celle d'Alexis, car l'auteur le suit presque pas à pas :

Soit une amante
Belle et plaisante
795 Et diligente
Soit plus luysante
Et rutillante
Qu'estoille gente,
Soit plus prudente
800 Que une regente
Germinant plus que verde plante;
S'elle grans tresors ne regente
Et ne congnoit son entregente
On luy dit : « Dame, je vous plante. »

L'élève ne vaut pas le maître!

Le *loyer des folles amours* se sert également des douzains du *Blason* et intercale, entre chaque strophe, dix vers décasyllabiques (2).

En supposant que cet ouvrage ne soit pas de Guillaume Crétin, il est indubitable qu'il a versifié de même façon dans « *l'apparition du Mareschal sans reproche. Feu messire Jacques de Chabannes, etc.* (3) », et dans son « *Extrait du registre pastoural, sur*

---

(1) *Bibl. franc.* t. X, p. 103-129 à la Bibl. de l'Arsenal (Histoire 17547). Celui de la Bibl. Nat. est égaré en ce moment (Novembre 1904).

(2) Cf. *Œuvres*, t. I, p. 345.

(3) En voici une strophe :

Milan mauldict
En faict et dit
As foy perverse
Sans seur edict
Faictz contredit
A la traverse

Digitized by Google

le propos tenu des bergers françois de la nativité de Monseigneur François, Dauphin, en l'an 1517 etc. ». Citons cette gracieuse strophe :

Bergers gentilz
Grands et petitz
Pour asseurance
Soyez actifz
Prendre appetitz
De recouvrance;
J'ay espérance
Que au parc de France
Aurons herbage et beaulx pastiz
Et des loups pleine délivrance,
Qui ont faict des maulx à oultrance
Sur aigneaux, et lourds abbatyz.

(*Œuvres de Cretin*, p. 159).

Dans le *Procès de Paradis* (Jehan Treperel, Paris, petit in-4° goth. La Conception, la Nativité, etc. de la Vierge) on trouve encore ces jolies strophes. Ce sont les bergers qui parlent à Joachim, venu visiter ses parcs :

ACHIN :

Vos brebietes
Grasses et refaictes
Nous nourrissons.
Voire d'herbelettes
Saines, doulcettes
Que congnoissons,
Hors des buissons
Les repaissons

Ton vouloir verse
Pour estre adverse
Au bien de paix qu'as interdict,
Prince te trouvant si diverse,
N'a bon conseil qu'il ne renverse,
Abysme et confond ton crédit.

(*Œuvres de Crétin*, p. 122)

Digitized by Google

Sur les larris et sentelettes,
La ou en diverses façons
Nous disons ensemble chansons
En repaissant noz bestelettes.

MELCHIN :

Sur la verdure
Tant que ver dure
Nous esbatons.

ACHIN :

Nylly ne jure
Mais savez injure
Dançons, saultons.

MELCHIN :

Que fringotons
Chantons, notons
Gardant bestes sur la pasture
Jamais ne nous entrebatons,
Par passe-temps nous culbutons,
Mais est pour récréer nature (1).

M. E. Picot cite de plus parmi ceux qui ont imité la méthode du bon moine : une pièce du *Jardin de Plaisance*, intitulée *Comme Dieu le Père, le Filz et le Saint-Esprit devant que créer le monde estoient gardans amour entre eulx* etc. ; Jehan Marot dans l'*Oraison de la Charité* (2) ; enfin par la Fontaine (3).

Mais il faut, cependant, s'arrêter, d'autres ouvrages attendent une analyse et sans mériter, autant qne ce dernier, l'admiration, auront bien encore leur intérêt.

LE PASSETEMPS DES DEUX ALECIS, FRÈRES

Prenons donc *le passetemps || des deux alecis frères : l'un religieux || noir prieur de busy. Lautre cordelier :* — (vers 1500) — où selon le manuscrit français 24.315 de la Bibliothèque nationale :

(1) *Les mystères* par L. Petit de Julleville, t. II, p. 429.
(2) Poème inédit publié par Georges Guiffrey, Paris 1860.
(3) *Œuvres*, t. I, p. 162.

Digitized by Google

le pvsse-temps du prieur de Busy et son frere le cordelier, parlant chascun eu quatre lignes : ou enfin, d'après une édition de Rouen (vers 1556) : *les divers propos et ioyeuses* || *rencontres, d'vn Prieur et d'vn* || *Cordelier, en maniere de* || *Coq à l'asne* (1).

Guillaume Alexis heureux de la résolution de son frère bien aimé qui, sur ses pressantes exhortations avait abandonné le monde pour le cloître, s'en réjouit en composant ce *Passetemps*, imité des entretiens de saint Augustin avec Alypius, à Hippone.

Il se dit *religieux noir*. L'abbé Astorge de Beauclerc (2), effectivement, obtint, en 1393, une bulle de l'anti-pape Clément VII, l'autorisant à changer l'habit blanc de ses moines de Lyre, pour reprendre la couleur primitive. On conçoit donc que notre prieur n'ait pas manqué de noter ce retour à la règle commune des

---

(1) Cf. Canel, *Recherches sur les jeux d'esprit*, t. I, p. 305, *Coq à l'âne*.

(2) M. Thomas Phillipps, à Cheltenham, possédait un manuscrit du XIIIe siècle (no 16.230) dans lequel on lit ce *memorandum* : « *In anno Domini* MoCCCoiiijxxoxiiijo *inducti fuerunt frater Robertus de Maugny, JohannesRotgier, Robertus du Valet, Thomas le Bourguongnon, Johannes de Sarqueny, Guillelmus..... fismay (?) induit eos.....* BEAUCLER. »

Paul Meyer, auteur d'une notice sur ce mss. (*Romania* XIV, 38) conjecture qu'il devait appartenir à une abbaye près de Paris, peut-être dans l'Eure. Son hypothèse était très exacte, car Astorge de Beauclerc gouvernait le monastère de Lyre de 1390 à 1400. Le mss. vient donc de Lyre.

Aucun doute à ce sujet. Apporté avec tous les autres, à Evreux, il fut pris par Masson de Saint-Amand, bibliophile peu scrupuleux, comme il avait pris le magnifique missel de Jacques Jouvenel des Ursins, acquis par la ville de Paris, en 1861, au prix de 36.000 francs et détruit dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, en mai 1871. Voici, en effet, ce qu'on lit au bas du premier feuillet :

« Bibliothèpue de M. Masson de Saint-Amand, conseiller du roy en tous ses conseils, maitre des requestes jusqu'en 1700, époque de leur suppression, préfet du département de l'Eure, à l'organisation des préfectures en l'an VIII, membre de la Légion d'honneur en l'an XII. Ceci est écrit en l'an XIII, février 1805, première année du règne de Napoléon Ier, empereur. »

Nous avons le projet, bientôt, de faire un travail sur ce curieux mss. et sur les traités qu'il renferme dont un se termine ainsi : « *Explicit liber equivocorum fratris G. de Barqueto* ». — (Ce mss. appartient aujourd'hui aux héritiers de T. Phillippe).

Digitized by Google

bénédictins de la contrée, tels que ceux du Bec, de Saint-Taurin, de Bonneval, etc.

Quelque peu semblable aux *Faintises du Monde*, ce poème est un recueil « de sentences morales ou satiriques sur une foule de sujets, sans suite ni liaison », exprimées en quatre vers « et le cordelier restant dans la même note » que le prieur « répond aussitôt par un semblable quatrain ». Au reste Alexis l'indique lui-même dans le dernier :

En tout ce livret n'y a couple
Qui ne soit de substance double,
315 Et, qui autrement le pratique
Il entend mal nostre musique.

Malheureusement les quatrains ont été intervertis dans les différentes éditions, soit par la faute des copistes, soit par celle des imprimeurs. MM. A. Piaget et E. Picot mentionnent, à chaque strophe, les variantes.

Le prieur de Bucy commence en ces termes :

Mon frere, mais soions contens,
Nous deux seuletz, pour passer temps,
Dire quelque chose nouvelle
Touchant ceste vie mortelle.

LE CORDELIER

5 Je le veuil, a vostre plaisance,
Songez et dites la maniere,
Mais que ce soit chose legiere
De quelque nouvelle substance.

Il faut parfois se reposer, dit Alexis, et après s'être assis sur l'herbe, il commence à louer l'inventeur de la musique. Le cordelier, élevant le débat, glose sur la création en général, sur la nature de l'homme, sur sa jeunesse, son inexpérience, son orgueil, etc.

Voici comment notre poète traduit l'*os homini sublime dedit* d'Ovide (1), ou le *fecit hominem rectum* de la Genèse :

---

(1) Os homini sublime dedit : cœlumque tueri
Jussit et erectos ad sidera tollere vultus.
(Metam. lib. I, ℣ 86).

Digitized by Google

Les hommes ont en hault les testes;
30 Tout droit sont la bouche et les yeulx
Affin de regarder les cieulx
Ce que n'ont pas les autres bestes.

Quant à l'éducation des jeunes gens il était loin des principes modernes :

LE PRIEUR

Le maistre qui fait les chapeaulx,
Quant ils sont encore nouveaulx,
A la verge les bat et forme,
Tant que le poil ayt pris sa forme.

LE CORDELIER

Selon ce que nous trouveron
Le cheval, il y a remide :
55 S'il est aspre, il luy fault la bride;
S'il est dur, verge ou esperon.

La 23e strophe nous fournit une curieuse peinture de l'ingratitude :

Plusieurs vont rendre les bienfais
90 Et les plaisirs qu'on leur a fais
En petitz chariotz propices
Dont les chevaulx sont escrevices.

En général le prieur émet le principe, et, le cordelier en fait l'application. Donnons un exemple.

LE PRIEUR

Ou sont plaisances et délices
La trouverez pechez et vices,
155 Car, qui la chair toujours contente
Toute sa raison aggravente.

LE CORDELIER

Porceaulx et huppes se delittent
Tousjours en fange et en ordure,
Car de resister ilz n'ont cure
160 Aux mouvements qui les incitent.

Quelquefois, cependant, ils restent tous les deux dans la généralité, comme dans la 49e strophe :

Digitized by Google

LE PRIEUR

Tigres, ours, lions devourables,
Combien qu'ilz soient irraisonnables,
195 Néant moins, par droit de nature,
Aiment l'un l'autre sa figure.

LE CORDELIER

Dont vient à l'homme l'appétit
De machiner d'aultruy la mort?
Le menu peuple s'entremort,
200 Et le grant mengut (1) le petit.

Nos bons moines deviendraient-ils un peu sensuels?... Oyez plutôt :

LE CORDELIER

Quant vente et pleut tant que tout tremble
Quant huys et fenestres sont clos,
255 Quant moulins bruyans sont esclos.
Lors fait bon dormir, ce me semble.

LE PRIEUR

Se jamais on ne vieillissoit
Et plaisance tousjours croissoit,
Et de mort on estoit delivre
300 Adoncques feroit-il bon vivre.

Et ce quatrain qui est d'un véritable gourmet :

LE CORDELIER

Le villain gloutist et devoure
310 Le pain, le vin et la viande;

---

(1) Expression normande. En patois on dit en effet : ils manjussent (ou mangeussent). Dans *la mort de Garin* (XIIIe siècle) il y a ;

« Girbers semont l'empereur Pépin...
Et tos les autres que manjussent o li; »

c'est à dire : Girbert s'adresse à l'empereur Pépin et à tous ceux qui mangent avec lui. *(Dict. de Patois normand).*

Alexis employait encore ce verbe plus haut :

35 Qui laisse tout a descouvert
Et qui *mengut* son blé en vert.

Cf : *Romania*, VII, p. 427, la conjugaison de ce verbe d'après de nombreux textes.

Digitized by Google

Le gentil en sobresse grande
Tout ce qu'il prend gouste et savoure.

Le relâchement assez général, dans les couvents de cette époque (1), aurait-il atteint notre bon moine de Lyre? Faut-il voir un éclair de découragement dans la strophe suivante :

N'est-ce pas chose moult cruelle
D'estre en prison perpetuelle
Condampné, sans jamais partir?
260 Trop mieulx vauldroit mourir martir.

S'il n'y a pas découragement, il y a du moins pressentiment : nous le constaterons plus tard.

L'abbaye venait d'être grandement troublée. Sur les plaintes des moines, portées à l'Evêque d'Evreux par le prieur, f^e Jean Badelorge, Guillaume le Bas, leur abbé, avait été interdit pour sa mauvaise conduite (21 novembre 1454). — Dom Bouchard fut établi prieur, pendant l'interdit. L'abbé, retenu dans les prisons de Rouen, obtint de l'Archevêque d'en sortir à l'occasion de la fête de Pâques, promettant de ne s'occuper en rien de l'administration du monastère. Les accusations étaient peu fondés

---

(1) Est-ce que, par hasard, le nécessaire aurait même fait défaut dans la riche abbaye de Lyre? Voici un *simple* rondeau d'Alexis, pure boutade assurément, qui le laisserait supposer :

Si je n'ay du pain de Chapitre
Je ne chanteray plus au chœur
Ne diray leçon ne epistre
Si je n'ay, etc.
Car en montant en ce pipitre
Me pourront bien faillir le cœur
Si je n'ay, etc.

(Jardin des Muses ou se voyent les fleurs de plusieurs agréables poésies, recueillies de diverses autheurs, tant anciens que modernes. A Paris chez Antoine de Sommaville, au Palais, en la salle des Merciers, à l'Escu de France et Augustin Courbé, dans la même salle, à la Palme. MDCXXXXIII). — Bibl. de l'Arsenal, Belles-lettres, n° 7267, Réserve : p. 63, — P. Fabri (t. II, p. 69 de son Grant art etc.) attribue ce *simple* rondeau au Grant Guillaume (?). — Quel sens donner à cette épithète. Le rondeau est certainement d'Alexis, donc Fabri le nomme *grand*, soit à cause de sa taille, soit pour ses œuvres.

Digitized by Google

très probablement, puisque le Pape, Pie II, le nommait, en 1463, à l'évêché d'Abelon, avec latitude de choisir les prélats consécrateurs.

Les sentiments relâchés des dernières strophes ont-ils un rapport quelconque avec ces difficultés intestines? La première ferveur du bon moine, évidente dans l'*A. B. C. des doubles* et dans le *Blason* s'est-elle un peu refroidie? L'air ambiant a-t-il produit de fâcheux effets sur notre poète? Savoir son Abbé en prison, tourmenté par un long et pénible procès, vivre chaque jour avec des religieux révoltés contre l'autorité, put assombrir sa bonne humeur, lui qui se disait :

ung plaisant homme entre mille.

Désormais il ne traitera plus que des sujets graves, sa verve poétique deviendra sévère : il donnera la préférence aux œuvres uniquement religieuses, telles que les poésies palinodiques dont nous allons nous occuper, *le Passe temps dè tout homme et de toute femme* dans lequel son imagination n'aura qu'à traduire, en plus de 500 vers, le traité d'Innocent III sur le *mépris du monde*, enfin le *dyalogue du crucifix et du pèlerin*, son dernier poème.

Les quatrains du *Passetemps des deux Alecis* sont octosyllabiques, avec rimes alternativement ainsi disposées :

1re strophe : aa bb.

2me strophe : a bb a.

Venons maintenant aux Poésies palinodiques.

(A suivre).

Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

Digitized by Google

FRÉDÉRIC LE PLAY

ET

LA NORMANDIE

Presque au même moment où Paris et Rouen célébraient le roisième centenaire de Pierre Corneille, la *Société d'économie sociale* et les *Unions de la paix sociale* ont fêté le premier centenaire d'un autre normand illustre, Frédéric Le Play. Une statue lui a été élevée, le 11 juin 1906, dans le jardin du Luxembourg, voisin de la place Saint-Sulpice, où il demeura, et du Sénat, auquel il appartint pendant le second Empire.

Je n'ai pas besoin de rappeler les œuvres et l'influence de ce grand homme de bien et de ce puissant esprit. Il se survit à lui-même dans ses livres toujours consultés par une élite de lecteurs, et qui redeviendront populaires quand la France se sera réveillée du mauvais rêve qui l'enfièvre aujourd'hui; dans les sociétés si vivantes qu'il a fondées; dans les disciples qui, au milieu même des temps les plus difficiles, continuent son action et perpétuent ses méthodes de travail; dans une gloire très pure, parce qu'il est au nombre des rares hommes qui sont devenus célèbres sans l'avoir cherché, et seulement par la grandeur de leurs services, par l'autorité de leurs exemples, par la trace profonde de leur passage sur cette terre.

La vie de Frédéric Le Play peut se partager en trois périodes : sa laborieuse jeunesse, pendant laquelle il élabora sa méthode; l'époque du second Empire, qui fut celle de la propagation de ses idées; les années qui suivirent nos désastres de 1870, pendant lesquelles, infatigable dans son dévouement et dans sa foi, il excita ses disciples à l'action, et lutta jusqu'au bout pour le rétablissement de « la paix sociale ».

Digitized by Google

L'originalité de Le Play, qui lui donne une place à part entre tous les réformateurs, c'est de n'avoir voulu rien inventer. Sa méthode forme la plus complète antithèse avec celle des philosophes du XVIIIe siècle ou des constituants de 1789, et son esprit est en tout le contraire de ce que Taine appelle « l'esprit classique ». Au lieu de faire table rase du passé, pour reconstruire à neuf une société conforme à des idées préconçues, il travaille à dégager de l'observation la plus directe des sociétés existantes, étudiées dans tous les pays du monde, les causes de leur prospérité ou de leur décadence, et trace d'après l'expérience seule le tableau des réformes nécessaires. Pour lui l'étude d'une famille, observée dans les détails les plus minutieux de son existence, scrutée jusque dans les moindres chiffres de son budget, est plus révélatrice d'idées que toutes les théories sociales élaborées par les philosophes. Le premier ouvrage publié par Le Play en 1855, *les Ouvriers européens*, a raconté ses expériences, fruit de dix-huit années d'observations et de voyages, — voyages comme on les faisait entre 1830 et 1848, le bâton et le crayon à la main, dans les conditions les plus contraires au confort, mais les plus favorables à l'enquête. Neuf ans plus tard, les idées ainsi acquises furent condensées, à l'usage du grand public, dans un second ouvrage publié en 1864 sous ce titre : *la Réforme sociale*. Ceux qui avaient atteint l'âge d'homme à cette époque n'oublieront jamais l'effet produit par ce livre étranger à toute recherche littéraire, mais écrit avec une singulière autorité, qui fauchait si hardiment le champ des préjugés, renversait ce que Le Play ne craignit pas d'appeler « les faux dogmes de 1789 », montrait dans « le décalogue éternel » la constitution essentielle des sociétés, restaurait l'autorité paternelle, fixait autour des « autorités sociales » le sable mouvant de la démocratie, découvrait la supériorité des coutumes consacrées par le temps sur les lois improvisées, ramenait d'un geste hardi et sobre le monde moderne dans les voies séculaires de la tradition. Il arracha le même cri d'enthousiasme à des esprits aussi différents que Montalembert et Sainte-Beuve, en attendant qu'il enrôlât parmi les disciples du maître Taine et Bourget.

Si Le Play ne s'est pas fait illusion, *la Réforme sociale* fut sur le point d'offrir à la bonne volonté de Napoléon III une direction de politique intérieure, qui eût suffi à remplir son règne, et c'est

Digitized by Google

seulement après avoir constaté qu'il ne serait pas suivi, que l'empereur se jeta à l'extérieur dans les aventures (1). Mais Le Play n'était pas homme à se décourager. Le bien qu'il n'avait pu obtenir des velleités honnêtes, mais indécises, d'un souverain, il chercha, après la chute de celui-ci, à le réaliser par le groupement chaque jour plus uni et plus actif des initiatives privées. A la *Société d'économie sociale*, déjà fondée par lui, il joignit les *Unions de la paix sociale*, associations d'hommes de dévouement et de travail, répandues dans toutes les régions de la France, et même à l'étranger. En 1881, une année avant de mourir, il donna à celles-ci pour organe une revue appelée comme son livre *la Réforme sociale*, qui depuis vingt cinq ans propage les idées et les méthodes du maître avec une merveilleuse vitalité et une fidélité inaltérable.

II

Je m'excuse d'avoir écrit ces lignes, car elles n'apprendront rien à ceux qui connaissent l'œuvre de Le Play, et elles ne sauraient en donner une idée à ceux qui ne le connaissent pas encore. Mon but, d'ailleurs, est beaucoup plus modeste : rappeler les liens qui unirent Le Play à la Normandie.

Frédéric Le Play naquit le 11 avril 1806, à la Rivière Saint-Sauveur, bourg du Calvados, à une lieue à l'est d'Honfleur. Son père était Pierre Antoine Le Play, officier des douanes impériales, et sa mère Louise Rosalie Auxilion.

Invité à présider, en 1891, l'assemblée annuelle de la *Société d'économie sociale*, l'historien de Du Guesclin et de Jeanne d'Arc, M. Siméon Luce, avait voulu, avant de parler de Le Play, visiter le village où fut son berceau. « J'ai retrouvé, dit-il, le modeste mouillage où est né l'auteur des *Ouvriers européens* à peu près tel qu'il était, selon toute apparence, au commencement du siècle. A marée basse, quatre ou cinq barques de pêcheurs, et des gabarres, qui servent à transporter le sable, y dorment à l'ancre.

---

(1) Voir sur ce sujet un important passage de la 3me edition des *Ouvriers européens*, 1879, p. 43-45. Cf. *Une séance du Conseil privé sous l'Empire*, par le comte G. de la Tour, dans la revue *la Réforme sociale*, 1er mai 1882, p. 448.

Digitized by Google

La lieutenance des douanes, dont le père de Frédéric Le Play fut titulaire sous le premier Empire, embrasse tout le littoral qui s'étend sur la rive gauche de la Seine depuis Honfleur jusqu'en amont de Quillebeuf. Le promontoire de ce nom en forme de point central d'où l'on domine l'immense plaine marécageuse du Marais-Vernier, avec ses fondrières si riches en plantes rares, son étang poissonneux de la grande mare et ses fossés pleins d'eau où viennent s'ébattre par les gros temps des bandes d'oiseaux de mer. En remontant le cours du fleuve, à l'extrémité orientale de cette lieutenance, dans la boucle de la Seine qui s'arrondit en face de la ville de Caudebec assise sur la rive droite, la forêt domaniale de Brotonne dresse ses sombres massifs de hêtres séculaires entrecoupés çà et là de clairières verdoyantes. L'ensemble d'aspect un peu sauvage forme un cadre à souhait pour les populations semi-maritimes et semi-pastorales comme celles au milieu desquelles s'écoula l'enfance de l'écrivain dont je venais rechercher curieusement la trace (1) ».

Dans ce cadre si bien décrit par un historien que « les questions d'origine ont toujours attiré par un charme irrésistible », Frédéric Le Play passa les cinq premières années de sa vie.

« Fils d'un soldat, — continue M. Siméon Luce, — car à cette époque du blocus continental un officier des douanes pouvait être appelé d'un moment à l'autre à payer de sa personne et à jouer un rôle militant, il sut de bonne heure comment s'exerce l'autorité et à quel prix est l'observation stricte de la discipline. Vivant au milieu de pauvres gens que la guerre avait ruinés, il apprit à compatir aux souffrances imméritées des humbles. Témoin plus ou moins inquiet des efforts faits par son père pour mettre à l'abri d'un coup de main la partie du littoral confiée à sa garde, ce ne fut pas en vain que l'enfant qui devait écrire plus tard *les Ouvriers européens* vécut ainsi de la même vie et fut, lui et les siens, en butte aux mêmes alarmes que ces malheureux pêcheurs de la basse Seine menacés sans cesse par les descentes anglaises. De ces années triomphales de 1806 à 1810, toutes remplies par les victoires de Napoléon, il ne se rappelait, soixante-dix ans plus

(1) Siméon Luce, *Frédéric Le Play, la vieille France et l'École des chartes*, dans la *Réforme sociale*, 1er juin 1891.

Digitized by Google

tard, que l'insécurité des côtes normandes et le combat alors livré aux aloses dans la flaque d'eau de la Vaquerie. Il se rappelait également, non sans fierté, ses laborieux ramassages de bois mort dans la forêt de Brotonne et l'apport de combustible qu'à peine âgé de cinq ans il avait pu fournir ainsi, pendant un hiver rigoureux, à la plus dévouée des mères » (1).

M. Siméon Luce fait ici allusion aux détails donnés par Le Play sur son enfance, dans la curieuse et attachante autobiographie qui remplit une partie du premier chapitre de la dernière édition des *Ouvriers européens* (2). « Dès que mes forces naissantes me le permirent, raconte-t-il, je me mis à la suite des enfants qui apportaient journellement à ces pauvres logis les produits de leurs petites entreprises de glanage, de pêche, de chasse et de cueillette. » Suit le récit de la pêche aux aloses, au printemps de 1810, et de la récolte du combustible, pendant l'hiver de 1811. « J'acquis ainsi, ajoute l'économiste, en ce qui touche l'importance des productions spontanées que récoltent les familles pauvres, une conviction qui m'est toujours restée présente à l'esprit; et lorsqu'en 1829 je traçai au Hartz le premier budget domestique (3), je plaçai dans le cadre, tant de fois remanié depuis lors, ces sortes de recettes à la place qu'elles occupent aujourd'hui, sous le nom de subventions. » On notera avec intérêt, mais peut-être sans suprise, cet éveil de l'esprit d'observation chez un si jeune enfant, et cette persistance des impressions d'enfance chez l'homme mûr.

Après la mort de son père, en 1811, Frédéric Le Play passa plusieurs années à Paris, chez un oncle et une tante, qui se chargèrent de sa première éducation. Il a raconté, dans de fort curieuses pages, les épisodes de celle-ci, dont la partie la moins utile se passa à l'école, où il apprit surtout l'écriture, et la meilleure partie dans le salon de son oncle, fréquenté par des gens d'esprit, qui savaient causer comme on causait à cette

---

(1) *Ibid.*

(2) *Les Ouvriers européens*, t. I, chap. I : Les sociétés, la science sociale et la méthode; § 4 : Comment l'auteur avait été préparé à son insu, avant 1829, à l'étude de la science sociale.

(3) Monographie du mineur du Hartz, dans *les Ouvriers européens*, t. III, nº 12.

Digitized by Google

époque, et qui étaient des témoins intéressants des dernières années de l'Ancien Régime et de celles de la Révolution.

Pendant les vacances on revenait en Normandie, « dans le charmant pays de Bray », où demeuraient deux membres de la famille. « Nous y trouvions, pendant la belle saison, une hospitalité généreuse, chez d'admirables familles rurales dont l'habitation, nommée familièrement « maison du bon Dieu », était le rendez-vous habituel, le lieu et l'instrument de paix du voisinage. » Redevenu rural, l'enfant reprenait avec joie ses habitudes de vie en plein air, faisait société avec les ouvriers agricoles, les bûcherons, les pêcheurs, et recevait des jardiniers ses premières leçons de botanique. Dès lors se montre en lui la tendance à demander des leçons aux hommes et aux choses plus qu'aux livres, qui sera si féconde dans l'avenir : dès lors aussi se révèle à son esprit, par l'exemple même de ses proches, ce type des « autorités sociales », auquel il donne une si grande place dans ses plans de réforme.

En 1815, ramené par sa tante, devenue veuve, Frédéric Le Play revint à Honfleur, près de sa mère. C'est à l'âge de onze ans qu'il connut vraiment la direction maternelle. Celle-ci lui a laissé d'ineffaçables souvenirs. « Je dois aux enseignements de ma bonne mère, dit-il, les sentiments qui m'ont soutenu au milieu de rudes travaux, à savoir le respect de Dieu, la frugalité de l'existence, l'amour du travail, le dévouement au bien. » A Honfleur, il fréquenta l'école qu'avait fondé et que dirigeait depuis trente ans l'abbé Bazire (1). Eclairé par les leçons de sa mère, et par celles de ce respectable écclésiastique, l'enfant assista avec intelligence au renouveau de toutes choses qui suivit la Restauration.

« Je vis bien alors que les principales conditions du bonheur se rencontraient dans la religion, la paix et la coutume nationale. Depuis que l'état de guerre avait cessé, mes vieux amis, les pêcheurs côtiers, étaient revenus à la ville; et ils y avaient repris la prépondérance sociale. Ils retrouvaient dans le culte les diversions morales et les consolations pratiques nécessaires à leur rude et périlleux métier. Je me rappelle encore, non sans émotion, la solennité et la joie avec lesquelles ils célébraient les jours de

(1) Cette école, située rue de l'Homme-des-Bois, est devenue le collège d'Honfleur.

Digitized by Google

première communion et de Fête-Dieu. Pendant sept ans (1815-1822), sur les deux rives de la basse Seine, je vis renaître le travail, paralysé depuis vingt ans par le blocus. Dans le pays d'Auge, je voyais croître rapidement le bien-être au sein des ateliers domestiques de fileuses, de tisserands et de dentellières, en même temps que la richesse dans les fabriques collectives qui centralisaient le commerce de leurs produits. Dans le pays de Caux, le spectacle était encore plus instructif : le retour de la paix et la conservation des traditions normandes concouraient également à la renaissance de la prospérité. Les usines à engins mécaniques s'élevaient de toutes parts. Les familles de bordiers, de paysans et de grands propriétaires n'étaient point encore désorganisées par les lois de la Terreur; elles gardaient dans leurs « masures », avec les vieilles mœurs, les habitudes de hiérarchie et d'union, qui ont persisté jusqu'à présent sur les rivages de la mer du Nord et de la Baltique. »

Sauf ce dernier trait, qui est propre au savant observateur, ceux d'entre nous qui ne sont plus jeunes ont trouvé de semblables récits dans la bouche des aïeux et dans les traditions de famille. Le Play, en écrivant la page que je viens de reproduire, n'est point un témoin partial, car il a souvent insisté dans ses livres sur les vices de l'Ancien Régime, dont il avait entendu parler par les survivants de cette époque. Au temps de ma jeunesse, dit-il, « j'entendis souvent confirmer ce qui m'avait été enseigné à Paris, touchant l'esprit d'irréligion qui régnait chez les classes dirigeantes, pendant les années qui précédèrent la révolution de 1789. Je choisis, entre beaucoup d'autres, une anecdote qui montre à quel point les riches propriétaires fonciers du pays d'Auge étaient indifférents au bien-être du clergé des campagnes. Le prêtre qui compléta en 1816 mon éducation religieuse, et dont la cendre repose aujourd'hui dans le tombeau de ma famille, avait été curé dans un village de cette contrée. Possédant une petite fortune personnelle, il pouvait assez bien réparer, par l'usage de la viande, ses forces épuisées par un service pénible de jour et de nuit. Il partageait même, autant que possible, sa modeste pitance avec ses confrères du voisinage, qui ne vivaient guère que de pain et de légumes ». Un de ces derniers ne mettait le pot-au-feu, au presbytère, qu'une fois tous les quinze jours, lorsque sa vieille servante avait pu obtenir un bon prix du lot de

Digitized by Google

fil qu'elle venait de fabriquer. Le jour du marché le bon curé se rendait, accompagné de son jeune servant de messe, sur la route par où devait revenir la fileuse. Il était convenu que, si le fil avait été vendu, celle-ci arborerait sur son panier une branche d'arbre. « Quand le rameau vert se détachait sur l'horizon, au haut de la côte abrupte qui dominait le village, les deux promeneurs poursuivaient leur route, afin de féliciter plus tôt la vaillante femme; mais, quand le rameau ne se montrait pas, le curé faisait brusquement volte-face; puis il disait gaiement à son assistant : « Allons, François, encore des haricots! » — Je ne sais si les curés de l'avenir ne reverront pas les jours des haricots : souhaitons que les riches — s'il y en a encore — les aident à mettre quelquefois le pot-au-feu.

(A suivre). Paul ALLARD.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

Manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie

conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

(*Suite*)

b) Lettres diverses. — Dans un recueil de pièces, mss. 289, relatives pour la plupart à la querelle entre les Augustins et les Jésuites à propos de l'auteur de l'*Imitation*, se trouvent quatre lettres autographes de Pierre Corneille sur l'*Imitation*, datées de Rouen, 12, 17, 23 avril 1652 et 10 juin 1656. Ces lettres ont été publiées dans le *Bulletin du Bibliophile*.

Le mss. 320 est une longue lettre anonyme d'un solitaire, au sujet du fameux sermon, du P. de la Motte ou la Mode (1), prêché dans l'église cathédrale de Rouen, le 20 octobre 1715 et tel qu'il est imprimé et signé de la main même de ce jésuite. Cette lettre, qui ne contient pas moins de 35 pages in-fol. est une longue réfutation de ce sermon dans lequel l'auteur attaquait successivement « tout ce qu'il y a dans le royaume de gens de bien et d'honneur, « les personnes du premier rang dans l'Eglise, les docteurs des « universités et même tous les corps religieux... » L'auteur anonyme termine ainsi son long réquisitoire : « ... Cette comparaison

(1) La Mothe, plus connu sous le nom de La Mode (1680-1749), historien, jésuite, préfet au collège Louis le Grand, fut interdit et relégué, par ses supérieurs, à Hesdin, pour avoir attaqué le gouvernement dans un sermon prêché à Rouen, en 1715. Il se réfugia en Hollande.

Digitized by Google

« que je vous fais icy du sermon avec un almanach, ne doit pas « vous surprendre Mr, puisque l'un et l'autre ne contiennent dans « leurs vains raisonnemens que des visions et des faussetés; c'est « pourquoy je ne saurois plus à propos finir mes réflexions qu'en « appliquant à cet excellent prédicateur ces deux vers qu'on a « fait autrefois sur le grand Nostradamus aussi bon visionnair *(sic)* « que notre orateur, qui peut dire avec ce merveilleux astrologue :

Nostra damus cum falsa damus nam fallere nostrum est
Et cum falsa damus nil nisi nostra damus... »

La lecture de l'avertissement placé en tête de cette lettre permet de supposer que le texte a dû en être publié. Papier, IV. 35 pages, 310 sur 140 mill. Rel. moderne, toile.

Le mss. 347 est un recueil de pièces copiées presque toutes au XVIIe siècle. Au fol. 231, on trouve une lettre confirmative d'anoblissement, donnée par Henri II en faveur des parents de Jeanne d'Arc, appelée vulgairement la pucelle d'Orléans. Cette lettre, qui occupe les fol. 221-236 du Recueil, est datée de Rouen, au mois d'octobre 1550. Elle débute ainsi : « Henry, par la grâce « de Dieu, roy de France. Scavoir faisons à tous présens et advenir « nous avoir receu l'humble supplicacion de nos chers et bien « amez Robert Le Sommier, baron de Tornebeu, et Lucas Du Che- « min seigneur du Peron, son nepveu, pour eulx et leurs parens « yssuz et descenduz de la lignée de la pucelle Jehanne Darc de « Dompremy, près Vaucoulleur, au bailliage de Chaumont... » Suit le texte des lettres de Charles VII.

Dans un recueil de lettres, mss. 366, adressées au cardinal de la Rochefoucault, évêque de Clermont, puis de Senlis, grand aumônier de France, abbé commendataire de Sainte-Geneviève, on trouve une lettre des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Vernon, touchant quelques modifications nouvellement introduites par elles dans leur règle, avec l'exposé de ces modifications, en voici la teneur :

Monseigneur,

« Ayant pleu à la divine bonté regarder de l'œil de sa miséri- « corde ceste maison de l'hostel Dieu de Vernon, et m'inspirer « avec mes filles, d'y introduire autant qu'il seroit en nous l'entière « observance de la règle de saint Augustin de laquelle les reli- « gieuses d'icelle font profession, et pour ce mieux, faire dresser « des constitutions qui ont esté approuvées par feu monseigneur

Digitized by Google

« illustrissime et révérendissime cardinal Du Perron, grand aumô-
« nier de France et en ceste charge votre prédecesseur, comme
« il appert par le décret de lad. confirmation qui est apposé à la
« fin desd. constitutions, signé de sa main et scelé de son scel.
« Et pour quelques raisonnables empeschemens, lesd. consti-
« tutions n'ayant peu estre sy accomplir allors comme il eust bien
« esté besoing. Pour ce à la fin furent mises une clause par
« laquelle il est porté que Dieu nous inspirant quelque chose plus
« exacte pour mieux tendre à la perfection que désirons, nous
« pourrons ordonner, avec l'advis et consentement de nostre
« chapitre et l'adjouster auxdites constitutions. C'est pourquoy la
« divine bonté me continuant et à mes filles ses grâces et miséri-
« cordes, nous ayant inspiré d'adjouter plusieurs choses ausd.
« constitutions, qui estant mises en délibération en nostre cha-
« pitre, ont esté d'iceluy volontiers acceptées, il nous a semblé
« estre de notre debvoir de vous les présenter et vous supplier
« très humblement comme par la présente supplicacion nous
« faisons, d'avoir pour agréable de les confirmer de votre auttorité,
« et ce faisant, vous nous obligerez toutes à prier Dieu, comme
« de toute nostre affection nous faisons, qu'il nous conserve en
« toute prospérité. Et en tesmoignaige du consentement de nostre
« chapitre, nous avons toutes signé la présente supplicacion. »

[signé] Sr Catherine de Verdun, humble prieure de Vernon. — Sr Catherine de Feuguerolle. — Sr Barbe Lacouer. — Sr Alterme de la Potherie. — Sr Anne Parfait. — Sr Marie Le Lectier. — Sr Jeanne Flanscandre. — Sr Marguerite de dessus le Pont. — Sr Charlotte de Vansexde.

A la suite fol. 351, se trouve l'exposé de ces modifications : sur l'art. 1. Il y aura une sous prieure nommée par la prieure; elle demeurera trois ans; elle exercera les fonctions de la prieure et pourra être réélue pour trois ans, mais pas plus. — sur l'art. 8, Pour l'infirmière, maîtresse des novices et autres, elles seront à l'élection de la prieure. — sur l'art. 9. Il faut oster le jeûne de l'avant et le commuer en abstinence de chair. L'infirmière ou garde malades sera exempte des jeûnes quand il y aura des malades. Toutes les autres questions ayant trait à des dispositions d'ordre intérieur, nous n'insistons pas davantage.

Le mss. 1522, nous offre un précieux recueil de lettres chrétiennes et spirituelles de M. Bouthilier [de Rancé] abbé de la

Digitized by Google

Trappe (1). Ces lettres, au nombre de 107, dont la dernière est inachevée, sont toutes adressées à des religieuses non désignées. Elles datent des années 1658 à 1676. Copies contemporaines.

Lettre 1, fol. 1. A une religieuse. Il lui parle du dessein qu'il a de se retirer du monde et du lieu qu'il a choisi pour sa retraite. Ses sentiments sur la pluralité des bénéfices.

Lettre 2, fol. 1vo. A la même. Il lui parle de la résolution qu'il a prise de se retirer malgré tous les obstacles qui s'imposent à son dessein et des raisons qu'il avait de refuser un emploi considérable dans le diocèse de Tours. Réflexions sur les misères de la vie.

Lettre 3, fol. 2vo. A la même. Il lui parle de la soumission qu'on doit avoir aux ordres de Dieu pour souffrir dans les endroits et en la manière qu'il lui plaît.

Lettre 4, fol. 4. A la même. Il lui témoigne qu'il ne peut prendre de résolution sur une affaire qu'après un long examen, et qu'il se met peu en peine des jugements des hommes.

Lettre 5, fol. 4. A la même. Il lui parle de la peine qu'il souffrait de se voir obligé d'être encore dans le monde et de ne pouvoir vivre dans une aussi grande retraite qu'il le désirait.

Lettre 6, fol. 5. A la même. Il lui parle des dispositions où Dieu l'avait mis au sujet de sa retraite du monde.

Lettre 7, fol. 5vo. A la même. Il lui parle sur les sentiments que les hommes avaient de sa conduite, de ceux qu'il en avait lui-même et de la démission de ses bénéfices.

Lettre 8, fol. 6vo. A une autre religieuse. Il lui parle du bonheur qu'il y a d'être séparé du monde, qu'il faut être solitaire d'esprit et d'inclination pour posséder Dieu dans la solitude.

Lettre 9. fol. 7. A la même. Il lui fait voir que Dieu doit être entièrement le maître de nos personnes et de nos conduites, et

---

(1) Armand Jean Le Bouthilier de Rancé, célèbre réformateur de la Trappe, naquit à Paris, le 9 janvier 1626, d'une famille originaire de Bretagne qui remplissait les premiers emplois dans l'Etat et dans l'Eglise. Il mourut à la Trappe le 27 octobre 1700. La vie de l'abbé de Rancé a été maintes fois écrite et diversement appréciée; tout récemment encore, un religieux de la grande Trappe, le Père Marie-Léon Serrant, lui consacrait un remarquable ouvrage : l'abbé de Rancé et Bossuet, ou le grand moine et le grand évêque du grand siècle. Paris, 1903, in-8o de XVI-611 pages.

Digitized by Google

l'obligation qu'on a de suivre son attrait, qu'il ne nous est pas permis de nous affliger de la conduite qu'il tient sur les autres.

Lettre 10, fol. 8vo. A une supérieure. Il l'avertit que le temps s'approche dans lequel il doit exécuter les résolutions qu'il a prises de se retirer du monde.

Lettre 11, fol. 9. A une religieuse. Il lui répond qu'il avait bien prévu tous les embarras qui devaient traverser ses desseins et que tout ce que les hommes peuvent juger de sa conduite ne l'empêchera point d'exécuter ses résolutions.

Lettre 12, fol. 9vo. A la même. Il lui parle du détachement et du mépris qu'il a pour le monde et de l'obligation qu'ont les chrétiens de ne rien faire que par l'esprit de Jésus-Christ.

Lettre 13, fol. 10. A une supérieure. Il lui parle avec éloges de M. de Cominges. « J'us avant hier une manière d'anachorète chez « moi, qui s'en va dans un païs où il verra beaucoup moins de « monde que je n'en vois icy. C'est M. L. de Cominges dont la « piété est extraordinaire aussi bien que l'érudition... »

Lettre 14. fol. 10vo. A la même. Il lui parle des misères du monde et de son voyage, dont le lieu n'est pas indiqué.

Lettre 15, fol. 11. A la même. Il la supplie de prier Dieu que son voyage lui soit utile et lui parle de ses dispositions. « J'arrive « présentement de Normandie et je pars demain de la Trape pour « m'en aller passer par Paris d'où je prétens exécutter le dessein « que vous scavez... »

Lettre 16, fol. 11vo. A la même. Il lui parle des dégoûts qu'il a du monde et d'une raison qui l'oblige à différer son voyage à Alet. « J'ai trouvé à Paris une lettre du païs où je prétends aller « qui m'empêche de me rendre si tost que je pensois, parce que « l'on me mande positivement que je ne me mette point en chemin « que la cour ne soit partie; tellement que l'embarras où je me « suis vu m'a obligé de passer quelques jours en Champagne et à « Fresne jusqu'à ce que j'aie des nouvelles qui me donnent la « liberté de partir... » 1er mai 1660.

Lettre 17, fol. 12. A la même. Sur le même sujet.

Lettre 18, fol. 12vo. A la même. Il lui parle du désir qu'il a de se dégager de ses affaires pour se retirer, de la nécessité de la retraite et de ses dispositions sur l'état où il se trouvait. « Il y a « huit à dix jours que M. de Tours nous fait espérer qu'il viendra « à Paris; mais enfin aiant mandé à M. de Cominges que je serais

Digitized by Google

« chez lui dès le 22 de ce mois, il a fallu partir. La chaleur est si « excessive que je suis obligé de prendre le frais de la nuit. Je « monte à cheval ce soir pour me rendre lundy de bonne heure à « Châlons aiant envoyé des relais sur le chemin... » 12 juin 1660.

Lettre 19, fol. 13vo. A la même. Il lui parle d'un avis qu'on lui avait donné sur la conduite de M. d'Alet. 20 juin 1660.

Lettre 20, fol. 13vo. A la même. Il lui parle de son arrivée à Cominges : Ce mot seulement pour vous dire que je suis arrivé à « Cominges et qu'au premier jour je partirai pour Alet. On ne « s'aperçoit point de la dureté du païs où l'on est, et je vous « assure que je suis dejà accoustumé aux Pirénées... » 5 juil. 1660.

Lettre 21, fol. 14. A la même. Il parle avec éloge de M. de Cominges. 8 juillet 1660.

Lettre 22, fol. 14vo. A la même. Il lui marque l'empressement qu'il a de voir M. d'Alet et lui fait son éloge. 23 juillet 1660.

Lettre 23, fol. 15. A la même. Il lui parle encore avec plus d'étendue de la conduite et du mérite extraordinaire de M. d'Alet, et de la situation de sa maison. « Sa demeure est fort affreuse, il « est entouré de hautes montagnes aux piez desquelles est un « torrent qui court avec beaucoup de bruit et de rapidité... » 16 août 1660.

Lettre 24, fol. 15vo. A la même. Il lui parle de la dépendance où on doit être à la volonté de Dieu; et lui dit qu'on apprend dans le lieu où il est à ne point faire de projets mais à s'abandonner aux soins de la Providence. 2 sept. 1660.

Lettre 25, fol. 16. A la même. Il lui parle de l'état de ses affaires. 17 décembre 1660.

Lettre 26, fol. 16vo. A une religieuse. Il lui parle du dégagement des créatures dans lequel une religieuse doit vivre et du bonheur des psrsonnes que Dieu emploie aux œuvres de charité.

Lettre 27, fol. 17. A la même. Il lui fait voir qu'on doit être dans l'indifference pour tout et embrasser les volontés de Dieu dans la destination qu'il fait de nos personnes; il lui dit qu'elle trouvera Dieu dans la retraite si elle le cherche avec un entier dégagement. 27 sept. 1662.

Lettre 28, fol. 18. A la même. Il lui parle de ses dispositions avec des sentiments d'une humilité profonde, et du bonheur de ceux que Dieu retire du monde pour vivre dans la retraite. De la perfection qu'il demande d'eux. 22 mai 1662.

Digitized by Google

l'obliga
permis
Lettr
s'appro
prises d
Lettre
prévu to
tout ce q
chera po
Lettre
du mépri
chrétiens
Lettre 1
M. de Com
« moi, qui
« monde q
« piété est e
Lettre 14.
monde et de s
Lettre 15, fo
son voyage lui
« présentement
« m'en aller pass
« que vous scavez
Lettre 16, fol. 11
du monde et d'une
Alet. « J'ai trouvé à Pa
« qui m'empêche de me
« l'on me mande positive
« que la cour ne soit parti
« suis vu m'a obligé de pass
« Fresne jusqu'à ce que j'aie
« liberté de partir... » 1er mai
Lettre 17, fol. 12. A la même.
Lettre 18, fol. 12vo. A la même.
se dégager de ses affaires pour se
retraite et de ses dispositions sur l'ét
« huit à dix jours que M. de Tours no
« à Paris; mais enfin aiant mandé à M.

Du Bouchet (1), Valois (2), Lancelot (3), Fontanieu (4), et plus récemment le président Levrier, dans sa riche collection sur le Vexin (5), se sont occupés du comté de Madrie, mais tous ou à peu près, ayant suivi le système de du Bouchet, sont arrivés aux mêmes conclusions qui reposent sur de faux principes et de fausses attributions comme nous le verrons plus loin. M. Guérard (6), reprenant la question au moment de la publication du fameux polyptique d'Irminon permet de rectifier les erreurs de ses devanciers et de déterminer d'une façon précise les limites de ce comté.

Nous ne nous arrêterons pas à rechercher l'étymologie de ce comté « du pagus *Madriacensis* » que Du Bouchet et les autres trouvent dans un village de Merey, Méry, Mareuil ou autre, ou dans la rivière de Maudre, comme le veut Levrier, on ne manque pas de noms de lieux dans lesquels, à la rigueur, on pourrait le retrouver, les villages de Mercey, de Maulu, de Maulette, etc.

Voyons d'abord les documents qui nous permettent de constater l'existence et de déterminer les limites de ce « pagus », puis nous discuterons les systèmes de Du Bouchet et de Levrier en faisant ressortir leurs incertitudes et nous terminerons par un rapide coup d'œil sur les comtes de Madrie, dont il est permis de retrouver trace dans les chartes et diplômes.

Le premier texte qui cite le comté de Madrie, et qui permette de fixer un point d'histoire, est la vie de saint Leufroy, fondateur de l'abbaye de la Croix :

« Igitur intra urbe (Ebrocensis) beatus *Leuffredus, spiritu* [illegible] *Madriacensis pagi ad locum quidem* [illegible] *per vallem illustrem* [illegible] »

[illegible] pour le sujet qui nous occupe, les

(1) [illegible] de France, Paris, 1646, in-fol.
(2) [illegible] « pagus Madriacensis »
(3) [illegible] Ms. 5132, mss.
(4) [illegible] au Polyptique

expressions « *in fines Madriacensis* » et « *juxta fluviam Acturam* » sont à retenir; elles permettent de placer les confins du comté, près de l'Eure au monastère de la Croix-Saint-Ouen, comme on disait alors « *Crux beati audœni* ».

L'auteur de la chronique de Fontenelle écrit à la date du XV des calendes d'août 707 : « *Anno XIII prefati regis* (*Hildeberti*) *contulit ipsi cœnobi idem inclytus dux villam, cujus est vocatum Mala* (1), *sitam in pago Madriacensi* » (2).

Un diplôme de Pépin, en faveur de saint Denis, vers l'an 750, nous fait expressément connaître quelques localités du pays de Madrie : « *Similiter in pago Madriacensi, Vinias* (3), *Gamapio* (4), *Niventis* (5), *Villanova* (6), *Rosbacio* (7), *Sigrancio* (8), *Beramecurte* (9) ».

Une dame nommée Joba, par son testament, fait en présence du roi Chilpéric, avait légué à l'abbaye de Saint-Denis, entre autres biens, une portion de Sivri, dans le Madrie, Gislemer, son fils, comte du palais, ayant voulu revendiquer cet héritage, fut débouté par un jugement de Pépin, rendu au palais de Verberie, la première année de son règne « *etiam et portionem in Sibriaco* (10) *in Matriacensi quam femina aliqua, nomine Joba, genitrix ipsius Gislemari per suum testamentum..... ante Chilpericum regem..... auctrix affuerat : ipsas res ipse Gislemarus malo ordine retinebat et injuste...* » (11).

Un diplôme de Charlemagne en faveur de Saint-Denis, de l'an 771, nous indique Faverolles : « ... *donatumque ad prefato sancto*

---

(1) Maulette.
(2) Ex chronico Fontanell. apud Bouquet, II, 658.
(3) Les Vignes.
(4) Gambay, appelé Saint-Agnan sur la carte de Fontanieu.
Nogent.
illeneuve, on compte six villages ou hameaux de ce nom dans
oise.
Cherisy.
ès Pacy-sur-Eure; Felibien, istoire de
is. — Bouquet, IV, 717; V
p. 491, n° 40. de
97. — Levrier, vol.

Digitized by Google

Lettre 29, fol. 19vo. A une supérieure, Il lui parle de l'état de ses affaires, et lui dit qu'un chrétien à qui il a été commandé de se quitter soi-même ne doit point faire de difficulté de quitter sa demeure pour suivre Jésus-Christ. 28 décembre 1660.

Lettre 30, fol. 19vo. A la même. Il parle de l'état de ses affaires avec un grand dégagement de lui-même. 5 janvier 1661.

Lettre 31, fol. 20. A la même. Sur le même sujet. 15 janv. 1661.

Lettre 32, fol. 20vo. A la même. Il lui parle du désir qu'il a d'être déchargé de ses affaires pour jouir du repos de la solitude, et sur un bruit qui courait qu'on le voulait choisir pour coadjuteur de Tours. 2 février 1661.

Lettre 33, fol. 21. A la même. Il lui parle du dessein qu'il a de découvrir à M. de Tours les résolutions qu'il a prises, et lui di qu'il s'attend à de grandes contrariétés de la part des hommes. 11 février 1661.

Lettre 34, fol. 21vo. A une religieuse. Il lui témoigne qu'il lui importe peu que l'on n'approuve pas sa conduite pourvu que Dieu ne la condamne pas et lui parle du bonheur de la solitude. 22 août 1662.

Lettre 35, fol. 22vo. A la même. Il l'exhorte à vivre d'une manière digne de la sainteté de la vocation religieuse. 22 sept. 1662.

Lettre 36, fol. 23. A une supérieure. Il lui parle de ses dispositions à l'égard de quelques personnes, de ses affaires, et lui fait voir combien on doit craindre dans les meilleures actions. 28 février 1661.

Lettre 37, fol. 23vo. A la même. Il lui dit ses sentiments sur des lettres qu'elle avait envoyées et profite de l'occasion pour lui parler des jugements de Dieu. 28 janvier 1661.

Lettre 38, fol. 24. A la même. Après lui avoir parlé de l'état de ses affaires, il lui témoigne une parfaite soumission aux volontés de Dieu sur luy. 11 décembre 1661.

Lettre 39, fol. 25. A la même. Il lui parle du détachement de soi-même et de l'abandon à la volonté de Dieu et lui témoigne avec une grande humilité qu'il se connaît encore fort éloigné de cette disposition, il parle aussi de l'avantage des afflictions. 17 décembre 1661.

Lettre 40, fol. 26vo. A la même. Il lui fait voir l'utilité de la maladie et lui témoigne que la manière dont Dieu l'exerce lui est plus pénible. 11 février 1660.

Digitized by Google

Lettre 41, fol. 27. A la même. Il lui parle des peines que lui fait souffrir le retardement de ses desseins, et marque, en même temps, sa soumission aux ordres de Dieu. 1er mai 1662.

Lettre 42, fol. 27. A la même. Sur le même sujet et sur quelques affaires

Lettre 43, fol. 28. A une religieuse. Il l'exhorte à s'avancer dans la voie de Dieu et à persévérer dans la haine et l'éloignement du monde.

Lettre 44, fol. 28. A une supérieure. Il lui marque la soumission à Dieu dans l'embarras de ses affaires.

Lettre 45, fol. 28vo. A la même. Il lui parle du monde avec un extrême dégout et lui apprend quelques nouvelles fâcheuses à ses amis. 9 juillet 1662.

Lettre 46, fol. 29. A la même. Sur le même sujet. 20 juillet 1662.

Lettre 47, fol. 29vo. A la même. Il lui parle pour la justification des personnes à qui il avait remis ses bénéfices, lui fait voir la droiture de ses intentions et lui parle du lieu où il a dessein de se retirer. « Vous vous souvenez bien que l'on vous a dit et que le « bruit a couru que celui à qui j'avais donné l'abbaïe de Saint- « Sim. m'avoit trompé et qu'il alloit en carosse, la vérité est que « jusqu'ici il est plus pauvre qu'il n'étoit et qu'il a eu peine pour « cette raison à paier une très petite pension que l'on s'etoit « reservée... J'ai fait un voiage à Paris de quatre jours et puis je « suis revenu dans ma solitude pour n'en plus sortir de l'hiver. « Les brouillards y sont grands et la solitude à cause du voisinage « des forest y est telle que je l'ay souvent désiré... » 16 août 1662.

Lettre 48, fol. 30vo. A la même. Il la console sur la perte d'une de ses amies et lui parle de la réforme qu'il venait de mettre dans l'abbaye de la Trappe. « ... Je ne vous écris qu'avec précipitation. « Je suis présentement accablé de mille affaires. J'ai établi la « réforme dans l'abbaie de la Trape. Priez Dieu qu'il donne « bénédiction à cette œuvre... » 18 août 1662.

Lettre 49, fol. 31. A la même. Il lui témoigne que le lieu de sa retraite doit être indifférent pourvu qu'il y soit par l'ordre de Dieu, et parle de la réforme de la Trape. » Je suis enfin arrivé à « Boulogne, mais non pas pour y passer l'hiver comme je l'avois « cru. Je vous mandai dernierement que j'avois mis la réforme « dans l'abbaïe de la Trape, et veritablement cet œuvre la me « paroist de telle importance pour la gloire de Dieu qu'il ne m'est

Digitized by Google

« pas possible de l'abandonner plus longtems dans ses commen-
« cemens; quoique je sois persuadé que ma présence et ma
« personne doivent être contez pour rien... » 29 août 1662.

Lettre 50, fol 31v. A la même. Il lui dit les raisons pourquoi il ne se veut plus mêler du séminaire de Tours et lui fait voir combien il fait peu de cas de l'opinion des hommes. 22 sept. 1662.

(A suivre). Étienne DEVILLE.

Digitized by Google

LE « PAGUS MADRIACENSIS »

SON ORIGINE, SON HISTOIRE, SES COMTES.

I

LE PAGUS MADRIACENSIS

On convient assez unanimement que c'est au règne de Clovis qu'il faut rapporter les premières divisions territoriales, soit civiles, soit ecclésiastiques qu'on reconnaît aujourd'hui en France : on peut donc regarder comme une chose avérée que c'est de son temps que se sont formés plusieurs cantons ou pays « pagi » (1), qui n'étaient pas distingués auparavant des peuples dont originairement ils faisaient partie.

Du vaste peuple des Carnutes ou Chartrains, il s'en est formé un grand nombre de petits, parmi lesquels le *Madrie*, pays de Madrie, « *pagus Madriacensis; Madriacus* ». Ce nom a été altéré de diverses manières dans la basse latinité, en sorte qu'on le trouve écrit : « *Madricesus*, *Madregisus*, *Madriu*, *Madrui*, *Matrius*, *Matricense* » (2).

Ce pays ne commence guère à figurer dans les monuments de notre histoire que vers le milieu du VIIIe siècle, pour en disparaître complètement dès la première moitié du Xe siècle.

---

(1) « Pagi » dans sa primitive et principale acception, en latin cicéronien, signifie, un bourg, par opposition à ville; dans la latinité du moyen âge, les « Pagi » étaient d'abord des divisions politiques d'une assez grande importance, et synonymes de « Comitatus »; par suite le mot « Pagus » a été étendu à des subdivisions bien moins considérables que certains auteurs ont appelées « Pagelli », mais le mot de « Pagi » a seul prévalu.

(2) Ce qui a donné lieu a diverses méprises : Quelques historiens, qui ne connaissaient pas ce pays l'ont pris soit pour le pays Messin, « Meticensis », soit pour le Maconnais « Matisconensis », de sorte qu'ils ont qualifié de comtes de Metz et de Mâcon les comtes de Madrie.

Digitized by Google

Du Bouchet (1), Valois (2), Lancelot (3), Fontanieu (4), et plus récemment le président Levrier, dans sa riche collection sur le Vexin (5), se sont occupés du comté de Madrie, mais tous ou à peu près, ayant suivi le système de du Bouchet, sont arrivés aux mêmes conclusions qui reposent sur de faux principes et de fausses attributions comme nous le verrons plus loin, M. Guérard (6), reprenant la question au moment de la publication du fameux polyptique d'Irminon permet de rectifier les erreurs de ses devanciers et de déterminer d'une façon précise les limites de ce comté.

Nous ne nous arrêterons pas à rechercher l'étymologie de ce comté « *du pagus Madriacensis* » que Du Bouchet et les autres trouvent dans un village de Merey, Méry, Mareuil ou autre, ou dans la rivière de Maudre, comme le veut Levrier, on ne manque pas de noms de lieux dans lesquels, à la rigueur, on pourrait le retrouver, les villages de Mercey. de Maulu, de Maulette, etc.

Voyons d'abord les documents qui nous permettent de constater l'existence et de déterminer les limites de ce « pagus », puis nous étudierons les systèmes de Du Bouchet et de Levrier en faisant ressortir leurs inexactitudes et nous terminerons par un rapide coup d'œil sur les comtes de Madrie, dont il est permis de retrouver trace dans les chartes et diplômes.

Le premier texte qui cite le comté de Madrie, et qui permette d'en établir un point distinct, est la vie de saint Leufroy, fondateur de l'abbaye de La Croix :

Egressus autem urbe (Ebroicensis) beatus Leuffredus, spiritu sancto duce devenit in fines Madriacensis pagi ad locum quidem insignem nullis tamen habitantibus ornatum..... per vallem illustrem juxta fluviam Acturam (7).

Ce texte est très important pour le sujet qui nous occupe, les

---

(1) Origine de la Maison de France, Paris, 1646, in-fol.

(2) Notice des Gaules, art. « pagus Madricensis ».

(3) Recueil sur l'histoire de France, Mss. Bibl. nat.

(4) Mss. Bibl. nat., portefeuille 2.

(5) Bibl. nat., coll. Vexin, vol. 6.

(6) Divisions territoriales de la Gaule, p. 129, et Proleg. au Polyptique d'Irminon.

(7) Ex vita S. Leufredi, abbatis madriacensis. Rer. Gall. script, III, 645.

Digitized by Google

expressions « *in fines Madriacensis* » et « *juxta fluviam Acturam* » sont à retenir; elles permettent de placer les confins du comté, près de l'Eure au monastère de la Croix-Saint-Ouen, comme on disait alors « *Crux beati audœni* ».

L'auteur de la chronique de Fontenelle écrit à la date du XV des calendes d'août 707 : « *Anno XIII prefati regis* (*Hildeberti*) *contulit ipsi cœnobi idem inclytus dux villam, cujus est vocatum Mala* (1), *sitam in pago Madriacensi* » (2).

Un diplôme de Pépin, en faveur de saint Denis, vers l'an 750, nous fait expressément connaître quelques localités du pays de Madrie : « *Similiter in pago Madriacensi, Vinias* (3), *Gamapio* (4), *Niventis* (5), *Villanova* (6), *Rosbacio* (7), *Sigrancio* (8), *Beramecurte* (9) ».

Une dame nommée Joba, par son testament, fait en présence du roi Chilpéric, avait légué à l'abbaye de Saint-Denis, entre autres biens, une portion de Sivri, dans le Madrie, Gislemer, son fils, comte du palais, ayant voulu revendiquer cet héritage, fut débouté par un jugement de Pépin, rendu au palais de Verberie, la première année de son règne « *etiam et portionem in Sibriaco* (10) *in Matriacensi quam femina aliqua, nomine Joba, genitrix ipsius Gislemari per suum testamentum..... ante Chilpericum regem..... auctrix affuerat : ipsas res ipse Gislemarus malo ordine retinebat et injuste...* » (11).

Un diplôme de Charlemagne en faveur de Saint-Denis, de l'an 771, nous indique Faverolles : « ... *donatumque ad prefato sancto*

---

(1) Maulette.

(2) Ex chronico Fontanell. apud Bouquet, II, 658.

(3) Les Vignes.

(4) Gambay, appelé Saint-Agnan sur la carte de Fontanieu.

(5) Nogent.

(6) Villeneuve, on compte six villages ou hameaux de ce nom dans le Madrie.

(7) Rolleboise.

(8) Cerisy ou Cherisy.

(9) Brécourt, près Pacy-sur-Eure; Felibien, preuves de l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis. — Bouquet, IV, 717; V, 734.

(10) Sivri-la-Forêt.

(11) Mabillon, De Re Diplom., p. 491, n° 40. — Felibien, Hist. de St-Denis, p. 44. — Bouquet, V, 697. — Levrier, vol. 11, fol. 22, v°.

Digitized by Google

loco (S. Denis) *esse volumus, hoc est villas quod ipse genitor noster per manus nostras ad ipsa casa dei dudum delegraverat, muncupantes Faberobas* (1), *qui ponitur in pago Madriacense* (2) ».

En 802, Charlemagne nomma des Commissaires ou « Missi ». Nous les trouvons ainsi nommés pour le pays de Madrie : « ... *Et Madricensi et de illa parte sequanæ Rodomensi, Magenardus episcopus et Madelgaudus* » (3).

Un autre capitulaire, de l'an 853, sous Charles le Chauve, nous fait connaître les noms des « Missi » envoyés dans le Madrie : « ... *Buchardus episcopus* (4), *et H. Rodolfus et Henricus... missi... Madreciso...* » (5).

En 918 Charles le Simple, à la prière de Robert, abbé de Saint-Germain des Près et de Saint-Denis, soumet et donne à cette abbaye, celle de la Croix-Saint-Leufroy, située dans le Madrie,

---

(1) Faverolles.

(2) Mabillon, loc. cit. append., seconde édit., p. 645. — Bouquet, V, 721. — Levrier, vol. 11, fol. 24. — Dans une charte citée par Levrier, loc. cit., fol. 6 v°. Faverolles est indiqué comme se trouvant dans l'Evrecin. « Villa Favariolas que est in pago Ebroicino super fluvium Siega ». Il parait que la terre de Faverolles dont il est question dans ce diplôme avait été possédée antérieurement par Andégaire, officier du Roi, « Vassus » a titre précaire et temporaire, et qu'étant revenue au fisc, Pépin en avait disposé en faveur de St-Denis, par quelque acte qui n'est pas parvenu jusqu'à nous, c'est du moins ce que ces mots, employés par Charlemagne : « ..... dudum delegaverat ..... » permettent de supposer.

(3) Capit. Reg. Baluz. I, 377. — Bouquet, V, 661. — Levrier, vol. 11, fol. 35 v°. L'ordre de distribution duquel il résultait que le diocèse des évêques commissaires était toujours compris dans leur département ne s'observait pas alors comme il s'observa depuis : Mainard, archevêque de Rouen, n'eût que la partie du Roumois située sur la rive méridionale de la Seine. D'un autre côté, on lui assigna le comté de Madrie dépendant du diocèse de Chartres, tandis que le pays Chartrain et celui du Pincerais du même diocèse furent attribués à d'autres commissaires. Il faut rapprocher ce capitulaire de celui de Charles le Chauve, de l'an 853, on y voit le royaume divisé en 12 départements, dans chacun desquels les pays et comtés sont régulièrement et complètement distribués.

(4) Bouchard, évêque de Chartres.

(5) Levrier, vol. 11, fol. 46 v°. — Bouquet, VII, 617.

Digitized by Google

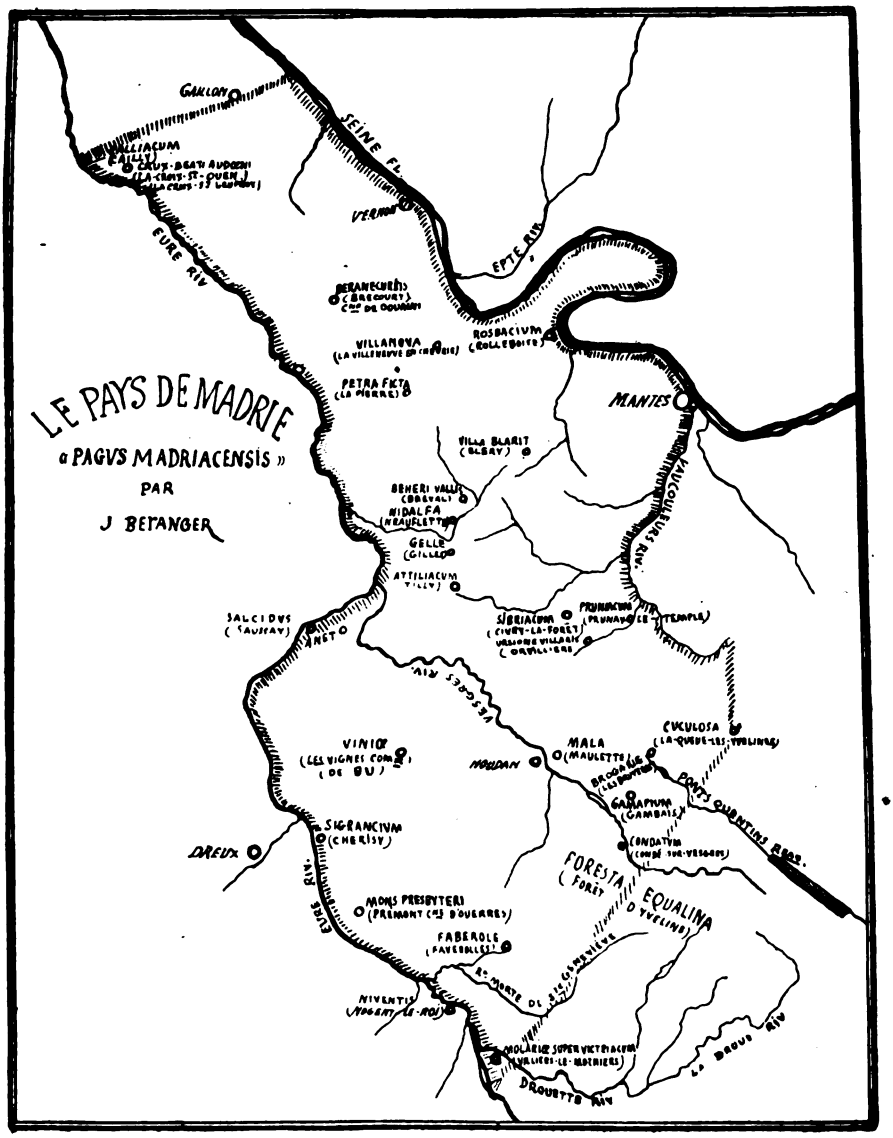

Digitized by Google

excepté la partie cédée aux normands : « ... *Concedere abbatiam quæ nuncupatur Crux sancti Audœni... illam abbatiam, cujus caput est in Madriacensi pago, super flumen Auturæ...* » (1).

Du Bouchet, Doublet (2), Lancelot, Fontanieu et Levrier placent dans le Madrie des lieux qui sont mentionnés dans un diplôme du roi Pépin de l'an 768 (3), dans un autre de Louis le Débonnaire de l'an 832 (4), et dans un troisième de Charles le Chauve de l'an 862 (5); plusieurs de ces lieux doivent en effet s'y trouver placés, mais comme leur position dans le Madrie, n'est assignée que par convenance, et non par une mention expresse de ces diplômes, où le « *Pagus Madriacensis* » n'est pas même nommé, nous nous abstenons de les rappeler ici (6).

Tels sont les documents sur lesquels il est possible de s'appuyer pour déterminer les limites et la position du Madrie, car nous ne saurions admettre les interprétations de Du Bouchet et de Levrier en ce qui concerne les mots « *in potestate Madriaca* » qui se lisent dans des actes de 980 (7), 999 (8), et 1159 (9), et que ces auteurs applique inexactement au pays de Madrie, comme nous le verrons bientôt.

Du Bouchet est le premier qui se soit fourvoyé, et c'est à lui qu'il faut imputer l'erreur de tous les autres, ayant pris le lieu nommé « *Madrinniacum* » dans une charte de la fin du xe siècle (10), pour la capitale du peuple de Madrie et « *Madriaca*

---

(1) Mabillon, Annal. Bénéd. III, 697. — Bouquet, IX, 536.

(2) Hist. de l'abbaye de St-Denis.

(3) Doublet, p. 699. — Bouquet, V, p. 707.

(4) Mabillon. De Re Diplom., p. 392. — Bouquet, VI, 579.

(5) Mabillon. De Re Diplom., p. 535. — Bouquet, VIII, 577.

(6) Un passage de ce diplôme a permis à Levrier de relever une prétendue inexactitude de Du Bouchet, en comparant son texte avec celui de Félibien et de Mabillon, mais Levrier lui-même est retombé dans une autre erreur en plaçant le village de Maray dans le Madrie. Suivant en cela l'exemple de Du Bouchet, comme nous le verrons plus loin.

(7) Levrier, vol. 11, fo 83. — Bouquet, IX, 644.

(8) Martène. Thes. anecd., I, col. 107. — Bouquet, X, 575.

(9) Du Bouchet, preuves, p. 232. — Levrier, vol. 11, fol. 83 vo.

(10) Charta. Dotalatit. Adalsindis de Cernayo, circa. ann. 999. ap. Martène Thes. anecd., I. col. 110.

Digitized by Google

potestas » d'un diplôme de l'an 980 (1), pour le pays même de Madrie, il a fait de « *Madrinniacum* » Merey, situé sur la rive gauche de l'Eure; puis il a placé dans le pays de Madrie, les villages de Mareuil, Verneuil et Saint-Léger-en-Yvelines, qui, en effet sont dits, dans le même diplôme de l'an 980, situés dans la « *potestas Madriaca* ». Ainsi, après avoir fixé la capitale ou le centre du « *Pagus Madriacensis* » a Merey, entre Anet et Pacy-sur-Eure, il a été forcé d'en étendre la circonférence jusqu'à la Seine près Poissy, sans faire attention que Poissy étant lui-même la capitale d'un « *pagus* » du « *pagus Pinciacensis* », le Pincerais devait naturellement commander un territoire environnant.

C'est d'après ces faux principes que Du Bouchet a dressé la carte du pays de Madrie qui accompagne son ouvrage sur l'origine de la Maison de France.

Si maintenant nous examinons les pièces sur lesquelles Du Bouchet a bâti son système, nous reconnaîtrons aisément qu'il les a mal comprises, et que, préoccupé de la puissance des comtes de Madrie, il s'est laissé aller trop facilement dans la critique des textes, à l'interprétation qui se montrait la plus favorable à l'idée des vastes concessions qu'il avait conçues. Ses plus fortes preuves sont tirées de deux pièces seulement qui sont : la charte du douaire d'Adalsinde de Cernay, datée de l'an 999 environ, et le diplôme des rois Lothaire et Louis de l'an 980, qui fut confirmée par les rois Robert (2), et Louis VII (3); dans la première il est fait mention au nombre des biens qui entrent dans le douaire d'Adalsinde de plusieurs vignes de la ferme de « *Duciacum* » qui sont situés, est-il dit, entre « *Madriniacum* et *Duciacum* » : « *Sunt ipsas, vineas in villa Madrinniaco de terra inter Madriniaco et Duciaco* (4). On voit bien, par la teneur de l'acte, que les lieux qui y sont mentionnés ne doivent pas être éloignés de la terre de Cernay, mais rien n'y indique le « *pagus* » où ils sont situés. C'est

(1) Diplom. Lethar. et Ludov. reg. ap. Script. franc., IX, 644.

(2) Voy. Diplom. Roberti. reg. franc. pro. monast. S. Magl. Paris, ap. Martène, Thès. anecd. I, col. 108. Le diplôme du roi Robert n'est guère que la copie du premier, dont on pourrait peut-être mettre en doute l'authenticité.

(3) Diplom. Lud. VII, an 1159, ap. Du Bouchet, p. 232.

(4) Dotalit. Adals. de Cern. ap. Martène, Thes. anecd., I. Col. 110.

Digitized by Google

donc sans aucun fondement que Du Bouchet a fait Merey de « *Madriniacum* » qui d'ailleurs, se rendrait plutôt en français par Marigny, s'il y avait toutefois un village de ce nom qui fut dans une situation convenable. Après avoir interprété « *Madriniacum* » par Merey, village bâti sur la rive gauche de l'Eure, voici comment il a été conduit à en faire la capitale du Madrie : il a lu dans le diplôme des rois Lothaire et Louis, où dans celui du roi Robert, qui n'est qu'une répétition du premier, le passage suivant : « *Sed et ecclesiæ in Pinciacense comitatu, prima in potestate Madriaca* [*alias Medriaca*] *in honore S. Dyonisii dedicata, cum Capella in Marois* [*al. Maroilo*] *sita, in S. Martini honore fundata; alia in Vernolio* [*al. Vernoilio*] *ecclesia, in honore S. Stephani dedicata, et in eadem villa capella S. Hilarii nominata; denique capella in villa quæ dicitur S. Leodegarii, in cujus et nomine benedicta constat. Sunt etiam Mansa III, quæ tenuit Riculfus in beneficio ex supra dicta potestate Madreia* » (1). Interprétant alors par pays ou comté de Madrie les mots « *potestate Madriaca* » et « *potestate Madreia* », il a placé dans le Madrie les villages de Mareil, de Verneuil et de Saint-Léger; et pour expliquer comment la « *potestas Madriaca* » avait pu être dite située dans le Pincerais, il a supposé que le comté de Madrie, après avoir compris le Pincerais était devenu dépendant de ce pays et y avait été compris à son tour; de sorte que le territoire serait resté le même, et que son titre seul aurait été changé. Toutes ces suppositions sont gratuites; les mots « *potestas Madriaca* » ou « *Madreia* » ne peuvent signifier et ne signifient en réalité que la Seigneurie dont le titre était Méry, village situé près de Montfort-L'Amaury, et au centre des terres dénommées dans le diplôme, et non le village de Merey-sur-Eure qui, loin d'avoir appartenu au Pincerais n'a pas même été du pays de Madrie, quoiqu'on en ait fait sa capitale.

---

(1) Diplom. Lotha, et Lud. reg. an. 980, ap. Bouquet, IX, 644; dans le diplôme du roi Robert, on lit; à la suite du passage cité, ces mots : « in episcopio Parisiaco et comitatu » écrits sans interposition de point ni ne virgule; de sorte que le Pincerais, dans lequel est situé la « potestas Madriaca » semblerait faire partie du diocèse et du comté de Paris, ce qui n'est pas; ces mots se rapportant, non à ce qui précède, mais à ce qui doit suivre.

Digitized by Google

Levrier (1) a entrevu les difficultés que présentait le système de Du Bouchet; malheureusement, ayant pris lui-même le village de « *Nidalfa* » que le Polyptique d'Irminon place dans le « *pagus Madriacensis* » pour le village de Neaufle-le-Vieux, ou pour celui de Neaufle-le-Château situé à côté du premier, et renfermés l'un et l'autre dans le Pincerais, il s'est cru fondé à faire avancer le pays de Madrie d'abord jusqu'à ces villages; et puis arrivé jusque là, il se trouvait si peu éloigné des limites assignées par Du Bouchet, au même pays, qu'il les a prolongées avec lui jusque près de Poissy, au village de Verneuil, mentionné dans les diplômes royaux que nous avons cités.

Mais « *Nidalfa* » n'est certainement ni le village de Neaufle-le-Vieux, ni celui de Neaufle-le-Château. Voici en effet le passage du Polyptique d'Irminon qui le désigne : « *De alodo, Sancti Germani sito in pago Madriacensi, quem Alodum, id est, villam quæ vocatur Nidalfa, pariter cum ecclesia, dederunt sancto Germano ad luminaria Sigebertus, Hilduinus...* (suivent douze noms d'hommes et de femmes). *Isti homines... tradiderunt alodos suos sancto Germano, Nominatos his nominibus : Nidalfam cum ecclesia sancti Martini, Domerimontem, Beheri-Vallem, Gelle, et duas areas molendini dederunt, unum super villam Gelle, et alterum subtus villam ipsam; item Maxnile ubi dicitur ad-Mansum-Fulcodi, cujus terra et prati jacent juxta terram sanctæ Mariæ quæ est de Salcido. In villa Aiardi sunt Mansi quinque... Omnes sylvæ quæ sunt a Nidalfa usque ad villam Blarit et usque Attiliacum, sunt sancti Germani* (2).

Les lieux ci-dessus mentonnés sont : Nidalfa, Domerimons, Beheri-Vallis, Gelle, Ad-Mansum-Fulcodi, Salcidus, villa Aiardi, villa Blarit et Attiliacum. Maintenant si nous jetons les yeux sur une carte des environs de Paris (3), nous trouvons sur la rive droite de la rivière d'Eure, à l'Orient d'Ivry, les villages de Bréval, Gilles, Saussay et Tilly. Au milieu de ces villages qui sont groupés les uns près des autres, se trouve celui de Neauflette, dont l'église

(1) Vol. 6, fol. 13 et suiv.

(2) Polyp. Irm. Edit. Guérard, p. 31 et 32. Breve de cella Equalin. art. 61.

(3) Surtout celle dessinée par M. Brué.

Digitized by Google

est dédiée à saint Martin (1), comme il est dit dans le Polyptique. Un peu plus au Nord, nous rencontrons Bléry et Blaru, dont l'un ou l'autre est certainement la « *Villa Blarit* » du Polytique; et enfin en nous arrêtant à la hauteur d'Ivry, nous découvrons à l'Orient le village de Tilly, qui est sans doute notre « *Attiliacum* » (2). Les positions de ces villages remplissent parfaitement les conditions voulues par le Polyptique, et l'on ne peut, sans violer les convenances, arracher « *Nidalfa* » au groupe qu'il forme avec ses voisins, pour en faire Neaufle-le-Vieux ou Neaufle-le-Château, situés l'un et l'autre à plus de six lieues de là vers l'Orient. C'est donc à tort que Levrier a pris Neaufle pour « *Nidalfa* » et que de la position de Nidalfa dans le « *pagus Madriacensis* », il en a tiré la conséquence que l'un des deux Neaufle était situé dans le pays de Madrie.

Il nous faut donc, pour rester dans la stricte mesure que permettent les textes, fixer les bornes du comté de Madrie comme suit (3).

A l'Ouest la rivière de l'Eure depuis Cailly, village situé près de la Croix-Saint-Leufroy, jusqu'à Villiers-le-Morhiers situé au Sud de Nogent-le-Roi; au Nord, depuis Cailly jusqu'à la Seine aux environs de Gaillon; à l'Est, la Seine jusqu'à la rivière de Vaucouleurs (4), où cette dernière se jette à Mantes, puis le cours de cette rivière jusqu'à la Queue-les-Yvelines, et au Sud par une ligne

---

(1) Pouillé de Chartres, p. 46.

(2) C'est à tort que D. Poirier en a fait avec Levrier, le village d'Antouillet, situé au nord de Montfort L'Amaury. Nous négligeons pour le moment les lieux dits : Domerimons, Ad. Mansum Fulcodi, villa Aiardi, qui présentent quelque incertitude au sujet de leurs positions et de leurs noms modernes.

(3) Les auteurs qui se sont occupés du Madrie, Du Bouchet et les autres que nous avons cités et plus récemment A. de Dion, congrès scientifique de France, 56e session, Chartres 1869, p. 374 et suiv. n'ont jamais déterminé d'une manière précise les limiies de ce pays. La carte que nous avons rédigée d'après les chartes et les diplômes permet de préciser plus amplement et d'une manière définitive la portion et l'étendue d'un pays qui a soulevé tant de controverses.

(4) La Vaucouleurs, petite rivière de Seine-et-Oise qui se jette dans la Seine à Mantes.

Digitized by Google

droite de cette dernière commune à celle de Villiers-le-Morhiers, englobant les villages de Gambais, Condé-sur-Vesgres et Faverolles.

Ajoutons avant de terminer, que la forêt d'Yveline (1) ou des Yvelines, dont il est question dans le Polyptique d'Irminon (2), se trouvait renfermée en partie dans le Madrie. Cette forêt est décrite avec détail dans deux diplômes que nous avons déjà cités, celui de Pépin, de l'an 768, et celui de Charlemagne, de l'an 774 (3). On voit par le diplôme de Charlemagne que cette forêt s'étendait au moins jusqu'à « *Petra ficta* » Pierres, à « *Mons presbyteri* ». Premont, à « *Condatum* ». Condé, et à « *Cuculosa* ». Galluys-la-Queue, aujourd'hui la Queue-les-Yvelines, du côté de notre comté de Madrie.

---

(1) Ancien nom de la forêt de Rambouillet, qui était au moyen-âge beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui. Nous voyons en effet qu'au VIIIe siècle elle s'étendait jusqu'à Pierres, Prémont et Senantes, couvrant ainsi dans le département d'Eure-et-Loir une grande partie du territoire de Nogent-le-Roi et touchant aux cantons de Dreux et Maintenon. Elle est appelée dans les textes « silva œqualina » 774 dipl. de Charlemagne, ap. Bouquet, V. 734. « Silva Evelinas » (vit. S. Leufredi), « Silva Eulina » (chron. fontanells). « Nemora Heliline », « foresta aqualina » (Cart. de Vaux-de-Cernay). Et non Chevaline, comme l'ont mal interprété D. Doublet et les autres; ce nom ne tire pas son étymologie d' « équus » mais d' « aqua » parce que cette forêt était remplie de sources.

(2) Edit Guérard, p. 24, 116, 245.

(3) Le premier place dans son enceinte, les lieu suivants : Cotonariœ, Coignières, non loin de Chevreuse, Ulfarciagie, Aufargis, Himlonariæ, Ouerres, vis-à-vis de Nogent-le-Roi, Visiniolum, Voisine près de Rambouillet, Ursionevillaris, Orvilliers, Putioli, Le Puits-Fondu, Ad Summum Bragium, Brüs-sous-Forges, à une lieue sud-est de Limours, Villarcellum, Villarceau, Brogarix, les Bruyères. Actricus Mons, Orsemont où Aigremont près Montfort-l'Amaury. Ansberti, Vicinium, Ambesy, près Trappes, ou Voisins, près de Rambouillet, Villaris, Villiers-le-Mahieux, entre Montfort et Mantes. Popiniage, Poigny; Vallis, le Val ou les Vaux-de-Cernay. On voit, par ce diplôme, qu'elle s'étendait sur le Madrie, le Pincerais, l'Etampois et le pays Chartrain.

Digitized by Google

II

LES COMTES DE MADRIE

Le Madrie forma de bonne heure un comté particulier, et la suite de ses comtes nous est connue depuis le commencement de la seconde race, nous allons réunir ce que nous savons sur chacun d'eux.

I

CHILDEBRAND I

Ce seigneur, qualifié de comte, duc, illustre et prince, était fils de Pépin-le-Gros, surnommé d'Héristal, frère de Charles Martel et oncle du roi Pépin. Frédégaire (1) parle de lui en ces termes : « ..... *at contra egregius Carolus dux, Germanum suum virum illustrium Childebrandum ducem, cum reliquis ducibus et comitibus illis partibus cum apparatu hostili dirigit.....* » Ce seul passage suffit pour prouver la filiation de Childebrand, appelé frère de père du duc Charles Martel.

II

RUMALD (2)

Ce Rumald ne nous est connu que par un texte du VIIIe siècle qui le qualifie de « *Madriacensis comes* » (3), fut frappé de mort subite en 754, au village de Secqueval (4) : *Rumaldus, Madria-*

---

(1) Fredeg. chron. dans Bouquet, II, 460.

(2) Le comté de Madrie avait été possédé comme apanage et portion héréditaire par les descendants de Childebrand, frère de Charles Martel. Il semblerait pourtant que quelques individus, soit avant, soit depuis eux, paraissent en avoir reçu quelques portions temporairement. Parmi les personnages dont l'incertitude n'est que trop réelle, il en est un pourtant sur lequel nous possédons quelques documents, c'est ce Rumald, dont il nous est impossible d'établir la filiation.

(3) Mabillon, Annal, II, 169. Act. SS. Bened. Ord. Sœct. 3, part. 2, p. 103.

(4) Sicca Vallis paraît avoir été anciennement un lieu de quelque importance, le Polyptique d'Irminon en fait mention en divers endroits

Digitized by Google

censis comes, in villa que dicitur Siccavallis percussus obiisse dignoscitur... » La mort du comte Rumald arrivée dans l'église au moment où il entendait la messe, le jour même de la fête patronale de Saint-Germain (1) fut envisagée alors, comme une punition du ciel, à cause des violences qu'il exerçait sur les hommes de l'abbaye : « *villas Sancti Germani infestabant* ».

Le texte qui cite ce fait rapporté par Mabillon contient une erreur qui a échappé sans doute au savant bénédictin. Dans ses annales Bened. t. II, p. 169, on lit : « *Rumaldus et Georgius comites Madriacenses, villas Sancti Germani infestabant...* » Dans ses acta SS. Ord. Bened. Sœcul. 3 part. 2, p. 103, où il a imprimé l'histoire de la translation de Saint-Germain, écrite sous le règne de Charlemagne, on voit bien en effet qu'il est question de plusieurs seigneurs qui usurpaient les biens de l'abbaye. On y trouve : *Rumaldus Madriacensis comes* ». qui vexe les hommes de Saint-Germain de Secqueval, et voilà cet article fini; dans l'article suivant il parle d'un seigneur d'Aquitaine, nommé Emminus, qui ravageait de même les propriétés de Saint-Germain, dans le royaume d'Aquitaine en un lieu appelé Verneuil. Il continue et dans un alinéa suivant, il nomme un Georges, comte, qui commettait aussi des déprédations dans le même lieu : « *eamdem denique villam...* » Ce Georges n'a donc pas été comte de Madrie, comme le permet de supposer le texte des Annales, mais bien un comte du royaume d'Aquitaine.

III

NIVELON OU NIBELONG I

Frédegaire indiquant qu'il a entrepris d'écrire sa chronique par les ordres de l'illustre comte Childebrand, oncle du roi Pépin,

---

p. 215, 218, 219, 227, 249, etc., édit. Guérard, et donne le détail des biens que le monastère de S. Germain y possédait. Plus tard, ce ne fut plus qu'un prieuré du nom de Saint-Germain de Secqueval, appartenant aux chartreux, aujourd'hui il n'en reste qu'une chapelle en ruines, (Cassan, Statist. de l'arrondt de Mantes, p. 369). Ce lieu est situé sur la commune de Guerville, canton et arrondissement de Mantes, (Seine-et-Oise).

(1) Levrier Coll. du Vexin, vol. 6.

Digitized by Google

ajoute qu'il l'a continuée par le commandement de l'illustre comte Nivelon, fils dudit Childebrand : « *usque nunc inluster vir Childebrandus comes, avunculus predicti Regis Pippini, hanc historiam vel Gesta francorum, diligentissime scribi procuravit, abhinc ab illustri viro Nibelungo filio ipsius Childebrandi, itemque comite, succedat auctoritas* » (1). Ce qui établit tout à la fois la filiation de l'un et l'autre. Il était comte de Madrie, et c'est en cette qualité qu'en 788, il souscrivit une charte en faveur du monastère de la Croix-Saint-Leufroy, lui donnant le village et l'église de Cailli (2). *Ego Nibelongus Comes... donamus donatum que in perpetuum esse volumus, atque de jure nostro in potestationem et dominationum ad monasterium vocatum cruce beati audœni quod est constructum in pago Madriacensi... hoc est alodum nostrum in dominicatum situm in eodem pago, que nuncupatus Calliacum, una cum ecclesia inibi sita, cum domibus, édificiis...., anno 788.* » Il paraît avoir vécu au delà de l'année 805.

IV

THIETBERT

Nibelong I laissa deux fils, l'un Tietbert (3) comte de Madrie; l'autre appelé le comte Childebrand II, fut père de Nivelon II (4), et paraît avoir continué les comtes de Madrie et du Vexin. La fille de ce Thietbert épousa Pépin, fils de Louis le Débonnaire, ainsi que nous l'apprennent plusieurs textes. « *Pippinum autem in Aquitaniam ire precepit, anno 828 eum tamen, prius filiam Tietberti Comitis Matricensis in conjugium fecit accipere...* » dit Eginhard (5). Suivant Mabillon (6), Thietbert aurait eu pour fils Odon ou Eudes,

---

(1) Ap. Bouquet, II, 460.

(2) Charta Nibelongi, comit. an 788, dans Du Bouchet, orig. de la maison de France, p. 222; voyez aussi : Vita S. Leufredi, C 2. ap. Bolland. jun. IV, 107.

(3) Nommé Théodoric par l'auteur du Chronicon Saxonicum, sous l'an 814, ap. Bouquet, VI, 218.

(4) Voir le passage cité plus haut, ap. Bouquet, II, 460, et la charte de Childebrand pour l'abbaye d'Iseure, Gall. Christ, IV, instr. col. 46.

(5) Ann. de Gest Lud. ap. Bouquet, VI, 182. — Voir aussi : Vita Lud. Ibid. VI, 104. — Chron. Sax. Ibid. 218.

(6) Annal. Bened. II, 525. P. Anselme, Hist. généalog. I, 66.

Digitized by Google

comte d'Orléans, et Robert frère de Robert-le-Fort, tige des Capétiens; tandis que suivant les auteurs de l'Art de vérifier les dates (1), Thietbert aurait été le père et non l'aïeul de Robert-le-Fort. Mais ces deux systèmes généalogiques sont également renversés par le témoignage d'un écrivain du xe siècle : Richer, moine de Saint-Rémy de Reims (2).

Mais bientôt le pays de Madrie qui avait été placé en 802 par Charles le Chauve dans la légation d'un « *Missus dominicus* » cessa de former une division civile dans l'Etat, son territoire fut démembré et servit tant à composer des pays nouveaux qu'à augmenter le territoire des comtés voisins, et son nom même resta enseveli dans l'oubli.

APPENDICE

I

GÉNÉALOGIE DES COMTES DE MADRIE

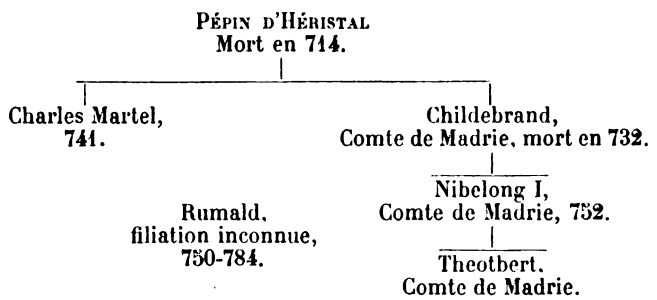

---

(1) Tome I, p. 66.

(2) Richer Hist. I, 5, dans Pertz, SS III, 570. — Journal des Savants, 1840, p. 553, 555.

Digitized by Google

II

Les documents que nous avons cités permettent de placer dans le Madrie les localités suivantes :

Beranecurtis, Brécourt, commune de Douains (Eure). **Ganapium,** alias **Canapium,** Gambay, canton de Houdan (Seine-et-Oise) que la carte de Fantanieu appelle Saint-Agnan. **Niventis,** Nogent, sur la rivière d'Eure. **Rosbacium,** Rolleboise (Seine-et-Oise) que la carte de Fontanieu appelle La Roisière. **Sigrancium,** Cherisy (Eure-et-Loir) près Dreux. **Villanova,** La Villeneuve en Chevrie, Seine-et-Oise). **Viniæ,** Les Vignes, commune de Bu, canton d'Anet (Eure-et-Loir).	Chart. Pippini maj. dom. circa an 751, ap. Brequigni, dipl. p. 502. et Diplom. Carol. M. Ann. 774, ap. Bouquet, v. 734.
Sibriacum, Cury-la-Forêt, canton d'Houdan (Seine-et-Oise).	Placit Pippini regis ann. 752. Ibid. p. 697.
Faberolæ, Faverolles, canton de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). **Petra Ficta,** Pierres... **Molariæ super victriacum,** Villiers-le-Morhiers (Eure-et-Loir). **Mons Presbyteri,** Prémont, commune d'Ouerre, près Dreux, (Eure-et-Loir). **Condatum,** Condé-sur-Vesgres, canton d'Houdan (Seine-et-Oise). **Cuculosa,** La Queue-les-Yvelines, canton de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise). **Foresta Equalina,** forêt d'Yveline, en partie.	Diplom. M. an 771, ap. Bouquet, v. 721, et Diplom. Carol. M. an 774. Ibidem, p. 727.

Digitized by Google

Calliacum, Cailli, arrondissement de Louviers (Eure). **Monasterium de cruce Beati audæni,** le monastère de la Croix-Saint-Leufroy, canton de Gaillon, arrondissement de Louviers (Eure).	Cart. Nibelongi ann. 788, ap. Du Bouchet, p. 212. et Vita S. Leufredi in acta SS. mens. Junii die XXI, t. IV, 107. et Dipl. de Charles le Simple an 918, ap. Bouquet IX 536.
Pruniacum, Prunay-le-Temple, canton d'Houdan (Seine-et-Oise).	Chron. Fontanell. cap. VII, ap. aches. spicil. t. II, p. 270.
Mala, Maulette, canton d'Houdan (Seine-et-Oise).	Chron. Fontanell. cap. 2, ad. an. 709, et Bibl nat. 5426 mss.
Nidalfa, Neauflette, canton de Bonnières (Seine-et-Oise). **Domeri-Mons.....** **Beheri Vallis,** Bréval, canton de Bonnières (Seine-et-Oise). **Gelle,** Gilles, canton d'Anet (Eure-et Loir). **Ad. Mansum Fulcodi.** **Salsidus,** Saussay, canton d'Anet (Eure-et-Loir). **Villa Aiardi.....** **Villa Blarit,** Bléry, commune de Boissy-Mauvoisin, canton de Bonnières. **Attiliacum,** Tilly, canton d'Houdan.	Polyptique d'Irminon Brève de cella Equalina art. 61.

III

Nébelong ou Nivelon, comte de Madrie, donne le village et l'église de Cailli au monastère de la Croix-Saint-Ouen ou Saint-Leuffroi. 23 mars 788 (1).

Auctor omnium bonorum et amator Christus qui seipsum pro redemptione nostra dedit, ita nobis consulere dignatus est, ut de transitoriis rebus quas post modicum interveniente relicturi sumus

(1) Du Bouchet, *Origines de la Maison de France*, p. 149, et preuves, p. 222; Levrier, vol. 11, fol. 35.

Digitized by Google

morte æterna premia mereari possimus. Quapropter magnopere expedit ut de caducis bonis quæ ipso largiente percipimus si non totum vel partem ad ejus obsequium delegare studeamus, quatenus videlicet cum cetera ad usus hujus vitœ consumpta fuerint, hoc quod ei dederimus restare nobis in perpetuum gaudeamus.

Noverint igitur omnes tam presentes quam etiam futuri quod ego Nibelongus, comes, considerans qua gravamur sarcina peccatorum, et reminiscentes bonitate Dei dicentis : date elemosinam et omnia munda sunt vobis. De tanta igitur miseratione et pietate Domini confidentes, idcirco donamus donatum que in perpetuum esse volumus, atque de jure nostro in potestatem et dominationem ad monasterium vocatum de Cruce beati Audœni, quod est constructum in pago Madriacensi, transfundimus atque transcribimus, hoc est alodem nostrum in dominicatum, situm in eodem pago quæ nuncupatur Cailliacum, unà cum ecclesia inibi sita, cum domibus, edificiis, curtiferis, ortitis, pratis, terris, virdegariis, silvis, aquis, aquarum ve decursibus, sicut a nobis moderno tempore possidetur, ad préfatum monasterium ob amorem Dei, et Domini nostri Jesu Christi, nec non et Sancte Dei genitricis Marie, seu et cuntæ militiæ angelorum sive etiam Petri et Pauli apostorum, insuper et omnium Sanctorum, scilicet pro remedio animœ genitoris et genitricis nostri liberorum que meorum in alimoniis vel substantia monachorum ibidem habitantium, deoque militantium Christo protegente proficiat, ita ut quicquid de prædictis rebus pro opportunitate ipsius monasterii facere decreverint libero in omnibus potiantur arbitrio, sine controversia. Sane si quis ulla aliquando persona quod minime, fore creditur, ulloque tempore surrexerit, sive Rex, comes, seu episcopus, vel abbas, seu aliquis prœpotens, nobilis aut ignobilis, omnis sexus, utriusque ordinis, qui contra hec statuta a nobis facta, sive adversus monachos predicti monasterii, propter hanc cessionem aliquam calumniam inferre aut exercitare voluerit, nisi resipuerit aud ad satisfactionem venerit, iram Dei omnipotentis incurrat, et quamdiu vixerit in hac vita de malo in pejus jugiter attenuetur et petitio ejus nullum habeat effectum, sed insuper auri optimi centum libras exolvat, et postquam indignam vitam digna morte finiverit cum superbo divite et cum juda proditore Domini, ac cum Datan et Abiron, et cum eis qui dixerunt Domino nostro Jesu Christo : recede a nobis, in inferno particeps in omnibus pœnis efficiatur. Insuper etiam,

Digitized by Google

si de stipendis monachorum prœdictorum aliquo ingenio voluerit abstrahere, cum supradictis nequissimis valeat in infernum teterrimum particeps esse. Ut autem donatio firmior habeatur, eam manu propria signavi. ✠ S. Nebelungi comitis. Datum X° Kal. Aprilis. Anno XX° Regni Domini nostri Karoli gloriosissimi Regis, in Dei nomine, fœliciter. Amen.

J. BERANGER.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

GUILLAUME DE FLAVY, capitaine de Compiègne (1).

L'histoire du xve siècle offre à l'historien un vaste champ d'études, une mine inépuisable de documents dans lesquels il est toujours possible de retrouver quelque parcelle oubliée, ou de rectifier un point d'histoire demeuré obscur, par suite du manque d'information auquel ont cédé bon nombre d'écrivains qui n'ont pu ou n'ont pas su recourir aux sources, pourtant si nombreuses, que récèlent nos dépôts d'archives et nos bibliothèques. Il faut, pour remettre les choses au point, que le savant, l'érudit, faisant abstraction de sa personnalité et de ses idées, s'astreigne à une besogne longue et pénible, que ne couronne pas toujours un heureux résultat.

M. Pierre Champion est un de ces heureux chercheurs, sachant discerner dans tout le fatras des pièces d'archives, les éléments propres à jeter un jour nouveau sur la vie et les mœurs d'une période qu'on ne connaît que par des appréciations, plus ou moins hasardées ou par des témoignages quelque peu suspects. Le héros, dont il a retracé la longue et aventureuse carrière, n'est pas assurément un de ces personnages de premier plan, et pourtant, que d'intéressantes révélations, que de curieux détails on trouve dans les pages de ce livre qu'on ferme à regret après l'avoir lu!

La vie de Guilaume de Flavy, telle que nous la raconte son auteur est un tableau fidèle de la vie militaire et privée au xve siècle, de cette vie de soldat batailleur et bataillant, toujours en quête d'aventures nouvelles, ne se reposant que lorsque la nature ne lui permet plus de manier les armes. La carrière militaire de Guillaume de Flavy est tellement bien remplie qne le récit de ses aventures étonne : si la méthode suivie par M. Pierre Champion ne mettait pas son livre à l'abri de toute critique, on serait

(1) Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, contribution à l'*Histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire au XVe siècle.* par M. Pierre Champion, archiviste paléographe. Paris, Champion, 1906, in-8 de xix, 304 pages.

Digitized by Google

tenté de le taxer d'exagération et d'invraisemblance! Pourtant, il n'en est rien; l'auteur s'est assimilé une quantité innombrable de textes, de témoignages contemporains, les a pour ainsi dire fait siens et en a tissé un récit, écrit avec une simplicité et une clarté capables de satisfaire toutes les intelligences. Sous cette apparence modeste, il y a pourtant beaucoup de travail, de recherches, de science; pas une phrase de son récit n'a été écrite sans être corroborée par un témoignage de texte ou de pièce d'archives; c'est un édifice élevé sur des bases solides par un architecte prudent et avisé.

Ouvrons maintenant ce livre qui se recommande au bibliophile par son irréprochable valeur typographique, et esquissons rapidement les faits d'armes de Guillaume de Flavy dans l'ordre où l'auteur les a exposés.

Né vers 1398, il débute dans la vie militaire au siège de Rouen, en 1417, et se trouve la même année au rassemblement de Corbeil. En 1418, il prend part à la levée du siège de Saint-Martin-le-Gaillard et tient vingt-quatre jours dans Roye assiégée, en 1419. Deux ans plus tard, il soutient le siège de Saint-Riquier et assiste à la fameuse journée de Mons-en-Vimeu où il est laissé pour mort. On le retrouve bientôt au siège de Meaux, puis ce sont les campagnes qui se succèdent : campagne d'Argonne, 1427-1428, où il prend une part si active que, pour essayer de la faire connaître, il nous faudrait citer littéralement le texte de M. Pierre Champion; campagne de l'Oise, 1429-1430, époque où Guillaume de Flavy commence à devenir un personnage de quelque importance. Il assiste, en 1429, au sacre de Charles VII, et c'est cette même année que la capitainerie de Compiègne lui est conférée; ce fut lui qui reçut le roi lorsqu'il fit son entrée dans cette ville, le 18 août 1429.

Le récit de cette campagne de l'Oise a permis à l'auteur de retracer quelques épisodes peu connus de la vie de Jeanne d'Arc et de nous raconter la prise de la Pucelle sous les murs de Compiègne. Là, surgit un grave problème dont la solution paraissait difficile : on reprochait à Guillaume de Flavy d'avoir trahi Jeanne et de n'avoir pas été étranger à sa capture. M. Pierre Champion a examiné minutieusement les sources relatives à cette trahison et voici son ingénieuse et vraisemblable conclusion : « La trahison « de Jeanne d'Arc devant Compiègne est un fait tout aussi humain « que sa prodigieuse survivance. Les héros ne doivent pas mourir « pas plus qu'ils ne disparaissent victimes d'un accident vulgaire.

Digitized by Google

« Ils participent en effet de cette fragile éternité que leur assure « la mémoire des hommes, et qui est réelle survivance dans l'âme « des simples. Le mystère entoure leur fin, à défaut d'apothéose : « la trahison justifie et ennoblit leurs infortunes (1) ».

Il nous faut, bien à regret pour l'honneur de Guillaume de Flavy, citer le chapitre que l'auteur a intitulé : La tyrannie de Guillaume de Flavy; il contient un récit des déprédations et des pillages commis par le capitaine de Compiègne dans l'intervalle des guerres; ce récit donne une parfaite idée du rôle joué ordinairement par les gens d'armes à cette époque troublée On y trouve la relation de la fin tragique de la mort du maréchal de France, l'infortuné Pierre de Rieux, que Guillaume de Flavy fit enlever par trahison et enfermer successivement à Mortemer, à Pernant et à Compiègne. Pendant que les amis du maréchal réalisaient sa rançon, Guillaume de Flavy l'enfermait dans un caveau froid de son château de Nesles-en-Tardenois où il mourut. Les serviteurs de Guillaume furent exécutés, lui seul échappa, non seulement au supplice, mais le connétable ne parvint jamais à le déloger de Compiègne et, en 1441, il obtint même une lettre de rémission pour ces faits! (2)

Nous voici arrivés au dernier chapitre du volume, le plus intéressant par son sujet et le plus pittoresque par ses détails : Guillaume de Flavy et Blanche d'Overbreuc. Il faut lire les pages que M. Pierre Champion consacre à l'histoire de la petite Blanche qui, à dix ans, devient l'épouse d'un homme de près de quarante que les textes représentent, dès 1438, comme un homme « viez et valetudinairez. Il avait pris de l'embonpoint et traînait une jambe percluse au cours de tant de travaux (3) ». Ce chapitre est un tableau réaliste de la vie privée de Guillaume, de la part qu'il prit à la liquidation de la succession fort embrouillée de Guyot de La Personne en faveur de Robert d'Overbreuc, son beau-père, auquel il mena ensuite la vie très dure quand il se fut approprié tout l'héritage litigieux. Robert d'Overbreuc ayant voulu se plaindre au roi des mauvais traitements que son gendre lui faisait subir;

(1) Page 286.
(2) Pages 73-76.
(3) Page 77.

Digitized by Google

l'écrit rédigé à cet effet tomba entre les mains de Guillaume de Flavy; il fit enfermer Robert dans son château de Pernant où « chargé d'une grosse chaîne scellée au mur, on l'entendait crier « à la faim. Il mourut, ayant dévoré les semelles de ses souliers « et ses déjections (1) ».

Quelles ne devaient pas être les infortunes de Blanche d'Overbreuc avec un pareil mari! « Blanche haïssait de tout son cœur, « Guillaume, qui ne la ménageait même pas devant ses frères. « Une fois, il la fit enfermer pendant trois mois. Comme il était « goutteux, il la frappa un jour d'un coup de béquille sur laquelle « il s'appuyait : l'œil eut été crevé, si le fer se fut trouvé à sa place. « Dans une discussion d'intérêt, Guillaume lui envoya à travers la « figure un gros sac d'écus, Blanche roula par terre. Dans leurs « querelles de ménage, il la traînait par les cheveux, la foulait « aux pieds: par terreur, il s'emparait de ses biens propres (2) ». Nous ne pouvons tout citer, et pourtant la suite du récit est si curieuse! Blanche d'Overbreuc fit connaissance d'un capitaine, Pierre de Louvain, qui en devint épris. Blanche répondit à ses sentiments et de là, la passion angoissante la conduisit au crime pour se débarrasser de Guillaume de Flavy. Voici le récit sanglant de cette scène finale tel que M. Pierre Champion l'a retracé d'après des témoignages qu'il reproduit en note. « Le 9 mars 1449, entre « 5 et 6 heures du soir, Guillaume de Flavy se coucha, après avoir « réglé ses gens. Blanche gratta à la porte comme si elle voulait « dormir avec Guillaume : par discrétion sortit Bastoigne, son « fidèle garde qui, avec Simon d'Aubigny, avait fait à Blanche une « vie bien dure.

« Blanche s'étendit près de Guillaume, lui chatouilla les mains : « il s'endormit. La chambre de Flavy avait un huis, yssant sur les « murs, qui estoit scellé; Blanche ouvrit doucement l'huis, introduisit le bâtard d'Orbandas et le barbier Jean Boquillon, embusqués dans l'escalier : elle mit alors avec précaution, sur la face « corrodée de Guillaume, l'oreiller emprunté à la chambrière du « prieuré des Bons-Hommes.

« Brutalement, le bâtard monta sur l'oreiller, assommant Flavy

(1) Page 88.
(2) Page 91.

Digitized by Google

« à grands coups d'une souche de bois. Aux hurlements de Flavy, « Bastoigne frappe à la porte : Blanche affolée lui ouvre l'huis. « Mais le batard, terrible, se dresse contre lui et le garde s'enfuit « épouvanté : le bâtard achève Guillaume de Flavy en le saignant « au cou comme un bœuf.

« Guillaume, dans une lutte brève, avait roulé à terre entre les « cuisses de Blanche dont la robe était prise sous le corps pesant « du mort. Elle ne pouvait se dégager étant jeune et menue : les « serviteurs de Guillaume accourus aux cris de Bastoigne la déli- « vrèrent. Ses mains étaient rouges et son chaperon de Picardie, « ensanglanté.

« Elle ôta sa robe souillée et essuya la face de Guillaume de son « couvre-chef (1) ».

Blanche d'Overbreuc et Pierre de Louvain sortirent indemnes de ce crime, ils s'épousèrent vers 1450 : « La société d'alors était « oublieuse, indulgente aux enfants hardis, attentive aux beaux « récits d'aventures (2) ».

Le volume se termine par une série de cent neuf pièces justificatives tirées des archives d'Abbeville, Beauvais, Châlons, Crépy-en-Valois, Douai, Laon, Noyon, Péronne, Saint-Quentin, Senlis et que l'auteur a savamment annotées pour faire ressortir la valeur des textes qu'il n'a pas hésité à reproduire.

M. Pierre Champion, dans sa magistrale introduction (3) nous dit avoir réuni tous les documents qui permettent de retracer l'existence intime et la vie passionnelle de Blanche d'Overbreuc; nous espérons qu'il tiendra bientôt sa promesse de nous donner un jour cette vie.

Nous ne pouvons mieux terminer qu'en souhaitant à M. Pierre Champion de nouveaux et légitimes succès (4) pour les travaux qu'il prépare et qui, nous n'en saurions douter, rencontreront le même accueil que son beau livre sur Guillaume de Flavy.

Etienne Deville.

---

(1) Pages 103-104.

(2) Page 111.

(3) Page xvii.

(4) Le livre que nous venons de présenter a, en effet, récemment obtenu une partie du prix Bordin à l'Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Digitized by Google

ANCIEN COUTUMIER DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'EVREUX..., *annoté par l'abbé* F. BLANQUART. — Rouen, 1906, 160 pages in 8°, pap. vergé.

L'année 1906, cette année de ruines matérielles mais aussi de rénovation canonique pour l'Eglise de France, aura été bonne pour les annales du beau diocèse d'Evreux. A vrai dire, l'érudition ne chôme jamais dans l'Evrecin, grâce à la constante activité de MM. L. Rénier, Prevost, Lerenard-Lavallée, des abbés Porée, Guéry, etc., brillants chefs de file d'une légion de travailleurs dont les noms m'échappent.

Pendant que l'histoire d'une grande abbaye se commence au fond d'un modeste presbytère, l'Académie de Caen ravive la mémoire d'un grammairien de Rugles. Et voici que la Société de l'Histoire de Normandie, dans un beau volume de ses *Mélanges*, associe aux travaux de ses illustres maîtres MM. Ch. de Beaurepaire et L. Delisle, quelques pages sur la vicomté de Pont-Authou (éditeur M. Le Cacheux) et le curieux recueil dont on vient de lire le titre. L'extrait n'en peut qu'être favorablement accueilli par les patients rédacteurs des chroniques paroissiales.

L'éditeur, M. l'abbé Blanquart, est loin d'être un novice dans ces sortes d'études. Cela se devinerait, rien qu'à l'annotation, tout à la fois sobre et copieuse, dont il accompagne un texte qu'il possède absolument.

Les archidiacres d'Evreux, d'Ouche *(Occa)* et du Neubourg y succèdent aux règlements relatifs à l'évêque, au doyen et au chantre. Mais le corps même de l'ouvrage comprend les huit canonicats de fondation ancienne, dix-neuf prébendes, quatre vicairies, trois chapellenies avec une trentaine de chapelles. Enfin après six offices divers prennent place l'entrée solennelle et les obsèques de l'évêque d'Evreux, la réception du roi de France et celle du Métropolitain.

A l'heure où la France voit ses institutions religieuses plus menacées qu'elles ne l'ont jamais été chez les barbares les moins policés, félicitons M. Blanquart d'avoir si bien publié ces us et coutumes de son Eglise mère, dont les souvenirs résument une dizaine de siècles de l'histoire diocésaine. L'abbé A. TOUGARD.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Excursions de Paris au Havre et de Rouen au Havre et vice versa

PAR

CHEMIN DE FER et BATEAU A VAPEUR

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer jusqu'au 30 septembre 1906, par ses gares de Paris (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides), Rouen R. D. et Le Havre, des billets d'excursions de Paris au Havre et de Rouen au Havre et vice versa, donnant le droit d'effectuer soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Rouen et Le Havre sur les bateaux de la Compagnie rouennaise de Navigation.

Les prix très réduits de ces billets d'aller et retour sont ainsi fixés :

De Paris au Havre et vice versa

1re CLASSE	2me CLASSE	3me CLASSE	DURÉE DE VALIDITÉ
32 fr.	23 fr.	16 fr. 50	5 jours

De Rouen au Havre et vice versa

1re CLASSE	2me CLASSE	3me CLASSE	DURÉE DE VALIDITÉ
18 fr.	9 fr.	7 fr. 50	3 jours

Digitized by Google

Cartes de circulation

à demi-tarif pour des parcours exclusivement

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre des cartes nominatives à demi-tarif valables pendant 6 mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement *Ouest* entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau de l'*Ouest* sont répartis en deux catégories :

1re CATÉGORIE		2me CATÉGORIE	
Calvados	Orne	Eure-et-Loir	Mayenne
Côtes-du-Nord	Seine	Finistère	Morbihan
Eure	Seine-et-Oise	Indre-et-Loire	Sarthe
Ille-et-Vilaine	Oise	Maine-et-Loire	
Manche	Seine-Inférieure		

Les cartes sont délivrées pour les départements de chaque catégorie moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re Catégorie	2e Catégorie
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes pendant :	6 mois	60 fr.	50 fr.
	1 an	80 «	60 «
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes pendant :	6 mois	40 «	32 «
	1 an	50 «	40 «
C. — Cartes donnant droit à des billets à demi tarif de 3e cl. seulement pendant :	6 mois	25 «	20 «
	1 an	30 «	25 «

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe

Digitized by Google

demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer, le porteur de la carte A pouvant choisir, à son gré, l'une des trois classes, le porteur de la carte B la 2e ou la 3e classe à l'exclusion de la 1re, et le porteur de la carte C n'ayant droit qu'à la 3e classe seulement.

Ces billets à demi tarif seront délivrés au titulaire sur la présentation de sa carte au guichet des gares et haltes du département qu'elle concerne.

Excursions sur les côtes de Normandie, en Bretagne et à l'île de Jersey

La Compagnie de l'Ouest fait délivrer du 1er mai au 31 octobre, des billets à prix réduits, dits « d'Excursions à itinéraires fixes », valables pendant un mois et pouvant être prolongés d'un nouveau mois moyennant un supplément de 10 %.

Quatre itinéraires différents peuvent être utilisés au départ d'Evreux.

Pour plus de renseignements s'adresser à la gare d'Evreux qui délivre ces billets à condition que la demande en soit faite trois jours au moins à l'avance.

Les personnes désirant pénétrer sur les quais de la gare d'Evreux pour y accompagner au départ ou recevoir à l'arrivée des membres de leur famille ou des amis, seront admises dans l'intérieur de la gare sur la présentation d'un ticket spécial délivré par la Compagnie moyennant la perception d'une taxe de 0 fr. 10 par personne.

Digitized by Google

Aux amateurs de cartes postales

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleurs les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres, via Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de huit cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 19, rue de l'Ecole, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

16me ANNÉE — 3me LIVRAISON

15 NOVEMBRE 1906

P. Allard : Frédéric Le Play et la Normandie (*fin*). — Cte E. Fourier de Bacourt : M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (*suite*). — P. Le Cacheux : Notes sur un fonds de documents des Archives nationales concernant la ville et le port du Havre (1517-1790). — Abbé C. Guéry : Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre (*suite*). — E. Deville : Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — E. Deville et abbé A. Tougard : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1906

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

I. — Frédéric Le Play et la Normandie *(suite)*. . . . . **P. Allard.** 117

II. — M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) *(suite)*. **Cte E. Fourier de Bacourt.** 127

III. — Notes sur un fonds de documents des archives nationales concernant la ville et le port du havre (1517-1790) . . . . . **P. Le Cacheux.** 136

IV. — Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)* . . . . . **Abbé C. Guéry.** 147

V. — Notices sur les manuscrits relatifs a l'histoire de Normandie conservés a la Bibliothèque Sainte-Geneviève *(suite)* . . . . **E. Deville.** 162

VI. — Bulletin bibliographique. . . . . **E. Deville** et **Abbé Tougard.** 168

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur les manuscrits relatifs a l'histoire de Normandie conservés a la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

La trappe de Briquebec, par le baron M. de Frédy.

Digitized by Google

FRÉDÉRIC LE PLAY

ET

LA NORMANDIE

(Fin)

III

Pendant quatre ans, de 1818 à 1822, Frédéric Le Play suivit comme externe les classes du collège royal du Havre (1). Il habitait, avec sa mère, une petite maison, dans la banlieue rurale de la grande ville. Même en étudiant les classiques, il savait se souvenir et observer : il nous dit que, dans *la Germanie* de Tacite, il cherchait surtout les passages qui justifiaient ce qui lui avait été, tout enfant, raconté à Paris sur les bonnes coutumes des Allemands, par d'anciens émigrés, hôtes habituels de la maison de son oncle. Deux ecclésiastiques eurent, pendant son séjour au Havre, une part importante dans son éducation. « En 1822, dit-il, vers la fin de l'année scolaire, un jeune prêtre (M. l'abbé Bénard (2), qui mourut curé de Notre-Dame du Havre), qui m'avait pris en amitié, m'assura que je pourrais subir l'épreuve du baccalauréat

(1) Voir l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Alleaume, *le Collège du Havre, contribution à l'histoire de l'enseignement secondaire en France, et particulièrement au Havre* (1579-1865). Deux volumes, le Havre, 1905.

(2) Sur M. l'abbé Bénard, voir Lecomte, *Messire de Clieu, les églises et le clergé de la ville du Havre de Grâce* (1516-1851), le Havre, 1851, p. 184, 187, 196, 202, 219, 259.

Digitized by Google

ès-lettres; et il aida à mon succès en me donnant quelques leçons de logique. Le vénérable proviseur du collège (M. l'abbé Houlier) (1) y contribua avec la même bienveillance en m'accordant quelques leçons particulières d'histoire de France. J'avais peu de goût pour la chronologie des souverains et pour les dates des grandes batailles; et souvent mes questions ramenaient le professeur aux souvenirs de sa jeunesse. En me racontant les principaux incidents de sa carrière, le bon maître confirma les notions que j'avais antérieurement acquises touchant la défaillance des dignitaires ecclésiastique, la situation pénible du bas clergé sous l'Ancien Régime, et les tendances vers la nouveauté, manifestées par le clergé aux Etats généraux de 1789. Ces récits mettaient souvent en lumière le mal à côté du bien, le discrédit à côté de l'influence : et ils ont contribué plus tard à m'expliquer pourquoi le clergé de France n'a pas encore repris sur la nation l'autorité qu'exerçait si utilement le clergé dans les divers pays de l'Europe. »

Le collège du Havre, dont la fondation remonte au XVIe siècle, était bien déchu de la situation qu'il avait occupée avant la Révolution. Il comptait alors trois maitres et cent vingt élèves; quand Le Play y entra, il n'avait que vingt-sept élèves, instruits par deux professeurs, l'abbé Houlier et un ancien maître de pension, nommé Langlois. Chacun d'eux dirigeait plusieurs classes, puisque l'enseignement, comprenant le français, le latin, le grec, l'histoire et la géographie, les premiers éléments des mathématiques, allait de la sixième jusqu'à la rhétorique. Parmi les élèves qui étudiaient au collège, quand Le Play y fut admis, je citerai Emile Franque, qui sera un jour à la tête de toutes les œuvres chrétiennes du Havre; Théodore Homberg, le magistrat érudit et charitable dont

(1) Par une légère erreur de mémoire, Le Play écrit « Houiller », et le qualifie d' « ancien prêtre de l'Oratoire ».

Houlier, né à Virville (canton de Goderville) en 1755, « un de nos bons Cauchois, élève (du séminaire) de Saint-Nicaise, et c'est tout dire pour l'habileté », comme l'écrivait en 1804 Sery, maire du Havre, devint à Rouen professeur au séminaire de Joyeuse, émigra en Angleterre pendant la Révolution, et, rentré en France sous le Consulat, fut en 1803 nommé directeur du collège du Havre, Rien n'indique qu'il ait jamais appartenu à l'Oratoire.

Digitized by Google

Rouen n'a pas perdu le souvenir; les frères Labbé, qui par la fondation de la maison ecclésiastique d'Yvetot ont rendu de si grands services à l'enseignement libre. Mais de tous ses camarades le plus rapproché par l'âge, et celui avec lequel il forma la liaison la plus durable, fut Louis Charles Robert.

Robert, né au Havre en 1804, était de deux ans plus âgé que Le Play. Tout de suite ils se sentirent attirés l'un vers l'autre. On a recueilli sur leurs causeries d'écoliers d'amusants détails, où déjà se dessine leur avenir. « Tous deux, épris du personnage de Robinson, ils n'étaient occupés que du rêve d'aller échouer, comme lui, dans une île déserte, où ils se tireraient d'affaire à l'aide de leur génie et de la grâce de Dieu. L'un se préoccupait d'approvisionner le navire de tout ce qui serait nécessaire aux futurs colons pour leur ravitaillement, leur défense et le reste; ce pourvoyeur était Le Play, le futur organisateur des sociétés européennes, ces grands navires en perdition dont il rêvera le sauvetage. L'autre s'employait d'avance en imagination à la construction d'embarcations auxquelles les navigateurs confieraient leurs destinées; c'était Louis Charles Robert, un futur ingénieur des constructions navales. Tous deux déjà à cette époque se touchaient par un côté supérieur qu'on doit signaler : leur amitié enfantine était une amitié parfaitement chrétienne. Charles Robert, cet ami des premiers jours de Frédéric Le Play, qui fut également celui des derniers, devait à un moment donné se faire prêtre. Quand celui-ci monta à l'autel, Le Play paraissait, il est vrai, s'en éloigner; mais quand il y reviendra par un long et savant détour, il trouvera fidèle au poste de la foi et du service de Dieu son ami Louis Charles Robert, devenu chanoine de la cathédrale de Rouen (1). » Au beau passage que je viens de transcrire je demande la permission d'ajouter ceci : pour qui a connu l'abbé Robert (2), esprit clair, robuste, allant tout de suite aux solutions pratiques, et en même temps largement épris du bien et du beau, — animé d'un grand zèle de propagande, qu'il exerça surtout sur

(1) Mgr Baunard, *La foi et ses victoires*. Cf. *La Réforme sociale*, 1er mars 1896, p. 113.

(2) Voir *Vie de l'abbé Robert, chanoine de Rouen*, par l'abbé Julien. Rouen, 1895.

Digitized by Google

ès-lettres; et il aida à mon succès en me donnant de logique. Le vénérable proviseur du collège (lier) (1) y contribua avec la même bienveillance quelques leçons particulières d'histoire de France. goût pour la chronologie des souverains et pour grandes batailles; et souvent mes questions ramena seur aux souvenirs de sa jeunesse. En me racontant incidents de sa carrière, le bon maître confirma le j'avais antérieurement acquises touchant la défaillan taires ecclésiastique, la situation pénible du bas l'Ancien Régime, et les tendances vers la nouveauté par le clergé aux Etats généraux de 1789. Ces réc souvent en lumière le mal à côté du bien, le dis de l'influence : et ils ont contribué plus tard à m'exp quoi le clergé de France n'a pas encore repris s l'autorité qu'exerçait si utilement le clergé dans les di l'Europe. »

Le collège du Havre, dont la fondation remonte au était bien déchu de la situation qu'il avait occupée ava lution. Il comptait alors trois maîtres et cent vingt élè Le Play y entra, il n'avait que vingt-sept élèves, in deux professeurs, l'abbé Houlier et un ancien maître d nommé Langlois. Chacun d'eux dirigeait plusieurs classe l'enseignement, comprenant le français, le latin, le grec et la géographie, les premiers éléments des mathématiq de la sixième jusqu'à la rhétorique. Parmi les élèves qui au collège, quand Le Play y fut admis, je citerai Emile qui sera un jour à la tête de toutes les œuvres chréti Havre; Théodore Homberg, le magistrat érudit et charita

(1) Par une légère erreur de mémoire, Le Play écrit « Houl le qualifie d' « ancien prêtre de l'Oratoire ».

Houlier, né à Virville (canton de Goderville) en 1755, « u bons Cauchois, élève (du séminaire) de Saint-Nicaise, et c'est pour l'habileté », comme l'écrivait en 1804 Sery, maire du devint à Rouen professeur au séminaire de Joyeuse, émigra en terre pendant la Révolution, et, rentré en France sous le Consu en 1803 nommé directeur du collège du Havre, Rien n'indique jamais appartenu à l'Oratoire.

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 19, rue de l'Ecole, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

le monde protestant et anglican (1). — prêtre demeuré ingénieur, qui, ne pouvant plus construire de navires, mettait ses talents au service de la foi, de la liberté de l'enseignement et de la charité pour bâtir, dans un style très noble et très pur, des églises, des colleges, des hôpitaux, — l'affinité entre ces deux âmes s'explique aisément. Jusqu'au jour où, survivant à son ami d'enfance, il s'éteignit à Rouen, dans l'un des modestes logis de la cour Saint-Romain, l'abbé Robert fut un des plus ardents et des plus solides propagateurs des doctrines sociales de Le Play : l'*Annuaire des Unions pour 1876* contient de lui, sur *le partage forcé et les colonies*, une étude qui, traitant d'un sujet particulier, et l'envisageant d'un point de vue très personnel et très original, demeure une des meilleurs synthèses des idées du maître.

Ce sont les conseils de Robert qui, en 1823, quand Frédéric Le Play eut terminé au Havre ses humanités, décidèrent du choix de sa carrière et déterminèrent sa vocation.

Une situation obscure, mais tout de suite lucrative, venait de lui être offerte. Etant sans fortune, le jeune Le Play fut tenté de l'accepter. Robert qui se préparait déjà, à Paris, aux concours de l'Ecole polytechnique, l'en dissuada. Il lui conseilla de sacrifier le présent à l'avenir et de travailler pour devenir ingénieur. Hésitant, Le Play fit appel à l'expérience d'un ami de sa famille. C'était encore un normand, M. Dan de la Vauterie, originaire du Calvados. Celui-ci avait fait partie des premières promotions de l'Ecole polytechnique, avait été attaché, sous le Consulat et l'Empire, aux départements conquis dans les Pays-Bas, puis, lors de la Restauration, au port d'Honfleur où il avait connu la famille de Le Play. Quand celui-ci recourut à ses lumières, M. Dan de la Vauterie était ingénieur en chef à Saint-Lô. Il fit venir chez lui le jeune postulant, puis, après un mois d'épreuve, il lui déclara qu'il le garderait dans sa maison, et deviendrait son professeur. Le Play passa près de M. Dan de la Vauterie, à la fois comme secrétaire et comme élève, près d'une année, qui paraît avoir été très utile à la formation de son esprit. L'ingénieur était célibataire, riche, ami de la lecture, légèrement original, et traita tout de

(1) Voir son livre *Quelques raisons de ne pas être protestant, accompagnées d'observations sur l'état actuel du protestantisme en France,* Paris et Rouen, s. d. (1860).

Digitized by Google

suite son élève en fils adoptif. « Le travail professionnel commençait à quatre heures du matin, au bureau, et finissait à deux heures. Les études littéraires, sociales et scientifiques avaient lieu de quatre heures à neuf heures du soir, dans la bibliothèque qui était le salon commun de nos deux chambres. » Ils lurent beaucoup ensemble Cicéron et Montaigne, — Montaigne en qui M. Le Play refusa toujours de reconnaître le sceptique, pour n'apercevoir que l'observateur et l'homme de tradition. Au cours de l'année, M. de la Vauterie fut chargé d'une mission ayant pour objet l'endiguement de l'île de Noirmoutier, près des côtes de la Vendée. « J'admirai, écrit Le Play, le magnifique spectacle qu'offrit à cette époque la Vendée, lorsque l'auguste fille de l'infortuné Louis XVI traversa ce pays. Habitué, à Paris et en Normandie, aux contradictions, mêlées de calme et d'indifférence, que faisait naître le principe du gonvernement, je me sentis transporté dans un monde nouveau. En voyant le témoignage du sentiment énergique des familles du Marais et du Bocage, je compris pour la première fois la puissance que donne à une race d'hommes la communauté du dévouement à la religion et à la souveraineté. »

Le séjour de 1823 à Saint-Lô et en Vendée avait apporté à l'esprit du jeune Le Play beaucoup d'idées nouvelles ou, comme il dit, de « germes de vérités », mais assez peu avancé sa préparation prochaine à l'Ecole polytechnique. Revenu, au commencement de 1824, à Paris, où il suivit les cours du lycée Saint-Louis, il lui fallut beaucoup travailler pour entrer honorablement à l'Ecole en 1825. L'école contenait, à ce moment, des jeunes gens d'élite, La Moricière, Daru, Gratry. Le Play se lia particulièrement avec le futur oratorien, — dont la philosophie intuitive semble, à première vue, avoir peu de rapports avec la sociologie expérimentale de Le Play, mais porte cependant, en plus d'un endroit, la trace des idées de celui-ci (1). Mais surtout il fut heureux de retrouver à Polytechnique son ami Robert.

---

(1) Voir surtout ses deux volumes publiés en 1868, *la Morale et la loi de l'Histoire*. — « Nous recherchons aujourd'hui, le P. Gratry et moi, par une active correspondance, le moyen de fonder une société militante pour la réforme sociale », écrit, en 1869, Le Play à Claudio Jannet. Ch. de Ribbe, *Le Play d'après sa correspondance*, p. 441.

Digitized by Google

Deux ans plus tard, Le Play entra à l'Ecole des Mines. Il y rencontra deux condisciples destinés à une renommée très différente, les futurs saint-simoniens Michel Chevalier et Jean Reynaud. Celui-ci devint le compagnon de son premier voyage d'études sociales, accompli en 1829 dans l'Allemagne du Nord. Ils en revinrent, dit Le Play, « à la fois plus divisés d'opinion et meilleurs amis que jamais ».

IV

Je dois m'arrêter ici, car je n'ai pas à retracer la carrière de Le Play, ingénieur, professeur à l'Ecole des mines, commissaire général aux Expositions universelles, conseiller d'Etat, sénateur (1). Je recherche seulement ses rapports avec notre province, rapports très intimes et très profonds, puisque c'est chez elle, on pourrait dire par elle, que se développa son esprit précocement observateur et que se forma sa jeunesse, et puisque, de son propre aveu, il dut beaucoup de ses qualités à l'atavisme normand (2).

J'ajouterai seulement — car le sujet m'y ramène — un mot sur une mission qu'il remplit, en 1833, en Espagne, où le gouvernement de ce pays lui avait demandé un rapport sur un projet de carte géologique de la péninsule. Il y connut le comte de Rayneval, ambassadeur de France à Madrid, « un des maîtres qui ont le plus contribué par leurs conseils à l'acheminer vers la science sociale », et en particulier à former ses idées sur les réformes qu'appelle notre régime légal de succession. « Je dus l'amitié du maître, raconte Le Play, à une puissante recommandation de

(1) On en trouvera les diverses étapes indiquées avec une grande précision dans un article de M. Lefébure de Fourcy, *Le Play, ingénieur des mines*, publié d'abord dans *les Annales des Mines*, et reproduit dans *la Réforme sociale*, 1er janvier 1883, p. 29-44.

(2) « Je suis normand, je me sens imprégné de la ténacité qu'on accorde généralement à nos ancêtres. » Lettre du 29 septembre 1865. De Ribbe, *Le Play d'après sa correspondance*, p. 363.

Digitized by Google

M. Boïeldieu. Ce concours du célèbre auteur de *la Dame blanche* me fut alors accordé en souvenir des soins pieux donnés par ma famille à son oncle, M. l'abbé Boïeldieu, vénérable octogénaire, ancien curé d'Allouville dans le pays de Caux, un des membres les plus recommandables de l'ancien clergé normand (1). Pendant les vacances, j'allais, le soir, égayer le bon vieillard en faisant avec lui « le cent du curé ». J'écoutais avec ravissement des récits qui remontaient à l'année 1775. Ces récits mettaient souvent en lumière les coutumes de résidence permanente du clergé local et la familiarité affectueuse qui régnait entre le clergé et les paysans propriétaires de « masures ». Je viens de retrouver, non sans émotion, les mêmes traits dans les récits de plusieurs prêtres bavarois qui sont venus visiter, à Paris, l'exposition de 1898. »

Un lien plus puissant encore que les souvenirs d'enfance attachait M. Le Play à la Normandie. Il épousa à Ingouville, près du Havre, le 9 décembre 1837, Mlle Marie-Augustine Fouache, fille d'un constructeur de navires, adjoint au maire d'Ingouville. On eût pu croire que, lorsqu'il songerait à avoir une résidence rurale, c'est dans le pays de sa femme et dans le sien qu'il la choisirait. Le Play aimait passionnément la campagne. « Les Français d'aujourd'hui, écrit-il, sont des urbains, il faut qu'ils redeviennent des ruraux, comme le sont encore les Anglo-Saxons. Cet esprit rural, je l'ai puisé, sans en avoir d'abord conscience moi-même, dans ma double origine bretonne et normande (2). » Les circonstances en décidèrent autrement : et c'est en Limousin qu'il acheta le vaste domaine de Ligoure, où il devait donner, particulièrement pendant l'année terrible, « de si beaux exemples de ce patronage rural » dans lequel il voyait le principal devoir des grands propriétaires. Le métayage, qui est le régime de ce pays, s'y prêtait probablement mieux à ses yeux que celui des baux à ferme, qui domine dans sa province natale. Mais peut-être,

(1) « La cure d'Allouville était au XVIIIe siècle la plus importante de l'archidiaconé du Grand-Caux, sans en excepter Fauville, Yvetot, Bolbec; ses revenus montaient à 4.600 livres. Allouville eut pour curé, en 1784, l'abbé François Boïeldieu, oncle du célèbre compositeur, qui s'exila en décembre 1791. » Bunel et Tougard, *Géographie du département de la Seine-Inférieure. Arrondissement d'Yvetot.* Rouen, 1876, p. 13.

(2) Cité par Ch. de Ribbe, *Le Play d'après sa correspondance*, p. 195.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

I. — Frédéric Le Play et la Normandie *(suite)*	**P. Allard.**	117
II. — M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) *(suite)*.	**Cte E. Fourier de Bacourt.**	127
III. — Notes sur un fonds de documents des archives nationales concernant la ville et le port du havre (1517-1790)	**P. Le Cacheux.**	136
IV. — Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre (*suite*)	**Abbé C. Guéry.**	147
V. — Notices sur les manuscrits relatifs a l'histoire de Normandie conservés a la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*)	**E. Deville.**	162
VI. — Bulletin bibliographique.	**E. Deville** et **Abbé Tougard.**	168

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur les manuscrits relatifs a l'histoire de Normandie conservés a la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

La trappe de Briquebec, par le baron M. de Frédy.

Digitized by Google

FRÉDÉRIC LE PLAY

ET

LA NORMANDIE

(Fin)

III

Pendant quatre ans, de 1818 à 1822, Frédéric Le Play suivit comme externe les classes du collège royal du Havre (1). Il habitait, avec sa mère, une petite maison, dans la banlieue rurale de la grande ville. Même en étudiant les classiques, il savait se souvenir et observer : il nous dit que, dans *la Germanie* de Tacite, il cherchait surtout les passages qui justifiaient ce qui lui avait été, tout enfant, raconté à Paris sur les bonnes coutumes des Allemands, par d'anciens émigrés, hôtes habituels de la maison de son oncle. Deux ecclésiastiques eurent, pendant son séjour au Havre, une part importante dans son éducation. « En 1822, dit-il, vers la fin de l'année scolaire, un jeune prêtre (M. l'abbé Bénard (2), qui mourut curé de Notre-Dame du Havre), qui m'avait pris en amitié, m'assura que je pourrais subir l'épreuve du baccalauréat

(1) Voir l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Alleaume, *le Collège du Havre, contribution à l'histoire de l'enseignement secondaire en France, et particulièrement au Havre* (1579-1865). Deux volumes, le Havre, 1905.

(2) Sur M. l'abbé Bénard, voir Lecomte, *Messire de Clieu, les églises et le clergé de la ville du Havre de Grâce* (1516-1851), le Havre, 1851, p. 184, 187, 196, 202, 219, 259.

Digitized by Google

ès-lettres; et il aida à mon succès en me donnant quelques leçons de logique. Le vénérable proviseur du collège (M. l'abbé Houlier) (1) y contribua avec la même bienveillance en m'accordant quelques leçons particulières d'histoire de France. J'avais peu de goût pour la chronologie des souverains et pour les dates des grandes batailles; et souvent mes questions ramenaient le professeur aux souvenirs de sa jeunesse. En me racontant les principaux incidents de sa carrière, le bon maître confirma les notions que j'avais antérieurement acquises touchant la défaillance des dignitaires ecclésiastique. la situation pénible du bas clergé sous l'Ancien Régime, et les tendances vers la nouveauté. manifestées par le clergé aux Etats généraux de 1789. Ces récits mettaient souvent en lumière le mal à côté du bien. le discrédit à côté de l'influence : et ils ont contribué plus tard à m'expliquer pourquoi le clergé de France n'a pas encore repris sur la nation l'autorité qu'exerçait si utilement le clergé dans les divers pays de l'Europe. »

Le collège du Havre, dont la fondation remonte au XVIe siècle, était bien déchu de la situation qu'il avait occupée avant la Révolution. Il comptait alors trois maîtres et cent vingt élèves; quand Le Play y entra, il n'avait que vingt-sept élèves, instruits par deux professeurs, l'abbé Houlier et un ancien maître de pension, nommé Langlois. Chacun d'eux dirigeait plusieurs classes, puisque l'enseignement, comprenant le français, le latin, le grec, l'histoire et la géographie, les premiers éléments des mathématiques, allait de la sixième jusqu'à la rhétorique. Parmi les élèves qui étudiaient au collège, quand Le Play y fut admis, je citerai Emile Franque, qui sera un jour à la tête de toutes les œuvres chrétiennes du Havre; Théodore Homberg, le magistrat érudit et charitable dont

---

(1) Par une légère erreur de mémoire, Le Play écrit « Houiller », et le qualifie d' « ancien prêtre de l'Oratoire ».

Houlier, né à Virville (canton de Goderville) en 1755, « un de nos bons Cauchois, élève (du séminaire) de Saint-Nicaise, et c'est tout dire pour l'habileté », comme l'écrivait en 1804 Sery, maire du Havre, devint à Rouen professeur au séminaire de Joyeuse, émigra en Angleterre pendant la Révolution, et, rentré en France sous le Consulat, fut en 1803 nommé directeur du collège du Havre, Rien n'indique qu'il ait jamais appartenu à l'Oratoire.

Digitized by Google

Rouen n'a pas perdu le souvenir; les frères Labbé, qui par la fondation de la maison ecclésiastique d'Yvetot ont rendu de si grands services à l'enseignement libre. Mais de tous ses camarades le plus rapproché par l'âge, et celui avec lequel il forma la liaison la plus durable, fut Louis Charles Robert.

Robert, né au Havre en 1804, était de deux ans plus âgé que Le Play. Tout de suite ils se sentirent attirés l'un vers l'autre. On a recueilli sur leurs causeries d'écoliers d'amusants détails, où déjà se dessine leur avenir. « Tous deux, épris du personnage de Robinson, ils n'étaient occupés que du rêve d'aller échouer, comme lui, dans une île déserte, où ils se tireraient d'affaire à l'aide de leur génie et de la grâce de Dieu. L'un se préoccupait d'approvisionner le navire de tout ce qui serait nécessaire aux futurs colons pour leur ravitaillement, leur défense et le reste; ce pourvoyeur était Le Play, le futur organisateur des sociétés européennes, ces grands navires en perdition dont il rêvera le sauvetage. L'autre s'employait d'avance en imagination à la construction d'embarcations auxquelles les navigateurs confieraient leurs destinées; c'était Louis Charles Robert, un futur ingénieur des constructions navales. Tous deux déjà à cette époque se touchaient par un côté supérieur qu'on doit signaler : leur amitié enfantine était une amitié parfaitement chrétienne. Charles Robert, cet ami des premiers jours de Frédéric Le Play, qui fut également celui des derniers, devait à un moment donné se faire prêtre. Quand celui-ci monta à l'autel, Le Play paraissait, il est vrai, s'en éloigner; mais quand il y reviendra par un long et savant détour, il trouvera fidèle au poste de la foi et du service de Dieu son ami Louis Charles Robert, devenu chanoine de la cathédrale de Rouen (1). » Au beau passage que je viens de transcrire je demande la permission d'ajouter ceci : pour qui a connu l'abbé Robert (2), esprit clair, robuste, allant tout de suite aux solutions pratiques, et en même temps largement épris du bien et du beau, — animé d'un grand zèle de propagande, qu'il exerça surtout sur

(1) Mgr Baunard, *La foi et ses victoires*. Cf. *La Réforme sociale*, 1er mars 1896, p. 113.

(2) Voir *Vie de l'abbé Robert, chanoine de Rouen*, par l'abbé Julien. Rouen, 1895.

Digitized by Google

le monde protestant et anglican (1), — prêtre demeuré ingénieur, qui, ne pouvant plus construire de navires, mettait ses talents au service de la foi, de la liberté de l'enseignement et de la charité pour bâtir, dans un style très noble et très pur, des églises, des collèges, des hôpitaux, — l'affinité entre ces deux âmes s'explique aisément. Jusqu'au jour où, survivant à son ami d'enfance, il s'éteignit à Rouen, dans l'un des modestes logis de la cour Saint-Romain, l'abbé Robert fut un des plus ardents et des plus solides propagateurs des doctrines sociales de Le Play : l'*Annuaire des Unions pour 1876* contient de lui, sur *le partage forcé et les colonies*, une étude qui, traitant d'un sujet particulier, et l'envisageant d'un point de vue très personnel et très original, demeure une des meilleurs synthèses des idées du maître.

Ce sont les conseils de Robert qui, en 1823, quand Frédéric Le Play eut terminé au Havre ses humanités, décidèrent du choix de sa carrière et déterminèrent sa vocation.

Une situation obscure, mais tout de suite lucrative, venait de lui être offerte. Etant sans fortune, le jeune Le Play fut tenté de l'accepter. Robert qui se préparait déjà, à Paris, aux concours de l'Ecole polytechnique, l'en dissuada. Il lui conseilla de sacrifier le présent à l'avenir et de travailler pour devenir ingénieur. Hésitant, Le Play fit appel à l'expérience d'un ami de sa famille. C'était encore un normand, M. Dan de la Vauterie, originaire du Calvados. Celui-ci avait fait partie des premières promotions de l'Ecole polytechnique, avait été attaché, sous le Consulat et l'Empire, aux départements conquis dans les Pays-Bas, puis, lors de la Restauration, au port d'Honfleur où il avait connu la famille de Le Play. Quand celui-ci recourut à ses lumières, M. Dan de la Vauterie était ingénieur en chef à Saint-Lô. Il fit venir chez lui le jeune postulant, puis, après un mois d'épreuve, il lui déclara qu'il le garderait dans sa maison, et deviendrait son professeur. Le Play passa près de M. Dan de la Vauterie, à la fois comme secrétaire et comme élève, près d'une année, qui paraît avoir été très utile à la formation de son esprit. L'ingénieur était célibataire, riche, ami de la lecture, légèrement original, et traita tout de

(1) Voir son livre *Quelques raisons de ne pas être protestant, accompagnées d'observations sur l'état actuel du protestantisme en France,* Paris et Rouen, s. d. (1860).

Digitized by Google

suite son élève en fils adoptif. « Le travail professionnel commençait à quatre heures du matin, au bureau, et finissait à deux heures. Les études littéraires, sociales et scientifiques avaient lieu de quatre heures à neuf heures du soir, dans la bibliothèque qui était le salon commun de nos deux chambres. » Ils lurent beaucoup ensemble Cicéron et Montaigne, — Montaigne en qui M. Le Play refusa toujours de reconnaître le sceptique, pour n'apercevoir que l'observateur et l'homme de tradition. Au cours de l'année, M. de la Vauterie fut chargé d'une mission ayant pour objet l'endiguement de l'île de Noirmoutier, près des côtes de la Vendée. « J'admirai, écrit Le Play, le magnifique spectacle qu'offrit à cette époque la Vendée, lorsque l'auguste fille de l'infortuné Louis XVI traversa ce pays. Habitué, à Paris et en Normandie, aux contradictions, mêlées de calme et d'indifférence, que faisait naître le principe du gonvernement, je me sentis transporté dans un monde nouveau. En voyant le témoignage du sentiment énergique des familles du Marais et du Bocage, je compris pour la première fois la puissance que donne à une race d'hommes la communauté du dévouement à la religion et à la souveraineté. »

Le séjour de 1823 à Saint-Lô et en Vendée avait apporté à l'esprit du jeune Le Play beaucoup d'idées nouvelles ou, comme il dit, de « germes de vérités », mais assez peu avancé sa préparation prochaine à l'Ecole polytechnique. Revenu, au commencement de 1824, à Paris, où il suivit les cours du lycée Saint-Louis, il lui fallut beaucoup travailler pour entrer honorablement à l'Ecole en 1825. L'école contenait, à ce moment, des jeunes gens d'élite, La Moricière, Daru, Gratry. Le Play se lia particulièrement avec le futur oratorien, — dont la philosophie intuitive semble, à première vue, avoir peu de rapports avec la sociologie expérimentale de Le Play, mais porte cependant, en plus d'un endroit, la trace des idées de celui-ci (1). Mais surtout il fut heureux de retrouver à Polytechnique son ami Robert.

---

(1) Voir surtout ses deux volumes publiés en 1868, *la Morale et la loi de l'Histoire*. — « Nous recherchons aujourd'hui, le P. Gratry et moi, par une active correspondance, le moyen de fonder une société militante pour la réforme sociale », écrit, en 1869, Le Play à Claudio Jannet. Ch. de Ribbe, *Le Play d'après sa correspondance*, p. 441.

Digitized by Google

Deux ans plus tard, Le Play entra à l'Ecole des Mines. Il y rencontra deux condisciples destinés à une renommée très différente, les futurs saint-simoniens Michel Chevalier et Jean Reynaud. Celui-ci devint le compagnon de son premier voyage d'études sociales, accompli en 1829 dans l'Allemagne du Nord. Ils en revinrent, dit Le Play, « à la fois plus divisés d'opinion et meilleurs amis que jamais ».

IV

Je dois m'arrêter ici, car je n'ai pas à retracer la carrière de Le Play, ingénieur, professeur à l'Ecole des mines, commissaire général aux Expositions universelles, conseiller d'Etat, sénateur (1). Je recherche seulement ses rapports avec notre province, rapports très intimes et très profonds, puisque c'est chez elle, on pourrait dire par elle, que se développa son esprit précocement observateur et que se forma sa jeunesse, et puisque, de son propre aveu, il dut beaucoup de ses qualités à l'atavisme normand (2).

J'ajouterai seulement — car le sujet m'y ramène — un mot sur une mission qu'il remplit, en 1833, en Espagne, où le gouvernement de ce pays lui avait demandé un rapport sur un projet de carte géologique de la péninsule. Il y connut le comte de Rayneval, ambassadeur de France à Madrid, « un des maîtres qui ont le plus contribué par leurs conseils à l'acheminer vers la science sociale », et en particulier à former ses idées sur les réformes qu'appelle notre régime légal de succession. « Je dus l'amitié du maître, raconte Le Play, à une puissante recommandation de

(1) On en trouvera les diverses étapes indiquées avec une grande précision dans un article de M. Lefébure de Fourcy, *Le Play, ingénieur des mines*, publié d'abord dans *les Annales des Mines*, et reproduit dans *la Réforme sociale*, 1er janvier 1883, p. 29-44.

(2) « Je suis normand, je me sens imprégné de la ténacité qu'on accorde généralement à nos ancêtres. » Lettre du 29 septembre 1865. De Ribbe, *Le Play d'après sa correspondance*, p. 363.

Digitized by Google

M. Boïeldieu. Ce concours du célèbre auteur de *la Dame blanche* me fut alors accordé en souvenir des soins pieux donnés par ma famille à son oncle, M. l'abbé Boïeldieu, vénérable octogénaire, ancien curé d'Allouville dans le pays de Caux, un des membres les plus recommandables de l'ancien clergé normand (1). Pendant les vacances, j'allais, le soir, égayer le bon vieillard en faisant avec lui « le cent du curé ». J'écoutais avec ravissement des récits qui remontaient à l'année 1775. Ces récits mettaient souvent en lumière les coutumes de résidence permanente du clergé local et la familiarité affectueuse qui régnait entre le clergé et les paysans propriétaires de « masures ». Je viens de retrouver, non sans émotion, les mêmes traits dans les récits de plusieurs prêtres bavarois qui sont venus visiter, à Paris, l'exposition de 1898. »

Un lien plus puissant encore que les souvenirs d'enfance attachait M. Le Play à la Normandie. Il épousa à Ingouville, près du Havre, le 9 décembre 1837, Mlle Marie-Augustine Fouache, fille d'un constructeur de navires, adjoint au maire d'Ingouville. On eût pu croire que, lorsqu'il songerait à avoir une résidence rurale, c'est dans le pays de sa femme et dans le sien qu'il la choisirait. Le Play aimait passionnément la campagne. « Les Français d'aujourd'hui, écrit-il, sont des urbains, il faut qu'ils redeviennent des ruraux, comme le sont encore les Anglo-Saxons. Cet esprit rural, je l'ai puisé, sans en avoir d'abord conscience moi-même, dans ma double origine bretonne et normande (2). » Les circonstances en décidèrent autrement : et c'est en Limousin qu'il acheta le vaste domaine de Ligoure, où il devait donner, particulièrement pendant l'année terrible, « de si beaux exemples de ce patronage rural » dans lequel il voyait le principal devoir des grands propriétaires. Le métayage, qui est le régime de ce pays, s'y prêtait probablement mieux à ses yeux que celui des baux à ferme, qui domine dans sa province natale. Mais peut-être,

(1) « La cure d'Allouville était au XVIIIe siècle la plus importante de l'archidiaconé du Grand-Caux, sans en excepter Fauville, Yvetot, Bolbec; ses revenus montaient à 4.600 livres. Allouville eut pour curé, en 1784, l'abbé François Boïeldieu, oncle du célèbre compositeur, qui s'exila en décembre 1791. » Bunel et Tougard, *Géographie du département de la Seine-Inférieure. Arrondissement d'Yvetot.* Rouen, 1876, p. 13.

(2) Cité par Ch. de Ribbe, *Le Play d'après sa correspondance*, p. 195.

Digitized by Google

s'il eût vécu jusqu'à nos jours, eût-il vu avec un sentiment d'espérance le mouvement qui, en Normandie, écarte de plus en plus des fonctions officielles les jeunes gens de familles aisées, pour les attacher davantage à la terre, les intéresser directement à sa culture, et les préparer à redevenir, comme il le demanda tant de fois, des « autorités sociales ».

Parmi les hommes considérables qui, en Normandie, comprirent les idées de Le Play et s'y associèrent, on doit placer au premier rang le cardinal de Bonnechose. L'illustre archevêque de Rouen, qui avait été le collègue de Le Play au Sénat, s'inscrivit des premiers, après 1870, parmi les membres fondateurs des *Unions de la paix sociale*. Pendant son séjour à Paris, il ne cessait d'encourager les œuvres qui en dépendaient. « Mgr de Bonnechose — écrit un autre disciple normand de Le Play, l'abbé Henri de Tourville (1) — a été un des auditeurs de nos conférences, faites dès lors par M. Focillon. Il a même voulu y prendre la parole pour confirmer par ses observations personnelles les faits qui venaient d'être développés. Il s'agissait des notables propriétaires se perpétuant d'âge en âge sur le même domaine et constituant traditionnellement en eux le vrai gouvernement du lieu, à la condition essentielle de résider. Il exprima à merveille la double physionomie des pays qu'il parcourait dans ses visites pastorales, suivant que cet élément s'y trouvait ou y manquait. Les sympathies du cardinal pour nous étaient si vraies qu'il a été un des quatre premiers donateurs des bourses de voyages à l'aide desquelles a débuté notre Ecole.... Vous vous rappelez aussi qu'il a voulu, dans un de ses récents mandements, faire figurer nominalement le témoignage de Le Play (1). » Il fit plus : dans une retraite pastorale, il encouragea son clergé à étudier les livres de Le Play

(1) Né à Paris, le 19 mars 1842; vicaire à Saint-Augustin, de 1873 à 1881; mort au château de Tourville, près de Pont-Audemer, le 5 mars 1903. On a de l'abbé de Tourville un livre, *Histoire de la formation particulariste*, contenant la reproduction de trente articles insérés dans la revue *la Science sociale*, de février 1893 à février 1903, et un admirable recueil de lettres de direction, publiées après sa mort sous ce titre : *Piété confiante;* Paris, Lecoffre, 1905.

(2) Lettre de M. l'abbé de Tourville, 6 novembre 1883, dans *la Réforme sociale*, 15 novembre 1883, p. 512.

Digitized by Google

et à participer aux travaux d'économie sociale. Il fit recommander chaleureusement, en 1881, les *Unions de la paix sociale*, dans un long et remarquable article de sa *Semaine religieuse* (1). Enfin, c'est par son intermédiaire qu'au lendemain de la mort de M. Le Play une louange suprême fut décernée à sa mémoire. Plus d'une fois le cardinal de Bonnechose avait entretenu Léon XIII des travaux et des idées du grand économiste. Celui-ci eut, vers la fin de mars 1882, la pensée d'offrir ses livres au pape. Il rédigea une lettre d'envoi, très simple et très noble. Mais il mourut le 5 avril, avant d'avoir pu la signer. Elle fut transmise au Souverain Pontife par le cardinal. Léon XIII répondit à Mgr de Bonnechose par un bref qui louait Le Play, exhortait ses disciples à marcher sur ses traces, et donnait à ses idées, fruit « de l'observation et de l'expérience », la consécration de la plus haute autorité religieuse (2).

Il me sera permis d'exprimer un regret en finissant. Malgré les hautes sympathies que je viens de rappeler, la Normandie, dont Le Play fut un des plus illustres enfants, n'a pas donné à son œuvre et à ses idées tout l'appui qu'elles en auraient pu attendre. Sans doute, elle lui a rendu hommage, et c'est déjà quelque chose. En août 1899, la Société du Vieux-Honfleur a tenu, dans la ville près de laquelle naquit le vénéré savant, un congrès auquel fut donné ce titre : « La tradition au pays normand ». Dans le musée local qu'elle a inauguré à cette occasion, entre les murs d'une ancienne église abandonnée, fut placé l'admirable buste de Le Play par Chapu, et, devant l'effigie de marbre, le secrétaire général des *Unions de la paix sociale*, M. Alexis Delaire, a glorifié, dans un éloquent discours, la mémoire du « fils de la terre normande (3) ». Mais, quand on parcourt la liste des membres des *Unions*, — ces sociétés « étrangères à toute polémique irritante », qui, « par l'expérience du passé et l'observation du présent, s'efforcent de mettre en lumière les conditions nécessaires au maintien de la stabilité dans les foyers domestiques et de l'harmonie dans les ateliers de travail », — on s'étonne de les rencontrer en si petit

(1) Reproduit dans *la Réforme sociale*, 15 janvier 1882.

(2) Ch. de Ribbe, *Le Play d'après sa correspondance*, p. 283-285.

(3) *La Réforme sociale*, 16 septembre 1889, p. 436-440.

Digitized by Google

nombre dans les cinq départements de la Normandie (1), où il y aurait tant à faire pour combattre les désastreux progrès de la dépopulation et de l'alcoolisme (2). Le meilleur hommage à rendre au savant, au philosophe, au grand citoyen, au grand homme de bien, que fut Frédéric Le Play, ce serait d'amener à son école de plus nombreux disciples. Fut-il jamais, dans l'histoire de la France contemporaine, une heure où se soit fait plus vivement sentir le besoin de la paix sociale et la nécessité de recourir aux vrais remèdes?

Paul ALLARD.

---

(1) Ce n'est pas à dire qu'elles y soient restées sans action; ainsi, c'est en s'inspirant des conseils de la Société d'Economie sociale que, sur l'initiative d'un des membres les plus dévoués des *Unions de Normandie*, a été fondée à Rouen, en 1885, la Société civile immobilière des petits logements, ayant pour but « d'arriver, grâce au logement, à reconstituer l'esprit de famille chez l'ouvrier ». Voir *Réforme sociale*, 15 décembre 1885, p. 56 et 72; 15 septembre 1886, p. 219; 15 janv. 1887, p. 121.

(2) Voir G. le Hardy, *Une commune du Calvados;* J. Guillouard, *La dépopulation en Normandie et principalement dans les campagnes; Réforme sociale*, 15 avril 1885; 1er novembre 1904.

Digitized by Google

M. DE BRIGEAT

DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES

(1733-1794)

(Suite)

L'archidiacre était rentré à Avranches pour l'inauguration du nouveau Collège. Un manuscrit de la Bibliothèque municipale conserve les noms des bienfaiteurs de cet édifice au premier rang desquels ceux de l'Évêque, pour une somme importante, et de M. de Montitier dont les héritiers possèdent encore le palais décanal de M. Brigeat.

Nous avons vu que ce dernier avait eu des démêlés avec les Eudistes et bien que le mystère plane encore sur leur origine et sur leur objet les quelques citations produites en bon lieu permettent de rattacher à ces difficultés l'abandon fait, par la congrégation, de la gérance du Collège d'Avranches (1).

Dans ce temps-là, les ecclésiastiques de tous rangs se chargeaient le plus souvent de l'éducation première d'un ou de plusieurs enfants appartenant à des familles aisées. La mode des soins paternels n'existait pas alors, a écrit Talleyrand. C'est ainsi que notre abbé, qui lui-même avait passé comme tant d'autres sa première jeunesse dans un presbytère, eut chez lui quelques pupilles (2).

(1) Il est à remarquer que M. de Brigeat ne fut l'hote des Eudistes de Valognes qu'après cet arrangement.

(2) Il ne conserva longtemps chez lui que trois jeunes gens : Gabriel Bœssel et Léonor Le Jollis qui, coïncidence curieuse, furent tous deux maires, l'un d'Avranches et l'autre de Valognes. Le troisième, Louis Le Moine, qui obtint, à la veille de la Révolution, un prix au Concours général des Collèges de France, devint après la tourmente professeur au Collège d'Avranches sur lequel il a laissé des notes.

Digitized by Google

Mais cette coutume avait des inconvénients, surtout dans les villes, et Mgr de Malide qui la désapprouvait avait favorisé de tout son pouvoir ceux des prêtres diocésains que leur vocation et leurs aptitudes désignaient plus particulièrement pour cette délicate mission. Parmi ceux-ci s'était révélé M. Servain. Grâce à l'excellence de ses méthodes, à la confiance du clergé et des familles, grâce aussi à la pléthore d'élèves que dirigeaient les Eudistes, il devint rapidement un véritable maître de pension et fut jugé digne en 1783 d'être mis à la tête du Collège d'Avranches. M. de Brigeat qui l'avait particulièrement secondé tout en appréciant fort le P. Le Villain-Lachesnaye devenu presque aveugle et nommé principal honoraire, M. de Brigeat devait bientôt procurer à M. Servain un collaborateur dans des circonstances assez bizarres pour être rapportées ici (1).

La dame de Montgothier (2) ayant perdu une chatte qu'elle affectionnait beaucoup lui fit élever dans son parc un élégant mausolée dont l'inauguration attira une société brillante et fut l'occasion d'une cérémonie qui cadre bien avec les mœurs du temps.

Au jour dit, les convives de la châtelaine étaient encore à table quand un gracieux cortège apparut devant eux. Conduits par des pastoureaux et des pastourelles en galants costumes, escortés de couples portant en des cages fleuries de plaintives tourterelles, défilèrent moutons pomponnés, chevaux enrubannés, vaches enguirlandées. Dans un charriot traîné par quatre chiens carapaçonnés de feuillage et de fleurs, un joli enfant (3), sommairement vêtu comme l'Amour qu'il représentait, tenait le marbre où était gravée l'épitaphe de la pauvre *Myrsa*. Parvenu devant le monument, le cortège se divisa, des chants harmonieux s'élevèrent, la plaque fut scellée, une sorte de barde couronné de lierre s'avança et débita une longue pièce de vers. Après d'autres chants et sous une pluie de fleurs un personnage, dont un ample *peplum* rouge dissimulait mal les vêtements noirs, lut une poésie.

---

(1) M. Servain, nommé par les administrateurs du Collège, fut le dernier principal.

(2) Françoise de Verdun, veuve de Messire Jean-Angélique du Quesnoy, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Apilly, (à Saint-Senier-sous-Avranches).

(3) Joseph de Vaufleury dont la mère, Émilie de Marseul, habitait Mortain.

Digitized by Google

Quem vero tua laus fallit, præclaraque virtus,
Necnon et dominæ splendida fama tuæ?...

C'était une poésie élégiaque imitée de celle où Tribulle célèbre le fameux *moineau de Lesbie*. Ce petit poëme qui contenait à l'adresse de la maîtresse de la maison une fine leçon au milieu d'éloges mérités fut extrêmement goûté, et quand la cérémonie s'acheva dans une danse générale, on la réclama de toutes parts à l'auteur.

Celui-ci était un vicaire instruit et très régulier qui devait sa situation à la noble famille Verdun. Personne ne pouvait donc s'étonner ni de le voir là ni de l'entendre vanter, dans une langue qu'il possédait à fond, les qualités de ses bienfaiteurs. Le doyen Saint-Germain qui se trouvait présent à cette gentille mascarade n'avait pas été le dernier à féliciter son jeune administré. Et cependant, M. de Brigeat ne fut pas content. Connaissant toute la valeur de l'abbé Latouche, le sachant peu idoine aux fonctions pastorales, redoutant de le voir prendre rang parmi les « mouches de salon » ainsi qu'il qualifiait lui-même les ecclésiastiques sans fonction, il le fit nommer professeur au Collège d'Avranches et chapelain de la Cathédrale.

Après la Révolution, l'abbé Latouche qui avait émigré sans avoir prêté aucun serment, était revenu comme aumônier de la Prison, quand il apprit que l'Évêque de Coutances réunissait de brèves notes sur le respectable Confesseur de la Foi. C'est en les accompagnant de l'expression de la reconnaissance la plus attendrie qu'il écrivit de sa main les détails qu'on vient de lire (1).

Le dernier mois de l'année 1783 vit entrer au Chapitre, en qualité de grand pénitencier, l'abbé J.-B. Lavenard, très habile théologien, mais de moralité austère et de façons si rudes que les Sulpiciens, ses maîtres, ne l'avaient pas accepté dans leur compagnie. Entré dans le ministère paroissial, il y exerçait surtout la prédication et avec un succès d'autant plus sûr que l'arme de sa parole, aussi acérée que fortement trempée, ne laissait debout

(1) C'est lui qui nous apprend que le barde couronné de lierre était un architecte de Caen, le sieur Lamy, qu'il semble avoir beaucoup connu : « Il étoit homme d'esprit et avoit une gaîté charmante. Une imagination vive et forte, mais qui avait besoin d'être réglée, lui donnoit pour la poésie une facilité dont il abusait trop souvent... »

Digitized by Google

aucun des abus dont souffrait alors la société française. Ses hardiesses ne lui nuisaient point grâce à l'appui tacite qu'il trouvait auprès de Mgr de Belbeuf; en outre, elles amusaient le grand doyen Saint-Germain qui, par dilettantisme, couvrait volontiers « son curé ligueur ». Cependant, un sermon dirigé contre les scandales de la petite cour de Mortain le fit exiler. Pendant quatre mois il disparut, mais quand les « parisiens » eurent repris leur quartiers d'hiver dans la capitale, on apprit que M. Lavenard devenait chanoine d'Avranches (1). Pourquoi s'en prit-on de cet avancement à M. Brigeat qui peut-être y avait été étranger? La désapprobation fut générale : les uns lui reprochaient de « prétendre à ruiner la dignité du Chapitre », les autres de vouloir troubler la paix de la ville en y attirant « ce misérable pillard » (2) alors qu'un certain nombre blâmèrent au contraire l'archidiacre de « condamner au silence un apôtre en l'attachant à un *escablot* ».

Cette unanimité prouve, en effet, qu'on reconnaissait un grand crédit à M. de Brigeat, mais c'était assurément en exagérer l'importance : il n'allait pas jusqu'à l'usurpation du droit de nomination aux canonicats. S'il fit entrer Me Lavenard au Chapitre comme il l'avait fait pour Me Loyvet, ce ne fut que sur l'ordre ou avec l'assentiment de son Évêque. Ce qui n'empêcha pas d'élégants désœuvrés de proclamer que l'illustre Église d'Avranches était tombée sous le joug d'un « effronté bourgeois de Lorraine ».

On le voit, c'est toujours le même grief que ressassent les mécontents et qui sert à déterminer leur caste. M. de Brigeat laissait donc bien peu de prise à la critique puisque les plus difficiles ne peuvent lui reprocher que son origine. Qui aurait pris au sérieux les lamentations de ces petits maîtres sur le « sort de l'Église d'Avranches », sort dont ils se souciaient, en réalité, aussi peu que de l'autorité de Mgr de Belbeuf? Leur boutade ridicule prouvait tout au plus que M. Brigeat avait reçu de celui-ci et exerçait les pouvoirs les plus étendus, mais *il ne jouait pas à l'Évêque.*

M. de Brigeat Évêque! Oui, beaucoup s'attendaient à cette nomination et d'un air entendu l'annonçaient comme prochaine. L'avis

---

(1) Mort en 1810.

(2) Un chien *pillard* est un chien hargneux et querelleur qui se jette sur les autres chiens.

Digitized by Google

leur en avait été soufflé par des gens qui connaissaient les anciennes et étroites relations des Brigeat avec la maison de Stainville (1). Dans l'Avranchin, on s'avait d'ailleurs que l'abbé Brigeat et par contre-coup l'abbé de Contrisson avaient dû au duc de Choiseul-Stainville leur élévation respective. Or, Choiseul était encore ministre et l'on pouvait supposer sans témérité que lui tenant de plus près, M. de Brigeat devait en obtenir plus et mieux qu'un titre de prélat *in partibus* (2).

Mais ceux qui pensaient ainsi n'étaient qu'imparfaitement renseignés. A l'époque de notre récit, il fallait, pour ceindre la mître, autre chose que la science et que la vertu, il fallait aussi une naissance distinguée; or, la noblesse de M. de Brigeat était récente (1759), récente encore la liste des grands seigneurs qui venaient de s'allier à eux. On eût donc bien étonné et diverti le « bourgeois de Lorraine », le digne et bon abbé Brigeat de Lambert si on lui eût parlé de sa prochaine promotion à l'épiscopat. Il y fût parvenu peut-être : Choiseul avait contracté trop d'obligations envers la famille Brigeat pour ne pas s'exécuter de bonne grâce, il témoignait trop d'estime à notre abbé, et sa femme, la respectable duchesse, en disait trop souvent du bien pour que l'archidiacre ne fût pas en droit d'espérer un siège épiscopal, mais les Brigeat demandèrent au ministre et en obtinrent des faveurs d'un autre genre. Au surplus, si l'abbé avait été un « arriviste », son attitude n'eût pas été celle qu'il adopta peu après son installation en Normandie et qu'il maintint jusqu'à la fin : il eût flatté le pouvoir au lieu de le critiquer, il eût ménagé les incrédules au lieu de les combattre (3).

---

(1) Par lettres patentes datées de Versailles (novembre 1748), Louis XV donna à Étienne-François de Choiseul, marquis de Stainville, la baronnie de Beurey, la terre de Mussey et la seigneurie de Bazincourt, puis il érigea le marquisat agrandi en *duché*. En décembre, le nouveau duché devint *duché-pairie de France*. Les frères Brigeat qui avaient acquis auparavant la ferme de ce marquisat rendirent alors au nouveau duc et à sa famille des services considérables tant vis-à-vis de la population qu'en leur donnant le moyen de soutenir leur haute situation.

(2) M. Colin de Contrisson avait reçu en 1775 le titre purement honorifique d'Évêque *des Termopyles*.

(3) Dans le mémoire présenté au clergé assemblé à Paris, par l'Archevêque d'Arles (1785), celui-ci constate que l'on a ménagé les incrédules et que le clergé n'a rien fait pour leur opposer des écrivains dignes de lutter avec eux.

Digitized by Google

Ne laissons pas finir l'année 1783 sans rappeler qu'à l'occasion de la paix signée à Versailles une imposante cérémonie eut lieu dans la Cathédrale Saint-André. La fête fut magnifique et l'enthousiasme général, car il s'agissait de célébrer non seulement un traité enfin favorable à la France, mais aussi l'affranchissement des États-Unis d'Amérique. Le marquis de Moustier (1) envoyé extraordinaire du roi à Londres assista au *Te Deum* et à la grand'messe chantée par M. de Brigeat, délégué de l'Évêque. Ce fut un beau jour pour l'archidiacre qui avait tant de fois manifesté sa sympathie pour les « insurgents » et sa joie à la pensée que le nom de Brigeat resterait mêlé à l'histoire de leur indépendance (2).

CHAPITRE DEUXIÈME

De 1784 à 1788. — M. de Brigeat premier vicaire général *(Suite)*. **— Sa vie à Avranches, ses idées, son influence. — Etat des esprits dans l'Avranchin aux approches de la Révolution. — M. de Brigeat élu grand Doyen.**

Nous avons vu avec quelle sollicitude M. de Brigeat s'intéressait au clergé du diocèse, ne perdant aucune occasion de le défendre et de l'encourager; aussi tous les prêtres lui donnèrent-ils leur

(1) Éléonore-François-Élie de Moustier, ministre du roi près de l'électeur de Trèves, passa à Londres en 1783 comme envoyé extraordinaire à l'occasion de la paix signée la même année. Ministre aux États-Unis d'Amérique en 1787, en Prusse en 1790, il venait d'être nommé ambassadeur à Constantinople quand survint la Révolution.

(2) Son cousin germain Jean-François-Nicolas-Alexandre Brigeat de Lambert, seigr de Morlaincourt, Oey, Bazincourt, etc., fit, en effet, toute la campagne d'Amérique comme lieutenant au régiment Royal-Marine avec Thimoléon de Châteaubodeau, Pierre-Bazile de Canu, François-Michel de Lantimo... Il se retira ensuite comme capitaine et chevalier de Saint-Louis. Marié à demoiselle Gabrielle de la Morre, il a laissé une postérité à laquelle appartient celui qui écrit ces lignes.

Digitized by Google

confiance. Mgr de Belbeuf s'en réjouissait — ce qui lui fait grand honneur. — Bien qu'absent presque constamment de son diocèse il ne s'en désintéressait point (1) : dans plusieurs circonstances, il sut témoigner publiquement à son vicaire général des sentiments où la reconnaissance avait la plus grande part. « L'évêque mettait à ce faire cette aimable délicatesse qui charmait tous ceux qui traitaient avec lui et qui rendait si agréables les rapports trop rares qu'on avait avec lui ». M. Hamelin, qui rapporte ces détails, ajoute que quand le duc d'Orléans (Philippe-Egalité) vint prendre possession de son comté de Mortain' Mgr de Belbeuf lui présenta M. de Brigeat comme « *un dignitaire qui assume avec bonheur toutes les charges, ne laissant à son évêque que les agrémens de la fonction* ».

C'était une grande force pour l'archidiacre d'être approuvé si complètement, mais cette situation exceptionnelle dans laquelle il n'eût pu se soutenir sans la bonne grâce de ses collègues et sans son tact éprouvé, lui suscita souvent de terribles difficultés. Une note de M. de Gaalon va nous le faire entrevoir.

« A l'époque où le plus infortuné des monarques monta sur le « trône, les novateurs qui en avoient déjà sapé les fondemens pro- « pagèrent leurs idées avec une grande audace. La Religion « dépérissoit. L'heure étoit venue de rajeunir la sainte église « gallicanne. Les prêtres se leurroient sur leur devoir. Ils étoient « trop subtils. Il leur falloit devenir plus pratiques en même « temps que plus utils. Au lieu d'aheurter les paroissiens a des « sermons abstraits qui sont autant de paradoxes, pourquoi les « curés ne leur apprennent-ils point à tirer profit des inventions du « progrès humain? Pourquoi ne les aident-ils point à augmenter « leur bien-être? Ont-ils assez fait d'échanger quelques leçons de » morale contre quelques gerbes de bled? Est-ce là pour un être « raisonnable servir suffisamment la chose publique?

« Aveuglement néfaste! Ceux qui répandoient ces maximes « atroces étoient ceux mêmes qui auroient dû les proscrire. Peut-on « rappeler sans horreur qu'un prince qui tenoit le plus près à la « personne sacrée du monarque très chrétien, qu'un prince qui

(1) Son épitaphe porte : *Prélat pieux, de mœurs pures, de vie exemplaire, zèlé pour le maintien de la discipline ecclésiastique.*

Digitized by Google

« étoit le maître véritable de ce pays (1), un prince que je ne « saurois nommer qu'avec la plus profonde douleur, prêta les « mains aux attentats les plus exécrables? Nonobstant les témoi- « gnages de respect qu'il donnoit à la Religion chaque fois qu'il « y étoit sollicité, il ne laissa pas de répandre et de faire répéter « avec une insistance toujours croissante qu'elle étoit désormais « sans puissance pour régénérer les mœurs et ne faire de l'huma- « nité qu'une grande et respectable famille » (2).

De cette philippique du chanoine d'ancien régime, ne retenons, pour le moment, que la première partie, celle qui concerne le rôle du prêtre dans la société.

Tout indifférent qu'il fût aux calomnies des philosophes contre la religion et bien qu'il se montrât délibérément hostile à toute opinion de salon sur la discipline de l'Eglise, M. de Brigeat se persuada que tout n'était pas à dédaigner dans les tendances nouvelles et que les curés pouvaient sans inconvénient tout à la fois dépendre moins de leurs ouailles et jouer un rôle social plus efficace. Mais s'il approuva les efforts de quelques pasteurs, s'il procura à d'autres les moyens d'y réussir, il sut se garder et les garder eux-mêmes de cet esprit d'innovation cher aux hommes de son temps et qui prétendait exiger du prêtre qu'il fut le « parfait technicien du bien-être national ». C'est bien ce que confirme la note du chanoine Gaalon.

« La bonté naturelle de M. de Brigeat et encor plus son indul- « gence inaltérable qui le fesoit chérir des simples et des pauvres « devoient lui donner du goût pour quelqu'une de ces *étrangetés*, « surtout celle-là qui invitoit les pasteurs à se mesler à leur trou- « peau plus que cy-devant. C'étoit caresser son cœur si sensible. « Mais il n'en poussa point l'exécution avec cet empressement qui « ne calcule rien, avec cette témérité imprudente qui s'avance « sans réfléchir : tout entier aux intérêts de la religion et de « l'humanité il fit ce qu'il crut bon et utile à autrui *sans jamais*

(1) Ces passages désignent suffisamment Louis Philippe Joseph de Bourbon, duc d'Orléans qui fut le dernier comte de Mortain.

(2) Ces termes que M. de Gaalon reproduit sans paraître en connaître l'importance ne sont-ils pas empruntés au vocabulaire maçonnique? Depuis le 28 octobre 1773, le duc de Chartres, duc d'Orléans en 1785, était grand-maître de la Franc-Maçonnerie.

Digitized by Google

« *demander aux prêtres qu'ils changeassent ou réformassent rien* ».

Dès 1771, le vicaire général Brigeat avait accompli avec simplicité l'une de ces belles actions que les « âmes sensibles » du dix-huitième siècle aimaient à célébrer avec un lyrique attendrissement. Dans son bénéfice de Céaux, l'un des sanniers, obligé de se retirer, laissa plusieurs familles dans une extrême disette de toutes choses. Grâce au charitable concours des héritiers Hauton (1) et d'un philantrophe éclairé, le baron de Marcey (2), le vicaire général racheta tout le matériel, signa un bail de salines et fit l'abandon de ses droits à un maître boidrot (3) moyennant une rétribution modeste et à la charge d'occuper les indigents de bonne volonté. Cette bonne action fut la seule dans laquelle il intervint directement, car, dans celles qui suivirent, il eut le soin de prendre les curés pour intermédiaires, faisant distribuer par celui-ci des instruments de culture, par celui-là des grains en un temps de disette, ici faisant doter une rosière, là faisant à propos planter des arbres ou défricher un terrain.

Ces « étrangetés » ne s'accomplirent pas sans difficultés et cependant, malgré la routine, malgré les obstacles suscités le plus souvent par des seigneurs mécontents, elles aboutirent, et l'influence du clergé en fut fort relevée. Nous reviendrons sur ces détails; nous ne les citons ici que pour montrer que si en cela M. de Brigeat fut bien de son temps, par tous les autres côtés il resta constamment ce qu'on a dit de lui en une circonstance solennelle : *prêtre avec tous, prêtre pour tous, prêtre avant tout.*

(A suivre). Cte E. Fourier de Bacourt.

---

(1) Me Hauton, notaire à Mortain.

(2) Jean Louis de Carbonnel, époux de Madeleine de Tesson.

(3) Chef des *boidrots* et *boidrottes*, employés qui préparaient le menu bois et le mettaient sous les *plombs*, plateaux contenant 20 litres chacun posés sur les fourneaux en terre glaise qui servaient à la fabrication du sel dans l'Avranchin.

Digitized by Google

NOTES

SUR

un fonds de documents des Archives nationales

CONCERNANT

LA VILLE ET LE PORT DU HAVRE

(1517-1790)

Les archives historiques du ministère de la marine ont été versées en 1899 aux Archives nationales. La partie antérieure à 1790 se trouve aujourd'hui rattachée à la section administrative et judiciaire de l'ancien régime; la partie postérieure à 1790 fait partie de la section moderne. On a eu soin de conserver à ce riche fonds de documents son cadre de classement et son numérotage particuliers, en sorte que les anciennes cotes sont toujours valables. Pour apprécier l'importance des séries antérieures à la Révolution et se guider dans leurs recherches, les travailleurs doivent consulter : 1° l'*Etat sommaire des archives de la marine*, gros volume in-8° de LXII-694 pages, publié en 1898 par les soins de M. Didier Neuville; 2° un inventaire imprimé des archives de la marine, dont quatre volumes, consacrés aux diverses subdivisions de la série B, ont paru de 1885 à 1900. Le travail, qui porte en ce moment sur la série B^3 (Correspondance des ports de Ponant et de Levant), se poursuit méthodiquement. Mais il n'absorbe pas toute l'attention de la Direction des Archives, à laquelle incombe désormais le devoir de mettre en lumière les papiers précieux confiés à sa garde. On vient d'inventorier également la série D^2 qui renferme de très intéressants mémoires, plans et correspondances relatifs aux travaux des ports, surtout à la fin de l'ancien régime. Le port du Havre est représenté dans cette série par trois cartons qui portent les numéros 7, 8 et 9, celui de Cherbourg par douze cartons qui vont du numéro 10 au numéro 21. On trouve des pièces sur Bayeux dans le carton 48, sur

Digitized by Google

Caen dans le carton 49, sur Diélette et Dieppe dans le carton 50, sur Fécamp, Granville, Harfleur, Honfleur, la Hougue, Isigny, dans le carton 51, sur Port-en-Bessin dans le carton 53, sur Rouen et Le Tréport dans le carton 54, sur les îles Chausey dans le carton 55. La Normandie occupe donc une place importante dans cette série de 59 numéros. Les documents ainsi inventoriés présentant un intérêt de premier ordre pour l'histoire des ports, on a cru bon de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* une brève analyse des pièces qui concernent le Havre. Il n'est pas besoin de faire ressortir ici les services que peuvent rendre aux études historiques les travaux de classement et d'inventaire d'archives, lorsqu'ils sont conduits avec soin et méthode. Ils forment la base de tout ouvrage sérieux. En publiant ces notes, qui ne font pas double emploi avec l'inventaire manuscrit que prépare la Direction des Archives et qui ne sauraient dispenser les chercheurs d'y recourir, nous n'avons pas d'autre but que de faciliter la tâche des érudits havrais, dans l'enquête qu'ils poursuivent avec une patiente méthode sur l'histoire de notre grand port de commerce normand et sur les causes qui ont amené le prodigieux développement d'une ville, à laquelle l'avenir semble réserver encore de plus brillantes destinées.

Paul Le Cacheux.

TRAVAUX DU PORT DU HAVRE

(Archives de la marine, série D²)

D² 7 (1517-1745)

Rôle des parties payées par Guyon le Roy, seigneur de Chillou, vice-amiral de France, pour la construction du port du Havre-de-Grâce, pendant la semaine qui va du 20 au 25 avril 1517 (27 avril 1517) — Lettres patentes de François Ier portant concession de franchises et privilèges aux habitants du Havre-de-Grâce, dont la ville vient d'être nouvellement construite; datées du Port-de-Grâce, août 1520, enregistrées à la Chambre des Comptes le 6 septembre 1521. (Copie) — Ordonnance de François Ier, qui enjoint aux conseillers généraux des finances de faire payer par Me Guillaume Prud'homme, receveur général au duché de Normandie, à

Digitized by Google

Guyon le Roy, sieur du Chillou, vice-amiral de France, commissaire ordonné en l'absence du sieur de Bonnivet, amiral de France, pour suivre les travaux de construction du Havre-de-Grâce, la somme de 920 livres tournois, dont 600 reviendront audit vice-amiral et 300 à Me Nicolas de la Prunaudaye, contrôleur desdits travaux (Compiègne, 30 novembre 1521) — Rôle des parties de dépense payées, sur l'ordre de Charles de Moy, chevalier, seigneur de la Meilleraye et de Gouville, vice-amiral de France, pour les travaux exécutés au Havre-de-Grâce, du 15 au 20 juillet 1532 — Lettres patentes d'Henri III portant établissement des sièges de bailliage et de vicomté du Havre (Villers-Coterets, février 1551. Dans un vidimus de Thomas de Pimont, écuyer, garde du scel des obligations de la vicomté du Havre, daté de cette ville le 24 décembre 1585) — Procès-verbal de la délibération prise, à l'Hôtel-de-Ville du Havre, par les commissaires délégués sur le fait des travaux du port, au sujet de la construction de deux épis de bois et de pierre le long de la côte et d'une barre sur la jetée du côté du nord, pour l'amélioration du port (29 avril 1583) — Procès-verbal de la visite et sondage de la rivière de Seine, depuis Elbeuf jusqu'au Havre, à l'effet d'y construire et mettre à flot des vaisseaux de guerre pour la marine du Roi (30 août 1646) — Etat des dettes contractées par la communauté de la ville du Havre pour acquitter ses charges, depuis 1636 jusqu'en 1668, présenté sur l'ordre du Roi à l'intendant de la généralité de Rouen — Ordonnance de police de la ville du Havre, rendue par Guillaume Durand, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Caux, le 14 novembre 1662 (Imprimé) — Procès-verbal des réunions tenues par les sieurs de Romainville et de la Vaissière, commandant les troupes du Roi au Havre, dans lesquelles les capitaines de vaisseaux, pilotes et gens de mer convoqués ont donné leur avis sur les travaux à exécuter au bassin à flot (15 septembre 1664) — Procès-verbal de la visite du Havre par les commissaires députés pour la visite des ports à l'assemblée tenue à la Rochelle le 15 mai 1665 — Mémoire sur les ports du Havre, de Fécamp et de Honfleur par Abraham Duquesne (1er septembre 1665) — Procès-verbal de l'assemblée tenue à la citadelle du Havre, le 2 novembre 1666, en la présence du duc de Saint-Aignan, gouverneur, par les commandants de troupes et commissaires délégués du Roi, au sujet des travaux à exécuter au port du

Digitized by Google

Havre, le 12 mars 1668, pour régler la question d'un canal à creuser afin d'amener la rivière de Harfleur au Havre — État des ouvrages que le roi veut faire exécuter dans cette dernière ville — État de paiements pour les travaux de fortification du Havre, matériaux et gages du personnel (12 juin 1668) — Arrêt du Conseil d'État, du 20 mars 1669, promulguant un règlement intérieur pour la ville du Havre — Lettres patentes de Louis XIV promulguant le réglement de l'hopital-général du Havre (26 mai 1669) — Mémoire des choses à régler pour les affaires du Havre (avril 1671) — Mémoire des travaux exécutés, pour satisfaire aux instructions de Colbert (18 mai 1671) — Lettres autographes du duc de Saint-Aignan au marquis de Seignelay, ministre secrétaire d'état de la marine, au sujet des travaux de la ville et citadelle du Havre (7 septembre et 15 décembre 1672) — Lettre de M. de la Vaissière au ministre sur la différence qui existe entre l'entrée et la sortie du port du Havre (septembre 1672) — Copie de la réponse aux ordres que le marquis de Seignelay a envoyés au sieur Brodart, ingénieur, relativement aux ouvrages du Havre (21 août 1672) — Note sur le dommage causé au port du Havre par la tempête, en 1677, et sur les réparations devenues nécessaires — Devis des doubles quais ou jetées, qui doivent être faits à l'entrée du Havre pour soutenir le courant des écluses (1678) — Devis pour la construction d'un bassin, propre à loger deux vaisseaux, à faire à l'endroit de la place d'armes (29 mai 1681) — Extraits de divers réglements de l'Hôtel-de-Ville du Havre, concernant les séances des échevins, leurs privilèges et leurs costumes (1685) — Comptes des dépenses faites pour la construction de la grande jetée du Havre (1685) — Remontrances des échevins du Havre au marquis de Seignelay, au sujet de l'arrêt du Conseil du 5 novembre 1686, relatif aux affaires du Havre — Mémoire sur l'arsenal du Havre (1690) — Avis présenté par le sieur Thomas à M. de Pontchartrain, ministre secrétaire d'État de la marine : il s'agit de propositions de machines pour les travaux du Havre (1693) — Mémoire des choses nécessaires à faire pour le rétablissement du port en 1701 — Plan du bassin du port en 1724 par le sieur Benneville; lettre d'envoi de ce dernier au ministre (6 juillet 1724) — Mémoire historique sur les jetées du port (1725) — Mémoire du sieur de Beaujeu concernant l'entrée du port; analyse de ce mémoire (1728) — Toisé estimatif des ouvrages qu'il convient de

Digitized by Google

faire pour la construction de quatre corps de bâtiments destinés à l'établissement de la manufacture de tabacs. Autre toisé pour le même ouvrage. Estimation des bâtiments qui formeront la deuxième cour. Mémoire et devis du nouveau plan de la manufacture de tabacs (1726) — Toisé estimatif des ouvrages qu'il convient de faire pour la construction de deux corps de bâtiments, destinés à servir de magasins, et pour celle d'un autre corps de bâtiment, où seront logés les principaux employés de la manufacture de tabacs. Devis des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, serrurerie, plâtrerie, vitrerie et peinture pour la construction desdits bâtiments que désirent faire édifier les directeurs de la Compagnie des Indes. Mémoire sur la manufacture de tabacs du Havre. Plans et dessins relatifs à ces travaux (1728) — Bail du pré servant de Parc au bois (1731) — Proposition faite par le marquis de Rouvray de vendre au roi deux maisons qu'il possède au Havre. Lettre de M. Clairambault à ce sujet (4 avril 1731) — Arrêt du Conseil d'État décidant la création de casernes au Havre pour le logement des troupes de la marine (22 février 1733) — Bordereau des documents envoyés au comte de Maurepas, concernant les casernes de la marine au Havre (23 octobre 1735) — Lettres de M. Azan, ingénieur hydrographe, au ministre de la marine, concernant la mission dont il a été chargé au Havre (11 janvier-1er octobre 1742) — Carte des environs du Havre, jointe à la lettre écrite par M. de Caligny au ministre, le 28 décembre 1745 — (Imprimé, 1 pièce. Parchemin, 4 pièces. Papier, 49 pièces. Plans et dessins, 7).

D² 8 (1751-1780)

Bail du pré servant de Parc au bois pour la marine du Havre (1er juillet 1751) — Plan du corps de casernes pour les troupes de la marine dans l'enceinte du bassin du Havre; on les déclare insuffisantes pour loger les militaires (1755) — Vente de maisons et de terrains pour l'agrandissement du chantier de construction des vaisseaux. Bordereaux des contrats passés devant les notaires du Havre en 1681 et 1682 (1757) — Mémoires sur les bâtiments et édifices dépendant de l'arsenal de la marine du Havre (1759) — Mémoire des maire et échevins de la ville du Havre, dans lequel ils demandent que les magasins de la marine soient désormais

Digitized by Google

employés à loger les vivres des troupes de terre; lettre d'envoi dudit mémoire au ministre de la marine (13 septembre 1761) — Plan des magasins de la marine — Lettre du comte de Saint-Germain approuvant la proposition de destiner au service des vivres les bâtiments appartenant à la marine et qui sont inutiles. Rapport du sieur Mistral, intendant de la marine au Havre, qui combat cette proposition (1761-1776) — Mémoire sur les moyens à employer pour prévenir le comblement total du port du Havre (1767) — Lettres du sieur Mistral au ministre de la marine relatives au devis de travaux dressé par M. Gallon, ingénieur en chef de la marine au Havre, pour la réédification et l'entretien des bâtiments civils. Devis estimatif dudit sieur Gallon pour la construction d'une nouvelle corderie et d'un magasin de vivres (1768) — Plan et profils (en couleurs) des logements du portier, des éclusiers, du geôlier et du corps de garde du bassin de la marine, avec l'augmentation des prisons, cachots et latrines qu'on y propose, dressé au Havre, le 22 septembre 1771, par le sieur du Portal – Lettres de M. de Boynes au marquis de Monteynard et au sieur Mistral, relatives au logement des troupes de guerre dans les casernes de la marine (mars-avril 1772) — Lettre du sieur Mistral au ministre pour lui annoncer la chute de la couverture du magasin aux poudres (11 avril 1771) — Devis estimatif de la réparation à faire audit magasin — Lettre du sieur Mistral au ministre relative à la fourniture que doit faire la régie de 35 millions de poudre et à la réparation du magasin — Devis de la réparation à faire à la plate-forme du magasin. Autre lettre du même et autre devis relatifs à la même affaire — Lettres et mémoires du sieur Mistral, du duc d'Harcourt et du maréchal de Ségur, relatives au projet du sieur Dubois, ingénieur des ponts et chaussées, qui propose d'établir la poudrière dans la tour de François Ier, en attendant qu'il en soit construit une plus grande (1771-1782) — Mémoire sur l'établissement d'une nouvelle école de marine au Havre. Lettre d'envoi de plans au ministre. Rapport et décision sur les états estimatifs des salles d'instruction des élèves. Aperçu de la dépense d'après le devis. Dépense pour l'établissement provisoire, dans les casernes, des salles d'études des élèves de la marine. Projet estimatif de l'établissement à faire dans le bassin, sur le terrain de l'ancien atelier, de la garniture d'un bâtiment propre à former des salles d'instruction. Lettre

Digitized by Google

explicative des plans. Note indicative du marché fait avec le sieur Taveau, maçon, pour les ouvrages relatifs à cet établissement. Devis des menues réparations à faire pour mettre en état les appartements de l'hopital destiné à servir d'infirmerie aux élèves. Correspondance du sieur Mistral avec le ministre relativement à l'usage qu'on peut faire du bâtiment de l'école de marine; proposition d'employer les salles soit pour des magasins soit pour loger des recrues, pour un bagne de forçats ou pour une bourse du commerce. Décision du ministre approuvant la communication du projet. Correspondance du sieur Mistral avec le ministre relative à des locations de salles pour l'école. Le sieur Giroux, ingénieur, demande un logement dans les bâtiments destinés aux élèves (1773-1778) — Lettres du sieur Glies au sujet du plan, demandé par le ministre, du rez-de-chaussée des casernes de la marine et de chaque étage de la maison du Roi occupée par M. de Moyenneville (1773). — Lettres de M. de Monteynard à M. de Boynes sur une maison construite, partie aux frais de la marine partie aux frais de la fortification, sur un terrain qui appartient à la marine (1773) — Mémoire des négociants du Havre sur l'état actuel du port; lettre d'envoi de ce mémoire au ministre (19 novembre 1774) — Lettres du sieur Mistral au ministre au sujet du lieutenant de port du Havre et du logement des troupes de guerre dans les casernes de la marine (1775) — Mémoire des négociants et armateurs sur le projet de construction du quai dit Marie Motte. Réponse du ministre à ce mémoire. Lettres des sieurs Mistral et Glies, relatives au même sujet (1775) — Correspondance échangée entre les officiers municipaux du Havre et le maréchal d'Harcourt, entre le maréchal d'Harcourt et le ministre, entre MM. de Saint-Germain et de Sartines, au sujet du logement des troupes de guerre dans les casernes de la marine. Lettre du sieur Mistral relative au logement du lieutenant de port. Mémoire anonyme qui réfute les prétentions du département de la guerre sur les casernes de la marine. Lettre relative à l'acquisition d'un jardin situé derrière la corderie. Arrêt du Conseil d'État du roi, du 14 octobre 1686, enjoignant à tous les propriétaires des terrains situés entre le bastion de la Musique et celui des Capucins et touchant à la corderie, de rapporter leurs titres et papiers dans le délai d'un mois. Pétitions des propriétaires susdits à M. de Sartines, ministre secrétaire d'État de la marine. Expéditions de contrats

Digitized by Google

relatifs à ces terrains, passés devant les tabellions du Havre. Plans des dits terrains. Lettre de M. Mistral sur cette affaire. Supplique des négociants du Havre pour la poursuite des travaux du port. Lettres de M. de Saint-Germain relatives à ces travaux (1776) — Demande de gratification pour le sieur Morel, lieutenant de frégate attaché au port du Havre. Lettre de M. Mistral au ministre : il lui rend compte de la conférence qu'il a eue avec MM. de Beauvoir et de Légier au sujet du rétablissement de la corderie Saint-François. Lettres du duc d'Harcourt et de M. de Montbarey relatives à cette affaire (1778) -- Note sur la demande de logement formulée par le sieur Morel, lieutenant de frégate : cet officier jouira d'une chambre de plus dans les casernes (décision ministérielle du 19 février 1779) — Devis estimatif des travaux à faire pour construire vingt hangars ou magasins dans le Parc au bois de la marine, afin d'y mettre à couvert environ deux millions de pieds cubes de bois de construction. Projet de construction et aperçu des prix (1780) — Papier, 115 pièces, 5 plans.

D² 9 (1781-1790)

Lettre du sieur Mistral au ministre : il lui envoie les plans et devis des hangars à établir dans le Parc au bois de la marine (30 janvier 1781) — Exposé de la question — Lettres à M. de Castries, ministre de la marine, au sujet du logement du sieur Mollière, trésorier de la marine au Havre (janvier 1781) — Lettres du sieur Degaulle, ingénieur, à M. de Castries : il réclame ses plans et devis que retient M. de la Millière; il met en garde le ministre contre l'avis des commissaires nommés pour les travaux du Havre (décembre 1782) — Supplique des négociants du Havre au ministre pour se plaindre de l'état déplorable dans lequel se trouve l'entrée du port. Plans et profils en couleurs des bas-fonds du port. Agrandissements et changements qu'il conviendrait de faire à la ville et au port du Havre pour en corriger les défauts. Plan du Havre en couleurs avec le projet du nouveau port. Lettre de l'abbé Dicquemare au ministre pour lui soumettre un projet destiné à prévenir l'ensablement du port (16 décembre 1782) — Procès-verbal d'une délibération de l'assemblée générale de la ville du Havre votant 300.000 livres pour les travaux du port. Lettre d'envoi de ce procès-verbal au ministre (juillet 1782). —

Digitized by Google

Lettre du sieur Granchain au ministre au sujet des plans. Lettres de MM. de Bory et de la Millière relatives aux travaux de la commission, nommée par l'Académie des Sciences, pour étudier la question des ouvrages du port. Lettre des commissaires, l'abbé Bossut, Condorcet et Bezont (décembre 1782) — Bordereau des pièces envoyées à M. de Bory au sujet des travaux projetés au port du Havre (décembre 1782) — Lettre du sieur Degaulle, ingénieur, au ministre : il lui expose ses vues générales sur les travaux à faire pour l'entrée du port (5 février 1783) — Essais sur la manière de se procurer les fonds nécessaires pour l'entretien du port du Havre, sans qu'il en coûte rien au gouvernement. Autres lettres et réflexions du sieur Degaulle sur les modifications qu'il convient d'apporter au plan présenté. Critique du chevalier de Borda. Plan des travaux. Lettres des commissaires nommés par l'Académie des Sciences au ministre de la marine, pour lui annoncer leur arrivée au Havre et leurs travaux. Lettres de M. de la Millière au ministre : il renvoie les originaux des mémoires du sieur Degaulle et demande des gabarres pour le transport de la pierre destinée aux travaux du port (1783) — Lettres adressées au ministre par M. Mistral au sujet du logement du sieur Mollière; par les officiers municipaux du Havre au sujet de la construction d'une salle de spectacle; par le comte de Vergennes, au sujet de l'adoption des plans par la ville. Lettres adressées par le maréchal de Ségur à M. de Légier sur la cession aux ponts et chaussées des établissements du Perré, et au duc d'Harcourt sur le logement des troupes. Plaintes des officiers de l'amirauté sur le triste état du port. Mémoire du sieur Degaulle sur les travaux du port. Lettres adressées au ministre par le maréchal de Ségur, sur la nécessité urgente d'envoyer deux bataillons au Havre pour fournir des travailleurs au port; par le sieur Mistral, qui rend compte des accidents survenus aux bâtiments du commerce par suite de l'amoncellement du galet à l'entrée du port; par le sieur Degaulle, qui envoie son mémoire susdit; par les officiers de l'amirauté, qui sollicitent l'honneur d'être reçus par le ministre, alors au Havre, pour lui exposer leurs craintes relativement à l'état du port (janvier-septembre 1784) — Documents relatifs à la construction d'une nouvelle salle de spectacle au Havre. Concession au sieur Bourdon de Neuville et à la dame Brunet de Montansier de terrains appartenant à la marine. Lettres de MM. de la Millière, de Crosne, de

Digitized by Google

Forges et de Vergennes relatives à cette affaire. Lettres patentes de Louis XVI qui autorisent l'établissement (avril 1785). Empêchement mis à l'exécution desdites lettres patentes, parce qu'on se propose de vendre le surplus du terrain concédé pour y établir des boutiques. Lettres des sieurs Du Bois, de la Millière, de Crosne, Lamandé, de Calonne, des entrepreneurs de la salle de spectacle, relatives à ces difficultés. Lettres du maréchal de Ségur et du contrôleur général qui demandent l'isolement de la salle de spectacle ou le retrait des lettres patentes. Arrêt du Conseil d'État accordant à Mme de Montansier de nouvelles toises de terrain. Lettre du sieur de Villedeuil sur la remise au département des finances des terrains litigieux (1784-1785) — Extrait du mémoire de M. le marquis du Crest sur la construction d'une rade pour le Havre (1785) — Bail de la maison occupée par les commissaires généraux ordonnateurs de la marine (3 juillet 1785) — Rapport au roi sur la nécessité d'agrandir le port du Havre (1786) — Correspondance du sieur Mistral avec le ministre; principaux objets : demande de logement formulée par le sieur Chaussé, trésorier de la marine; démolition de l'atelier de serrurerie et de celui sis sur le bastion de la Musique — Lettre du duc d'Harcourt relative à la vente projetée d'établissements de la marine. Rapport sur les opérations. Procès-verbal estimatif de la valeur desdits établissements. Papiers les concernant. Lettre du chevalier de Fleurian et rapport du sieur Bourdin — Arrêt du Conseil d'État, enjoignant aux particuliers qui possèdent les maisons bâties entre le bastion de la Musique et celui des Capucins de rapporter leurs titres dans le délai d'un mois (1686) — Documents relatifs à des travaux à exécuter au Parc au Bois de la marine, qui va se trouver compris dans l'enceinte de la nouvelle ville. Devis et projet de dépenses. Correspondance échangée à ce sujet entre les ministres de la marine et de la guerre et MM. de la Millière et Mistral. Rapport de M. de Fleurian au Conseil de marine. Observations de l'ingénieur en chef. Plan d'un bâtiment destiné à recevoir les huiles. Mémoire sur les travaux du Havre. Lettre des officiers municipaux. Correspondance relative à l'obtention d'un logement pour le sieur Bourdon Gramont, chef des classes de la marine. Plan du fanal du Havre. Fanal à construire à la tête de la jetée du nord-ouest. Autre mémoire sur les travaux du port (1788) — Documents relatifs à l'établissement d'un trottoir à l'extérieur du

Digitized by Google

pont de la Barre. Concession de terrain au sieur Bourdon de Neuville et à la dame Brunet de Montansier. Lettres du sieur de Neuville et rapport de l'intendant de la marine relatifs à cette affaire. État de la dépense à faire pour la réparation du bâtardeau de la Barre (1789) — Concession de terrains du domaine compris dans l'enceinte de la nouvelle ville. Correspondance de MM. de la Millière, intendant des finances, Debonnaire, Deforges, etc., relative à cette affaire. État des bâtiments, maisons et emplacements appartenant à la marine dans le port du Havre (1790) — Plans de bâtiments appartenant à la marine : manufacture, magasins, fosse-aux-mâts, atelier pour la mâture, parc au bois, etc. Mémoire sur un projet de construction d'une rade pouvant contenir 100 vaisseaux de ligne et 600 navires marchands. Mémoire présenté au ministre de la marine par les ouvriers charpentiers et calfats du port du Havre (1781-1790) — Observations sur le nouvel emplacement à donner à l'atelier de mâture et à la fosse-aux-mâts de la marine. Réflexion sur la demande formulée par la ville du Havre au sujet de la cession par la marine de l'emplacement du Parc-au-bois. Fragment du plan du Havre pour servir au changement de place du magasin à poudre (sans date) — Lettre des négociants du Havre à M. de Bory, chef d'escadre, pour se plaindre de l'établissement du Parc-aux-bois. Lettre de M. de Bory au ministre, appuyant les plaintes desdits négociants (1783) — Papier, 158 pièces; 32 plans.

Digitized by Google

GUILLAUME ALEXIS

DIT

LE BON MOINE DE LYRE

(Suite)

POÉSIES PALINODIQUES

Personne n'ignore que la fête de l'Immaculée Conception a été, primitivement, nommée *fête aux Normands*. En son honneur, dès 1072, une confrairie s'établit à Rouen sous Guillaume le Conquérant, avec l'approbation de Jean II, archevêque métropolitain. Pendant 400 ans cette association fut purement religieuse. Ce n'est que dans les derniers temps, avant la reconstitution en 1486, qu'elle encouragea « les beaux esprits à célébrer les louanges de la Vierge ».

Le bon moine de Lyre envoya, pour ce motif, quelques poésies, dont une se trouve dans un ouvrage intitulé : *Palinodz, Chants royaulx, Ballades, Rondeaulx et Epigrammes, a lhonneur de limmaculee conception de la toute belle mere de Dieu Marie Patrone des Normans presentez au puy a Rouen, composez par scientifiques personnaiges desclairez par la table cy dedans contenue. Imprimez a Paris.* (Vers 1525) (1).

M. Louis Duval en avançant qu'Alexis avait eu plusieurs de ses travaux couronnés, par le Puy de la Conception à Rouen, et les éditeurs de ses Œuvres en disant (t. II, p. 27) : « qu'il ne paraît pas avoir obtenu de récompense » ont oublié que les prix ne datent que de 1486, année de sa mort.

(1) Réimprimés par les bibliophiles normands en 1897. Frère Guillaume Alexis à la table, figure au fol. 64.

Digitized by Google

A cette époque, en effet, la confrairie fut reconstituée par « noble et discrete personne maistre Pierre Daré en son vivant seigneur de Chasteau Raoul (Chateau-Roux), et lieutenant-général du bally de Rouen » sous le nom de *Puy de la Conception*, et, en 1537, sous le titre d'*Académie des Palinods* ou de l'*Immaculée Conception de la très sainte Vierge*.

On jugeait les ouvrages et on les récompensait, sitôt lecture faite, sur une tribune, nommée *Puy de la Conception*, de πόδιον *(appui, saillie, perron* ou *tribune)*. De plus, comme les compositions françaises, présentées au concours, devaient à la fin de chaque strophe répéter le même vers, amené par le sens du morceau, on donna le nom de *palinods* (de πάλιν *réitéré* et ᾠδή *chant)* à ces ballades, rondeaux, etc., d'où *poésies palinodiques* (1).

Les éditeurs ont donc publié cinq pièces palinodiques d'Alexis, dont deux, ont été certainement présentées à la Confrairie de la Conception, à Rouen.

« Cy après ensuit la *Déclamation* faicte sur l'Evangile de *Missus est angelus Gabriel*, etc., composé par frère Guillaume Allecis, prieur de Busy. »

Cette réédition est faite d'après quatre manuscrits. Le 1er de la bibliothèque Ste Geneviève (no 2734, fol. 32vo) (2); le 2me de celle d'Amiens (no 333); le 3me porté au *Catalogue Didot* (1881, no 27); le 4me de la Bibliothèque Henri de Rothschild; enfin d'après plusieurs (3) imprimés.

L'analyse de ce chant royal est des plus faciles. Un acteur récite le prologue : (1 à 36)

> Ainsi qu'on va seul, son ennuy passant,
> Ung jour alloie a tout par moy pensant
> Du filz de Dieu a lincarnation, etc.,

devenue nécessaire pour réparer la faute de nos premiers

---

(1) Cf. à la bibliographie les numéros 15, 16, 17.

(2) C'est un livre de prières et on lit au fol. 32vo le titre ci-dessus, au fol. 51 vo « *Une ballade composée par ledit religieux touchant la matière susdite* ». Au fol. 53 : « *Rondeau de la ditte matière, fait par le dit religieux* ».

(3) Cf. bibliog. t. II, p. 33, etc.

Digitized by Google

parents, commise à l'instigation de Lucifer. Désir tout naturel de traiter cet auguste sujet, selon ses moyens.

33 Si foiblement que pourray reciter,
En gros françoys ma méditation
35 Expliquer vueil, et, pour plus exciter,
Procederay par déclamation.

La première *déclamation* renferme toute l'histoire de la chute d'Adam et d'Eve, puis leur punition (37 à 180). — La seconde est la glose de l'Evangile *Missus est* (1), qui se lit au jour de l'Annon-

---

(1) On pourrait comparer, avec le poème d'Alexis, l'ouvrage suivant d'Albert le Grand, bien connu probablement du moine de Lyre : « *Mariale Alberti Magni in evangelium super : Missus est Gabriel angelus* ». (Cf. : Migne, Patrologie ou l'édition de Venise 1504, petit in-4° gothique à 2 col. *Venetiis per Lazarum Soardis*).

La Bibliothèque de Toulouse (mss. 201) possède un poème latin rytmique du XIVe siècle sur l'Evangile *Missus est angelus*. Comme Alexis, le poète inconnu a multiplié les difficultés de versification. Il y a, en effet, 113 strophes de huit vers, le vers de huit syllabes, iambique et rimé, rimes croisées et le huitain sur deux rimes seulement. Chaque strophe commence par un mot du récit évangélique. En voici trois strophes prises au hasard :

1. Missus est de celestibus
Nuncius regis omnium
Ut nunciaret tristibus
Verum solamen cordium
In tenebris sedentibus
Eterne lucis radium,
In peccatis languentibus
Magne salutis gaudium.

9. Ad virginem (*) que florebat
Omni virtutum generi
Flos celitus veniebat,
Qui florem nescit ledere,
Qui odore redolebat
Florem celestem legere,

(*) Cette strophe ainsi que plusieurs autres est trochaïque au moins par le dernier pied qui est un trochée au lieu d'un iambe.

Digitized by Google

ciation de la Ste Vierge (181 à 468). — La conclusion (469 à 504) contient la visite de Marie à Ste Elisabeth et une invocation de l'auteur à sa *doulce dame* pour obtenir le pardon de ses fautes :

Si que par toy ton filz pardon me face
Amen.

Si l'analyse du poème est facile, il n'en va pas de même de la versification. Il semble bien que Guillaume Alexis ait voulu multiplier les difficultés, afin de rendre ce chant royal plus digne de Marie Immaculée.

Le prologue se compose de trois douzains, en vers décasyllabiques, ainsi disposés pour les rimes : aa b aa bb cc d c d.

Quant aux deux déclamations, il y a d'abord un douzain, comme les précédents, mais dont les rimes sont ordonnées autrement : a b aa b cc dd e d e. — Or c'est à la strophe, qui suit toujours ce douzain, que le poète a mis toute son imagination.

Afin de le bien comprendre, voici la première :

Et Dieu sçait qu'il est dollent
50 Quand vient qu'il est recollent
Que de lieu tant excellent,
Tant soueff et tant redollent
Est banny,
Luy qui fut tant glorieux,
55 Après Dieu l'honneur des cieulx
Si cler, si délicieux,

Sibi digne competebat
Et certum florum facere.

113. Tuum sanctum officium
Perfecisti fideliter
Habeo Dei filium
In me factum veraciter;
Deum et suum nuncium
Benedico humiliter,
Qui michi dedit gaudium
In vitam plebis pariter.

Cf. : Poème latin du xive siècle par l'abbé C. Douais, Paris, Picard 1894. (Bibl. Nat. 8o pièce, c. 99).

Digitized by Google

Et de grans dons precieux
Bien guerny
Et ja comme ambicieux
60 Lui convient estre pugny (1).

Alexis a recherché toutes les combinaisons que peuvent subir ces vers, ainsi que leurs rimes. Donnons le schema de la strophe ci-dessus et des suivantes :

5e strophe = 4, 4, 2 (aaaa b aaaa b ab).
7e « = 3, 3, 2, 1 (aaa b bbb c cc c b).
9e « = 2, 2, 2, 3 (aa b cc b dd e ff).
11e « = 3, 3, 2, 1 (aa bb cc dd ee ff).
13e « = 1, 2, 2, 2, 1 (abc abc dd e bb e).
15e « = 2, 5, 3 (aa b aa b cc d ee d).
17e « = 1, 2, 2, 2, 1 (aaaaaaaaaaaa).

---

(1) « Cette strophe se nommait *lay*, dit Fabri, ou *arbre fourchu* par les modernes » (t. II, p. 48) parce que les vers ayant tous leur premier mot à gauche assimilaient leurs lignes, plus ou moins longues, aux branches d'un arbre. Voici l'exemple qu'il en donne, pris du *Jardin de Plaisance* :

Commun lay par telle guise
Et devise
Se fait comme ce couplet.
Qui ceste forme pour prise
Ou mesprise
La face autre si luy plaist.
De XIII lignes couplet
Est explet;
Et ung lay, comme i'avise
De XII lignes ample est
Et replet
Aussi le met sans faintise.
(Le grant et vrai art de pleine Rhéto).

Outre Fabri on peut encore consulter l'ouvrage suivant qui lui est antérieur : « *L'art et science de Rhétorique pour faire rigmes et ballades par Henri de Croy*, etc. » impr. par Antoine Vérard, 10 mai 1493. Cf. : *Romania* II, 494, VII, 465, VIII, 33. Petit de Julleville attribue ce traité à Molinet, d'après M. E. Langlois : *Hist. de la Langue franc.* t. II, p. 302.

Digitized by Google

19e strophe = 2, 3, 3, 1 (aa b c aa b d aa b d).
21e « = 4, 5, 1 (aa bb a c dd bb d c).
23e « = 2, 3, 3, 1 (1) (a b c d a b c d a b c d).
25e « = 3, 5, 2 (aaa b c d eee b c d).
27e « = 4, 5, 1 (aa bb cc dd ee ff).
29e « = 2, 3, 3, 1 (a bb c a dd c a ee c).
31e « = 3, 3, 2, 1 (aaa b ccc b dd b d).
33e « = 1, 3, 3, 2 (aaa b aaa b aaa b).

On a pu remarquer, d'après ce tableau, que si quelques stances ont la même combinaison, pour l'ordre des vers, elles sont différentes par celui des rimes.

La conclusion, qui comprend trois douzains, a les deux premiers semblables à ceux qui précèdent les strophes ci-dessus, et le dernier comme celui du prologue, avec un acrostiche en plus, le voici :

Gref desespoir me tendroit, doulce dame,
Aeu que je suis ainsy de corps et de ame
495 La tout pollu, se n'estoit ton sainct nom,
Le nom plus beau que savroit avoir femme,
Le nom portant de doulceur bruit et fame,
Filtre d'espoir, de confort et renom.
Vide moy donc, doulce fleur souveraine,
500 Lave moy donc, de purté la fontaine,
Et mes pechez par ta prière efface
Conserve moy de l'infernalle paine
Louxte la mort que me soyez prouchaine
Si que par toy ton filz pardon me face. Amen.

Voilà comment, fidèle à son système, Guillaume Alexis multiplie les difficultés de versification, triomphant de toutes ces entraves, sans que les autres qualités poétiques en souffrent. Il ne faut pas oublier, en effet, que nous sommes à la fin du xve siècle, et que

(1) Les 12 vers se trouvent ainsi 2 + 3 + 3 + 1 = 9 + 3 virgules = 12. Les virgules représentent le vers de trois syllabes, il ne faut donc pas oublier de les compter.

M. Alph. Chassant a publié, en 1838, *trois Oraysons dévotes,* du xve siècle, d'après un manuscrit gothique de la Bibliothèque d'Evreux. On y trouve 16 douzains semblables à ces strophes, sinon pour les rimes, du moins pour les vers. Nous en parlerons plus tard.

Digitized by Google

notre bon moine évite sans cesse le verbiage de ses contemporains, tout autant que leur style licencieux. Ce qui a fait dire à Michaud : « Les productions de ce moine sont avouées par la décence et il n'a jamais perdu de vue les obligations de son état, chose digne de remarque dans le siècle ou il a vécu » (1).

La ballade suivante (t. II p. 58) est rééditée d'après le mss. 2734 de la Biblioth. Ste Geneviève et 2206 (fol. 34) de la Bibl. Nat. fond. fr. Elle se compose de trois stances douzains, en vers décasyllabiques, avec ce refrain :

Vivre en vertus et en foy bien mourir.

Cette ballade, selon la mode du temps, se termine par un couplet plus court, dit *Envoi :*

Prince Jesus, qui droit est reclamer
Filz de Marie, veuilles nous animer
Par sa priere a toy si recourir
40 Qu'en bonnes meurs puissons tous consommer,
Vivre en vertus et en foy bien mourir.

Les trois stances ont leurs rimes ainsi disposées : a b aa b cc dd e d e.

Quant au rondeau qui figure au recueil des *Palinodz,* imprimé à Paris vers 1525, il n'a que douze vers, ainsi que dans les *Heures à l'usaige de Paris*, éditées, vers 1488, par Anthoyne Vérard : mais le mss. de la Bibl. Ste Geneviève (2734, fol. 53) lui en donne vingt-deux. Pierre Fabri, dans son *Art de pleine rhétorique*, fait remarquer que ce remaniement n'est pas l'œuvre de Guillaume Alexis, (t. II, p. 66).

Le refrain des deux premiers rondeaux est :

Veuillent ou non tous maulditz envieulx;

et celui du troisième :

Veuillent ou non.

---

(1) *Bibl. Michaud* art Alexis (Guille). — Même appréciation de l'abbé Goujet : « L'auteur est louable, dit-il, de n'avoir écrit que sur des sujets de ce genre et de s'être toujours souvenu dans ses ouvrages des engagemens de son état. » (*Bibliot. fr.* t. X, p. 103-129).

Inutile de remarquer que Michaud s'est approprié le jugement de l'abbé Goujet et que ce dernier a copié l'abbé Massieu. (*Hist. de la poésie française*, in-12, p. 303).

Digitized by Google

Il paraît, d'après Guillaume Colletet, que « ce joli rondeau, d'un style un peu mondain, figurait au bas d'un tableau de la Vierge nourrice, placé dans l'ancienne chapelle du *Saint lait* de N.-D. de Reims ». Colletet ajoute qu'il en ignorait l'auteur quand il avait décrit ce tableau dans sa monographie de ce *glorieux monument*. Le tableau avait été restauré par Nicolas Brulard, abbé de Joyenval, en 1556 (1).

L'*ORAISON faicte à la vierge Marie par icelluy facteur*, comprend cent vers et se trouve, un peu mutilée, à la fin *du Renoncement d'amours*, édition d'Antoine Vérard. Les stances sont de dix vers décasyllabiques, car, d'après Alexis, le chiffre dix est le chiffre par excellence : « J'ay toujours ouy dire que le dixiesme est le plus parfait et la consummacion de tous nombres » (2).

Enfin la dernière poésie palinodique est une glose de la prière *Sub tuum presidium*. Il y a onze stances de neuf vers (3), commentant ces mots : 1° *sub tuum presidium* (1 à 10); 2° *confugimus* (10-18); 3° *sancta* (19-27); 4° *Dei genitrix* (28-36); 5° *nostras deprecationes* (37-45); 6° *ne despicias* (46-54); 7° *in necessitatibus nostris* (55-63); 8° *sed a periculis cunctis* (64-72); 9° *libera nos* (73-81); 10° *semper virgo* (82-90); 11° *benedicta* (91-99). — L'agencement des rimes diffère des pièces précédentes. On a : aa b aa bb cc.

Alexis estimait le nombre neuf, ici bas, comme le plus parfait, le dixième réservé pour le ciel, était le couronnement de l'édifice. Ainsi que ses contemporains le bon moine voyait, dans le chiffre neuf, le mystère de la sainte Trinité; l'Ancien et le

---

(1) *Cabinet historique* de Louis Paris, 1858, I, p. 269, notice de Guillaume Alexis par Colletet. — Guillaume Colletet avait laissé 5 volumes, in-4° (Viollet le Duc dit 6) manuscrits, contenant les vies des poètes français, au nombre de 130 d'après Moreri. Ils ont été détruits lors de l'incendie du Louvre, mai 1871, mais la notice du bon moine de Lyre avait été heureusement imprimée par Louis Paris, en 1858. — Cf. : *La chapelle du Saint-Laict* par L. Paris, in 8°, 111 p. et pl. Reims. Michaud.

(2) *Dyalogue du crucifix et du pélerin*, p. 64.

(3) Canel donne à ce genre de poésie le nom de « vers farcis ». (*Recherches sur les jeux d'esprit*, t. II, p. 70 etc.)

Digitized by Google

Nouveau Testament (5 livres de Moïse et les 4 évangiles), etc. (1).

Voici, comme exemple de ce petit poème, la gracieuse stance, sur les mots *Dei genitrix :*

Temple de Dieu, regialle chambrette,
Fresche umbrette, rose sans espinette,
30 Florette nette, liqueur aromaticque,
Quant a genoulx receuz la nouvelette
Tant doulcette, que angelique bouchette
Dit, et fuz faicte reposoer deificque,
Sans oblicque ne nature mysticque,
35 Angelicque, las! ne sceurent comprandre
Ce qu'en toy est du ciel voulu descendre.

Ainsi chantait, à la gloire de Marie Immaculée, le bon moine de Lyre! Comme il eut été heureux, s'il avait pu voir les grandes fêtes mariales de notre époque, et cette couronne de pureté mise au front de sa *doulce dame!*

Les cinq pièces, dont nous venons de parler, sont toutes en l'honneur de Marie Immaculée et les expressions d'Alexis n'ont

---

(1) Pensées développées dans le *Dyalogue du crucifix,* p. 64.

Un poète normand du XIIIe siècle, Raoul de Ferrières, avait également employé la strophe de neuf vers octosyllabiques :

Par force chant com esbahis
Quant ma dame le comanda
Mes cuers a contre moy empris
Ce dont il me par ochirra
Sor mon gré i aime et amera
Sans delaier la entrepris
Nen moy ne say honor ne pris
Par quoi i doye ataindre ia
Satent desesperes merchis.

(Imp. à Caen par les soins de G. S, Trebutien 1847, goth.).

Raoul de Ferrières était fils de Hugues, seigneur d'Osmonville (com. du Tremblay, près le Neubourg). — En 1209 il confirma l'abbaye de la Noe dans la possession des biens donnés par Sybille du Merle, situés dans l'étendue de ses fiefs. Cette riche famille possédait les baronnies de Ferrières, du Neubourg, de Thury-Harcourt, les terres de Livarot, Saint-Vincent-du-Boulay, Montreuil, Faverolles, etc. Aujourd'hui les lords Ferrers la représentent en Angleterre.

Digitized by Google

rien de commun avec celles des poètes du moyen âge. Ces derniers, en effet, comparaient souvent la sainte Vierge « à Calliste, fille de Lycaon, roi d'Arcadie, à Rhéa Silvia, à Sémélé, à Danaé, à Alcmène », etc. (1). Notre intelligent normand a plus de tact et dit dans son Oraison :

Je ne vous veulx a femme comparer
Car onc femme ne fut fors vous parfaite.

LE PASSE TEMPS DE TOUT HOMME ET DE TOUTE FEMME

Voici maintenant, sinon le plus intéressant, du moins le plus long des ouvrages de Guillaume Alexis. Il comprend 5310 vers exactement. Le titre de la première impression portait :

Le passe temps || *De tout home Et* || *de toute femme* : ||

Ceulx qui vouldront au long ce livre lyre ||
Le trouveront bien fonde en raison ||
Aussi le feist le bon moine de lyre ||
Qui damours faulses composa le blason.

— [Au r° du dernier f. :] *Cy finist le passe temps de tout home* || *et de toute femme. Imprime nouuellemēt* || *pour anthoine vérard marchant libraire* || *demourant a Paris deuant la rue neufue* || *nostre dame a lymaige saint iehan leuan-* || *geliste Ou au palays au premier pillier de* || *uant la chappelle ou on chante la messe de* || *messeigneurs les presidens.* S. d. [vers 1505], in-4 goth. de 132 ff. de 30 lignes à la page, sign. a-x par 6.

Les éditeurs donnent six autres impressions de ce poème, toutes de Paris et du commencement du XVIe siècle (2).

Notre bon moine en lisant les manuscrits de la bibliothèque de Lyre, fort nombreux, en trouva un renfermant le traité du pape Innocent III, intitulé : *De contemptu mundi.* Avant de monter sur le trône pontifical ce pape se nommait Lothaire. Né, vers 1160 ou 1161, il comptait trois cardinaux dans sa famille et vint terminer, à Paris, ses études. « L'agrément et la beauté de ce séjour,

(1) *Œuvres,* t. II. p. 26.
(2) Cf. : *Bibliographie,* t. II, p. 79-100.

Digitized by Google

« l'abondance de tous les biens, les honneurs rendus au clergé, « le caractère aimable des citoyens charmaient et captivaient « tellement les étrangers qu'ils y oubliaient leur patrie » (1). Mais à côté des éloges décernés à la ville, lumière du monde, il y avait aussi des malédictions pour ses dangers : « O Paris, « s'écriait avec douleur Pierre de Celle, o Paris, repaire de tous « les vices, source de tous les crimes, flèche de l'enfer, hélas! « comme tu perces le cœur des insensés! » (2)

Ayant vu de près les périls, constaté la dépravation de la nature humaine il put, parce qu'il fut toujours sévère dans ses mœurs, simple dans ses habitudes, se montrer le censeur le plus inexorable du luxe et de la volupté.

Son livre eut un succès prodigieux! Toutes nos abbayes normandes en possédaient une copie (3). Celle de Lyre se trouve aujourd'hui à la bibliothèque municipale d'Evreux, manuscrit latin n° 23, fol. 96 : *Incipit Tractatus tercii Innocentii pape :* DE CONTEMPTU MUNDI. *Dno patri Karissimo Petro... Lotharius...* etc. Guillaume Alexis donc, en lisant et en méditant ce traité, conforme à ses idées intimes, se résolut, malgré sa longueur, à le traduire en vers français et peut-être, si l'inspiration lui venait, à le commenter.

Malheureusement, si nous possédons le manuscrit traduit par lui, nous n'avons plus celui de sa traduction poétique. Antoine Vérard se vante d'avoir fait « *bastir*, *filler*, *ourdir et tistre ce présent livre* ». Jusqu'à quel point en a-t-il agi ainsi pour les besoins de son commerce? Nos éditeurs modernes lui concèdent,

---

(1) *Hist. univ. de l'Eglise* par l'abbé Rohrbacher, t. IX, p. 3.

(2) *Petr. Cell.* l. 4, epist. 10.

(3) La Bibl. de Rouen en a plusieurs : deux qui viennent de Jumièges (mss. 625 et 1468); une de Saint-Ouen (mss. 671) et une des Capucins de Rouen (mss. 677). On y voit même une traduction française du xve siècle provenant des Capucins de Mortagne (mss. 941, fol. 144), commençant ainsi : « Livre de la misère à l'omme... Pourquoi issi-je du ventre de ma mère... » — Explicit die 6 octobris anno Dño 14... — C'est en 1619 que les Capucins s'établirent à Mortagne, et, en 1675, ils recevaient de Melle de la Barre, en pur don, une quarantaine de manuscrits parmi lesquels le manuscrit ci-dessus. — (Cf. *Les Capucins de Mortagne* par le R. P. Edouard d'Alençon, p. 10).

Digitized by Google

sans contredit, la préface, œuvre de frère Pierre, rimeur attitré du grand libraire parisien et la suppression du chapitre IIIe du Ier livre « dont il a laissé par mégarde, subsister le titre ». Quant au reste on peut, très probablement, le regarder comme l'œuvre d'Alexis.

Omettant donc les soixante vers de Vérard nous arrivons, de suite, à la préface, ainsi conçue :

Ou temps qu'on disait mille deux cens (1)
Regnoit des papes Innocens
Le tiers, qui composa ce livre;
Mil quatre cens quatre vingtz, sans
5 Oster rien de son propre sens
Je le mys en françois delivre,
Et vous tous, a qui je le livre,
Notez et pesez a la livre,
Tout ainsi comme je le sens,
10 Et les plaisances du monde yvre
Vueillez laisser, et par bien vivre
Employer à Dieu voz cinq sens.
Qui vouldra de chascun chapitre
Sçavoir la maniere et le tiltre
15 Et de la matiere traictable
Il le sçavra par ceste table.

La table renferme en 204 vers le titre des chapitres des trois livres d'Innocent III. Les deux premiers ont chacun 38 chapitres et le troisième 15 seulement (2).

---

(1) Le poème renferme plusieurs expressions normandes que nous notons de suite :

Fremiz, pour fournir (v. 1072), *chanu*, pour moisi (v. 269), *qui* pour qu'il (v. 2815) (id. v. 2946) :

Qu'i jura qu'i luy donneroit;

touser ou *touzer*, pour tondre les brebis (v. 2959), *mucez*-vous, pour cachez-vous (v. 5044). D'après une opinion ce verbe viendrait de *mussare*. — *Carculle*, pour calcule (v. 165 du Blason), *dégane*, pour se moque (v. 246 du Blason), *bisson* pour buisson (t. II, p. 54, v. 38), etc.

(2) Le traité d'Innocent III, dans le manuscrit de Lyre, a 29 chapitres au premier livre, 41 au deuxième et 15 au troisième. — Dans Migne on trouve au premier livre 30 chapitres, 43 au deuxième et 17 au troisième.

Digitized by Google

Après la table, Guillaume Alexis donne lui-même, en 24 vers, l'explication du titre et l'analyse du poème (1).

Le texte d'Innocent indique le sujet du premier chapitre en ces termes : « *De miseria hominis. Jeremias* (2) *Quare de vulva matris*, etc. que notre poète traduit ainsi :

A quoy fuz je né de ma mère
30 Pour veoir telle douleur amere
Et la bresve conclusion
De mes ans en confusion?

Cette traduction poétique suit, autant que faire se peut, le texte et le rend en 83 vers (25-108).

Le deuxième chapitre traite *de vilitate materie* (3)

110 La matiere dont l'homme est fait,

d'après le récit de la Genèse. C'est le *memento homo quia pulvis est et in pulverem reverteris*, que l'Eglise adresse aux chrétiens, le Mercredi des Cendres (109-150).

Quant aux chapitres suivants (4), le bon moine toujours chaste dans ses paroles et trouvant la matière de trop difficile traduction, car

Le latin, dans les mots brave l'honneteté :
Mais le lecteur français veut être respecté,

a dit Boileau, notre moine dis-je, juge plus prudent, après

---

(1) C'est le prologue d'Innocent III modernisé.

(2) Nous donnons le texte des chapitres qu'Alexis lisait dans son manuscrit. Souvent le titre, écrit en lettres rouges, n'est pas le même que celui des éditions imprimées et les chapitres sont quelquefois réunis. Nous indiquerons, en note, les variantes de Migne *(Patrologiæ cursus completus* t. CCXVII, p. 702) par la lettre M.

Une fois pour toutes remarquons que ces changements ne sont pas le fait de notre bon moine, mais de son manuscrit.

M. Caput I. *De miserabili humanæ conditionis ingressu.*

(3) M. Caput II : *De vilitate materiæ ipsius hominis.*

(4) M. Caput III. *De vitio conceptionis.* — Caput IV. *De conceptione infantis.* — Ce dernier chapitre n'existe pas dans le manuscrit, il est réuni au IIIe. — Alexis prend à partir de : « *Habet enim anima tres naturales potentias* ». — Caput IV. *Quali cibo conceptus nutriatur in corpore* (M. *in utero*).

Digitized by Google

avoir donné le titre du chapitre, de le passer sous silence, en abrégeant même le quatrième *de imbecillitate infantis* (151-188).

Par cette suppression le cinquième chapitre du manuscrit devient le quatrième d'Alexis

IV De la hideur et grant faiblesse
Qui l'enfant moult travaille et blesse (189-230).

On y voit un tableau de toutes les misères humaines : aveugles, sourds, muets, boiteux, monstres, etc.

Lothaire dans son chapitre VI *de labore et partu et ejulatu infantis* (1), émet une singulière opinion : « *Omnes nascimur ejulantes ut nostram miseriam exprimamus. Masculus enim recenter natus dicit A, femina vero E*, etc. » et il cite à l'appui de son assertion le vers suivant :

Dicentes E vel A, quotquot nascuntur ab Eva

sans indiquer l'auteur. Notre poète traduit ainsi :

Pour la misere de nature
Demonstrer, toute creature
235 Humaine crie a sa naissance
C'est de douleur congnoissance.
La fille dit E, le filz A,
De quoy est fait ce nom Eva (2).
Ce fut nostre premiere mere.
240 En quoy de ceste vie amere

(1) M. VII, *De dolore partus*, etc.

(2) Le mss. 8336 de la bibl. Phillips (fol. 75 v°) attribue à Bozon une poésie sur l'Annonciation où se trouve la même idée :

Femele ke est née
Ben plorant dit E
Et male dit A.
En mounstrance de *ve*
Ke le num Eve
Pronuncia.
Ve est a dire
Dolur e ire
Ke Eve purchaza.
(Romania XIII, p. 519).

Digitized by Google

Verras signification,
Se tu, par aspiration,
Profferes les deux pars de Eva,
En disant par douleur : eu, a.
245 Nous devons bien noter cela.
Adam *virago* l'appella,
Avant qu'elle eust du fruit mangé;
Mais après son nom fut changé,
Et fut son ris mué en pleur.

(A suivre).

Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

Manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie

conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

(*Suite*)

Lettre 51, fol. 33. A une supérieure. Il la console sur la perte de quelques personnes qui lui étaient chères, il lui fait voir combien ces afflictions sont utiles, et lui parle d'un péril dont Dieu l'avait délivré. « ... Je vous dirai qu'hier il faillit à m'arriver « le plus grand accident du monde. Je faisois rebatir mon logis « dans mon abbaie, il étoit achevé, je montois pour le voir; au « moment que j'en suis sorti, la chambre que je quittois tomba à « cause d'une poutre du plancher d'en hault qui se rompit en un « instant, si Dieu ne m'eut préservé j'étois mort sans respirer, la « poutre et tout le plancher tomba tout à la fois; un de mes gens « qui étoit au pied du mur n'y fut blessé que légèrement par la « même protection... » 1er novembre 1662.

Lettre 52, fol. 34. A la même. Il lui marque combien il désire de se voir libre de ses affaires pour rentrer dans sa solitude. 16 avril 1663.

Lettre 53, fol. 34vo. A une religieuse. Il lui marque de telle sorte on doit regarder la vie et la mort avec les yeux de la foi. Il lui dit que l'union entre les amis ne peut être sincère si la charité n'en est le lien et qu'il n'y a rien de si opposé au salut dans les religions que la division.

Lettre 54, fol. 35. A une supérieure. Il lui marque que le temps

Digitized by Google

auquel il doit s'engager dans la vie solitaire s'approche, et témoigne une admirable confiance en la bonté de Dieu. 30 avril 1663.

Lettre 55, fol. 34vo. A la même. Il lui découvre le dessein qu'il a de s'engager dans l'ordre de Citeaux et fait voir les admirables sentiments d'humilité, de pénitence et de confiance en Dieu dont il était pénétré. « Je suis très persuadé que vous serez surprise « quand vous sçaurez la résolution que j'ai formée de donner le « reste de ma vie à la pénitence sous l'habit et dans la réforme de « S. Bernard... » 30 avril 1663.

Lettre 56, fol. 36vo. A la même. Il lui parle de son changement d'état et de la douceur qu'il y trouve. « Je vous dirai en passant « que j'ai changé d'habit, et par la miséricorde de Dieu, le joug « que j'ai embrassé me paroist tel que j'espère de le porter jusqu'à « la mort... » 15 juin 1663.

Lettre 57, fol. 36vo. A la même. Il témoigne une extrême satisfaction dans la vie qu'il a embrassée et lui dit l'heureux choix qu'il a fait d'un saint ecclésiastique pour remplir un de ses bénéfices. 5 août 1663.

Lettre 58, fol. 37vo. A la même. Il lui témoigne sa reconnaissance du zèle qu'elle avait eu de demander à Dieu qu'il le détachât du monde lorsqu'il y était le plus engagé. 16 août 1663.

Lettre 59, fol. 38. A une religieuse. Il l'assure que Dieu se servira de sa maladie pour la sanctifier si elle lui garde la fidélité qu'elle lui doit et lui recommande d'avoir de la confiance en Dieu et de la douceur. 10 février 1664.

Lettre 60, fol. 38vo. A une supérieure. Il lui répond qu'il ne la peut plaindre dans un emploi dont elle est très capable, et la supplie de prier Dieu de recevoir le sacrifice qu'il était sur le point de faire par la profession religieuse. 14 juin 1664.

Lettre 61, fol. 38vo. A la même. Il répond à la demande qu'elle lui avait faite de lui dire les sentiments qu'il avait eus en faisant sa profession. 31 juin 1664.

Lettre 62, fol. 39vo, A une religieuse. Il lui parle de la manière dont il vit avec ses religieux. « ... On ne se parle que trois fois la « semaine dans notre monastère; tout le monde y vit dans un « silence très exact. L'assistance du chœur, le travail manuel, un « peu de solitude et quelques occupations desquelles les supé- « rieurs ne se peuvent dispenser emportent tout le temps et me

Digitized by Google

« font dire que souvent la vie n'est pas assez longue pour les « services que l'on doit à Dieu... » 20 novembre 1666.

Lettre 64, fol. 40. A la même. Il lui donne quelques avis touchant sa conduite et lui parle d'une religieuse qu'elle voulait justifier dans son esprit; il lui dit qu'elle ne doit point se souvenir de son rang et qu'il employait à des choses les plus abjectes les gens de qualité qu'il avait sous sa conduite. « ... J'ay des gens de « maison sous ma conduite, mais je vous proteste que s'il y a « quelquechose de rude et d'abject à faire dans le monastère, que « c'est toujours pour eux et que je les traite extérieurement avec « moins de considération que les autres... »

Lettre 64, fol. 41. A une supérieure. Il lui parle de l'attrait qu'il a pour la solitude, et des dangers qui se trouvent dans le commerce des hommes. 9 août 1664.

Lettre 65, fol. 41vo. A la même. Il lui parle avec une profonde humilité des miséricordes que Dieu lui envoie et de son infidélité à en faire usage, et lui témoigne qu'il craint moins la réprobation des hommes que la bonne opinion qu'on paraissait avoir de leurs vies et de leurs personnes. Septembre 1664.

Lettre 66, fol. 42vo. A une religieuse. Il répond à ce qu'elle lui avait dit qu'il ne faut s'attacher qu'à Dieu pour conserver la paix dans ce monde, et lui parle de l'obligation qu'elle a de vivre dans l'obéissance, sans laquelle la retraite même est dangereuse. 3 décembre 1671.

Lettre 67, fol. 43vo. A la même. Il lui fait voir l'obligation qu'ont les personnes religieuses de ne s'occuper que des pensées de l'Eternité et qu'elles ne se sont retirées du monde que pour se préparer à la mort. 15 juillet 1671.

Lettre 68, fol. 44. A une supérieure. Il l'assure que l'obéissance seule l'a fait résoudre à quitter la retraite pour aller à Rome traiter des affaires de son ordre. 30 octobre 1664.

Lettre 69, fol. 44vo. A la même. Il l'avertit de son arrivée à Rome. « Je ne sçaurois me passer de vous dire que je suis arrivé « à Rome avec beaucoup de peine à cause des mauvais chemins, « ma seule incommodité est un peu de rume. J'ai trouvé en « passant à Florence Dom Cosme qui y est tombé malade, qui eut « une joie sensible de me voir; il me dit qu'il devoit venir à Rome « aussi tost que sa santé seroit un peu retablie. Je ne sçau- « rois vous dire combien nous y serons, cela dépend du cours

Digitized by Google

« de nos affaires qui ne se peuvent faire que par de grandes « longueurs... »

Lettre 70, fol. 45. A la même. Il lui raconte de quelle manière il a été reçu par le Pape. « Je vous dirai que j'ai eu l'honneur de « baiser les pieds de Sa Sainteté depuis cinq ou six jours; que je « fus auprès d'Elle une heure et demie et qu'on ne pouvoit pas « en attendre plus de marque de bonté et de bénignité qu'il nous « en fit paroitre dans ses paroles et dans l'air de son visage; « quand je les aurois inspiré moi-même elles n'auroient pas été « plus obligeantes; je vous avoue que j'en fus surpris. Il me dit « que non seulement il nous voioit agréablement, mais qu'il nous « avoit attendu; et sur ce que je lui dis quelque chose en témoi- « gnant que je n'osois pas espérer d'être admis à ses pieds une « seconde fois, il me repartit que non seulement une fois ou deux, « mais que toutes les fois que je le souhaitterois il en seroit bien « aise. Il me parla toujours latin avec une facilité et une élégance « admirable. L'affaire qui m'amène à Rome n'est pas terminée, « elle est dans les mains de Dieu, j'en espère bien, mais je ne vois « rien encore d'assuré. Le Pape qui a de très bonnes intentions « peut avoir d'autres vues que les nôtres. Des curiositez de Rome, « je ne vous en dis rien, je ne les vois point et je ne me sens « touché d'aucun désir de les voir. Les églises sont d'une beauté « admirable et je vous avoue qu'elles inspirent de la piété plus que « toutes celles de France, à cause de leur majesté, mais parti- « culièrement par la vertu secrète d'un nombre presque infini de « martyrs dont les corps y attendent la résurrection universelle... » 7 décembre 1664.

Lettre 71, fol. 45vo. A une religieuse. Il l'avertit que les principales vertus doivent être accompagnées d'une parfaite conformité à la volonté de Dieu et approuve une de ses nièces d'avoir accueilli avec fermeté la mort de son oncle. 1670.

Lettre 72, fol. 46vo. A une supérieure. Il se justifie sur la manière désavantageuse dont on avait interprété son départ de Rome et lui fait voir au contraire que la conduite qu'il avait tenue était propre à avancer leurs affaires. Il l'assure qu'il n'a rien fait en cela de son mouvement particulier et que, quelqu'amour qu'il ait pour la solitude, il ne fera pas un pas pour se la procurer qui soit contraire à l'ordre de Dieu. « ...Ceux qui n'étoient ni de nos amis ni bien « intentionnez pour nous y en ont donné de désavantageuses (expli-

Digitized by Google

« cations) et je m'y estois bien attendu lorsque je me suis retiré de « Rome. Cependant le bien de notre cause et la disposition des « choses qui nous étoient en ce tems là très favorables m'y obligea; « je ne le fis ny par humeur ni par passion... » 11 décembre 1664.

Lettre 73, fol. 48. A la même. Il lui parle des affaires de son ordre et de la soumission à Dieu dans laquelle il est, quelque mauvais succès qu'elles puissent avoir. 19 juin 1665.

Lettre 74, fol. 48vo. A la même. Il lui témoigne la peine qu'il a de se voir hors de sa solitude et lui parle de l'état des affaires de son ordre. « ...Pour nos affaires elles sont mieux qu'elles n'étoient « pas depuis que Monsieur le Cardinal de Retz est arrivé à Rome. « Comme il y prend toute la part que j'aurois pu désirer et qu'il « a une certaine considération dans cette cour, il y a grande appa- « rence qu'on ne nous fera pas tout le mal qu'on nous vouloit « faire... » 15 juillet 1665.

Lettre 75, fol. 49vo. A la même. Sur le même sujet. 18 août 1665.

Lettre 76, fol. 50. A la même. Il l'éclaire sur ce qu'elle désirait savoir touchant sa conduite à l'égard de sa famille et l'assure que n'ayant rien fait en cela que pour la déchéance de sa conscience, il se met peu en peine du jugement des hommes. 4 septembre 1665.

Lettre 77, fol. 51. A la même. Il témoigne une admirable soumission à Dieu pour le succès des affaires de son ordre et lui fait voir combien les pensées et les sentiments de ceux qui cherchent Dieu sont différents de ceux des gens du monde. Il parle de la réputation qu'avait à Rome M. le Cardinal de Retz. « ...Nous fîmes « hier une dévotion qui s'appelle la visite des neuf églises; c'est « la première dévotion de Rome. Ce sont des lieux d'une sainteté « admirable par le nombre des martyrs et la quantité de sang qui « y a été répandu. Pour ce qui est de M. le Cardinal de Retz, je « ne sçai point quel est son crédit dans Rome, mais je sçai bien « qu'on ne peut avoir plus de réputation qu'il en a... » 14 septembre 1665.

Lettre 78, fol. 52. A la même. Il lui témoigne son ennui sur la longueur des affaires qui le retenaient à Rome, et en même temps, la joie qu'il ressent de ce que Dieu l'a traité en l'affligeant comme il traite ceux qu'il aime. Il lui parle de la mort d'une de ses sœurs. « ...Nos affaires se rendent immortelles et je passe ici ma vie dans « une langueur et une misère que je ne puis vous exprimer. Rome « m'est aussi peu supportable que la cour me l'étoit autresfois, et

Digitized by Google

« hors la consolation que je trouve dans la visite des Lieux Saints,
« je ne croirois pas qu'il y eut d'état comparable au mien... On
« me vient d'écrire la mort d'une sœur que j'avois en Auvergne
« qui étoit plus jeune que moi de plusieurs années : Dieu m'avertit
« de me hâter de faire pénitence. Je ne lui demande point une
« longue vie, parce qu'elle ne me sert qu'à l'offenser davantage,
« mais je le prie d'abréger ma pénitence en abrégeant mes jours
« et de me juger dans sa miséricorde ». 15 octobre 1665.

(A suivre). Etienne DEVILLE.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La musique et les musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle (1).

Jamais, à aucune époque de l'histoire, la musique ne fut plus en honneur qu'au moyen-âge. L'Église en fit un des commentaires de son enseignement pieux, prenant bien soin de la régler par des lois hiérarchiques pour la conserver digne du noble rôle dont elle était chargée. Aussi, les réformateurs les plus sévères, comme saint Bernard, ne craignirent-ils point de garder la musique au premier rang, se contentant d'émonder les frondaisons trop touffues dont l'art populaire l'avait surchargée.

La curieuse plaquette que vient de publier M. Pierre Aubry, uniquement basée sur un document de premier ordre, le fameux *Regestrum visitationum* d'Odon Rigaud, prouve que l'art musical n'était pas étranger à notre province au XIIIe siècle, mais il faut le reconnaître, l'éducation artistique du clergé normand laissait beaucoup à désirer. Les expressions dont se sert le prélat ne laissent aucun doute à ce sujet : « *noluit cantare et dixit se nichil scire de cantu* » dit-il en parlant de Nicolas Quesnel présenté à la cure de Vinemerville. C'est surtout parmi le clergé régulier que se rencontre le plus mauvais vouloir, ce qui amène sous la plume du zélé prélat de fâcheuses remarques au cours de ses visites : « *non dicebant horas suas cum nota* » écrit-il bien souvent, parlant des moines des prieurés. Il eut l'occasion de sévir contre un vicaire nommé Lucas qui, non content d'avoir dans la vie privée des mœurs déplorables, dormait quand il était au chœur « *dormiebat in choro sepissime* » au lieu de chanter l'office.

(1) *La musique et les musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle d'après le « Journal des visites pastorales » d'Odon Rigaud* par M. Pierre Aubry, archiviste paléographe. Paris, Honoré Champion, 1906, in-4o de 57 pages, figures et morceaux notés.

Digitized by Google

L'histoire nous apprend qu'Odon Rigaud fut un saint prélat, nous le croyons sans peine, car il lui fallut une patience divine pour ne point sortir de sa mansuétude coutumière qui se traduisait, plus ou moins mélancoliquement par ces mots « *injunximus hoc emendari* ». Sans nous arrêter trop longtemps à ces questions de détail qui caractérisent trop souvent notre humaine nature, il est fort intéressant de constater avec M. Aubry, la part active que prenait l'archevêque de Rouen, à l'exécution ponctuelle de la liturgie.

En ce qui concerne la musique religieuse, il faut se rappeler que lorsque s'ouvrit le XIIIe siècle, les écoles, malgré quelques périodes de défaillance momentanée, s'étaient singulièrement multipliées; non seulement les principales abbayes et les cathédrales possédaient toutes une école et une maîtrise, mais un grand nombre de professeurs particuliers enseignait la musique. Les cathédrales et leurs maîtrises avaient aussi une rude concurrence dans les abbayes, où la musique n'était pas non plus négligée. La Normandie fut une terre d'élection pour la cantilène liturgique : l'ordre bénédictin y parut, comme partout où s'élevaient ses abbayes, le conservateur par excellence de la tradition grégorienne. On sait en effet que des monastères sont sortis les théoriciens et les compositeurs les plus illustres du moyen-âge : plus d'un musicien tira son nom, comme Réginon de Prum, de l'abbaye où il avait étudié et enseigné. Les grandes écoles du Bec, de Saint-Evroult, de Saint-Ouen-de-Rouen, de Caen, du Mont-Saint-Michel produisirent quantité de monuments de la plus haute importance. A Rouen, le couvent de Sainte-Catherine avait une école excellente.

Il est très intéressant de suivre, dans l'étude de M. Aubry, l'histoire de la théorie et de la pratique d'un art qui eut tant de succès au moyen-age. Les textes du Journal d'Odon Rigaud relatifs aux écoles de chant se rapportent aux Andelys et c'était le sacriste qui était tenu d'avoir cette école; ce qui doit s'entendre que le sacriste n'était que l'économe ou l'administrateur, rien de plus. L'Église qui avait parfaitement constitué son organisation en prenant pour règle une hiérarchie sévére et inflexible, ne pouvait pas naturellement livrer au hasard l'enseignement d'un art aussi important que la musique. Aussi depuis l'évêque jusqu'à l'humble prêtre suburbain qui enseignait le plain-chant, tout était régularisé et hiérarchiquement établi.

Digitized by Google

Il ne faut pas s'attendre à rencontrer, dans le journal de l'archevêque de Rouen, beaucoup d'exemples de pédagogie musicale, et pourtant on y trouve bon nombre de détails se rapportant surtout à l'exécution du plain-chant et de la psalmodie. Il y est question du tuilage et de la suppression du repos à la médiante. On sait que le tuilage consistait, non dans la précipitation du chant psalmodique, mais dans l'attaque du commencement d'un verset avant que l'autre chœur ait terminé le verset précédent. Cette coutume a été en usage au XIIIe siècle, à en juger par les textes des canons des conciles. On tuilait à Saint-Amand-de-Rouen, au chapitre des Andelys et on oubliait la médiante au chapitre de Rouen et aux Andelys, ces incorrigibles têtus que l'auteur a si spirituellement portraicturés, page 22 de son étude. Bien souvent, le prélat se plaint de ce que l'office n'est pas chanté; il le constate au prieuré de Saint-Martin-la-Garenne et à Gasny où par trois fois les moines résistent à ses injonctions et même à Avranches, au chapitre, où le clergé récitait à voix basse l'office des morts.

Nous n'insistons pas sur les fêtes joyeuses qui ont servi de thème à M. Aubry pour esquisser un très curieux tableau de la fameuse fête des Innocents; la gravité du culte s'efface pendant quelques jours pour faire place à une liberté que l'Église, par la voix de ceux qui parlent en son nom, voudrait paisible et souriante, mais qui bientôt dégénère en licence. Nous trouvons, dans la brochure que nous étudions, la mention des épîtres farcies que les nonnes chantaient et que l'archevêque proscrivit dans les abbayes de Caen et de Montivilliers. On doit savoir gré à M. Aubry de nous avoir fait connaître les textes et la notation de deux de ces épîtres d'après un manuscrit de l'église d'Amiens.

Nous renvoyons le lecteur aux pages que l'auteur consacre aux « *inordinaciones* » qui, dans l'esprit du prélat, troublaient la sérénité de la vie religieuse; il y a là quelques détails assurément fort pittoresques, mais qui nous entraîneraient trop loin si nous en abordions l'examen.

Nous ne pensons pas non plus qu'Odon Rigaud eût eu la préoccupation de ne rencontrer que de bons manuscrits liturgiques, au texte correct; il se borne le plus souvent à en constater le manque ou le mauvais état sans aucune allusion qui puisse autoriser une pareille supposition. Le zèle dont le pieux arche-

Digitized by Google

vêque fait preuve ne dépasse jamais les bases de la plus sage prudence.

L'histoire musicale religieuse en Normandie est toujours à faire; la plaquette de M. Aubry nous fait désirer un plus grand ouvrage dans lequel l'auteur condensera sa science d'érudit avec sa subtilité d'esprit, deux qualités d'où dépendent bien souvent le succès d'un livre. Les origines de la musique sont encore mal expliquées; beaucoup de documents restent à découvrir, et les quelques historiens qui ont daigné s'occuper de musique n'ont pas, à l'exemple de M. Aubry, tiré des textes qu'ils possédaient tout le parti possible.

Aucune époque, plus que le XIIIe siècle, ne mérite à plus juste titre le nom d'âge de transition; c'est une période relativement simple. La recherche scholastique qui domine au XIVe et XVe siècles n'oppose pas encore ses entraves à l'imagination des artistes, la musique a cessé de balbutier, mais elle bégaye encore, c'est le moment de formation où on peut recueillir dans ces phrases encore enfantines, mais déjà compréhensibles, le vrai sens primitif d'un art qui, en fait de musique religieuse, parvint tout de suite à son apogée, a mis plus de dix siècles à se former et qui n'est pas encore arrivé aujourd'hui à sa dernière évolution.

On ne saurait trop encourager ce genre de travaux, surtout basés sur de pareils documents qui éclairent l'histoire d'une lumière nouvelle et qui parviennent bien souvent à dissiper de grossières erreurs dont l'ignorance est presque toujours la seule excuse!

Etienne DEVILLE.

CHAPITRE ÉPISCOPAL D'APRÈS LE GRAND POUILLÉ DU DIOCÈSE D'ÉVREUX, par M. l'abbé CH. GUÉRY. — Évreux, imp. Odieuvre, 1906; in-8° de 153 pp. et 1 pl.

En vérité, la *Revue catholique* avait grandement raison de constater naguère que l'année 1906 a été bonne pour l'histoire ecclésiastique de l'Église d'Evreux. Mais il lui faut aujourd'hui avouer humblement qu'elle ignorait alors l'un des meilleurs arguments pour son affirmation.

Digitized by Google

Ce *Chapitre épiscopal* est un excellent résumé de quatorze registres in-folio conservés aux archives de l'Eure. M. l'abbé Guéry y a habilement fondu des renseignements complémentaires puisés à une trentaine de sources soigneusement énumérées.

Armé de cette masse énorme de matériaux, M. Guéry a dressé la liste de tous les chanoines d'Evreux depuis le XIe siècle jusqu'en 1789, soit environ quinze cents noms. Ce Chapitre a eu à sa tête soixante-douze doyens. Enfin son livre d'or compte quarante-quatre dignitaires devenus recteurs de l'Université, protonotaires, évêques, archevêques ou cardinaux.

De plus, chaque paroisse inscrite dans cet inventaire a ici, depuis la fin du XVe siècle, ses curés, leurs présentateurs, et la valeur de la cure vers la fin du XVIIe siècle.

Tel est cet admirable monument de statistique, dressé par un labeur non moins ingrat que patient à la gloire du beau diocèse d'Évreux; monument unique sans doute dans la bibliographie de la France ecclésiastique.

L'abbé A. Tougard.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Cartes de circulation à demi-place départementales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement *Ouest* entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau de l'*Ouest* sont répartis en deux catégories :

1re CATÉGORIE		2me CATÉGORIE	
Calvados	Orne	Eure-et-Loir	Mayenne
Côtes-du-Nord	Seine	Finistère	Morbihan
Eure	Seine-et-Oise	Loire-Inférieure	Sarthe
Ille-et-Vilaine	Oise	Maine-et-Loire	
Manche	Seine-Inférieure		

Les cartes sont délivrées pour les départements de chaque catégorie moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re Catégorie	2e Catégorie
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes pendant :	6 mois	60 fr.	50 fr.
	1 an	80 «	65 «
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes pendant :	6 mois	40 «	32 «
	1 an	50 «	40 «

Digitized by Google

C. — Cartes donnant droit à des billets à demi tarif de 3e classe seulement pendant	6 mois	25 «	20 «
	1 an	30 «	25 «

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer. Le porteur de la carte A ayant choisi à son gré, l'une des trois classes, le porteur de la carte B la 2me ou la 3me classe à l'exclusion de la 1re, et le porteur de la carte C n'ayant droit qu'à la 3me classe seulement.

Ces billets à demi tarif seront délivrés au titulaire sur la présentation de sa carte au guichet des gares et haltes du département qu'elle concerne.

Aux amateurs de cartes postales

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleurs les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres, *viâ* Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de huit cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 19, rue de l'Ecole, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine; Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

16me ANNÉE — 4me LIVRAISON

15 JANVIER 1907

Abbé C. Guéry : Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Cte E. Fourier de Bacourt : M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (*suite*). — L. Couppey : L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés *(suite)*. — Baron M. de Frédy : La Trappe de Bricquebec. — J.-L. Adam : Le cardinal Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1907

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME LIVRAISON

I. — Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre (*suite*) . . . . . **Abbé C. Guéry.** 173

II. — M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) (*suite*). **Cte E. Fourier de Bacourt.** 189

III. — L'abbaye de Notre-Dame du Voeu, près Cherbourg : ses abbés (*suite*) . . . . . **L. Couppey.** 199

IV. — La Trappe de Bricquebec. . . . . **Bon de Frédy.** 206

V. — Le cardinal Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances (1453-1470) (*suite*) . . . . . **J.-L. Adam.** 212

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Voeu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur les manuscrits relatifs a l'histoire de Normandie conservés a la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Le cardinal Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances (1453-1470), par l'abbé J.-L. ADAM, aumônier de l'Abbaye de Montebourg (*suite*).

Autour de Richard Simon : son testament, par Edouard LE CORBEILLER.

Dom Jacques Louis Le Noir et son inventaire des titres normands de la Chambre des Comptes, par Etienne DEVILLE.

Digitized by Google

GUILLAUME ALEXIS

DIT

LE BON MOINE DE LYRE

(Suite)

Huit vers seulement rendent le chapitre VII *de nuditate* (1) et vingt cinq le chapitre VIII *quem fructum homo producit* (273-308).

Quelle peinture du vieillard au chapitre suivant! Quand, par extraordinaire, un homme parvient à un âge avancé, dit Alexis,

L'esprit luy fault, put son alaine
Sa teste ça et la demeine,
345 Qui est froide comme gellee.
Il a la face ridellee;
Se besse devant et est gourt (2);
Les jambes luy faillent tout court.
Il est chacieux et morveux,
350 Et luy tombent tous les cheveulx.
Ses mains tremblent, ses dens pourrissent,
Et ses aureilles assourdissent. etc...

(1) M. Caput VIII : *De nuditate hominis*. — Alexis s'arrête à ces mots : « *Si quis autem indutus ingreditur attendat quale proferat indumentum. Turpe dictu, turpius auditu, turpissimum visu. Fædam pelliculam sanguine cruentatam. Hæc est illa maceria de qua Thomas inquit in partu : Quare divisa est propter te maceria?... Et ob hanc causam vocavit nomen ejus Phares, quod interpretatur divisio.* (Gen. XXXVIII).

(2) Gourt, pour engourdi, expression restée dans le patois normand. La Fontaine l'a employé dans son conte *les Rémois* : « Il s'en alloit
Battre sa femme et dire au peintre rage,
Et témoigner qu'il n'avait pas les bras gourds. »
(Patois normand).

Digitized by Google

Mais non content de traduire son auteur, le bon moine ajoute à ce tableau du vieillard ces vers :

Il a paour que les biens luy faillent,
Il promect d'ennuyt a demain,
Il a paour d'avoir courte main,
375 Et si a desir et envye
De tousjours alonger sa vie.
Il se donne de tout merveille;
Tousjours a la puce en l'aureille.
Tousjours se plaint, toujours lamente,
380 Jamais de rien ne se contente.

Puis viennent, en quelques vers, les chapitres X *de labore mortalium* (393-424); XI *de studio sapientum* (425-488); XII *de variis hominum studiis* (489-570); et XIII *de diversis anxietatibus* (571-662) qui renferment souvent les mêmes idées. On y voit en particulier, les sujets d'étude des savants du moyen âge, désireux de savoir

431 Combien est large cestuy monde
Et combien est la mer profonde
Ilz s'enquerent de toutes choses
Qui sont dessoubz les cieulx encloses
435 Et de disputer ne se faignent;
Tousjours appreignent ou enseignent :

Nos socialistes liraient avec grand plaisir le chapitre XV (1) *de miseria servorum*, mais non le passage *et dominorum* (663-740).

C'est avec bonheur que notre bon moine a du traduire le chapitre XVI : *de miseria continentis et conjugati*, dont les idées concordaient si bien avec celles du *Blason des fausses amours!* (741-906. Aussi se hasarde-t-il à développer un peu son texte! Lothaire avait dit simplement que l'homme marié « *distrahitur per multas angustias, et in sollicitudines varias dissecatur, ut filiis et uxori, famulis et ancillis necessaria quærat et subministret* » : Alexis traduit :

Oultre plus, s'aulcun se marie,
780 Qu'il a de maulx, vierge Marie!

(1) Le XIV est celui : *de miseria pauperis et divitis.* — M. *De miseria divitis et pauperis.*

Digitized by Google

Tandiz qu'il est en mariage,
Il est divisé en courage
Souventeffoys d'avecques Dieu,
Car il faut aller en maint lieu
785 Pour sa vie gaigner, et aussi
Il a travail, peine et soucy
Pour sa femme, pour sa famille,
Ou pense marier sa fille,
Et mectre son fils à l'escolle;
790 Et quant tout son fait bien recolle
Se soucye en mille manieres.
Il fault payer les chamberieres,
Il fault autres servans loer,
Il fault becher, il fault hoer;
795 Ainsi l'homme a souvent a faire
Pour querre ce qu'est necessaire, etc. (1)

Le chapitre XVII d'Innocent III *de miseria bonorum et malorum* renferme 109 vers (907-1016); le XVIIIe *de hostibus hominis*, 66 (1017-1082); le XIX° *de carcere anime* (2), 17 (1083-1100);

---

(1) Lothaire en écrivant cette phrase : « *Tria sunt enim, quæ non sinunt hominem in domo permanere, fumus, stillicidium et mala uxor* » ainsi traduite par Alexis :

Troys choses gardent homme d'estre
810 Paisiblement dedans son aistre,
C'est assavoir : pluye, fumee
Et femme de noise allumee,

connaissait-il les trois mots de l'Evêque de Lincoln? Ce prélat, nommé Alexandre, évêque en 1123, mort en 1147, donna ces trois paroles au poète Guillaume Hermann, prétendant que ces mots *fumée*, *pluye* et *femme* chassaient un homme de sa maison, et engageant le poète à traiter, en vers, un sujet aussi bizarre. (Cf : Appendice I, p. 258.)

Le poète fit sur ce sujet 844 vers en disant que la maison c'est le ciel, la fumée, l'orgueil; la pluie, la convoitise et la méchante femme, la luxure : trois vices qui expulsent l'homme du ciel. — Innocent III, né vers 1660, vint à Paris finir ses études et put avoir connaissance de ce curieux poème. (Cf : *Essais sur les Bardes*, t. II, p. 274.)

(2) M. Caput XXI *de carcere animae quod est corpus*. — XXII *de brevi lætitia hominis*. — Les éditeurs remarquent qu'Alexis ne traduit pas les vers d'Horace :

Digitized by Google

le XXe *de brevi leticia*, 29 (1101-1130); le XXIe *de inopinato dolore*, 31 (1131-1162); le XXII *de vicinitate mortis*, 35 (1163-1198); ls XXIIIe *de terrore somniorum*, 45 (1188-1244); le XXIVe *de compassione* (1). 39 (1245-1284); le XXVe *de diversis generibus tormentorum* (2), 29 (1285-1314); le XXVIe *de subitis infortuniis*, 15 (1315-1370).

Au chapitre suivant Alexis traduit l'histoire de cette femme qui, d'après Josèphe (3), mangea son enfant pendant le siège de Jérusalem (1371-1492). Le dernier enfin prouve que

Nul homme n'est de peine exempt
Tant soit il juste et innocent (1493-1521)

puis le poète ajoute de lui-même :

En peines donc et en tormens,
En fain, soif et nécessité,
1525 En povreté et vie amere,
Depuis le ventre de ma mere
En attendant la mort fault vivre.

Ainsi finist le premier livre
Qui déclare, si bien l'entends
1530 Comme tout homme passe temps.

Le second livre du bon moine de Lyre est beaucoup plus long

Invidus alterius rebus marcescit opimis
et
Invidia Siculi non invenere tyranni
Majus tormentum.
(*Hor. Ep.* I, II, 57)

mais ils manquent dans le manuscrit.

(1) M. Caput XXVI *de compassione amicorum.*

(2) M. *De innumerabilibus speciebus ægritudinum* forme le Chapitre XXVIII.

Le XXVIe du manuscrit est le XXVIIe de Migne.

Le XXVIIe du manuscrit est le XXIXe de Migne.

Et le XXVIIIe du manuscrit est le XXXe de Migne.

(3) *De bello judaico* VII, c. 13. — Lyre avait cet ouvrage qui se trouve encore aujourd'hui à la bibl. de Rouen (no 1124 U 66 actuellement no 66).

Digitized by Google

que celui d'Innocent III (1), parce qu'il a développé les exemples que Lothaire indiquait d'un seul mot. Il y a plus de 2900 vers! Fatigué, sans doute, de toujours traduire la pensée d'autrui et sentant venir l'inspiration, longtemps contenue, Alexis s'est laissé entraîner par son naturel.

On constate sa première fugue à l'histoire de Balaam : *Balaam asella redarguit*, dit Lothaire, *pedes sedentis attrivit, quia captus cupiditate promissorum disposuerat maledicere Israeli* ». — Quel thème pour notre poète et quelle tentation!... Enfin pour une première fois il ne donnera que 62 vers sur cette histoire, comme pour se faire la main! Pourquoi s'en plaindre? C'est une excellente occasion, dans ce long poème, de retrouver, et pour le fond et pour la forme, notre bon religieux.

Il n'y a que le premier pas qui coûte! Lothaire se contente de dire : « *Achan populus lapidavit quia tulit aurum et argentum de anathemate* », 92 vers d'Alexis commentent ce passage : l'histoire d'Achab demandera 97 vers : *Naboth interemptus est, ut Achab ejus vineam possideret;* celle de Giezi ira du vers 2177 au vers 2242, etc.

Après ces quelques échappées, le bon moine reprend sa traduction. Ici le manuscrit de Lyre intervertit les chapitre du texte de Migne : les X, XI, XII (2), XIII, XIV, XV et XVI du mss., sont dans Migne les XIX, XV, XVI, X, XI, XII et XIII.

Notre poète se remet donc au texte, depuis le chapitre X (vers 2331) jusqu'au XVIII (vers 2674). Mais comme il est intitulé : *Exempla contra gulam*, Guillaume Alexis profite de l'occasion, pour commenter ces exemples et en ajouter quelques autres. Nous avons ainsi l'histoire d'Esaü (2677-2720); du grand pannetier de Pharaon (2721-2731); des Israélites au désert, qui n'est pas dans

---

(1) Le mss. commence la seconde partie sans titre de chapitre : SECUNDA PARS, « *Tria maxima homines solent affectare*, etc. » — Les chapitres ayant ensuite même titre et même ordre jusqu'au Xe, inutile de les citer. Disons seulement que le moine de Lyre, au chapitre V, n'a pas la citation du psaume XLV : « *Frater non redimit, redimet homo? non dabit Deo placationem suam, nec pretium redemptionis animæ suæ, laboravit in æternum, et vivet adhuc in finem* ».

(2) Au chapitre XII (M. XVI) le mss. omet la citation du psaume XLVIII à partir de « *quoniam cum morietur, non accipiet hæc omnia, neque simul cum codescendet gloria domus ejus* ».

Digitized by Google

le texte (2732-2752); de Balthasar (2753-2801), d'Hérodiade (2802-2848), du mauvais riche (2849-2872).

Le chapitre suivant : *de ebrietate* lui fournit encore des exemples à exploiter! (1) Celui de Noé (2919-2930), de Loth (2931-2956), d'Amon (2957-2969), d'Holopherne (2) (2970-3046), Lothaire avait dit tout simplement : « *Ebrietas enim veranda nudavit, incestum commisit, filium regis occidit, principem etc.* ».

Alors lui revient en mémoire une de ces bonnes histoires que les religieux aiment à raconter, pendant les récréations, sans se préoccuper de leur véracité :

Jadis, a ung ancien pere,
Pour lyre l'evangile, ung frere
Demanda benediction :
Il respondit sans fiction :
3075 « *Potum servorum suorum*
« *Benedicat rex celorum!*
« Le roy des cieulx soit beneissans
« Le vin de ses obeissans! »
Ce n'estoit pas bien a propos
3080 Mais quoy? Par avant son repos

---

(1) En bon normand Alexis n'oublie pas la boisson du pays :

2887 Oultre plus, il ne suffist pas
Avoir du vin pour son repas
Ou du cidre...
et plus loin :
Jehan Baptiste, filz Zacharie
Cousin de la Vierge Marie
2915 Fut aux desers jusqu'a la fin
Sans boire *ni citre* ne vin.

(2) Dans ce récit il dit qu'Holopherne assiégait, non Béthulie, mais Jérusalem. — Le magnifique mss. in-folio de Lyre, aujourd'hui à Rouen (nº 2-3), où se trouve l'histoire de Judith, porte bien Béthulie, de même que le mss. nº 46. C'est donc un *lapsus calami*. — Après la mort du général, Alexis dit naïvement, de Judith,

Les huyssiers passer la laissèrent
3030 Car sans contredit ils penserent
Qu'elles allassent à l'église
Pour prier Dieu tout a leur guyse.

Digitized by Google

Avoit tant beu et gourmandé,
Que, quant *jube* fut demandé,
Il pensa que boire devoit.

On voit d'après ces citations que Guillaume Alexis, dans ce long poème, ne s'est pas astreint au rôle ingrat de traducteur, mais qu'il y a mis grandement du sien. Les exemples contre le péché de luxure, simplement énumérés par Innocent III, donnent lieu à de nouvelles gloses.

Sodome et Gomorrhe (3169-3192), Dina (3193-3228), Her et Onam (3229-3262), les Benjamites (3263-3302), les fils d'Héli (3303-3332), David (3333-3384), Amon (3385-3390), Suzanne et les vieillards (3391-3512), Ruben (3513-3528), Samson (3529-3572), Salomon (3573-3602).

Comme au premier livre notre moine rencontre ici deux chapitres (XXIV et XXV) qui n'auraient pu se traduire en français, et il passe de suite à l'orgueil, *de ambitioso* (1).

Les exemples reviennent et aussi les commentaires du poète normand. Simon le Magicien (3681-3690), Coré, Dathan et Abiron (3691-3706), Absalon (3707-3766), Lucifer (3829-3864), Nabuchodonosor (3875-3900), la tour de Babel (3901-3912), Goliath (3913-3926), Aman (3927-3960), Nichanor (3961-3986), Antiochus (3987-4014), Pharaon (4015-4034), etc.

Les deux derniers chapitres du second livre de Lothaire : XLII *De doloribus. quos mali patiuntur in morte* et XLIII : *De adventu Christi ad diem mortis cujuslibet hominis*, n'existent point dans le mss. de Lyre.

Enfin vient le troisième livre qui renferme à peine 900 vers (4437-5310). Comme au deuxième le manuscrit ne donne pas le texte de Migne et commence de suite : *de putredine cadaverum* (4439-

---

(1) Le chapitre XXVI devient alors le XXIV d'Alexis, Voici les titres des chapitres :

Manuscrit	Migne
XXVII. *De fraude ambitiosorum.*	*De miseria concupiscentia ambitiosorum.*
XXVIII. *Contra fraudem* id.	*De ambitionis exemplo.*
XXIX. *Quod brevis sit et misera vita magnatum.*	*De brevi et misera vita magnatum.*

Digitized by Google

4516), le 2e chapitre *de tristi memoria damnatorum* (4517-4558), le 3e *de inutili pœnitentia damnatorum* (4559-4600), le 4e *de pœnis inferni diversis* de Migne est réuni, par le manuscrit, au précédent, d'où le 5e *de ineffabili augustia damnatorum* (4601-4624) devient le 4e; le 5e *de igne gehennali* très abrégé par notre traducteur (4625-4660); le 6e *de tenebris inferni* (4661-4696), le 7e *de confusione pœnarum* (4697-4724), le 8e *de indeficentia tormentorum* et le 9e *quare reprobi nunquam liberentur a penis* (4725-4870), le 10e *de suppliciis æternalibus* (4871-4914), le 11e *de die judicii* (4915-4961), le XIIe *De præcedenti tribulatione* (4962-5095), le XIIIe *de justitia judicis* (5096-5149), le XIVe *de divino judicio* (5150-5207) et le XVe *quod nihil proderit dampnandis* (5208-5261) (1).

Guillaume Alexis, au traité d'Innocent III, ajoute six strophes, comme conclusion, et, les cinq premières sont en vers à queue annuée (2), c'est à dire que la consonnance de la rime se retrouve en tête du vers suivant. Voici la première :

Escoutez, vous, qui a grant *laise*
L'aise du corps voulez *amer*.
*Amer*ement celluy ample *aise*
5265 *Plaise* ou non, trouverez *amer*.
A mer ou les vents sont en*semble*
Semble ce monde plain d'he*las*.
Las! tout le bien que homme y as*semble*
Semble a coup et le laisse las.

---

(1) Voici les variantes de Migne ;
Caput X : *Cur reprobi nunquam liberabuntur a pœnis.*
— XI : *Testimonia de suppliciis*, etc.
— XIII : *De judicium præcedente tribulatione.*
— XV : *De potentia, sapientia et justitia judicis.*
Le chapitre XIV de Migne : *De signis judicium præcedentibus*, est réuni, dans le mss. de Lyre, avec le précédent et n'en fait qu'un.

(2) P. Fabri lui donne le nom de « rithme enchainée ». Voici la règle qu'il pose à ce sujet : « ... s'ensuit une manière de rithme, quant le terme équivoque termine une ligne et iceluy terme equivoquement pris recommence la prochaine ligne; et est appellée ceste maniere de rithmer rithme enchainee, et doit estre le dict terme de deux syllabes du moins ».

(*Grand art de rhét.* t. II, p. 41)

Digitized by Google

La dernière est dans le goût de l'époque :

Cy finissent en brefve espace,
Pour eulx qui ont passé sept ans,
5305 Ung Passe temps et ung temps passe
Et ung jamais ne passe temps.
Dieu nous doit si bien temps passer
Et nostre passe temps sçavoir,
Que quant viendra au trespasser
5310 Puissons tous paradis avoir!

Nous n'avons pas, ici, à donner notre appréciation sur le traité d'Innocent III. Quoique l'auteur (1) des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* ait dit que « tout homme et toute femme qui passera son temps à le lire, n'aura lu qu'un mauvais sermon rimé, toujours sur le même ton, très ennuyeux », tel n'est pas notre avis. Sans doute ce poème n'est pas un passe temps fort agréable, au point de vue mondain, mais un passe temps très utile au point de vue chrétien.

Lothaire en l'écrivant, et notre bon moine en le traduisant, n'avaient aucunement l'intention de favoriser les passions, comme certains romanciers modernes, ou même certains poètes du xve siècle, mais de fournir aux fidèles une lecture saine, nourrie d'Écriture sainte et remplie d'exemples frappants, capables de faire détester le vice et de porter les hommes à la vertu.

Au reste les seize éditions du xve siècle de l'œuvre d'Innocent III, énumérées par M. E. Picot, outre les nombreux manuscrits des monastères, prouvent le succès obtenu par son livre *de contemptu mundi*.

Si nous avons souligné, dans cette analyse, certaines fugues d'Alexis, en dehors du texte, ce n'était certes pas pour le blâmer, ni pour traiter de verbiage notre poète, arrivé à cet âge où l'homme

359 est a trop parler hastif

d'après lui, bien au contraire! Nous étions heureux de retrouver l'auteur du *Blason* toujours inventif, clair et original.

---

(1) A. R. de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy et A. G. Contant d'Orville (70 vol. in-8°, 1779-1784).

Digitized by Google

La forme du poème est très simple. Ce sont des vers octosyllabiques dont les rimes forment : aa bb. — Les six dernières strophes, seules ont leurs rimes alternées : a b a b.

LE MARTYROLOGUE DES FAULSES LANGUES

Le Martyrologue *des faulses langues* est, sans contredit, l'œuvre de Guillaume Alexis. Du Verdier, au xvie siècle, avait eu entre les mains une édition imprimée à Rouen, par Jacques le Forestier, vers 1490, qui lui permit d'attribuer ce poème à notre bon moine et d'en citer onze proverbes, pris à différents endroits.

Quelques années après, Guillaume Colletet, dit dans sa notice : « Alexis dans le Martyrologe finit ses couplets par un proverbe, ce qui a été sans doute imité par Jean Godard Parisien, qui dans ses *Amours de Flore* a fini tous ses sonnets par une sentence ou un proverbe » (1).

Cependant comme le Poème avait été imprimé, sans nom d'auteur, MM. A. Piaget et E. Picot n'osaient, malgré l'autorité de la Croix du Maine, l'attribuer au moine de Lyre. Mais en examinant de plus près le premier dizain, qui précède l'édition de Gillet Couteau, ils y reconnurent, à n'en pas douter, les restes d'un acrostiche. Les initiales forment

Fq EGVs Mp AL.

Le dizain maladroitement remanié devait porter au début :

FrerE GVillauMe ALecis.

L'édition de Du Verdier avait certainement cet acrostiche,

---

(1) Colletet, né en 1598, mort en 1659, connaissait certainement les Bibl. franç. de la Croix du Maine et de Du Verdier, qui étaient tous les deux de la seconde moitié du xvie siècle. Il a du puiser à cette source, en ajoutant la phrase au sujet de Jean Godard. — Cet auteur (Jean Godard) a fait des sonnets héroïques, où il célèbre les victoires d'Henri IV, qu'il appelait les trophées du grand monarque, imprimés à Lyon en 1590, loués par les contemporains.

Cf : A. Canel, t. II, p. 296 : *Vers proverbialisés.*

Digitized by Google

ce qui lui a permis de désigner, sans hésitation, l'auteur du Martyrologue.

Ainsi que le titre l'indique le *Martyrologue des fausses langues* est une diatribe contre les parjures, les menteurs et les médisants. Guillaume Alexis emploie, pour la première fois, la prose et les vers, ce qu'il fera davantage encore dans son dernier livre *le Dyalogue du crucifix et du pelerin*. La prose est très médiocre, comme celle de tous ses contemporains. Il semble qu'on ne savait bien s'exprimer, alors, qu'en vers. Dans ce cas il y a clarté, élégance, originalité; dans l'autre au contraire on ne trouve que lourdeur, obscurité, prétention. On pourra, dans un instant, en juger par un extrait.

MM. A. Piaget et E. Picot ont donné le *Martyrologue* d'après l'édition de Gillet Couteau, quoiqu'elle ne soit pas la première aujourd'hui existante. Il y en a une d'Antoine Vérard, vers 1490; une de Jean Lambert de 1493; une de Jean Treperel de la même année et une dernière de Joan Herouf, intitulée *le Martyrolloge des faulces langues*.

Le poème débute par le dizain dont nous avons parlé :

Fault détracteurs, mençongiers raporteurs,
Qui sans cesser sur tous estaz mesdictes,
Et vous aussi vilains blasphemateurs,
Grans séducteurs, des bons persecuteurs,
5 Voiez cy com, par leurs langues mauldictes,
Sont en enfer rosties, arses et cuytes
Maintz povres ames, et pendues a douleur
Par cruelz dyables, dont ont esté induictes
A tout mal dire, comme toy, flajolleur.
10 La langue monstre de l'homme la folleur,

Cy commence le Chapitre Général des faulses langues tenu au temple de Danger.

Le premiers vers rappelle l'idée du *Blason* : Ung jour passoye — Pres la Saulsoye. — Mais alors c'était la jeunesse, aujourd'hui en

considérant que vieillesse
le vient assaillir

Digitized by Google

le poète change le décor. Donc au bocage succède un aride terrain :

1 En passant par une landelle... (1)
21 En la lande n'avoit que ortys
Ronces et menues espinetes :
Toutes fleurs estoient admortys
25 Tous romarins, toutes herbettes;
Il n'y avoit de violettes
Seulle, ne petite, ne grande.

Ni joie, ni fleurs pas plus l'hiver que l'été, mais

40 De toutes pars je veis courir
Lezars a monceaulx innombrables.
Selon les bestes les estables.

Voici maintenant un échantillon de la prose. « Au bout de cette « lande mauldicte y avoit ung franc morier planté, assez rempli « de fueilles vertes et auprès du morier y avoit une fontaine toute « faicte de marbre bis, en mode de quarrure. A chascun quarré « y avait ung pilier de cristal, et a chascun pilier une pierre

---

(1) Jacques Millet commence de même son « Istoire de la destruction de Troye la grant »

En passant parmi une lande

(*Les Mystères,* t. II, p. 571).

Ces rapprochements ont leur utilité, en ce sens qu'ils montrent les connaissances d'Alexis et sa profonde érudition Nous l'avons constaté à propos de Villon, qui vivait de son temps, et dont il commenta un vers de son *Grant Testament*, dans le *Débat de l'omme et de la femme.* Pourtant Villon écrivait loin de Lyre, l'imprimerie ne faisait que commencer, nous en pouvons donc conclure que le bon moine se tenait au courant des nouveautés littéraires, tout aussi bien que des anciens manuscrits.

Si on en croit Charles-Théophile Féret, François Villon aurait eu de fréquents rapports avec les Normands, ce qui expliquerait comment Guillaume Alexis aurait connu, sitôt leur composition, les poésies de ce quasi-compatriote. (Cf : Les origines normandes de François Villon par Charles-Théophile Féret, petit in-8°, 1904. En dépôt à Paris chez Floury. Imprim. A. Herpin, Alençon).

Digitized by Google

« précieuse, spacieuse et grande. Au premier avoit une escar-
« boucle fort reluysante. Au second y avait dyamant de innom-
« brable valeur. Au tiers y avoit une topasse richement enchassée.
« Et au quart avoit un chamahieu si subtilement taillé qu'il
« n'estoit pas a croire que homme naturel jamais l'eust composé,
« mais falloit dire qu'il estoit composé par œuvre deifique, ou
« que Pherotz, le grant graveur des dieux, y avoit besongné, etc, »

Alors le bon moine se souvient de ses classiques! Il nous raconte l'histoire de Pirame et Thisbé, du beau Narcisse, cite Démophon et Philis (1), fait allusion à la *Mélusine* de Jean d'Arras, dans ce vers :

Raymodin son oncle en tua (2)

Enfin arrivant dans une forêt il finit par s'endormir :

En la forest tant tracassé
135 Que d'ung sommeil je fus surprins
De corps et de membres lassé
Plus que jamais n'avoye apprins.

Notre poète se trouve tout à coup au temple des fausses langues, à l'instar de Dante aux Enfers.

Guillaume Alexis connaissait-il la *divine Comédie?* C'est très probable, car le Dante commence son poème de la même

---

(1) Alexis connaissait à fond les Métamorphoses d'Ovide et s'en inspire dans presque tous ses poèmes, tout autant que des romans de son époque, ou des siècles précédents. — Ce n'était certes pas un moine ignorant, mais un vrai bénédictin!

(2) « Si on veut lire ce roman il faut prendre les éditions conformes à celle de 1500 qui a été faite sur les manuscrits. Car, depuis, ce roman a été remanié de telle sorte au XVIIe siècle qu'il est dans un état à ne pouvoir plus être regardé que comme un livre de la Bibliothèque bleue. » (*Mélanges tirés d'une grande bibl.* t. V, p. 52).

L'édition de Ch. Brunet est excellente. Le vers cité par Alexis se rapporte au chapitre V, intitulé : *Comment Raimondin occist le comte de Poetiers, son oncle.* »

Cf : L. Desaivre, *la légende de Melusine,* Niort 1885 et Literaturblatt, 346, 1887. — Jehan d'Arras. *Melusine.* Nouv. éd., conforme à celle de 1478, avec une préface par Ch. Brunet. Paris, Jamet, 1885, in-12.

Digitized by Google

manière : « J'étais au milieu de ma course et j'avais déja perdu la « bonne voie, lorsque je me trouvai dans une forêt obscure..... « Certes, il serait dur de dire qu'elle était cette forêt sauvage, « profonde et ténébreuse... Je ne puis rappeler le moment où je « m'engageai dans la forêt périlleuse, tant ma léthargie fut « profonde... »

Comme à l'Enfer du Dante il y avait au dessus de la porte, non plus : « *Entre, qui que tu sois, et laisse l'Espérance* », mais

Dessus la porte je vy pendre
160 Ung tableau disant sans harangues
C'est le Temple des faulses Langues (1).

Après avoir lu l'inscription « je fys tant que soubz ung vieil degré je trouvay façon de moy cacher pour escouter ». Alors arrivent successivement toutes les mauvaises langues.

D'abord celle du serpent qui trompa Eve (162-182), celle de Caïn (184-196), de Jason qui trompa la belle Médée, de Thésée (197-210), de Judas (211-224). Généralement la prose qui suit les vers est le développement de la mauvaise langue en question, souvent la réfutation de ses calomnies ou de ses médisances, le tout terminé par une sentence morale. Ainsi pour Judas, Alexis finit ainsi : « Or doit on bien noter cet exemple ».

Maintenant ce sont les langues qui parlent contre le pape, contre les cardinaux, les évêques, les moines, les religieuses, contre leur curé, etc. Alexis donne, en deux strophes, leurs accusations et y répond en prose. — Après l'Eglise, viennent les laïques, d'où mauvaises langues qui parlent contre les gens de Cour (302-315), contre les seigneurs (316-324), contre la noblesse

(1) On pourrait continuer les rapprochements. Ces quelques constatations suffisent. La panthère et le lion n'habitant point les forêts normandes, le bon moine dit simplement qu'il vit un sanglier, laissant au Dante les bêtes sauvages des pays chauds. Plus loin, on voit les mauvaises langues occuper leur place, *en circuyssant*, expression qui rappelle les cercles de l'Enfer d'Alighieri.

Un poète du XIIIe siècle, Adam de Ros, près Caen, avait déjà fait, avant le Dante, l'histoire de la descente de saint Pol aux enfers, conduit par l'archange saint Michel (*Essais sur les Bardes*, t. III, p. 140).

Digitized by Google

(330-344), contre les douze Pairs de France (1), contre le parlement, les procureurs, les avocats, etc.

Enfin quatre strophes résument plusieurs autres langues :

435 Je vey une autre Langue après
Qui parloit sur les cousturiers
Qui taillent les robes de près,
Et aussi des loyaulx mousniers,
Des tresoriers et aumosniers,
440 Et clercs de comptes bien appris.
Prenez, jamais ne serez pris...
442 S'ils sont loyaulx, je n'en scay rien;
De cela m'en tais et en dors;...
449 Ceste langue fut la dernière.

Le poète en sortant du Temple des fausses langues est si épouvanté de leurs cris, du bruit du tonnerre, des éclats de la foudre qu'il tombe évanoui. Ensuite « je advisé une clere lumiere sur ung « chemin plaisant et gracieux, clos et environné tout autour de « menus aubepins et petits esglantiers, et aux piedz de petits arbris- « seaux croissoient petites fleurettes, chicorées, violettes de mars, « pigment saulvaige, melisse tres franche, etc. »

Au moment de jouir d'un repos bien gagné, un savant docteur lui fait entendre une ballade sur les fausses langues (456-483) avec ce refrain :

Guerre mettez entre princes et roys

et l'envoi :

480 « O perverses Langues si très mauldictes
« Dedans enfer piteusement vouldrois!

---

(1) A cette occasion Alexis raconte la trahison de Guennelet envers le roi Ponthus et la belle Sidoine. Dans les mss. ce roman est intitulé : *le Royaume de noble Roi Ponthus*, et, dans les imprimés : *le livre de Ponthus, fils du roi de Galice, et de la belle Sidoine, fille du roi de Bretaigne*. (Mélanges, t. X, 1-62). L'auteur des Mélanges avoue ingénuement qu'il possédait un manuscrit de ce roman, en écriture du xve siècle, mais qu'il lui était impossible de le lire. « Cependant, ajoute-t-il, après être parvenu à lire les titres des chapitres, je me suis assuré que l'imprimé lui est conforme ».

Cf : *Romania* xv, 275.

Digitized by Google

« Refraingnez vous, des dictes vous, des dictes :
« Guerre mettez entre princes et roys ».

Puis vient une prière du bon et saint docteur pour le roi Louis XII (1). Croyant la matière épuisée, Alexis allait rédiger le tout, lorsque le docteur lui présenta un miroir près duquel se trouvait une deuxième ballade dont le refrain était :

C'est le miroer des langues décevables

et l'envoi :

Prince immortel, ce miroer regardant,
A moy viennent douleurs inestimables,
515 Or y vienne le petit et le grant
C'est le miroir des langues decevables.

L'acteur ajoute qu'il se hâta de rédiger « le vray de la matiere » et de l'envoyer à l'imprimeur.

Ainsi se termine ce curieux poème qui, malgré l'âge avancé du bon moine de Lyre, nous le montre plus sérieux sans doute, ainsi qu'il convient à un vieillard, mais toujours d'imagination vive, maniant la rime avec une parfaite aisance et une impeccable facture.

Les strophes sont de sept vers octosyllabiques avec rimes ainsi disposées : a b a bb cc. — Quant aux deux ballades, les rimes donnent : a b a bb c b c, pour les trois strophes de huit vers décasyllabiques et pour l'envoi : a b a b.

Composé sous Louis XI, très probablement vers 1475, selon les éditeurs de ses œuvres (2), le *Martyrologue* est, de quelques années, antérieur au *Passe Temps,* écrit en 1480 (3).

(A suivre).

Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

---

(1) Le nom change suivant l'édition. Celle de Vérard, de Lambert et de Treperel disait : « Charles le très chrestien souverain roy des roys, etc. »

(2) Ici se termine le tome II des Œuvres de Guillaume Alexis. Le dernier volume ne paraitra donc que plus tard, en sorte que nous avons du y suppléer pour les œuvres non rééditées.

(3) Malgré cela nous avons tenu à suivre l'ordre accepté par les éditeurs.

Digitized by Google

M. DE BRIGEAT

DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES

(1733-1794)

(Suite)

En agissant ainsi, M. de Brigeat atteignait un double but car sa grande préoccupation était aussi de tenir en haleine le clergé des campagnes. De là vient qu'il trouva bon que certains curés « se mélassent à leur troupeau plus que cy-devant » en l'aidant et le conseillant dans ses travaux, son instruction et même dans ses récréations. De là vient encore que très souvent, hiver comme été, il arriva à l'archidiacre de quitter Avranches ou Mortain et de se rendre dans une paroisse quelquefois éloignée pour visiter un prêtre affligé ou découragé, stimuler son zèle, seconder ses efforts, examiner sur place ses difficultés et l'aider à en sortir. Il en profitait alors pour resserrer les liens entre les ouailles et le pasteur.

Quand il s'agissait d'apaiser des différents graves, le plus souvent avec des décimateurs, ces visites prenaient de l'importance. L'archidiacre faisait alors annoncer qu'il serait là tel jour de fête : il arrivait avec le cérémonial accoutumé et montait en chaire pendant l'office religieux. Sa charité trouvait mille industries aimables pour réconcilier les cœurs. S'il le fallait il faisait lui-même les démarches nécessaires au rétablissement des bons rapports. De ces visites (indépendantes de celles que lui imposait sa fonction) M. de Brigeat recueillait de grandes consolations.

« Des conflits fréquents mettoient aux prises Patrons et Recteurs mais s'il y avoit sur la scène des acteurs dont on en entendoit les voix, il y avoit dans la coulisse des capons (1) dont on voyoit

(1) Ce mot n'avait pas au XVIIIe siècle la signification qu'on lui a donnée depuis. Il se disait d'un joueur fin et rusé, habile à gagner.

Digitized by Google

« Refrai
« Guerr

Puis vient un
Louis XII (1). C
tout, lorsque le
trouvait une de

C

et l'envoi :

P
A
515 (
(

L'acteur
et de l'env
Ainsi s
du bon
ainsi qu
vive, m
cable f
Les s
dispos
donne
décas
Co
édite
antér

Digitized by Google

aisant obligation d'un simple conseil du prélat, il aux curés de ne pas « laisser aller plus loin les enfans ne les auroient pas convaincus de l'existence de Dieu, é de la faute originelle, dont l'œuvre douloureuse de ption et la tâche quotidienne du salut étoient les consé-». Pour un peu, il eût arrêté à ces fondements l'édifice uction religieuse. C'est ce qui explique qu' « il prisoit jure (1) : le trop bref catéchisme en vers de l'Abbé d'Heau-2). « *Qu'ils l'apprennent, qu'ils le comprennent, qu'ils le nt, et vous aurez bien fait !* » tel était le mot d'ordre qu'il donner par l'évêque.

par goût naturel que M. Brigeat s'occupait volontiers des gnards. Nous l'avons déjà vu se complaisant dans les ons de curé de village. Avec l'explication du catéchisme il mandait aux prêtres la bonne tenue de l'église et la décence érémonies du culte. A la veille d'une ordination il leur t « *Faites aux petits une jeunesse pleine d'impressions reli-ses, aux grands une vie pleine de beaux souvenirs chrétiens. tes leur fréquenter, faites leur aimer leur église* ».

La misère est notre partage
De nous-mêmes nous n'avons rien
De vous, mon Dieu, vient notre bien
A vous seul on en doit l'hommage;
Mais c'est Jésus-Christ seulement
Par qui nous vient cet avantage
Qui le peut faire dignement (3).

Dans une tournée de confirmation de Mgr de Malide, le curé de Saint-M. B. (4) se plaignit aux autorités que ses paroissiens s'obsti-

(1) Une vieillerie.

(2) Louis Le Bourgeois d'Heauvlle, abbé de Chantemerle, doyen de la cathédrale d'Avranches en 1642 et 1677, auteur de divers ouvrages dont la poésie est facile mais faible. Il est appelé *vir pius et doctus, pater et amator pauperum.* Il contribua de sa bourse à l'édification de l'hopital-général d'Avranches, et mourut en 1680 après avoir été deux fois doyen. Il avait succédé à son frère Charles Le Bourgeois et eut pour successeur François de Carbonnel de Canisy, évêque de Limoges en 1684.

(3) Le Bourgeois, *Explications des cérémonies de la Messe*, p. 103.

(4) Sans doute Saint-Martin-le-Bouillant paroisse assez isolée, au nord de l'ancien diocèse d'Avranches.

Digitized by Google

les gestes. Ces vils imposteurs qui ne conseilloient les seigneurs que pour les perdre et ne flattoient les gens de basse-main (1) que pour les abuser se servoient des uns et des autres pour miner les fondemens du royaume. Ces hommes de loi ou mieux hommes de lie, prétendus amis de l'Humanité n'étoient dans la réalité, que les ennemis de la Justice car la Justice est une science qui n'est bien enseignée que par la Vertu. Pour dissiper leurs noirs complots où ils se tramoient, ce n'étoit point assez pour Monsieur le Doyen des douces impulsions de son âme sensible, il appeloit aussi la raison à son aide et toutes deux d'accord le fesoient porter dans la discussion cette clarté qui la fait cesser et dans la critique cette aménité qui la fait subir. Aussi la fortune n'étoit-elle point contraire à cet homme bienfesant » (2).

Une force autrement puissante — et que le lettré gentilhomme oublie de nommer, peut-être parcequ'il l'a ignorée, — une force autrement puissante que la bonté et la raison réunies rendait fructueuses ces missions de paix. Son secrétaire, Me Hamelin qui le fut aussi de l'Evêché et plus tard administra le diocèse pendant la Révolution, Me Hamelin nous apprend en effet que l'abbé Brigeat n'entreprenait rien sans recourir à la prière. Il citait souvent l'exemple de M. Olier à la fois si abandonné à la Providence et si agissant; il sollicitait en même temps la prière des autres et, (ce qui n'était pas sans surprendre et parfois sdandaliser), la prière des enfants. Il attribuait à l'intervention de ces petits la cessation de grandes difficultés. C'est pourquoi on le voit s'adresser à eux non seulement dans certaines circonstances d'intérêt privé, comme au cours d'une grave maladie de M. Cousin, l'un des plus populaires curés d'Avranches, ou à l'occasion du sacre d'un évêque, d'une ordination diocèsaine, mais encore à l'avènement Louis XVI et lorsque s'ouvraient les Etats de Normandie

Le bon abbé Brigeat pouvait-il ne pas
Mgr de Belbeuf ayant écrit une ordonnan
l'archidiacre lui donna une extension et

(1) Les gens du peuple.

(2) Note du marquis de Canisy, mort en
au régiment de la Reine (cavalerie), A
Brienne, nièce du cardinal ministre,
Mme Elisabeth de France, ne laissant que

Digitized by Google

dérables. Faisant obligation d'un simple conseil du prélat, il demandait aux curés de ne pas « laisser aller plus loin les enfans tant qu'ils ne les auroient pas convaincus de l'existence de Dieu, de la réalité de la faute originelle, dont l'œuvre douloureuse de la Rédemption et la tâche quotidienne du salut étoient les conséquences ». Pour un peu, il eût arrêté à ces fondements l'édifice de l'instruction religieuse. C'est ce qui explique qu' « il prisoit une estrejure (1) : le trop bref catéchisme en vers de l'Abbé d'Heanville » (2). « *Qu'ils l'apprennent, qu'ils le comprennent, qu'ils le pratiquent, et vous aurez bien fait !* » tel était le mot d'ordre qu'il faisait donner par l'évêque.

C'est par goût naturel que M. Brigeat s'occupait volontiers des campagnards. Nous l'avons déjà vu se complaisant dans les fonctions de curé de village. Avec l'explication du catéchisme il recommandait aux prêtres la bonne tenue de l'église et la décence des cérémonies du culte. A la veille d'une ordination il leur disait « *Faites aux petits une jeunesse pleine d'impressions religieuses, aux grands une vie pleine de beaux souvenirs chrétiens. Faites leur fréquenter, faites leur aimer leur église* ».

La misère est notre partage
De nous-mêmes nous n'avons rien
De vous, mon Dieu, vient notre bien
A vous seul on en doit l'hommage;
Mais c'est Jésus-Christ seulement
Par qui nous vient cet avantage
Qui le peut faire dignement (3).

Dans une to[illegible] de confirmation de Mgr de Malide, le curé de Saint-M. B. [illegible] nit aux [illegible] que ses paroissiens s'obsti-

(1) Une [illegible]
(2) Lor[illegible] d'[illegible] Chastemerle, doyen de la cathédrale d'[illegible] ouvrages dont la poésie est facile [illegible] pauvreté. Il con[illegible] général d'Avranches, et mou[illegible] il avait succédé à son frère Ch[illegible] de Carbonnel de Canisy, évêque [illegible]
[illegible] p. 143.
[illegible] isolée au nord de [illegible]hes

Digitized by Google

naient à chanter confusément pendant les offices et à chanter faux, naturellement. Comme l'évêque ne trouvait rien à répondre, M. de Brigeat opina doucement : « *Rien ne me touche plus d'entendre ces pauvres gens chanter comme ils peuvent, dans leur église, les louanges du bon Dieu que de les voir s'y reposer en dormant sous son regard paternel* ». La réflexion dut déconcerter : le chanoine Gaalon la commente.

Plusieurs ont attribué à « M. le doïen Brigeat une religion courte et inflexible qui ne convenoit point à cette âme sensible. Pour cet homme de régularité presque mécanique, les principes étoient tout, l'essentiel importoit avant tout. Le reste n'étoit que surcroît, surcroît louable mais surcroît ». Un exemple le prouve mieux que toute explication.

En 1782, une assemblée d'évêques de la province se tint à Rouen. On y discuta entre autres questions celle du réveil et du maintien de la foi dans les paroisses. Quelqu'un proposa de multiplier les confréries. L'évêque d'Avranches consulté en référa à M. de Brigeat à qui vingt années d'administration donnait toute la compétence désirable. Celui-ci se récusa d'abord puis cédant aux instances il déclara « *Loin de les multiplier, je propose de supprimer les confréries existantes* ». Vives protestations. « *Après quoi*, poursuivit l'archidiacre, *je propose la création d'une confrérie unique dans laquelle entreraient tous les paroissiens sans distincton d'age, de sexe ni de condition...* » — « *Et quels seraient donc*, s'exclama avec bonne humeur M. de la Cour (1), *quels seraient les statuts de cette confrérie mirifique?* — « *Et son nom?* » ajouta Mgr de Talaru (2). — « *La confrérie des commandements de Dieu* », repartit paisiblement M. de Brigeat.

Cette réponse caractérise à la fois l'homme et la situation. A l'époque de notre récit, la moralité était, dans les villes, en un état presque général de défaillance, et la foi trop souvent absente de l'autel n'existait plus guère qu'au fond de certains cœurs privilégiés. La campagne normande n'était pas une terre d'élection pour les idées nouvelles et le meilleur moyen de la

(1) M. de la Cour, conseiller au Parlement de Rouen, archidiacre des Veys, dans la cathédrale de Bayeux.

(2) Ange-François de Talaru de Chalmazel succéda à Coutances en 1764 à Mgr du Quesnoy. Il mourut en 1790.

Digitized by Google

préserver n'était-il pas avant tout d'y rendre inébranlables les fondements de la Religion? Non, M. Brigeat ne fait pas sourire quand il recommande avec tant d'instances aux curés ruraux de « ne pas laisser aller plus loin » les enfants avant de les avoir convaincus de l'existence de Dieu et de la divinité du Christ rédempteur.

Ce souci travailla constamment l'archidiacre mais plus particulièrement de 1772 à 1785. Pendant ces treize ans, il consacra presque tous ses dimanches à des courses champêtres (1). Le samedi soir ou le dimanche de grand matin, suivant les circonstances ou les saisons, il partait dans son brelingot conduit par le fidèle Bédouin (2) emportant des provisions et une petite somme d'argent pour le curé visité.

« Je l'ai toujours vu accueillir avec joie et gratitude » écrit l'abbé Hamelin qui l'accompagnait souvent, même lorsqu'il n'était déjà plus son secrétaire. De temps à autre M. de Brigeat arrivait accompagué d'un ou plusieurs mélomanes comme lui. Il célébrait volontiers la grand'messe à l'occasion, ce qu'il faisait dans les plus pauvres églises avec la même dignité que lorsqu'il officiait dans la cathédrale Saint-André (3). Sa voix était forte et harmonieuse. « Quand il chantait le *Pater*, elle exprimait une piété si profonde et une entente des nuances si parfaite que les plus indifférents en étaient tout pénétrés, et le comprenoient très bien ». Bien des années après la Révolution, M. de Poilvilain devenu fort vieux (4) portait le même témoignage. A Mgr de Prilly, évêque de

---

(1) M. Lesplu mort supérieur du grand séminaire de Coutances a écrit « M. de Brigeat voulait qu'on ne vît pas les villageois autrement qu'ils sont réellement. Dans ma jeunesse je lui ai entendu formuler une réflexion dont j'ai toujours tiré le plus grand profit : *Graissez les bottes d'un villain, il dira qu'on les lui brûle*, et cette autre : *A gens de village trompettes de bois*, pour exprimer qu'il ne faut leur demander ni leur donner plus qu'ils ne sauraient donner ou recevoir eux-mêmes. Cette perspicacité ne rend que plus méritoire sa sollicitude pour leur salut ».

(2) Bédouin, domestique de M. Brigeat, était de Saint-Sauveur-Landelin. Il avait succédé en 1768 à Roupnel, de Parigny, qui entra comme frère lai chez les capucins.

(3) Nom de la cathédrale d'Avranches.

(4) M. de Poilvilain de Misouard, dernier vicaire général, mort à Avranches en 1836.

Digitized by Google

La forme du poème est très simple. Ce sont des vers octosyllabiques dont les rimes forment : aa bb. — Les six dernières strophes, seules ont leurs rimes alternées : a b a b.

LE MARTYROLOGUE DES FAULSES LANGUES

Le Martyrologue *des faulses langues* est, sans contredit, l'œuvre de Guillaume Alexis. Du Verdier, au xvie siècle, avait eu entre les mains une édition imprimée à Rouen, par Jacques le Forestier, vers 1490, qui lui permit d'attribuer ce poème à notre bon moine et d'en citer onze proverbes, pris à différents endroits.

Quelques années après, Guillaume Colletet, dit dans sa notice : « Alexis dans le Martyrologe finit ses couplets par un proverbe, ce qui a été sans doute imité par Jean Godard Parisien, qui dans ses *Amours de Flore* a fini tous ses sonnets par une sentence ou un proverbe » (1).

Cependant comme le Poème avait été imprimé, sans nom d'auteur, MM. A. Piaget et E. Picot n'osaient, malgré l'autorité de la Croix du Maine, l'attribuer au moine de Lyre. Mais en examinant de plus près le premier dizain, qui précède l'édition de Gillet Couteau, ils y reconnurent, à n'en pas douter, les restes d'un acrostiche. Les initiales forment

Fq EGVs Mp AL.

Le dizain maladroitement remanié devait porter au début :

FrerE GVillauMe ALecis.

L'édition de Du Verdier avait certainement cet acrostiche,

---

(1) Colletet, né en 1598, mort en 1659, connaissait certainement les Bibl. franç. de la Croix du Maine et de Du Verdier, qui étaient tous les deux de la seconde moitié du xvie siècle. Il a du puiser à cette source, en ajoutant la phrase au sujet de Jean Godard. — Cet auteur (Jean Godard) a fait des sonnets héroïques, où il célèbre les victoires d'Henri IV, qu'il appelait les trophées du grand monarque, imprimés à Lyon en 1590, loués par les contemporains.

Cf : A. Canel, t. II, p. 296 : *Vers proverbialisés.*

Digitized by Google

ce qui lui a permis de désigner, sans hésitation, l'auteur du Martyrologue.

Ainsi que le titre l'indique le *Martyrologue des fausses langues* est une diatribe contre les parjures, les menteurs et les médisants. Guillaume Alexis emploie, pour la première fois, la prose et les vers, ce qu'il fera davantage encore dans son dernier livre *le Dyalogue du crucifix et du pelerin*. La prose est très médiocre, comme celle de tous ses contemporains. Il semble qu'on ne savait bien s'exprimer, alors, qu'en vers. Dans ce cas il y a clarté, élégance, originalité; dans l'autre au contraire on ne trouve que lourdeur, obscurité, prétention. On pourra, dans un instant, en juger par un extrait.

MM. A. Piaget et E. Picot ont donné le *Martyrologue* d'après l'édition de Gillet Couteau, quoiqu'elle ne soit pas la première aujourd'hui existante. Il y en a une d'Antoine Vérard, vers 1490; une de Jean Lambert de 1493; une de Jean Treperel de la même année et une dernière de Joan Herouf, intitulée *le Martyrolloge des faulces langues*.

Le poème débute par le dizain dont nous avons parlé :

Mault détracteurs, mençongiers raporteurs,
Qui sans cesser sur tous estaz mesdictes,
Et vous aussi vilains blasphemateurs,
Grans séducteurs, des bons persecuteurs,
5 Voiez cy com, par leurs langues mauldictes,
Sont en enfer rosties, arses et cuytes
Maintz povres ames, et pendues a douleur
Par cruelz dyables, dont ont esté induictes
A tout mal dire, comme toy, flajolleur.
10 La langue monstre de l'homme la folleur,

Cy commence le Chapitre Général des faulses langues tenu au temple de Danger.

Le premiers vers rappelle l'idée du *Blason :* Ung jour passoye — Pres la Saulsoye. — Mais alors c'était la jeunesse, aujourd'hui en

considérant que vieillesse
le vient assaillir

Digitized by Google

le poète change le décor. Donc au bocage succède un aride terrain :

1 En passant par une landelle... (1)
21 En la lande n'avoit que ortys
Ronces et menues espinetes :
Toutes fleurs estoient admortys
25 Tous romarins, toutes herbettes;
Il n'y avoit de violettes
Seulle, ne petite, ne grande.

Ni joie, ni fleurs pas plus l'hiver que l'été, mais

40 De toutes pars je veis courir
Lezars a monceaulx innombrables.
Selon les bestes les estables.

Voici maintenant un échantillon de la prose. « Au bout de cette « lande mauldicte y avoit ung franc morier planté, assez rempli « de fueilles vertes et auprès du morier y avoit une fontaine toute « faicte de marbre bis, en mode de quarrure. A chascun quarré « y avait ung pilier de cristal, et a chascun pilier une pierre

---

(1) Jacques Millet commence de même son « Istoire de la destruction de Troye la grant »

En passant parmi une lande

(*Les Mystères,* t. II, p. 571).

Ces rapprochements ont leur utilité, en ce sens qu'ils montrent les connaissances d'Alexis et sa profonde érudition Nous l'avons constaté à propos de Villon, qui vivait de son temps, et dont il commenta un vers de son *Grant Testament*, dans le *Débat de l'omme et de la femme.* Pourtant Villon écrivait loin de Lyre, l'imprimerie ne faisait que commencer, nous en pouvons donc conclure que le bon moine se tenait au courant des nouveautés littéraires, tout aussi bien que des anciens manuscrits.

Si on en croit Charles-Théophile Féret, François Villon aurait eu de fréquents rapports avec les Normands, ce qui expliquerait comment Guillaume Alexis aurait connu, sitôt leur composition, les poésies de ce quasi-compatriote. (Cf : Les origines normandes de François Villon par Charles-Théophile Féret, petit in-8°, 1904. En dépôt à Paris chez Floury. Imprim. A. Herpin, Alençon).

Digitized by Google

« précieuse, spacieuse et grande. Au premier avoit une escar-
« boucle fort reluysante. Au second y avait dyamant de innom-
« brable valeur. Au tiers y avoit une topasse richement enchassée.
« Et au quart avoit un chamahieu si subtilement taillé qu'il
« n'estoit pas a croire que homme naturel jamais l'eust composé,
« mais falloit dire qu'il estoit composé par œuvre deifique, ou
« que Pherotz, le grant graveur des dieux, y avoit besongné, etc, »

Alors le bon moine se souvient de ses classiques! Il nous raconte l'histoire de Pirame et Thisbé, du beau Narcisse, cite Démophon et Philis (1), fait allusion à la *Mélusine* de Jean d'Arras, dans ce vers :

Raymodin son oncle en tua (2)

Enfin arrivant dans une forêt il finit par s'endormir :

En la forest tant tracassé
135 Que d'ung sommeil je fus surprins
De corps et de membres lassé
Plus que jamais n'avoye apprins.

Notre poète se trouve tout à coup au temple des fausses langues, à l'instar de Dante aux Enfers.

Guillaume Alexis connaissait-il la *divine Comédie?* C'est très probable, car le Dante commence son poème de la même

---

(1) Alexis connaissait à fond les Métamorphoses d'Ovide et s'en inspire dans presque tous ses poèmes, tout autant que des romans de son époque, ou des siècles précédents. — Ce n'était certes pas un moine ignorant, mais un vrai bénédictin!

(2) « Si on veut lire ce roman il faut prendre les éditions conformes à celle de 1500 qui a été faite sur les manuscrits. Car, depuis, ce roman a été remanié de telle sorte au XVIIe siècle qu'il est dans un état à ne pouvoir plus être regardé que comme un livre de la Bibliothèque bleue. » (*Mélanges tirés d'une grande bibl.* t. V, p. 52).

L'édition de Ch. Brunet est excellente. Le vers cité par Alexis se rapporte au chapitre V, intitulé : *Comment Raimondin occist le comte de Poetiers, son oncle.* »

Cf : L. Desaivre, *la légende de Melusine,* Niort 1885 et Literaturblatt, 346, 1887. — Jehan d'Arras. *Melusine.* Nouv. éd., conforme à celle de 1478, avec une préface par Ch. Brunet. Paris, Jamet, 1885, in-12.

Digitized by Google

manière : « J'étais au milieu de ma course et j'avais déja perdu la « bonne voie, lorsque je me trouvai dans une forêt obscure..... « Certes, il serait dur de dire qu'elle était cette forêt sauvage, « profonde et ténébreuse... Je ne puis rappeler le moment ou je « m'engageai dans la forêt périlleuse, tant ma lethargie fut « profonde... »

Comme à l'Enfer du Dante il y avait au dessus de la porte, non plus : « *Entre, qui que tu sois, et laisse l'Espérance* », mais

Dessus la porte je vy pendre
160 Ung tableau disant sans harangues
C'est le Temple des faulses Langues (1).

Après avoir lu l'inscription « je fys tant que soubz ung vieil degré je trouvay façon de moy cacher pour escouter ». Alors arrivent successivement toutes les mauvaises langues.

D'abord celle du serpent qui trompa Eve (162-182), celle de Caïn (184-196), de Jason qui trompa la belle Médée, de Thésée (197-210), de Judas (211-224). Généralement la prose qui suit les vers est le développement de la mauvaise langue en question, souvent la réfutation de ses calomnies ou de ses médisances, le tout terminé par une sentence morale. Ainsi pour Judas, Alexis finit ainsi : « Or doit on bien noter cet exemple ».

Maintenant ce sont les langues qui parlent contre le pape, contre les cardinaux, les évêques, les moines, les religieuses, contre leur curé, etc. Alexis donne, en deux strophes, leurs accusations et y répond en prose. — Après l'Eglise, viennent les laïques, d'où mauvaises langues qui parlent contre les gens de Cour (302-315), contre les seigneurs (316-324), contre la noblesse

(1) On pourrait continuer les rapprochements. Ces quelques constatations suffisent. La panthère et le lion n'habitant point les forêts normandes, le bon moine dit simplement qu'il vit un sanglier, laissant au Dante les bêtes sauvages des pays chauds. Plus loin, on voit les mauvaises langues occuper leur place, *en circuyssant*, expression qui rappelle les cercles de l'Enfer d'Alighieri.

Un poète du XIIe siècle, Adam de Ros, près Caen, avait déjà fait, avant le Dante, l'histoire de la descente de saint Pol aux enfers, conduit par l'archange saint Michel (*Essais sur les Bardes*, t. III, p. 140).

Digitized by Google

(330-344), contre les douze Pairs de France (1), contre le parlement, les procureurs, les avocats, etc.

Enfin quatre strophes résument plusieurs autres langues :

435 Je vey une autre Langue après
Qui parloit sur les cousturiers
Qui taillent les robes de près,
Et aussi des loyaulx mousniers,
Des tresoriers et aumosniers,
440 Et clercs de comptes bien appris.
Prenez, jamais ne serez pris...
442 S'ils sont loyaulx, je n'en scay rien;
De cela m'en tais et en dors;...
449 Ceste langue fut la dernière.

Le poète en sortant du Temple des fausses langues est si épouvanté de leurs cris, du bruit du tonnerre, des éclats de la foudre qu'il tombe évanoui. Ensuite « je advisé une clere lumiere sur ung « chemin plaisant et gracieux, clos et environné tout autour de « menus aubepins et petits esglantiers, et aux piedz de petits arbris- « seaux croissoient petites fleurettes, chicorées, violettes de mars, « pigment saulvaige, melisse tres franche, etc. »

Au moment de jouir d'un repos bien gagné, un savant docteur lui fait entendre une ballade sur les fausses langues (456-483) avec ce refrain :

Guerre mettez entre princes et roys

et l'envoi :

480 « O perverses Langues si très mauldictes
« Dedans enfer piteusement vouldrois!

---

(1) A cette occasion Alexis raconte la trahison de Guennelet envers le roi Ponthus et la belle Sidoine. Dans les mss. ce roman est intitulé : *le Royaume de noble Roi Ponthus*, et, dans les imprimés : *le livre de Ponthus, fils du roi de Galice, et de la belle Sidoine, fille du roi de Bretaigne*. (Mélanges, t. X, 1-62). L'auteur des Mélanges avoue ingénuement qu'il possédait un manuscrit de ce roman, en écriture du xve siècle, mais qu'il lui était impossible de le lire. « Cependant, ajoute-t-il, après être parvenu à lire les titres des chapitres, je me suis assuré que l'imprimé lui est conforme ».

Cf : *Romania* xv, 275.

Digitized by Google

« Refrainez vous, les fictes vous, les fictes
« Guerre mettez entre princes et roys ».

Puis vient une prière du bon et saint docteur pour le roi Louis XII (1). Croyant la matière épuisée, Alexis allait terminer le livre, lorsque le docteur lui présenta un miroir près duquel se trouvait une deuxième ballade dont le refrain était :

C'est le miroir des langues décevables

et l'envoi :

Prince immortel, ce miroir regardant
A moy viennent douleurs inestimables.
515 Or y vienne le petit et le grant
C'est le miroir des langues decevables.

L'acteur ajoute qu'il se hâta de rédiger « le vray de la matiere » et de l'envoyer à l'imprimeur.

Ainsi se termine ce curieux poème qui, malgré l'âge avancé du bon moine de Lyre, nous le montre plus sérieux sans doute, ainsi qu'il convient à un vieillard, mais toujours d'imagination vive, maniant la rime avec une parfaite aisance et une impeccable facture.

Les strophes sont de sept vers octosyllabiques avec rimes ainsi disposées : a b a bb cc. — Quant aux deux ballades, les rimes donnent : a b a bb c b c, pour les trois strophes de huit vers décasyllabiques et pour l'envoi : a b a b.

Composé sous Louis XI, très probablement vers 1475, selon les éditeurs de ses œuvres (2), le *Martyrologue* est, de quelques années, antérieur au *Passe Temps*, écrit en 1480 (3).

(A suivre).

Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

---

(1) Le nom change suivant l'édition. Celle de Vérard, de Lambert et de Treperel disait : « Charles le très chrestien souverain roy des roys, etc. »

(2) Ici se termine le tome II des Œuvres de Guillaume Alexis. Le dernier volume ne paraîtra donc que plus tard, en sorte que nous avons du y suppléer pour les œuvres non rééditées.

(3) Malgré cela nous avons tenu à suivre l'ordre accepté par les éditeurs.

Digitized by Google

M. DE BRIGEAT

DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES

(1733-1794)

(Suite)

En agissant ainsi, M. de Brigeat atteignait un double but car sa grande préoccupation était aussi de tenir en haleine le clergé des campagnes. De là vient qu'il trouva bon que certains curés « se mélassent à leur troupeau plus que cy-devant » en l'aidant et le conseillant dans ses travaux, son instruction et même dans ses récréations. De là vient encore que très souvent, hiver comme été, il arriva à l'archidiacre de quitter Avranches ou Mortain et de se rendre dans une paroisse quelquefois éloignée pour visiter un prêtre affligé ou découragé, stimuler son zèle, seconder ses efforts, examiner sur place ses difficultés et l'aider à en sortir. Il en profitait alors pour resserrer les liens entre les ouailles et le pasteur.

Quand il s'agissait d'apaiser des différents graves, le plus souvent avec des décimateurs, ces visites prenaient de l'importance. L'archidiacre faisait alors annoncer qu'il serait là tel jour de fête : il arrivait avec le cérémonial accoutumé et montait en chaire pendant l'office religieux. Sa charité trouvait mille industries aimables pour réconcilier les cœurs. S'il le fallait il faisait lui-même les démarches nécessaires au rétablissement des bons rapports. De ces visites (indépendantes de celles que lui imposait sa fonction) M. de Brigeat recueillait de grandes consolations.

« Des conflits fréquents mettoient aux prises Patrons et Recteurs mais s'il y avoit sur la scène des acteurs dont on en entendoit les voix, il y avoit dans la coulisse des capons (1) dont on voyoit

(1) Ce mot n'avait pas au XVIIIe siècle la signification qu'on lui a donnée depuis. Il se disait d'un joueur fin et rusé, habile à gagner.

Digitized by Google

les gestes. Ces vils imposteurs qui ne conseilloient les seigneurs que pour les perdre et ne flattoient les gens de basse-main (1) que pour les abuser se servoient des uns et des autres pour miner les fondemens du royaume. Ces hommes de loi ou mieux hommes de lie, prétendus amis de l'Humanité n'étoient dans la réalité, que les ennemis de la Justice car la Justice est une science qui n'est bien enseignée que par la Vertu. Pour dissiper leurs noirs complots où ils se tramoient, ce n'étoit point assez pour Monsieur le Doyen des douces impulsions de son âme sensible, il appeloit aussi la raison à son aide et toutes deux d'accord le fesoient porter dans la discussion cette clarté qui la fait cesser et dans la critique cette aménité qui la fait subir. Aussi la fortune n'étoit-elle point contraire à cet homme bienfesant » (2).

Une force autrement puissante — et que le lettré gentilhomme oublie de nommer, peut-être parcequ'il l'a ignorée, — une force autrement puissante que la bonté et la raison réunies rendait fructueuses ces missions de paix. Son secrétaire, Me Hamelin qui le fut aussi de l'Evêché et plus tard administra le diocèse pendant la Révolution, Me Hamelin nous apprend en effet que l'abbé Brigeat n'entreprenait rien sans recourir à la prière. Il citait souvent l'exemple de M. Olier à la fois si abandonné à la Providence et si agissant; il sollicitait en même temps la prière des autres et, (ce qui n'était pas sans surprendre et parfois sdandaliser), la prière des enfants. Il attribuait à l'intervention de ces petits la cessation de grandes difficultés. C'est pourquoi on le voit s'adresser à eux non seulement dans certaines circonstances d'intérêt privé, comme au cours d'une grave maladie de M. Cousin, l'un des plus populaires curés d'Avranches, ou à l'occasion du sacre d'un évèque, d'une ordination diocèsaine, mais encore à l'avènement de Louis XVI et lorsque s'ouvraient les Etats de Normandie.

Le bon abbé Brigeat pouvait-il ne pas aimer les enfants? Mgr de Belbeuf ayant écrit une ordonnance sur le catéchisme, l'archidiacre lui donna une extension et une importance consi-

(1) Les gens du peuple.

(2) Note du marquis de Canisy, mort en 1824. Il avait épousé, étant officier au régiment de la Reine (cavalerie), Anne-Marie-Charlotte de Loménie de Brienne, nièce du cardinal ministre, laquelle mourut sur l'échafaud avec Mme Elisabeth de France, ne laissant que deux filles.

Digitized by Google

dérables. Faisant obligation d'un simple conseil du prélat, il demandait aux curés de ne pas « laisser aller plus loin les enfans tant qu'ils ne les auroient pas convaincus de l'existence de Dieu, de la réalité de la faute originelle, dont l'œuvre douloureuse de la Rédemption et la tâche quotidienne du salut étoient les conséquences ». Pour un peu, il eût arrêté à ces fondements l'édifice de l'instruction religieuse. C'est ce qui explique qu' « il prisoit une estrejure (1) : le trop bref catéchisme en vers de l'Abbé d'Heauville » (2). « *Qu'ils l'apprennent, qu'ils le comprennent, qu'ils le pratiquent, et vous aurez bien fait!* » tel était le mot d'ordre qu'il faisait donner par l'évêque.

C'est par goût naturel que M. Brigeat s'occupait volontiers des campagnards. Nous l'avons déjà vu se complaisant dans les fonctions de curé de village. Avec l'explication du catéchisme il recommandait aux prêtres la bonne tenue de l'église et la décence des cérémonies du culte. A la veille d'une ordination il leur disait « *Faites aux petits une jeunesse pleine d'impressions religieuses, aux grands une vie pleine de beaux souvenirs chrétiens. Faites leur fréquenter, faites leur aimer leur église* ».

La misère est notre partage
De nous-mêmes nous n'avons rien
De vous, mon Dieu, vient notre bien
A vous seul on en doit l'hommage;
Mais c'est Jésus-Christ seulement
Par qui nous vient cet avantage
Qui le peut faire dignement (3).

Dans une tournée de confirmation de Mgr de Malide, le curé de Saint-M. B. (4) se plaignit aux autorités que ses paroissiens s'obsti-

(1) Une vieillerie.

(2) Louis Le Bourgeois d'Heauville, abbé de Chantemerle, doyen de la cathédrale d'Avranches en 1642 et 1677, auteur de divers ouvrages dont la poésie est facile mais faible. Il est appelé *vir pius et doctus, pater et amator pauperum.* Il contribua de sa bourse à l'édification de l'hopital-général d'Avranches, et mourut en 1680 après avoir été deux fois doyen. Il avait succédé à son frère Charles Le Bourgeois et eut pour successeur François de Carbonnel de Canisy, évêque de Limoges en 1684.

(3) Le Bourgeois, *Explications des cérémonies de la Messe*, p. 103.

(4) Sans doute Saint-Martin-le-Bouillant paroisse assez isolée, au nord de l'ancien diocèse d'Avranches.

Digitized by Google

le poète change le décor. Donc au bocage succède un aride terrain :

1 En passant par une landelle... (1)
21 En la lande n'avoit que ortys
Ronces et menues espinetes :
Toutes fleurs estoient admortys
25 Tous romarins, toutes herbettes;
Il n'y avoit de violettes
Seulle, ne petite, ne grande.

Ni joie, ni fleurs pas plus l'hiver que l'été, mais

40 De toutes pars je veis courir
Lezars a monceaulx innombrables.
Selon les bestes les estables.

Voici maintenant un échantillon de la prose. « Au bout de cette « lande mauldicte y avoit ung franc morier planté, assez rempli « de fueilles vertes et auprès du morier y avoit une fontaine toute « faicte de marbre bis, en mode de quarrure. A chascun quarré « y avait ung pilier de cristal, et a chascun pilier une pierre

---

(1) Jacques Millet commence de même son « Istoire de la destruction de Troye la grant »

En passant parmi une lande
(*Les Mystères,* t. II, p. 571).

Ces rapprochements ont leur utilité, en ce sens qu'ils montrent les connaissances d'Alexis et sa profonde érudition Nous l'avons constaté à propos de Villon, qui vivait de son temps, et dont il commenta un vers de son *Grant Testament*, dans le *Débat de l'omme et de la femme.* Pourtant Villon écrivait loin de Lyre, l'imprimerie ne faisait que commencer, nous en pouvons donc conclure que le bon moine se tenait au courant des nouveautés littéraires, tout aussi bien que des anciens manuscrits.

Si on en croit Charles-Théophile Féret, François Villon aurait eu de fréquents rapports avec les Normands, ce qui expliquerait comment Guillaume Alexis aurait connu, sitôt leur composition, les poésies de ce quasi-compatriote. (Cf : Les origines normandes de François Villon par Charles-Théophile Féret, petit in-8°, 1904. En dépôt à Paris chez Floury. Imprim. A. Herpin, Alençon).

Digitized by Google

« précieuse, spacieuse et grande. Au premier avoit une escar-
« boucle fort reluysante. Au second y avait dyamant de innom-
« brable valeur. Au tiers y avoit une topasse richement enchassée.
« Et au quart avoit un chamahieu si subtilement taillé qu'il
« n'estoit pas a croire que homme naturel jamais l'eust composé,
« mais falloit dire qu'il estoit composé par œuvre deifique, ou
« que Pherotz, le grant graveur des dieux, y avoit besongné, etc. »

Alors le bon moine se souvient de ses classiques! Il nous raconte l'histoire de Pirame et Thisbé, du beau Narcisse, cite Démophon et Philis (1), fait allusion à la *Mélusine* de Jean d'Arras, dans ce vers :

Raymodin son oncle en tua (2)

Enfin arrivant dans une forêt il finit par s'endormir :

En la forest tant tracassé
135 Que d'ung sommeil je fus surprins
De corps et de membres lassé
Plus que jamais n'avoye apprins.

Notre poète se trouve tout à coup au temple des fausses langues, à l'instar de Dante aux Enfers.

Guillaume Alexis connaissait-il la *divine Comédie?* C'est très probable, car le Dante commence son poème de la même

---

(1) Alexis connaissait à fond les Métamorphoses d'Ovide et s'en inspire dans presque tous ses poèmes, tout autant que des romans de son époque, ou des siècles précédents. — Ce n'était certes pas un moine ignorant, mais un vrai bénédictin!

(2) « Si on veut lire ce roman il faut prendre les éditions conformes à celle de 1500 qui a été faite sur les manuscrits. Car, depuis, ce roman a été remanié de telle sorte au XVIIe siècle qu'il est dans un état à ne pouvoir plus être regardé que comme un livre de la Bibliothèque bleue. » (*Mélanges tirés d'une grande bibl.* t. V, p. 52).

L'édition de Ch. Brunet est excellente. Le vers cité par Alexis se rapporte au chapitre V, intitulé : *Comment Raimondin occist le comte de Poetiers, son oncle.* »

Cf : L. Desaivre, *la légende de Melusine,* Niort 1885 et Literaturblatt, 346, 1887. — Jehan d'Arras. *Melusine.* Nouv. éd., conforme à celle de 1478, avec une préface par Ch. Brunet. Paris, Jamet, 1885, in-12.

Digitized by Google

manière : « J'étais au milieu de ma course et j'avais déja perdu la « bonne voie, lorsque je me trouvai dans une forêt obscure..... « Certes, il serait dur de dire qu'elle était cette forêt sauvage, « profonde et ténébreuse... Je ne puis rappeler le moment où je « m'engageai dans la forêt périlleuse, tant ma léthargie fut « profonde... »

Comme à l'Enfer du Dante il y avait au dessus de la porte, non plus : « *Entre, qui que tu sois, et laisse l'Espérance* », mais

Dessus la porte je vy pendre
160 Ung tableau disant sans harangues
C'est le Temple des faulses Langues (1).

Après avoir lu l'inscription « je fys tant que soubz ung vieil degré je trouvay façon de moy cacher pour escouter ». Alors arrivent successivement toutes les mauvaises langues.

D'abord celle du serpent qui trompa Eve (162-182), celle de Caïn (184-196), de Jason qui trompa la belle Médée, de Thésée (197-210), de Judas (211-224). Généralement la prose qui suit les vers est le développement de la mauvaise langue en question, souvent la réfutation de ses calomnies ou de ses médisances, le tout terminé par une sentence morale. Ainsi pour Judas, Alexis finit ainsi : « Or doit on bien noter cet exemple ».

Maintenant ce sont les langues qui parlent contre le pape, contre les cardinaux, les évêques, les moines, les religieuses, contre leur curé, etc. Alexis donne, en deux strophes, leurs accusations et y répond en prose. — Après l'Eglise, viennent les laïques, d'où mauvaises langues qui parlent contre les gens de Cour (302-315), contre les seigneurs (316-324), contre la noblesse

---

(1) On pourrait continuer les rapprochements. Ces quelques constatations suffisent. La panthère et le lion n'habitant point les forêts normandes, le bon moine dit simplement qu'il vit un sanglier, laissant au Dante les bêtes sauvages des pays chauds. Plus loin, on voit les mauvaises langues occuper leur place, *en circuyssant*, expression qui rappelle les cercles de l'Enfer d'Alighieri.

Un poète du XIIIe siècle, Adam de Ros, près Caen, avait déjà fait, avant le Dante, l'histoire de la descente de saint Pol aux enfers, conduit par l'archange saint Michel (*Essais sur les Bardes*, t. III, p. 140).

Digitized by Google

(330-344), contre les douze Pairs de France (1), contre le parlement, les procureurs, les avocats, etc.

Enfin quatre strophes résument plusieurs autres langues :

435 Je vey une autre Langue après
Qui parloit sur les cousturiers
Qui taillent les robes de près,
Et aussi des loyaulx mousniers,
Des tresoriers et aumosniers,
440 Et clercs de comptes bien appris.
Prenez, jamais ne serez pris...
442 S'ils sont loyaulx, je n'en scay rien;
De cela m'en tais et en dors;...
449 Ceste langue fut la dernière.

Le poète en sortant du Temple des fausses langues est si épouvanté de leurs cris, du bruit du tonnerre, des éclats de la foudre qu'il tombe évanoui. Ensuite « je advisé une clere lumiere sur ung « chemin plaisant et gracieux, clos et environné tout autour de « menus aubepins et petits esglantiers, et aux piedz de petits arbris- « seaux croissoient petites fleurettes, chicorées, violettes de mars, « pigment saulvaige, melisse tres franche, etc. »

Au moment de jouir d'un repos bien gagné, un savant docteur lui fait entendre une ballade sur les fausses langues (456-483) avec ce refrain :

Guerre mettez entre princes et roys

et l'envoi :

480 « O perverses Langues si très mauldictes
« Dedans enfer piteusement vouldrois!

---

(1) A cette occasion Alexis raconte la trahison de Guennelet envers le roi Ponthus et la belle Sidoine. Dans les mss. ce roman est intitulé : *le Royaume de noble Roi Ponthus*, et, dans les imprimés : *le livre de Ponthus, fils du roi de Galice, et de la belle Sidoine, fille du roi de Bretaigne*. (Mélanges, t. X, 1-62). L'auteur des Mélanges avoue ingénuement qu'il possédait un manuscrit de ce roman, en écriture du xve siècle, mais qu'il lui était impossible de le lire. « Cependant, ajoute-t-il, après être parvenu à lire les titres des chapitres, je me suis assuré que l'imprimé lui est conforme ».

Cf : *Romania* xv, 275.

Digitized by Google

« Refraingnez vous, des dictes vous, des dictes :
« Guerre mettez entre princes et roys ».

Puis vient une prière du bon et saint docteur pour le roi Louis XII (1). Croyant la matière épuisée, Alexis allait rédiger le tout, lorsque le docteur lui présenta un miroir près duquel se trouvait une deuxième ballade dont le refrain était :

C'est le miroer des langues décevables

et l'envoi :

Prince immortel, ce miroer regardant,
A moy viennent douleurs inestimables,
515 Or y vienne le petit et le grant
C'est le miroir des langues decevables.

L'acteur ajoute qu'il se hâta de rédiger « le vray de la matiere » et de l'envoyer à l'imprimeur.

Ainsi se termine ce curieux poème qui, malgré l'âge avancé du bon moine de Lyre, nous le montre plus sérieux sans doute, ainsi qu'il convient à un vieillard, mais toujours d'imagination vive, maniant la rime avec une parfaite aisance et une impeccable facture.

Les strophes sont de sept vers octosyllabiques avec rimes ainsi disposées : a b a bb cc. — Quant aux deux ballades, les rimes donnent : a b a bb c b c, pour les trois strophes de huit vers décasyllabiques et pour l'envoi : a b a b.

Composé sous Louis XI, très probablement vers 1475, selon les éditeurs de ses œuvres (2), le *Martyrologue* est, de quelques années, antérieur au *Passe Temps,* écrit en 1480 (3).

(A suivre).

Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

---

(1) Le nom change suivant l'édition. Celle de Vérard, de Lambert et de Treperel disait : « Charles le très chrestien souverain roy des roys, etc. »

(2) Ici se termine le tome II des Œuvres de Guillaume Alexis. Le dernier volume ne paraîtra donc que plus tard, en sorte que nous avons du y suppléer pour les œuvres non rééditées.

(3) Malgré cela nous avons tenu à suivre l'ordre accepté par les éditeurs.

Digitized by Google

M. DE BRIGEAT

DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES

(1733-1794)

(Suite)

En agissant ainsi, M. de Brigeat atteignait un double but car sa grande préoccupation était aussi de tenir en haleine le clergé des campagnes. De là vient qu'il trouva bon que certains curés « se mélassent à leur troupeau plus que cy-devant » en l'aidant et le conseillant dans ses travaux, son instruction et même dans ses récréations. De là vient encore que très souvent, hiver comme été, il arriva à l'archidiacre de quitter Avranches ou Mortain et de se rendre dans une paroisse quelquefois éloignée pour visiter un prêtre affligé ou découragé, stimuler son zèle, seconder ses efforts, examiner sur place ses difficultés et l'aider à en sortir. Il en profitait alors pour resserrer les liens entre les ouailles et le pasteur.

Quand il s'agissait d'apaiser des différents graves, le plus souvent avec des décimateurs, ces visites prenaient de l'importance. L'archidiacre faisait alors annoncer qu'il serait là tel jour de fête : il arrivait avec le cérémonial accoutumé et montait en chaire pendant l'office religieux. Sa charité trouvait mille industries aimables pour réconcilier les cœurs. S'il le fallait il faisait lui-même les démarches nécessaires au rétablissement des bons rapports. De ces visites (indépendantes de celles que lui imposait sa fonction) M. de Brigeat recueillait de grandes consolations.

« Des conflits fréquents mettoient aux prises Patrons et Recteurs mais s'il y avoit sur la scène des acteurs dont on en entendoit les voix, il y avoit dans la coulisse des capons (1) dont on voyoit

(1) Ce mot n'avait pas au XVIIIe siècle la signification qu'on lui a donnée depuis. Il se disait d'un joueur fin et rusé, habile à gagner.

Digitized by Google

les gestes. Ces vils imposteurs qui ne conseilloient les seigneurs que pour les perdre et ne flattoient les gens de basse-main (1) que pour les abuser se servoient des uns et des autres pour miner les fondemens du royaume. Ces hommes de loi ou mieux hommes de lie, prétendus amis de l'Humanité n'étoient dans la réalité, que les ennemis de la Justice car la Justice est une science qui n'est bien enseignée que par la Vertu. Pour dissiper leurs noirs complots où ils se tramoient, ce n'étoit point assez pour Monsieur le Doyen des douces impulsions de son âme sensible, il appeloit aussi la raison à son aide et toutes deux d'accord le fesoient porter dans la discussion cette clarté qui la fait cesser et dans la critique cette aménité qui la fait subir. Aussi la fortune n'étoit-elle point contraire à cet homme bienfesant » (2).

Une force autrement puissante — et que le lettré gentilhomme oublie de nommer, peut-être parcequ'il l'a ignorée, — une force autrement puissante que la bonté et la raison réunies rendait fructueuses ces missions de paix. Son secrétaire, Me Hamelin qui le fut aussi de l'Evêché et plus tard administra le diocèse pendant la Révolution, Me Hamelin nous apprend en effet que l'abbé Brigeat n'entreprenait rien sans recourir à la prière. Il citait souvent l'exemple de M. Olier à la fois si abandonné à la Providence et si agissant; il sollicitait en même temps la prière des autres et, (ce qui n'était pas sans surprendre et parfois sdandaliser), la prière des enfants. Il attribuait à l'intervention de ces petits la cessation de grandes difficultés. C'est pourquoi on le voit s'adresser à eux non seulement dans certaines circonstances d'intérêt privé, comme au cours d'une grave maladie de M. Cousin, l'un des plus populaires curés d'Avranches, ou à l'occasion du sacre d'un évêque, d'une ordination diocèsaine, mais encore à l'avènement de Louis XVI et lorsque s'ouvraient les Etats de Normandie.

Le bon abbé Brigeat pouvait-il ne pas aimer les enfants? Mgr de Belbeuf ayant écrit une ordonnance sur le catéchisme, l'archidiacre lui donna une extension et une importance consi-

---

(1) Les gens du peuple.

(2) Note du marquis de Canisy, mort en 1824. Il avait épousé, étant officier au régiment de la Reine (cavalerie), Anne-Marie-Charlotte de Loménie de Brienne, nièce du cardinal ministre, laquelle mourut sur l'échafaud avec Mme Elisabeth de France, ne laissant que deux filles.

Digitized by Google

dérables. Faisant obligation d'un simple conseil du prélat, il demandait aux curés de ne pas « laisser aller plus loin les enfans tant qu'ils ne les auroient pas convaincus de l'existence de Dieu, de la réalité de la faute originelle, dont l'œuvre douloureuse de la Rédemption et la tâche quotidienne du salut étoient les conséquences ». Pour un peu, il eût arrêté à ces fondements l'édifice de l'instruction religieuse. C'est ce qui explique qu' « il prisoit une estrejure (1) : le trop bref catéchisme en vers de l'Abbé d'Heauville » (2). « *Qu'ils l'apprennent, qu'ils le comprennent, qu'ils le pratiquent, et vous aurez bien fait!* » tel était le mot d'ordre qu'il faisait donner par l'évêque.

C'est par goût naturel que M. Brigeat s'occupait volontiers des campagnards. Nous l'avons déjà vu se complaisant dans les fonctions de curé de village. Avec l'explication du catéchisme il recommandait aux prêtres la bonne tenue de l'église et la décence des cérémonies du culte. A la veille d'une ordination il leur disait « *Faites aux petits une jeunesse pleine d'impressions religieuses, aux grands une vie pleine de beaux souvenirs chrétiens. Faites leur fréquenter, faites leur aimer leur église* ».

La misère est notre partage
De nous-mêmes nous n'avons rien
De vous, mon Dieu, vient notre bien
A vous seul on en doit l'hommage;
Mais c'est Jésus-Christ seulement
Par qui nous vient cet avantage
Qui le peut faire dignement (3).

Dans une tournée de confirmation de Mgr de Malide, le curé de Saint-M. B. (4) se plaignit aux autorités que ses paroissiens s'obsti-

---

(1) Une vieillerie.

(2) Louis Le Bourgeois d'Heauville, abbé de Chantemerle, doyen de la cathédrale d'Avranches en 1642 et 1677, auteur de divers ouvrages dont la poésie est facile mais faible. Il est appelé *vir pius et doctus, pater et amator pauperum.* Il contribua de sa bourse à l'édification de l'hopital-général d'Avranches, et mourut en 1680 après avoir été deux fois doyen. Il avait succédé à son frère Charles Le Bourgeois et eut pour successeur François de Carbonnel de Canisy, évêque de Limoges en 1684.

(3) Le Bourgeois, *Explications des cérémonies de la Messe*, p. 103.

(4) Sans doute Saint-Martin-le-Bouillant paroisse assez isolée, au nord de l'ancien diocèse d'Avranches.

Digitized by Google

naient à chanter confusément pendant les offices et à chanter faux, naturellement. Comme l'évêque ne trouvait rien à répondre, M. de Brigeat opina doucement : « *Rien ne me touche plus d'entendre ces pauvres gens chanter comme ils peuvent, dans leur église, les louanges du bon Dieu que de les voir s'y reposer en dormant sous son regard paternel* ». La réflexion dut déconcerter : le chanoine Gaalon la commente.

Plusieurs ont attribué à « M. le doïen Brigeat une religion courte et inflexible qui ne convenoit point à cette âme sensible. Pour cet homme de régularité presque mécanique, les principes étoient tout, l'essentiel importoit avant tout. Le reste n'étoit que surcroît, surcroît louable mais surcroît ». Un exemple le prouve mieux que toute explication.

En 1782, une assemblée d'évêques de la province se tint à Rouen. On y discuta entre autres questions celle du réveil et du maintien de la foi dans les paroisses. Quelqu'un proposa de multiplier les confréries. L'évêque d'Avranches consulté en référa à M. de Brigeat à qui vingt années d'administration donnait toute la compétence désirable. Celui-ci se récusa d'abord puis cédant aux instances il déclara « *Loin de les multiplier, je propose de supprimer les confréries existantes* ». Vives protestations. « *Après quoi*, poursuivit l'archidiacre, *je propose la création d'une confrérie unique dans laquelle entreraient tous les paroissiens sans distincton d'age, de sexe ni de condition...* » — « *Et quels seraient donc*, s'exclama avec bonne humeur M. de la Cour (1), *quels seraient les statuts de cette confrérie mirifique?* — « *Et son nom?* » ajouta Mgr de Talaru (2). — « *La confrérie des commandements de Dieu* », repartit paisiblement M. de Brigeat.

Cette réponse caractérise à la fois l'homme et la situation. A l'époque de notre récit, la moralité était, dans les villes, en un état presque général de défaillance, et la foi trop souvent absente de l'autel n'existait plus guère qu'au fond de certains cœurs privilégiés. La campagne normande n'était pas une terre d'élection pour les idées nouvelles et le meilleur moyen de la

(1) M. de la Cour, conseiller au Parlement de Rouen, archidiacre des Veys, dans la cathédrale de Bayeux.

(2) Ange-François de Talaru de Chalmazel succéda à Coutances en 1764 à Mgr du Quesnoy. Il mourut en 1790.

Digitized by Google

préserver n'était-il pas avant tout d'y rendre inébranlables les fondements de la Religion? Non, M. Brigeat ne fait pas sourire quand il recommande avec tant d'instances aux curés ruraux de « ne pas laisser aller plus loin » les enfants avant de les avoir convaincus de l'existence de Dieu et de la divinité du Christ rédempteur.

Ce souci travailla constamment l'archidiacre mais plus particulièrement de 1772 à 1785. Pendant ces treize ans, il consacra presque tous ses dimanches à des courses champêtres (1). Le samedi soir ou le dimanche de grand matin, suivant les circonstances ou les saisons, il partait dans son brelingot conduit par le fidèle Bédouin (2) emportant des provisions et une petite somme d'argent pour le curé visité.

« Je l'ai toujours vu accueillir avec joie et gratitude » écrit l'abbé Hamelin qui l'accompagnait souvent, même lorsqu'il n'était déjà plus son secrétaire. De temps à autre M. de Brigeat arrivait accompagué d'un ou plusieurs mélomanes comme lui. Il célébrait volontiers la grand'messe à l'occasion, ce qu'il faisait dans les plus pauvres églises avec la même dignité que lorsqu'il officiait dans la cathédrale Saint-André (3). Sa voix était forte et harmonieuse. « Quand il chantait le *Pater*, elle exprimait une piété si profonde et une entente des nuances si parfaite que les plus indifférents en étaient tout pénétrés, et le comprenoient très bien ». Bien des années après la Révolution, M. de Poilvilain devenu fort vieux (4) portait le même témoignage. A Mgr de Prilly, évêque de

---

(1) M. Lesplu mort supérieur du grand séminaire de Coutances a écrit « M. de Brigeat voulait qu'on ne vît pas les villageois autrement qu'ils sont réellement. Dans ma jeunesse je lui ai entendu formuler une réflexion dont j'ai toujours tiré le plus grand profit : *Graissez les bottes d'un villain, il dira qu'on les lui brûle*, et cette autre : *A gens de village trompettes de bois*, pour exprimer qu'il ne faut leur demander ni leur donner plus qu'ils ne sauraient donner ou recevoir eux-mêmes. Cette perspicacité ne rend que plus méritoire sa sollicitude pour leur salut ».

(2) Bédouin, domestique de M. Brigeat, était de Saint-Sauveur-Landelin. Il avait succédé en 1768 à Roupnel, de Parigny, qui entra comme frère lai chez les capucins.

(3) Nom de la cathédrale d'Avranches.

(4) M. de Poilvilain de Misouard, dernier vicaire général, mort à Avranches en 1836.

Digitized by Google

Châlons (1), il déclarait que nul ne pouvait entendre sans émotion M. Brigeat chanter les prières de la messe et que, depuis ces jours lointains, lui-même ne récitait jamais le *Pater* quotidien sans entendre chanter dans son cœur la voix bénie du Confesseur de la Foi.

Cette belle opiniatreté de l'abbé Brigeat à défendre pied à pied le terrain religieux, son attachement inaltérable à la tradition ne l'empêchaient pas d'être très moderne, si moderne qu'il a pu encourir de la part de plusieurs de ses contemporains le reproche de « caresser trop les nouveautés ». S'il avoit eu la toute puissance, écrit, d'ailleurs sans acrimonie, le chanoine Gaalon, il eût mutilé les plus respectables monuments pour donner du jour, il les eût même abattus pour donner de l'air. Cette boutade, M. Brigeat la méritait. Il n'aimait pas ce que le digne écrivain dénommer les *entrejures*, les vieilleries, et Avranches n'était alors qu'un amas d'entrejures. Les reliques du moyen-âge n'étaient pas en faveur au XVIIIe siècle et, sur ce point, l'archidiacre professait les idées les plus avancées. En 1775 la ville d'Avranches n'avait pas encore de mairie. L'ingénieur de la Généralité de Caen, M. Fébure fut chargé de lever le plan de la ville et de faire le projet des nouvelles constructions. Ce plan qui jette une grande lumière sur le vieil Avranches, devait faire du quartier du château le centre vivant et animé de la ville. A partir du donjon, les rues étaient alignées; la rue d'Office se continuait jusqu'au Promenoir, la place Baudange se présentait agrandie et régularisée. La porte de la ville, les restes non aliénés du château, le boulevard et les fossées disparaissaient. A l'endroit où se trouve aujourd'hui la mairie, la rue Neuve-d'Office et le terrain au delà de la tour Saint-Louis, s'élevait un vaste hôtel de ville et un bailliage ou tribunal qui possédaient des cours intérieures. Les places Baudange et du Promenoir entouraient encore le monument à l'extérieur.

Jamais Avranches n'avait conçu un plan aussi grandiose. Mais les dépenses devaient être excessives et la cité était endettée. Des

(1) Victor de Prilly, officier de dragons à Pont-à-Mousson, avait été fiancé à une parente de M. de Brigeat (1801). Il entra dans les ordres et devint évêque de Châlons. Souvent il vint à Ligny-en-Barrois pays natal de celui-ci et c'est à l'église de cette ville qu'il légua sa croix pectorale.

Digitized by Google

emprunts importants avaient été faits pour réunir au corps de ville les offices de mairie crées par édit du mois de novembre 1733, et le procureur du roi fit remarquer que des sommes considérables se levaient depuis plus de neuf ans pour la confection des grands chemins.

Ces considérations firent rejeter le projet déjà envoyé au ministre.

L'auteur du « Diocèse d'Avranches » qui donne ces détails devrait ajouter que ce projet rencontra dans la population une opposition formidable. Ses partisans, en minorité, furent montrés au doigt, accablés de lazzis, et comme il arrive en pareil cas, une chanson satirique, œuvre d'un habitant (1), courut les rues de la vile et obtint un grand succès. Malgré la pauvreté des rimes, nous la donnons ici parce qu'elle est inédite. On y entend Avranches prendre à partie l'architecte caennais, ou *caennard,* comme elle le désigne par malice.

1. Sot escarbillard (2)
Gros géométrique
Illustre caennard
Grand briffeur de brique (3)
Mordienne de vous
Quel homme quel homme
Mordienne de vous
Quel homme êtes-vous?

2. Nous vivons en paix
Loin du tintamarre
Et vous ne rêvez
Que plaie et bagarre!
Mordienne de vous
Quel homme quel homme
Mordienne de vous
Quel homme êtes-vous!

---

(1) La note attribue cette chanson à « un élève eudiste on selon quelques-uns, à l'abbé Lefranc ».

(2) Plaisantrin, diseur de bons mots.

(3) Grand avaleur de briques de construction.

Digitized by Google

3. Blondel au canon
Ne sut point me prendre (1)
Fébur d'un crayon
Prétend me pourfendre!
Mordienne de vous
Quel homme quel homme
Mordienne de vous
Quel homme êtes-vous?

4. Si tous en croyaient
Ce plan mémorable
Mes enfants devraient
S'en aller au diable!
Mordienne de vous
Quel homme quel homme
Mordienne de vous
Quel homme êtes-vous?

5. Pour m'embellir, moi,
Et me faire fête
Vous voulez, ma foi,
Mé couper la tête!
Mordienne de vous
Quel homme quel homme
Mordienne de vous
Quel homme êtes-vous?

6. Mettez le hola!
Sinon, ma parole,
Guiton mon bacha (2)
Vous mettra en geôle!
Mordienne de vous
Quel homme quel homme
Mordienne de vous
Quel homme êtes-vous?

---

(1) L'allusion n'est pas heureuse. L'armée bretonne commandée par Robert Blondel assiégea Avranches en 1449. Le gouverneur Lampet obtint que la garnison sortirait saine et sauve mais, en réalité, le canon avait forcé les anglais à capituler.

(2) M. de Guiton, maire d'Avranches depuis 1770. Il eut pour successeur en 1789 M. Bœssel.

Digitized by Google

L'œuvre que l'ingénieur de Caen n'avait pu entreprendre, le temps devait bientôt l'accomplir, mais, d'autre sorte, et avec une rapidité, une brutalité décevantes. Peu d'années lui suffiront pour faire disparaître les deux monuments magnifiques dont Avranches s'enorgueillissait à bon droit, la Cathédrale et le Château.

Qu'elles étaient, dans la ville épiscopale, les habitudes de M. Brigeat? Avec sa ponctualité bien connue, il s'était tracé un réglement dont il ne s'écartait pas volontairement. En toute saison il se levait à quatre heures. Jamais il n'a souffert que son domestique lè réveillât « *Je serais bien fâché*, disait-il, *qu'il semblât me rappeler à l'ordre* ». A 5 heures ou à 6 heures, suivant les cas, il célébrait la messe soit à l'Abbaye de Moutons, soit à l'autel de Notre-Dame de Pitié à la Cathédrale, soit dans un oratoire privé. A 10 heures il quittait son travail et se rendait à l'hopital et chez certains malades que lui avaient désignés les curés de la ville. Cette visite quotidienne des malades lui paraissait un devoir sacré et de fait il n'y manqua jamais, en quelque lieu qu'il se trouvât. A 3 heures il quittait son bureau et partageait le reste de l'après-midi entre le séminaire, quelque église de la ville, le vaste jardin des Capucins ou une longue promenade *extra muros*, quelquefois le jeu de la crosserie (1).

Tant que le doyen Contrisson son compatriote habita Avranches, M. Brigeat dinait très souvent au dehors, mais une fois libre, il se fit une règle de « souper » seul chez lui, excepté le jeudi et les jours où l'évêque le réclamait. Ceux qui se présentaient ensuite étaient les bieuvenus. Il ne négligeait rien pour les distraire tandis que lui-même en un salon voisin faisait de la musique avec des amateurs.

Cette habitude lui permettait d'éloigner les « causeurs ». Ce n'est pas qu'il fuyât les conversations, lui qui se passionnait pour toutes les nouveautés, mais il préférait qu'elles ne troublassent personne chez lui, et il allait les apprendre ailleurs, le mardi, surtout, chez M. l'abbé de Saint-Germain de Parigny, haut doyen de la cathédrale qui, « plus riche qu'un évêque, plus affable que les plus grands seigneurs de la province tenait un grand train de maison

(1) Nous avons dit ailleurs ce qu'était ce jeu spécial à la grève avranchinaise.

Digitized by Google

et voyait affluer chez lui une société brillante et raffinée » (1).

On a reproché aux gens de cette époque de ne se rassembler jamais que pour s'amuser, mais la question des plaisirs était alors la seule qui ne divisât personne, et malgré la surexcitation générale des esprits, les réunions du palais décanal d'Avranches ou du beau château de Parigny, quelque animées qu'elles fûssent, ne virent jamais de disputes sérieuses. Il en fut autrement chez les personnages obligés par leur situation de recevoir un public plus mêlé. Là on pouvait toujours craindre que les hommes d'opinions et de conditions si diverses n'en vinssent aux mains. C'est ce qui était arrivé en 1776 à Mortain où le fils du grand bailli Géraldin, voulant s'interposer entre deux *physiocrates* (2), avait été sérieusement blessé par eux. C'est ce qui arriva encore quelques années après à Coutances où le palais de l'évêque fut le théâtre d'un duel fâcheux entre deux habitants du pays, M. Poupinel et le chevalier de Gourmont, divisés sur les mérites du ministre Necker (1781).

(A suivre). Cte E. Fourier de Bacourt.

---

(1) Note du chanoine Harel.

(2) Après les désastres qu'entraîna le système de Law, il se forma autour du docteur Quesnay, médecin de Louis XV, une école d'économistes appelés les physiocrates ou le parti agricole. Ils plaçaient la richesse exclusivement dans la terre et ne voulaient en conséquence d'autre impôt que l'impôt foncier ou territorial.

Digitized by Google

L'ABBAYE

DE

NOTRE DAME DU VŒU

(PRÈS CHERBOURG)

(Suite)

SES ABBÉS

CHAPITRE XVII

ONFROY (depuis vers 1388 jusqu'en 1394)

Le successeur de Guillaume de Troismonts fut un chanoine appelé Onfroy, c'est tout ce que nous connaissons de sa personne. Le *Neustria pia* et le *Gallia christiana* ne font que citer son nom, tandis que le catalogue du Vœu nous dit : « L'abbé Onfroy, on « voit de l'extrait de Sainte-Geneviève qu'il vivait en 1392 ».

Onfroy ne fut pas élu aussitôt la mort de Guillaume de Troismonts, puisque plus d'un an après le roi d'Angleterre nous apprend dans les lettres signalées plus haut que l'abbé à qui il avait déjà donné la garde des prieurés de Hagh et de Saint-Hélier n'ayant pas été remplacé, il confiait cette même garde à Richard Beaugrand probablement prieur du Vœu et dès lors agissant comme supérieur de la maison. C'est que sans doute les religieux restés à Cherbourg se trouvaient trop peu nombreux pour oser prendre la charge d'élire un abbé.

Quoiqu'il en soit il nous faut aller jusqu'au 9 novembre 1391 pour rencontrer son nom dans un acte du cartulaire qui fut un « appoinctement entre révérend père Onfroy, abbé de Chierebourc

Digitized by Google

« et Thomas Louvel, bailli de l'abbée, d'une part et Guillaume de « la Place de l'autre » au sujet d'arrérages de rentes dues par ce dernier en Sainte-Geneviève pour une vavassorie (1).

Cependant Charles le Mauvais était mort misérablement le 1er janvier 1387 et son fils Charles le Noble lui avait succédé; l'Angleterre était en proie à la guerre civile et la France agitée par une foule de compétitions s'anémiait dans une misère profonde. Pour comble de malheur, au milieu de leurs discordes, les Anglais trouvèrent le temps de faire des courses fréquentes en Bretagne et dans le Cotentin (1388 et 1389).

Pour se venger les Français tentèrent à leur tour une descente sur la côte anglaise, mais contrariés par les vents ils échouèrent dans leur entreprise. Une trêve de trois ans fut négociée et même prolongée malgré le parti des seigneurs. Ce fut encore malgré eux que le roi Richard entra en pourparlers avec le nouveau roi de Navarre pour lui restituer Cherbourg. Des commissaires furent nommés de part et d'autre pour la remise de la place, le remboursement des 20.000 francs prix de l'engagement et les Anglais quittèrent Cherbourg (24 et 27 octobre 1393) (2). Pierre Cochon (3) place cet événement si heureux pour le Cotentin au mois de septembre 1392. Les anglais ne le pardonnèrent pas à leur roi.

A la faveur des trêves qui avaient ramené un peu le calme dans le pays, les chanoines du Vœu étaient peu à peu rentrés au bercail; il fut donc possible de reprendre la vie *régulière,* mais « le « monastère avec ses édifices était dans un tel état de ruine que « la communauté ne pouvait y demeurer » c'est pourquoi Onfroy, abbé de Sainte-Marie-du-Vœu désirant régulariser sa situation demanda au Pape la permission d'établir ses religieux au manoir Sartrin. Dans sa supplique il représentait à Clément VII que ses chanoines « ne possédaient dans le quartier aucun lieu plus propre « à habiter qu'un manoir situé dans l'intérieur de Cherbourg, « *in fortalicio de Cesarisburgo*, manoir ou existaient deux oratoires « et où dès lors il serait facile de célébrer convenablement l'office « divin ».

---

(1) Cartulaire du Vœu, H. 3320.

(2) Manuscrit 119 de la bibliothèque municipale de Cherbourg. — Catalogue de Carte 11, p. 168. — Froissart, XIII, p. 187.

(3) Chronique p. 194.

Digitized by Google

Une bulle du 13 avril 1393 autorisa donc l'abbé « à demeurer « au manoir Sartrin avec ses religieux jusqu'à ce que l'abbaye « suffisamment réparée pût de nouveau recevoir la communauté « entière » (1). Et sans doute parce que pour le moment le manoir Sartrin serait trop peu spacieux pour loger ses chanoines Onfroy sollicitait et obtenait le même jour une autre bulle « autorisant la célébration de la messe et des autres offices divins, sans préjudice du droit d'autrui, dans la chapelle du manoir de Sainte-Geneviève » (2).

Peu après « suivant la voie de toute chair » Onfroy entrait dans son éternité.

CHAPITRE XVIII

RICHARD III (1394-1409)

Le successeur d'Onfroy fut un chanoine du Vœu appelé « monsieur Richart Martin, abbey de Chierebourc » dans un acte de 1404 (3). Il fut élu en 1394 au plus tard, puisqu'en cette même année nous voyons « révérend père Richart abbey de Nostre Dame du Vou jouxte Chierebourc donner jusqu'au terme de six ans relasche à Richart Guesnel de treis boisseaus de fourment sur un tenement assis en Pierreville » (4).

L'année suivante (1395) « par devant Raoul Mahaut, prestre « tabellion jurey en la terre et baronnie de Bricquebec, Ricart de « Languetot, Thomas de Languetot, Guillaume du Chesne et « Marie de Languetot sa fame vendirent à reverent père en Dieu « Richart abbey de Chierebourc, tout teil droit, action, propriété, « posté, saisine, seignorie, justice et reclaim comme les dits « vendeours ont ou peuvent avoir en la diesme de Sénoville et en « la grange. Fait par le prix de 30 pièces d'or, moitié francs et « moitié couronnes, c'est assavoir fran por xx sols tornois et cou- « ronne por xxii sols vi deniers, monoie a present courante et

(1) Cartulaire du Vœu, H. 1981.
(2) *Ibid.* H. 3443.
(3) *Ibid.* H. 3052.
(4) *Ibid.* H. 3359.

Digitized by Google

« por estre participans es prières et aus biens faes de labbéie » (1). Richard III completait ainsi en Sénoville l'œuvre de son prédécesseur qui le 15 mars 1371 avait « par le pris de six vins francs « d'or de bon pois achatté de Gaultier de Sillie, esc. seignour de « la Houlette et Philippote de Languetot, sa fame de la paroisse « de Quetetot, les deux pars et le quint du tiers de la diesme des « garbes de bleds, des lins, des canvres et des pomes de la « paroisse de Senouville en fieu de Bricquebec, ovecques la grange « et la terre a y celle appartenante » (2).

Sous l'administration de Richard III peu d'autres donations vinrent augmenter les revenus du Vœu. A peine rencontrons-nous au cartulaire quelques fieffements de terres au Theil à Colin Thomasse et en Clitourps à Jehan Hochart (1395-1398). En Valcanville nos chanoines acquirent (1401-1406) de Laurent et Jean Langlois la moitié du moulin du Bosc, dont l'autre partie appartenait à l'abbaye de Montebourg; en Gatheville (31 janvier 1402) Robert Le Maignen leur donna une rente de 12 boisseaux en froment (3) et c'est tout.

Pendant ce temps là la paix régnait entre la France et l'Angleterre, en vertu d'un traité signé à Paris le 9 mai 1395 à la suite duquel le roi Richard épousa Isabelle de France le 26 octobre 1396. Malheureusement les événements amenent bientôt la déposition du roi d'Angleterre et l'accession au trône de son cousin le duc de Lancastre, sous le nom de Henri IV (30 septembre 1399). Et ce nouveau souverain redoutant des difficultés à se maintenir sur un trône usurpé résolut d'occuper ses turbulents barons par une guerre contre la France. Aussi dès septembre 1401 sans rupture ouverte trois mille anglais coururent la mer, ravagèrent nos côtes et tentèrent un coup de main sur Cherbourg. Ils ne réussirent qu'à piller les fauxbourgs et à brûler ce qui restait de l'Abbaye. Les picards, les normands, les bretons leur répondirent par les mêmes procédés, dévastèrent les îles anglo-normandes et brulèrent Plymouth (1403) (4).

---

(1) Cartulaire du Vœu, H. 3349.

(2) *Ibid.* 3349 et 3348. — A cette époque le curé de Senoville était « dom Henri Cornu ».

(3) Cartulaire du Vœu, H. 3703, 2557, 2558, 3820, 3571.

(4) Walsingham, p. 364; Monstrellet, p. 25.

Digitized by Google

A propos des îles normandes, désirant en ce temps là les détacher complètement de la Normandie continentale, Henri IV s'adressa au pape Boniface IX qui (1389) avait succédé à Urbain VI et lui demanda de nommer Pierre, évêque de Nantes, administrateur du diocèse de Coutances pour les îles. Boniface mit d'autant plus d'empressement à concéder cette faveur au roi anglais que l'évêque Pierre reconnaissait son obédience, tandis que l'évêque de Coutances, avec presque toute la France, suivait celle de Benoît XIII (Pierre de Luna), qui en 1394 avait remplacé Clément VII à Avignon. Car alors, pour le malheur de l'Eglise, florissait le grand schisme d'Occident. Cette fausse situation dut rendre plus difficile encore les relations de nos religieux avec leur prieuré de Saint-Hélier.

Toutefois ces divers actes d'hostilité firent réfléchir ceux qui en ces temps là présidaient tant bien que mal aux destinées de la France. Et malgré l'abaissement et le désordre où il était tombé, malgré la folie du roi, qui par moments semblait avoir gagné tout son entourage, le gouvernement français, faisant un retour sur le passé, pensa que dans l'état de ses relations avec l'Angleterre, il était dangereux de laisser le Cotentin à un prince plus qu'à demi étranger. Il entama donc des négociations avec Charles III de Navarre, qui en échange de domaines situés en Champagne et en Brie céda (9 juin 1404) Carentan, Valognes, Gavray, Avranches, Mortain et leurs territoires. Bien plus le 27 juillet moyennant 200.000 escus d'or le roi de Navarre abandonnait Cherbourg et son château au roi de France.

Ce retour à la France ne semble pas avoir encouragé nos chanoines à rebâtir leur abbaye si souvent pillée et brûlée. Cependant ils en profitèrent pour se donner un peu plus d'espace, en poursuivant l'entière restitution du manoir Sartrin. Dès le 6 décembre 1404, Charles VI enjoignait « au baillif de Constentin « et au capitaine de ses ville et chastel de Chierebourc de rendre « et delivrer aux religieux du dit lieu plain tantost et sans auscun « delay, un manoir assis en la closture de la forteresse du dit « Chierebourc, qui leur compete d'ancienneté pour retraire eulx « et lours biens toutes les fois qu'il leur plaist et par especial en « temps de guerres et dans lequel manoir il y a un oratoire auquel « a esté souventes foiz fait et célébré le service divin..... le dit « capitaine ou le connetable dudit chastel et forteresce le déte-

Digitized by Google

« naient sous ombre de ce quils disoient que les Navarrois pendant « le temps quils ont detenu la dicte ville avoient tenu icelui « manoir » (1).

Il est dès lors certain qu'en s'établissant au manoir Sartrin en 1393 les chanoines du Vœu n'avaient pu en occuper qu'une partie, l'autre servant sûrement de demeure au capitaine qui commandait les troupes navarraises. Nous l'avons dit, en effet, plus haut, Charles le Mauvais avait engagé le château de Cherbourg aux anglais, mais seulement le château; il s'était réservé la garde de la ville proprement dite. Or jusques là le capitaine navarrais logeait en ce château dans les appartements qu'occupèrent de tout temps les gouverneurs de Cherbourg; il lui fallut céder la place au capitaine anglais et se pourvoir d'un logement en ville. Les religieux du Vœu habitaient alors leur abbaye et le manoir Sartrin était vide. Guillaume de Troismonts le loua ou le mit gratuitement à la disposition du lieutenant de Charles le Mauvais et, bien que les anglais fussent partis depuis 11 ans, nos abbés n'avaient pu encore reprendre possession de leur bien quand Cherbourg fit retour aux français. Ceux-ci trouvèrent les Navarrais dans la maison en litige, d'où leurs prétentions condamnées par Charles VI dans les lettres citées tout à l'heure.

Toutefois avant de mettre en éxécution ces ordres exprès du roi Robert de Pelletot, bailli du Cotentin, fit faire à ce sujet, par son lieutenant Robert de Paris, une enquête dont les conclusions exposées aux assises de Valognes firent rentrer immédiatement les religieux du Vœu en possession de tout le manoir Sartrin (2).

L'année suivante (1405) les anglais tinrent à donner au Cotentin un avant goût des nouvelles calamités qui allaient fondre sur la France. Débarqués en février à la Hougue ils tentèrent une fois encore un coup de main sur Cherbourg et n'ayant pas réussi à s'en emparer, ils semèrent la dévastation dans les environs, pillèrent Saint-Pierre-Eglise, Barfleur, Montebourg, trente-six autres villes ou villages de la presqu'île et se rembarquèrent chargés de butin (3).

---

(1) Cartulaire du vœu, H. 2458.

(2) *Idid.* H. 2458.

(3) Holinshead, *Histoire navale de l'Angleterre*, I, p. 136.

Digitized by Google

Cet orage fut un nouveau fléau pour notre abbaye dont on commençait à relever les ruines et rendit plus difficile encore la rentrée de ses revenus. Aussi Richard III dût-il s'ingénier pour faire vivre ses chanoines et leur assurer l'avenir. C'est pourquoi « il représenta à Benoît XIII que les vicaires de Sainte-Geneviève-en-Saire, du Theil et de Sainte-Marie-des-Pieux ne pouvaient qu'à grand peine, à cause des guerres et des mortalités, vivre, s'entretenir des fruits de leurs paroisses et supporter leurs charges, que l'union faite par les pontifes ses prédécesseurs n'était d'aucun avantage au monastère dont les revenus étaient considérablement diminués et qui avait besoin de très coûteuses réparations; l'abbé suppliait donc le pape de lui accorder qu'au départ ou à la mort des vicaires des susdites paroisses, ces églises fussent à l'avenir desservies par les chanoines du dit monastère sur sa présentation et la collation de l'évêque diocésain. » (1).

En réponse à cette supplique, le XIV des calendes d'avril, la dixième année de son pontificat (1406), Benoît XIII expédia de Marseille une bulle adressée à l'abbé de Lessay, le chargeant de faire une enquête sur les faits exposés par l'abbé du Vœu et de lui accorder la fin de sa supplique si l'exposé était conforme à la vérité. Et Jean, abbé de Lessay (2), ayant fait son information octroya par un decret donné à Paris, qu'il fut fait selon le désir de l'abbé de Cherbourg.

Celui-ci ou ses successeurs usèrent-ils jamais de ce privilège? Nous n'en avons trouvé aucune trace au cartulaire. Ce qui est certain, c'est que cette bulle fut, pour notre pays, un des derniers actes du pape Benoît, à l'obédience duquel, sur l'insistance de l'Université de Paris la France se déroba l'année suivante.

« Richard III mourut en 1409, comme on le voyait sur sa tombe, « dans le cloître, où il avait été inhumé, devant la porte du « Chapitre » (3). Et l'auteur du *Neustria pia* qui a mal lu l'année, nous dit que cette mort arriva le V des ides d'octobre.

L. Couppey,
Curé-doyen de Barneville-sur-Mer.

---

(1) Cartulaire du Vœu, H. 1986.

(2) Jean III Jemiers.

(3) Demons, *Histoire manuscrite de Cherbourg*, p. 514. — *Gallia christiana*, XI, col. 943.

Digitized by Google

LA
TRAPPE DE BRICQUEBEC

La Trappe! Que de pensées mystérieuses, quelles idées inexplicables et infiniment tristes pour l'homme du monde qui méconnaît Dieu et ne veut pas croire à la vie future! Pour les uns, la Trappe, c'est l'isolement, c'est l'abandon de tout, c'est l'ultime désespoir qui rend la vie aussi inutile que le néant; la Trappe, c'est l'adieu aux choses terrestres, c'est peut-être la très cruelle désillusion d'un cœur trop aimant, le repentir d'une faute grave... Pour les autres, c'est la suprême consolation, c'est le vrai bonheur, c'est la recherche de l'amour divin...

Ces réflexions — et d'autres encore — viennent tout naturellement à l'esprit du voyageur qui peut pénétrer, ne serait-ce que quelques instants, les mystères d'un couvent de trappistes. J'ai eu la bonne fortune, récemment, de me les faire au cours d'un voyage où, accompagné d'un prêtre dévoué et ami de la maison, j'ai pu visiter le monastère de Notre-Dame de Grâces, près de Bricquebec, un des plus intéressants de France.

Les bâtiments de Notre-Dame de Grâces se trouvent dans un site charmant et l'on ne regrette guère les quinze cents mètres qu'il faut, pour y arriver, faire par un mauvais chemin qui part du bourg même de Bricquebec. A droite s'étendent les vastes terrains qui appartiennent à la communauté, bois, prairies où paissent paisiblement de nombreux troupeaux de bêtes à cornes : pourquoi faut-il qu'au milieu de ces terrains on aperçoive les ruines d'un merveilleux moulin, le plus riche de la région, incendié, croit-on, par une main criminelle et que les religieux, pour moment, ne veulent pas reconstruire?

En face du monastère on a bâti une maison fort simple, servant d'hôtellerie pour les femmes qui veulent visiter les bâtiments. Il est douteux qu'il en vienne beaucoup, car l'existence des moines n'est guère attrayante, comme on va le voir, et la consigne est tellement rigoureuse qu'elles ne peuvent se promener que dans

Digitized by Google

les cours où se trouvent les bâtiments spécialement destinés à l'exploitation agricole.

Nous sommes reçus au parloir par le Frère Clément qui porte allégrement ses soixante-dix-neuf ans sonnés et, peu d'instants après, arrive le prieur qui, en l'absence de l'abbé, nous fait faire une promenade détaillée à tous les étages de la maison.

Comme bien on le pense, la première visite est pour le maître du lieu et le Père Edmond — notre cicérone — nous conduit par le cloître jusqu'à la chapelle. Elle est très simple et peu ornée, cette chapelle, et la pensée qui vient naturellement à l'esprit est que la nudité des murs est toute provisoire et que, peu sûrs du lendemain, les religieux se contentent, pour prier Dieu, du strict nécessaire. Un peu plus loin se trouve la cuisine. La cuisine! il faut bien l'appeler par son nom. Mais on n'y voit point de casserolles brillant neuf pas plus d'ailleurs que de viandes rôties. Voulez-vous connaître le menu? D'abord il faut que vous sachiez que, du 15 septembre à Pâques, le jeûne est de rigueur. Et quel jeûne! A midi, deux plats de légumes, du pain, du cidre et de l'eau; le soir à six heures, six onces de pain et la même boisson. D'ailleurs, en temps ordinaire, la table ne vaut guère mieux : le soir, on ajoute un plat de légumes et le matin, à huit heures, du lait ou du pain — sauf les mercredis et vendredis, jours de jeûne. Les œufs y sont inconnus autant que la viande et il faut être atteint d'une maladie très grave pour avoir droit à quelque adoucissement. Croyez-vous que les trappistes s'en portent plus mal? Non. Ils ne se plaignent pas et l'un d'eux, malade et âgé, nous a même dit qu'ayant dû se mettre au bout de trente-cinq ans à un régime plus nourrissant, il avait eu des maux d'estomac si douloureux qu'il avait été obligé de revenir à son ancien régime et que c'était encore celui qui lui convenait le mieux.

A côté de la cuisine nous entrons au réfectoire. C'est une belle pièce rectangulaire, aux murs de laquelle se trouvent fixées des statues de saints et une Cène remarquable. Tout au fond, la table de l'abbé, du prieur et du sous-prieur; au milieu, la chaire où se fait la lecture; et, dans le sens de la longueur, trois tables parallèles où prennent place les religieux. Vous y chercheriez en vain nappes brodées et vaisselle d'argent. Pour chaque moine, deux assiettes en étain, une serviette en grosse toile, un pot à cidre, une fourchette et une cuiller en bois. Le long du réfectoire s'étend un

Digitized by Google

grand couloir où les religieux peuvent lire à certaines heures de la journée sous le regard bienveillant d'une Vierge, la Vierge des médailles, ainsi appelée parce que la châsse où elle se trouve enfermée est remplie de médailles et de croix d'honneur.

Tout près du réfectoire se trouve le Chapitre où les trappistes se réunissent de temps à autre : c'est là qu'ils écoutent les avis du Père abbé et que se décident les questions graves. Mais c'est là aussi — et c'est surtout ce qui pique la curiosité des profanes — que se fait la cérémonie des *coulpes*. Chaque religieux est tenu de s'accuser à haute voix des fautes qu'il a pu commettre contre la règle, comme le manquement au silence; et ce qui est plus, il doit accuser ou *proclamer* celui de ses frères qui, par oubli ou volontairement, néglige de le faire. Voici d'ailleurs comment on procède. Celui qui veut s'accuser d'une faute se découvre et se prosterne devant sa place. Le Père abbé lui dit : « Qui êtes-vous? », et, après qu'il lui a été répondu : « Par ma faute », il ajoute : « Levez-vous au nom du Seigneur » et il écoute l'aveu de la faute. S'agit-il d'accuser ou de proclamer un des frères, celui qui a une proclamation à faire se lève et, après avoir dit : « Je proclame mon frère N... », il attend l'interrogatoire. Mais, direz-vous, c'est là une dénonciation peu conforme aux idées que nous avons de l'honneur. Saint Bernard vous répondra que la chose est au contraire toute naturelle puisque les trappistes font vœu d'humilité et se doivent obéissance les uns aux autres. D'ailleurs, ménagez votre surprise : elle va être bien plus grande tout à l'heure. A toute faute il faut une sanction et c'est ici que la sanction est, pour le moins, originale. Une des pénitences les plus usuelles est de baiser les pieds de ses frères au réfectoire, avant de prendre son repas; une autre consiste à prendre son écuelle et à manger seul dans un coin, assis sur un escabeau. Mais la plus étrange à coup sûr est celle-ci : le religieux coupable doit s'étendre à terre dans un lieu désigné, soit à l'entrée du réfectoire, soit à l'entrée de la chapelle et tous ses frères doivent l'enjamber en se rendant à l'un ou à l'autre de ces deux endroits. Avouez qu'après cette épreuve l'humilité doit être pour les défaillants uue vertu facile à pratiquer !

Montons au premier étage et poussons l'indiscrétion, pendant que notre cicérone fait semblant d'aller chercher quelque chose, jusqu'à entrouvir un instant le rideau qui ferme chaque cellule

Digitized by Google

de moine. Ah! pas un de nous n'aura l'envie de changer son lit, quelque modeste qu'il soit, contre le grabat que nous avons sous nos yeux. Posée sur trois planches mal jointes, une paillasse garnie à l'intérieur d'une couche de pailles de chaume cousues ensemble offre au contact de la main une rigidité semblable aux fameux *billards* des salles de police où les mauvais soldats cherchent un repos qu'ils ont bien de la peine à trouver. Pas de chaise ni de porte-manteau. Le religieux couche tout habillé pour n'avoir pas à se complaire longuement dans des détails de toilette. D'ailleurs en aurait-il le temps? Six heures de sommeil lui sont accordées en été, sept en hiver, et, au son de la cloche qui tinte vers deux heures du matin, il doit être debout pour invoquer Dieu. Par une faveur toute spéciale et dont je suis bien reconnaissant à celui qui me l'a procurée, j'ai assisté à cette heure matinale, dans les stalles mêmes des pères, à l'office religieux. Avec quelle foi s'agenouillent ces moines, avec quelle humilité se prosternent-ils devant Dieu, au milieu de cette chapelle faiblement éclairée, pareils, dans leurs grandes robes blanches, à des spectres d'outre-tombe qui viennent prier pour ceux qui ne prient pas! Chaque vendredi, l'office terminé, ils remontent dans leurs cellules, et, pendant que le Père abbé récite le *Miserere,* ils se dépouillent de leurs vêtements jusqu'à la ceinture et se donnent la discipline sur la poitrine et sur les épaules. Etrange usage, si peu conforme à nos idées modernes, mais moyen le plus efficace pour se repentir et s'humilier! A voir cependant ces cinq petites ficelles tressées et garnies chacune de cinq nœuds fortement serrés, on ne croit pas que le supplice soit bien grand. Moi-même j'en riais jusqu'au moment où l'on m'a montré une discipline teinte peut-être du sang d'un saint...

Le cimetière est attenant à la chapelle et mérite une mention toute spéciale non pas tant par les modestes croix de bois sur lesquelles sont inscrits quelques noms inconnus que par les douloureux détails qui accompagnent les cérémonies funèbres. Quant meurt un religieux, ses frères l'étendent à terre sur un drap de serge sous lequel on a tracé une croix de cendre bénite : c'est là tout le cercueil et c'est ainsi, qu'après les prières usuelles à la chapelle, on transporte le mort au cimetière. La fosse est creusée d'avance. On y dépose la dépouille inanimée de celui qui connait déjà les joies célestes et tous les religieux, récitant les dernières

Digitized by Google

prières, la recouvrent de terre jusqu'à ce que le niveau de la fosse soit le même que celui des fosses voisines. Spectacle le plus impressionnant qn'on puisse voir et qui laisse dans l'âme un souvenir toujours vivace de la mort et du peu que nous sommes! Spectacle d'un réalisme qui nous choque, nous qui cherchons à poétiser la mort, mais bien fait pour enseigner aux religieux l'abandon des choses terrestres et l'humilité!

L'abandon des choses terrestres? Et cependant, tout autour du couvent, ce ne sont que vastes prairies où paissent d'immenses troupeaux de bêtes à cornes, des étangs, des bois, des étables bien confortables pour les chevaux, les vaches, les cochons, une exploitation agricole complète, une fromagerie où l'on fabrique chaque jour des centaines de fromages qui sont expédiés aux quatre coins du globe. Cet immense domaine est administré par une trentaine de religieux, qui tous ont leur tâche fixée par le Père abbé et qui sont aidés par quelques ouvriers pris au dehors. Les uns — ce sont les pères — sont chargés des travaux les plus pénibles : on les reconnaît à leur robe blanche sur laquelle se détache un scapulaire noir, longue bande d'étoffe qui leur tombe un peu au-dessous de la ceinture. Quand ils vont à la chapelle, ils se recouvrent de la *coulle*, vêtement analogue à la robe blanche, mais sans manche et avec un capuchon de même couleur. Les autres — ce sont les frères — sont de condition plus modeste : aussi, pour éviter toute jalousie, leur laisse-t-on la tâche la plus intéressante, celle des travaux agricoles : ils portent une robe de bure avec capuchon et une ceinture de cuir.

Comme dans la plupart des ordres religieux, les trappistes doivent observer un silence continuel, ne pouvant se parler que par signes et dans des cas tout à fait rares : leur alphabet fait songer à celui des sourds-muets et c'est la première chose que les novices apprennent en entrant au cloître. Il paraît qu'on s'habitue très vite à cette privation de la parole. C'est du moins notre guide qui nous l'affirme et il ajoute — pourquoi ne pas le croire? — qu'il n'éprouve plus aucun besoin de causer avec les hommes et qu'il trouve un charme tout autre à s'entretenir avec Dieu.

La Trappe de Bricquebec date du commencement du siècle dernier : le Père Onfroy en fut le premier abbé. Mais celui qui a été le véritable organisateur du monastère et de l'exploitation agricole est dom Germain Furet, mort il y a une dizaine d'années. On raconte

Digitized by Google

sur sa vie des anecdotes parfois curieuses et qui peignent l'homme tout entier. Un soir, un individu habillé en trappiste arrive à Notre-Dame de Grâces et demande à parler au Père abbé. Il était soi-disant chargé de faire des quêtes dans les différentes Trappes de France. Mais le Père abbé, très méfiant et croyant avoir affaire à un faux religieux, le reçoit avec un empressement inaccoutumé et l'invite à passer la nuit dans la plus belle chambre de l'hôtellerie. Le lendemain matin, deux gendarmes de Bricquebec, prévenus par le Père, arrivent au couvent et arrêtent le frère quêteur : c'était un voleur dangereux que la police recherchait depuis longtemps. A l'instruction, le président du tribunal, prononçant sa sentence, rendit hommage à la perspicacité du supérieur en ajoutant : « Il fallait un bien malin *furet* pour un tel lapin ». C'est dom Germain Furet qui, entre autres, fonda la fromagerie, où chaque année viennent se verser deux millions cinq cent mille litres de lait qu'apportent dès l'aube, montées sur des ânes, les paysannes des environs.

Comme nous le disions plus haut, la fortune des trappistes est incalculable, mais les pauvres et les œuvres seuls en profitent. Du 1er janvier au 31 décembre, plus de trente mille francs sont versés aux indigents : les églises en ruines sont réédifiées, les écoles libres de la région sont construites par leurs soins, le bien qu'ils font est sans limite, ne gardant rien pour eux et donnant tout aux autres. Jusqu'ici ils n'oni pas été menacés, mais sont-ils sûrs de leur lendemain? Ils le sont si peu que l'exploitation agricole diminue de jour en jour, qu'ils vendent, mais n'achètent plus, que depuis deux ans les deux tiers d'entre eux sont partis pour l'Angleterre et le Japon, où sous l'œil bienveillant du roi Edouard et du Mikado, ils ont fondé des couvents déjà prospères. Mais la persécution leur importe peu. Ils ont sans cesse les yeux fixés sur cette parole du prophète que l'on peut lire sur les murs du cloître : « Soyez certain que vous ne pourrez posséder la joie de ce monde et le bonheur du ciel ». Leur bonne humeur d'ailleurs, n'en souffre pas. Et puis, dit la règle de saint Bernard, « on se garderait bien d'admettre les mélancoliques, les inconstants, les originaux, les scrupuleux indociles, les têtes faibles, les esprits faux et les mauvais caractères ».

... Les uns les traitent d'illuminés. D'autres diront qu'ils ont peut-être choisi la meilleure part.

Baron M. DE FRÉDY.

Digitized by Google

LE CARDINAL

RICHARD OLIVIER DE LONGUEIL

Évêque de Coutances (1453-1470)

L'Eglise de Coutances compte 89 évêques, parmi lesquels on remarque plusieurs saints (1) : saint Ereptiole, vers 430, notre premier évêque connu; saint Lo, en 549; saint Romphaire, en 586; saint Fromond, en 679; un pape : le belliqueux Jules II (Julien de la Rovère, 1474-1478); et, cinq cardinaux, savoir : Gilles II des Champs (1408-1413); Jean III de Castiglione (1444-1453), de la famille du pape Célestin IV; Richard III Olivier de Longueil (1453-1470); Adrien Gouffier de Boisy (1510-1519) et Bernard d'Unce ou de Bibiane (1519-1520). Parmi ces princes de l'Eglise, il en est un dont il ne sera peut-être pas sans intérêt de raviver le souvenir parmi ses compatriotes, je veux parler de Richard Olivier de Longueil, normand d'origine, chanoine et official de Rouen, archidiacre d'Evreux, 63e évêque de Coutances, premier ministre des rois Charles VII et Louis XI, l'un des trois juges commissaires délégués par le Saint-Siège pour la revision du procès de Jeanne d'Arc et pour sa réhabilitation, cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe, archiprêtre de Saint-Pierre de Rome, « juge des causes de l'Eglise », évêque suburbicaire de Porto et Sainte-Rufine et légat de l'Ombrie. Tout dernièrement, j'eus la bonne fortune de retrouver chez un bouquiniste des environs de Paris le portrait de ce cardinal, gravé par Balthazar Montcornet (1615-1670). Il m'a semblé que l'honneur de l'Eglise de Coutances, illustrée par les vertus d'un si

(1) Les anciens historiens honorent du titre de la sainteté un grand nombre de nos évêques : MM. de Sainte-Marthe en mentionnent 11; Rouault, 16; Morel, 19; un Cordelier anonyme, 22.

Digitized by Google

grand évêque, exigeait que ce portrait rarissime fût publié et accompagné de quelques notes sur la vie de ce pontife, empruntées aux *Procès de Jeanne d'Arc,* édités par Jules Quicherat, et aux divers historiens des évêques de Coutances : Rouault, curé de Saint-Pair, Trigan, curé de Digosville (manuscrit possédé par Mme Wyart, de Caen), Lecanu, curé de Bolleville et Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac, — dont l'ouvrage si consciencieux a été récemment édité par MM. F. Dolbet et A. Héron et publié par la *Société de l'histoire de Normandie.*

I

L'ÉVÊQUE DE COUTANCES

L'ancienne famille de Longueil tirait son nom du bourg de Longueil, sur la Saâne, à 16 kilomètres au sud-ouest de Dieppe. Elle était donc originaire de Normandie et portait : d'azur à trois roses d'argent au chef d'or à trois roses de gueules.

Richard Olivier de Longueil, sieur d'Augis ou d'Eu (*Auga, Augusta*) était fils de Guillaume de Longueil, troisième du nom, et de Catherine de Bourguenole, sa seconde femme. Guillaume III de Longueil, vicomte d'Auge, seigneur de Varengeville et d'Offreinville, gouverneur de Caen, fut tué, avec son fils aîné, à la bataille d'Azincourt, en 1415. Il laissa plusieurs enfants, frères de notre Richard, entr'autres Jean II, qui continua la branche des aînés de cette maison. L'un des fils de ce Jean, nommé Guillaume (1), fut trésorier de l'église de Beauvais et grand vicaire de Coutances, puis évêque d'Auxerre où il se distingua par son zèle à établir et à répandre le culte de l'Immaculée-Conception, dont la fête, on le sait, fut si longtemps connue sous le nom de « fête aux Normands ».

Les premières dignités ecclésiastiques dont nous trouvons revêtu

(1) Lecanu, *Histoire des évêques de Coutances*, à Coutances chez Voisin, 1839, pp. 253 et 258, le nomme Pierre.

Digitized by Google

Richard Olivier de Longueil sont nombreuses. Il était protonotaire apostolique, licencié ès lois, président en la Chambre des Comptes, chantre de Lisieux, chanoine et official de la métropole de Rouen, archidiacre d'Evreux, abbé de saint Corneille de Compiègne, de Sorrèze, de Vendôme et d'Ambournay. A la mort de l'archevêque de Rouen, Raoul ou Rodolphe Roussel, arrivée en 1452, il partagea les suffrages du Chapitre avec le trésorier Philippe de la Rose. Les deux élus renoncèrent à leur élection et Nicolas V nomma l'évêque de Digne, Guillaume d'Estouteville, au siège de la capitale de la Normandie. « Néanmoins, dit Toustain de Billy, comme Richard Olivier de Longueil en avait usé de bonne grâce et que, d'ailleurs, il fut reconnu personne d'un grand mérite, le Souverain Pontife lui donna l'évêché de Coutances, devenu vacant par la translation de Jean de Castiglione à celui de Pavie. » (1). Sacré le 28 septembre 1453, il ne tarda pas à venir prendre possession de son église; mais auparavant, ou très peu de temps après, — le 12 mai 1454, dit Lecanu, sans indiquer ses sources — il rendit hommage au roi Charles VII et lui « fit le serment de féalité que tenu lui était à cause de la temporalité » de son évêché, ainsi qu'il appert par un acte de la Chambre des Comptes, daté du 12 mars 1455.

Le nouvel évêque de Coutances tint son premier synode général, en 1454, pendant la semaine après le dimanche de Quasimodo. Après avoir lu et approuvé les constitutions de ses prédécesseurs, il en publia lui-même de spéciales (que Dom Bessin (2) nous a conservées) afin d'obliger les curés à lire au prône, en latin et en français, au moins huit fois par an, les constitutions de Boniface VIII, les décrets de Grégoire X et ceux du 2me concile général de Lyon sur les privilèges, immunités, exemptions et juridictions des églises. En ce temps là, comme de nos jours, les violateurs de ces canons étaient nombreux; l'évêque de Coutances voulut que nul de ses diocésains n'ignorât les censures portées par le droit contre tous ceux qui oseraient sciemment porter atteinte aux saintes libertés de l'Eglise. « *Gravis multorum querela ad nos dedu-*

---

(1) *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, à Rouen, chez Métérie, 1880, t. II, p. 276.

(2) *Concilia provinciæ Rothomagensis*, pp. 566 et 567.

Digitized by Google

xit quod nonnulli temporale obtinentes dominium, vel potestatis gerentes officium sæcularis libertatem et immunitatem ecclesiasticam lædere et imminuere, tanquam honorum et privilegii Ecclesiarum invidi, moliuntur. Quapropter de jure statutæ sunt provide pœnæ et sententiæ excommunicationis, quas tales ipso facto contra jurisdictionem et personas ecclesiasticas attentantes incurrunt : in quas forsan propter nonnullorum ipsorum judicum et officiariorum sæcularium de ipsis pœnis et sententiis notitiam non habentium incidunt : quibus statutis et sententiis sibi notificatis, ut verisimile præsumitur, suæ salutis immemores, contra jurisdictionem ecclesiasticam in aliquo attentare de cætero formidabunt; quapropter consilio cum peritis habito, statuimus, etc. ».

II

L'ÉVÊQUE DE COUTANCES CHARGÉ PAR LE PAPE DE LA REVISION DU PROCÈS DE JEANNE D'ARC A ROUEN

Une des erreurs historiques dont souffre le plus la mémoire de Jeanne d'Arc est celle qui fait de l'Eglise l'auteur responsable de son procès et de sa mort. C'est cette erreur qui motive la réflexion suivante sur laquelle insistent certaines gens et une certaine presse : « N'est-ce pas de la part de l'Eglise la plus étrange des inconséquences que de déclarer sainte et de songer à élever sur les autels la jeune fille qu'elle a fait juger, condamner et brûler il y aura bientôt cinq cents ans? »

Or les documents mis au jour par les récents historiens de Jeanne d'Arc démontrent jusqu'à l'évidence que ce fut, non pas l'Eglise et son chef, mais bien l'Angleterre et son gouvernement qui firent juger, condamner et brûler la Pucelle d'Orléans. Avant de parler de sa réhabilitation par l'évêque de Coutances, l'évêque de Paris et l'archevêque de Reims, rappelons brièvement les faits les plus saillants de ce drame à ceux qui les savent et apprenons-les à ceux qui, par impossible, les connaîtraient encore insuffisamment : *Indocti discant et ament meminisse periti.*

Digitized by Google

Sous les dehors affectés d'un procès ecclésiastique, le procès de Rouen ne fut au fond qu'un procès anglais d'Etat et de vengeance d'Etat. Ce fut l'Angleterre et son gouvernement qui firent acheter Jeanne d'Arc aux Bourguignons pour une somme de 10.000 livres tournois, en novembre 1430, puis la firent conduire sous bonne escorte à Rouen, où elle arriva vers la fin de décembre et où elle fut incarcérée, non dans la prison spéciale dite « prison d'Eglise », mais dans une tour du château royal, — prison d'Etat s'il en fut, — et enfermée dans une cage de fer. Ce fut sur l'ordre de l'Angleterre et de son gouvernement que Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, fit son procès à Jeanne comme coupable en matière de foi, et dirigea les débats de manière à ce qu'ils aboutissent sûrement à une sentence capitale, sans grâce possible; nous en tenons la preuve d'un témoin oculaire : le médecin Guillaume Delachambre devant qui le comte de Warwick tint ce langage : « Je vous ai mandés parce que Jeanne est tombée malade, afin que vous y pensiez. Pour rien au monde, le roi d'Angleterre ne voudrait qu'elle mourût de sa mort naturelle. Il l'a eue cher, et cher il l'a achetée. Il entend qu'elle ne meure autrement que par arrêt de justice et qu'elle soit brûlée. A vous de la visiter et de faire le nécessaire afin qu'elle guérisse » (1).

* * *

Il est bien vrai que le juge inique de ce procès fut un homme d'Eglise, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, puis de Lisieux (1433-1441) qui appartenait aux Anglais. Mais est-ce que les fautes et les responsabilités ne sont pas personnelles? est-ce qu'un simple évêque constitue l'Eglise, est-ce qu'un simple français est la France? ou un simple juge, la Justice? ou un simple capitaine, l'Armée? Bazaine, à Metz, a trahi la France; jamais personne n'a rendu l'armée française responsable de sa trahison. Il arrive à nos tribunaux civils et criminels de rendre des arrêts injustes et de condamner des innocents. Jamais personne n'a songé à rendre la Cour suprême, encore moins la France, responsable de ces juge-

(1) Jules Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, etc. Paris, Renouard et Cie, 1841 à 1849, t. III, p. 51

Digitized by Google

ments : pourquoi donc raisonner et conclure tout autrement quand il s'agit d'un tribunal particulier d'église, et faire remonter à l'Eglise même et à son chef la responsabilité des jugements iniques dont ce tribunal s'est rendu coupable?

Ignore-t-on que Pierre Cauchon, ambitieux et cupide, chassé de Beauvais par ses diocésains, convoitait le riche archevêché de Rouen? Ne pouvant l'obtenir qu'avec l'appui du roi d'Angleterre, et sachant à quelle condition il l'obtiendrait, il ne balança pas : il se vendit aux Anglais, — comme autrefois Judas aux sanhédrites — et consentit de gaieté de cœur à jouer dans le procès de Rouen le rôle de l'Iscariote dans la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les documents établissent, en effet, qu'il fut un juge ennemi déclaré de l'accusée et au service de Henri VI, roi d'Angleterre; par conséquent juge illégitime, de droit naturel et de droit ecclésiastique, juge intrus et sans pouvoirs, même en supposant que Jeanne eût été prise sur le territoire du diocèse de Beauvais, ce qui n'est pas, puisqu'elle fut prise, le 24 mai 1430, sous les murs de Compiègne qui appartenait alors au diocèse de Soissons. Pierre Cauchon fut un juge infidèle à l'Eglise en se constituant, contre tout droit et sans délégation valide, juge de Jeanne et en en exerçant les fonctions; il fut un juge prévaricateur et faussaire, en foulant aux pieds les lois divines et humaines, en commettant un faux en écritures publiques et en insérant dans l'instrument du Procès un texte abominable d'abjuration que la Pucelle n'a jamais prononcé, et cela afin de pouvoir ouvrir le Procès de rechute et déclarer l'accusée hérétique et relapse, malgré la délibération contraire et suspensive de quarante assesseurs (1) sur quarante-deux (30 mai au matin), puis finalement l'abandonner au bras séculier, c'est-à-dire aux Anglais qui la firent brûler vive.

Cela étant, à quel titre, encore une fois, et pour quelle raison la responsabilité du Procès, du jugement et de la mort de la Pucelle pourrait-elle atteindre l'Eglise et son chef?

Ni avant ni pendant le Procès de Rouen, l'Eglise et son chef ne

---

(1) Parmi les assesseurs de Pierre Cauchon dans l'interrogatoire du 22 février 1431 figure Frère Guillaume l'Ermite, curé de « la Hayes », au diocèse de Coutances. — Chanoine Dunand, *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 80, Paris, Poussielgue, 1899.

Digitized by Google

firent ni ne dirent rien qui ressemble à un ordre de faire le Procès ou à une approbation même légère du jugement et de la condamnation de Jeanne d'Arc. On n'en trouvera la trace dans aucune pièce officielle ou non officielle. L'Angleterre, et non le pape Martin V, ordonna le procès de Jeanne, et l'évêque de Beauvais l'ouvrit sans que le Saint-Siège eût été pressenti, consulté, avisé. Le gouvernement anglais attendit que Jeanne d'Arc eût été brûlée le 30 mai 1431, pour en écrire à Rome. Alors seulement, c'est-à-dire à la date des 8 et 21 juin 1431, des letttres furent adressées aux princes de la chrétienté, au Pape et au Sacré-Collège, pour leur annoncer le Procès de la Pucelle, sa condamnation et sa mort par le supplice du feu (1). Loin d'approuver ledit procès, le pape Calixte III en ordonna la revision en 1455 et, le 7 juillet 1456, une sentence sans appel, à Rouen même, déclarait Jeanne la Pucelle innocente des crimes pour lesquelles Pierre Cauchon l'avait condamnée, cassait solennellement le jugement de 1431 et le flétrissait à jamais.

* * *

A vrai dire, dans les actes et les démarches qui aboutirent à cette réhabilitation, il y a deux périodes bien distinctes : l'une dans laquelle on voit surtout à l'œuvre le roi de France, Charles VII, et ses agents; l'autre dans laquelle le Saint-Siège intervient seul et nomme une commission pontificale avec ordre de reviser officiellement le procès de Rouen. La première va de 1450 à 1455; la seconde s'ouvre en 1455 et finit en 1456.

A cette date, de graves événements venaient de se passer en Europe. Les Anglais battus à Formigny, en 1450, avaient été « boutés hors de France » (19 octobre 1453) (2). Le 29 mai 1453, Mahomet II s'était emparé de Constantinople. Les conséquences de ce triomphe du Croissant préoccupaient vivement la Cour pontificale et les personnes qui s'intéressaient à l'œuvre de répa-

(1) Voici ces lettres dans J. Quicherat, *Procès*, etc., t. I, p. 485 et suiv.

(2) Ce fut le 12 août 1450 que la Normandie fut complètement délivrée des Anglais par la reddition de Cherbourg. En action de grâces, Charles VII ordonna une procession dont il reste encore quelques vestiges, dans le diocèse de Coutances, à la procession de l'Assomption dite du Vœu de Louis XIII (Oraison pour la réduction de la Normandie).

Digitized by Google

ration poursuivie, ne se dissimulaient pas la situation particulièrement délicate dans laquelle se trouvait la Papauté. Nicolas V avait deux puissants Etats à ménager. Il tenait aux bonnes grâces de la France; mais il lui fallait aussi prendre bien garde de s'aliéner l'Angleterre. Si Charles VII eût pris le parti d'adresser au Saint-Siège une supplique demandant la revision du Procès de la Pucelle, la raison politique n'eût pas manqué de soulever de nombreuses et sérieuses difficultés. Pour n'avoir pas à les affronter et pour éviter les risques d'un échec, on songea à mettre en cause la famille même de Jeanne d'Arc et à laisser à Isabelle Rommée, sa mère, et à ses frères, Jehan et Pierre d'Arc ou du Lys (1), le soin de solliciter, au nom de la victime et de tous ses parents, la réparation de l'injustice criante dont ils avaient souffert et dont ils souffraient encore.

Les frères de Jeanne d'Arc et sa mère (qui, depuis 1440, habitait Orléans où elle mourut en 1458) accueillirent avec empressement la proposition qui leur fut faite au nom du Roi et sans doute aussi du Grand Inquisiteur. Dans la première moitié de l'année 1454, Jean Bréhal, originaire du diocèse d'Evreux, « Inquisiteur de France », se chargea de porter lui-même à Rome la supplique que les parents de Jeanne adressaient au Pape régnant. Le cardinal-légat Guillaume d'Estouteville, ancien évêque de Digne, archevêque de Rouen et normand d'origine, remit cette supplique à Nicolas V, qui mourut peu de mois plus tard, le 24 mars 1455. Son successeur, Calixte III (Alphonse Borgia, ancien évêque de Valence, en Espagne) ne fit pas attendre longtemps une décision. Elu le 8 avril, couronné le 20, il publiait le 11 juin un rescrit à l'adresse de Jean Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims; de Guillaume Chartier, d'origine normande, homonyme sinon parent du secrétaire de Charles VII, évêque (2) de Paris; et de Richard III Olivier de Longueil, évêque de Coutances.

---

(1) Jacques d'Arc, père de la Pucelle, et son frère aîné, Jacques ou Jacquemin, ne survécurent guère à sa mort; ils n'étaient plus de ce monde au moment de la réhabilitation qui fut prononcée seulement 25 ans plus tard.

(2) L'évêché de Paris fut, à la demande de Louis XIII, érigé en archevêché par le pape Grégoire XV, seulement en 1622. Auparavant l'évêque de Paris était suffragant de l'archevêque de Sens.

Digitized by Google

Dans ce rescrit, le nouveau pontife, après avoir reproduit la supplique de la mère, des frères et des proches de Jeanne, concluait en ces termes : « Nous, accueillant favorablement ladite supplique, mandons à votre paternité, par ce rescrit apostolique, que vous, ou deux d'entre vous, ou un seul, après vous être adjoint un des inquisiteurs chargés de poursuivre la perversité hérétique au royaume de France, vous citiez le sous-inquisiteur actuel de la perversité hérétique, établi dans ledit diocèse de Beauvais et le promoteur des causes criminelles du même diocèse et tous autres qui devront être cités, entendiez des deux côtés les intéressés aux choses ci-dessus; rendiez, en écartant tout appel, une sentence selon la justice, la faisant observer exactement par les censures ecclésiastiques, nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques et toutes autres choses quelles qu'elles soient qui y seraient contraires.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur M.CCCC.LV, le III des Ides de juin (11 juin), la première année de notre pontificat. — Signé : S. Consiliati » (1).

Les prélats au zèle desquels le Pape faisait appel n'hésitèrent pas à se charger de l'œuvre de justice qui leur était confiée : leurs vertus sacerdotales, leur dévouement au Saint-Siège, leur patriotisme éclairé les avaient désignés au choix du Chef de l'Eglise. Ils prouvèrent par la manière dont ils y répondirent que Calixte III ne s'était pas trompé.

* * *

Ouvert officiellement le 17 novembre 1455, le procès de réhabilitation fut poursuivi avec toute la diligence et toutes les précautions désirables.

Dans l'audience du 15 décembre, les délégués apostoliques, qui s'étaient transportés au « manoir » archiépiscopal de Rouen, afin que la marche du Procès ne subît aucun retard et ne donnât prise à aucun reproche, nommèrent le promoteur et les deux greffiers ou notaires. Le promoteur, chargé de remplir au Procès le rôle qu'exerce dans nos tribunaux le ministère public, fut Simon Chapitault. Les deux greffiers ou notaires officiels furent François

(1) Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 97-98.

Digitized by Google

Ferrebouc, du diocèse de Paris, et maître Denis Comte ou Le Comte, bachelier en droit canon, prêtre du diocèse de Coutances (1).

A la fin de son réquisitoire du 20 décembre, le promoteur Chapitault pria les délégués du Saint-Siège de faire procéder à une enquête sur la vie et les mœurs de la Pucelle. Les prélats accédèrent à cette demande, et il fut arrêté que des enquêtes seraient ouvertes tour à tour dans le pays de Jeanne, à Paris, à Orléans, Rouen et ailleurs si c'était nécessaire (2). Cent-vingt témoins de tout âge et de toute condition furent entendus par les juges apostoliques, dit le décret pontifical du 27 janvier 1894, déclarant Jeanne vénérable servante de Dieu.

Lorsque ces enquêtes furent terminées et que le texte en eut été remis, les avocats de la famille de Jeanne d'Arc obtinrent des délégués pontificaux la permission d'adjoindre au dossier huit mémoires composés sur le cas de Jeanne, par des docteurs de grand savoir, entr'autres par Jean Gerson, Thomas Basin, évêque de Lisieux et Jean Bochard dit de Vaucelles, du lieu de son origine, évêque d'Avranches et confesseur de Charles VII et de Louis XI (3).

Enfin l'heure de la justice pour la suppliciée du Vieux-Marché allait bientôt sonner. Le 2 juillet 1456, les délégués pontificaux désignèrent le mercredi suivant, 7 juillet, pour le prononcé de la sentence définitive. Ce jour venu, à huit heures du matin, Jean Jouvenel des Ursins, archevêque et duc de Reims (4); Guillaume Chartier, évêque de Paris; Richard Olivier de Longueil, et Jean Bréhal s'assemblèrent dans le palais archiépiscopal de Rouen et se transportèrent dans la salle réservée aux audiences judiciaires, en présence de nombreux assesseurs et témoins jurés pour la circonstance; puis le président de la commission pontificale,

---

(1) Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 150-153.

(2) Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 198-205.

(3) Voir dans P. Lanéry d'Arc, *Mémoires et consultations...*, ces travaux solides dont, il est vrai, nos modernes érudits blâment « la forme par trop rude, repoussante même dans dans son aridité ».

(4) Dom Bessin, *Concilia* etc. p. 535, dit par erreur « *cum Joanne archiepiscopo Rotomagensi... Richardus Olivarius de Longueil, retractato judicio, pronunciavit pro innocentia puellæ Aurelianensis.* Il faut lire : *cum Joanne archiepiscopo Remensi.*

Digitized by Google

Saint-Ouen, après une procession générale et avec un sermon solennel; demain, sur la place du Vieux-Marché, au lieu même où Jeanne fut suffoquée en subissant le cruel et horrible supplice du feu, avec une prédication solennelle et plantation d'une croix (1) pour perpétuer le souvenir de la victime, pour le salut de son âme et celui des autres trépassés... »

* * *

La capitale de la Normandie vit donc, vingt-cinq ans après le martyre de la Pucelle, l'héroïne glorifiée au lieu même où elle avait été couverte d'opprobre et cruellement suppliciée. Ce n'était pas seulement la ville de Rouen, c'était la France entière, c'était l'Eglise catholique et son auguste chef qui acclamaient l'humble bergère de Domrémy. Représentants du roi Charles VII et de Calixte III, c'était tout ensemble au nom du prince qui devait son trône à Jeanne d'Arc, et au nom de Calixte III que l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris et Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances, venaient de poser sur le front de la libératrice du royaume la couronne immortelle du double martyre du patriotisme et de la virginité.

La sentence de réhabilitation fut proclamée dans la fidèle cité d'Orléans le 21 juillet et de grandes fêtes y furent célébrées avec un concours, une solennité et un enthousiasme des plus touchants. L'évêque de Coutances, Richard Olivier de Longueil et le grand Inquisiteur de France, Jean Bréhal, y assistèrent, ainsi que la mère et les frères de Jeanne d'Arc. Une procession

---

(1) Une croix expiatoire fut érigée à Rouen sur la place du Vieux-Marché, en face du lieu ordinaire des exécutions, vers l'endroit où se trouve actuellement la scène du Théâtre Français. Elle y resta jusqu'au commencement du siècle suivant et fut alors remplacée par une fontaine renaissance, avec arcades qui abritaient une statue de Jeanne d'Arc, et une croix au-dessus. Ce monument nouveau (remplacé en 1756 par la fontaine qu'on voit encore aujourd'hui) fut dressé sur la place du Marché-aux-Veaux (aujourd'hui place de la Pucelle), à côté de celle du Vieux-Marché, Près de Rouen, en avant de l'église de Bonsecours, sur le plateau des Aigles, s'élève le magnifique monument de Jeanne d'Arc (1890-1892) dessiné par Juste Lisch et dû à l'initiative du cardinal Thomas.

Digitized by Google

c'est à dire l'archevêque de Reims, lut la sentence définitive de réhabilitation de Jeanne d'Arc (1) qui, selon la remarque de Lenglet Dufresnoy (2), « est une des plus solennelles que l'on ait jamais rendues en pareil cas ».

..... « En premier lieu, disent les commissaires pontificaux, Nous cassons, annulons, anéantissons les dits articles (commençant par les mots *Certaine femme*, insérés dans le prétendu procès et dans l'instrument des prétendues sentences portées contre ladite défunte), comme faux, extrait calomnieusement et dolosivement et non conformes aux aveux, et Nous décrétons que ces articles, que Nous avons fait arracher dudit procès, seront ici lacérés judiciairement.

« En second lieu..., après avoir examiné diligemment toutes les choses et chacune de celles qu'il y avait lieu d'examiner et de considérer,

« Nous, siégeant sur ce tribunal, ayant Dieu seul devant les yeux, par cette sentence définitive que, siégeant sur ce tribunal, Nous avons écrite et portons,

« Nous disons, prononçons, décrétons et déclarons que lesdits procès et sentences sont entachés de dol, de calomnie, d'iniquité, de contradiction, d'erreur manifeste en droit et en fait, et qu'avec l'abjuration susdite, leur exécution et tout ce qui a suivi, ils ont été, sont et seront nuls et nulles, sans valeur aucune, sans effet et mis à néant;

« Et néanmoins, autant que besoin est et que le prescrit la raison, Nous les cassons, irritons, annulons et les dépouillons de toute valeur; et Nous déclarons que la dite Jeanne, les demandeurs et ses parents n'ont contracté ni encouru, à l'occasion des procès et sentences susdites, aucune note ou tache d'infamie; que ladite Jeanne n'est nullement atteinte par eux, qu'elle en est et demeure purgée, et, autant que besoin est, l'en purgeons totalement;

« Nous ordonnons que l'exécution et la solennelle intimation de cette sentence prononcée par Nous ait lieu immédiatement en cette cité (de Rouen) en deux endroits; aujourd'hui, sur la place

(1) Quicherat, *Procès*, t. III, pp. 353-363.
(2) *Histoire de Jeanne d'Arc*, 2me partie, p. 9.

Digitized by Google

solennelle y fut faite en l'église Saint-Sanson par l'ordonnance desdits seigneurs l'évêque de Coutances et l'Inquisiteur de la foi (1). A cette occasion, ou peu après en cette même année 1456, les bons orléanais virent représenté tout le mystère du siège de leur ville, apothéose dramatique de leur libératrice (2).

La mission des juges apostoliques était terminée; mais au gré du Saint-Siège la réparation n'était pas suffisante. « La renommée de la sainteté de la Pucelle s'étant continuée sans interruption pendant quatre siècles » et plus, le pape Léon XIII la proclamait naguère Vénérable et introduisait la cause de sa béatification, « en considération, dit le décret, des lettres postulatoires d'un grand nombre d'Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux de la S. E. R. (Sainte Eglise Romaine) et d'évêques, non seulement de France, mais encore d'autres pays divers et très éloignés, lettres auxquelles d'innombrables membres du clergé et, pour ainsi dire, le monde catholique tout entier ont adhéré ».

Enfin le 6 janvier 1904, jour anniversaire de la naissance de Jeanne (6 janvier 1412), Sa Sainteté Pie X, par un jugement solennel, prononçait que la servante de Dieu avait pratiqué les vertus chrétiennes au degré d'héroïcité voulu pour pouvoir être placée sur les autels.

Ce n'est donc plus sous la forme de l'admiration seulement, mais sous celle de l'invocation et de la prière, que catholiques et fran-

---

(1) *Procès*, t. V, pp. 277-278. — Par les soins de la municipalité, une croix de bronze avec une Notre-Dame (ayant, à genoux, à sa droite le Roi, à sa gauche la Pucelle, l'un et l'autre armés de toute pièce, excepté le heaume qui était à leurs pieds) fut dressée sur le pont d'Orléans, aux frais des jeunes filles et des dames de la Cité.

(2) En l'an 1600, Jean de Virey, sieur du Gravier, à Alleaume (Valognes) publia à Rouen, chez Raphaël du Petit Val, la tragédie de Jeanne d'Arques, dite la Pucelle d'Orléans, native du village d'Emprenne *(sic)* près Vaucouleurs, en Lorraine. Petit vol. in-12 de 48 pages (Biblot. nation. réserve cote Y f. 3,964). Tout porte à croire, dit M. Léopold Delisle, que cet essai dramatique, qui fut l'une des premières glorifications de la Pucelle sur le théâtre moderne, fut non seulement composé mais encore joué à Valognes (où du reste se trouvaient à cette époque des descendants de Pierre d'Arc, frère de Jeanne — les Potier, du Quesnay).

Digitized by Google

çais, — normands et coutançais, dont un Prélat illustre contribua si puissamment, sur l'ordre du Saint-Père, à réhabiliter l' « Envoyée de Dieu » — nous pourrons désormais adresser à Jeanne d'Arc, la vierge, la martyre, la sainte, ces paroles de nos Livres sacrés : « Vous êtes la gloire de Jérusalem, vous êtes la joie d'Israël, vous êtes l'honneur de votre peuple ». (Judith, xv, 10).

(A suivre).

J.-L. Adam,
Aumônier de l'Abbaye de Montebourg.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Cartes de circulation à demi-place départementales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement *Ouest* entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau de l'*Ouest* sont répartis en deux catégories :

1re CATÉGORIE		2me CATÉGORIE	
Calvados	Orne	Eure-et-Loir	Mayenne
Côtes-du-Nord	Seine	Finistère	Morbihan
Eure	Seine-et-Oise	Loire-Inférieure	Sarthe
Ille-et-Vilaine	Oise	Maine-et-Loire	
Manche	Seine-Inférieure		

Les cartes sont délivrées pour les départements de chaque catégorie moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re Catégorie	2e Catégorie
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes pendant :	6 mois	60 fr.	50 fr.
	1 an	80 «	65 «
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes pendant :	6 mois	40 «	32 «
	1 an	50 «	40 «

Digitized by Google

C. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 3e cl. seulement pendant :	6 mois	25 «	20 «
	1 an	30 «	25 «

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer, le porteur de la carte A pouvant choisir, à son gré, l'une des trois classes; le porteur de la carte B la 2me ou la 3me classe à l'exclusion de la 1re, et le porteur de la carte C n'ayant droit qu'à la 3me classe seulement.

Ces billets à demi tarif seront délivrés au titulaire sur la présentation de sa carte au guichet des gares et haltes du département qu'elle concerne.

Aux amateurs de cartes postales

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleurs les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres, *viâ* Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de hurt cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

Digitized by Google

Pour le Calvados

Pour l'Eure

Pour la Manche

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 19, rue de l'Ecole, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé FRÉCOUR, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

16me ANNÉE — 5me LIVRAISON

15 MARS 1907

Abbé C. Guéry : Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Edouard Le Cordeiller : Autour de Richard Simon : Son testament. — E. Deville : Dom Jacques Louis Le Noir et son inventaire des titres normands de la Chambre des Comptes. — J.-L. Adam : Le cardinal Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances *(fin)*. — L. O. : Sa Grandeur Mgr Hautin, archevêque de Chambéry.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1907

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA CINQUIÈME LIVRAISON

I. — Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre (*suite*) . . . . . **Abbé C. Guéry.** 219

II. — Autour de Richard Simon : Son testament. . . . . **Le Corbeiller.** 241

III. — Dom Jacques Louis Le Noir et son inventaire des titres normands de la Chambre des comptes . . . . . **E. Deville.** 247

IV. — Le cardinal Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances (1453-1470) *(fin)* . . . . . **J.-L. Adam.** 266

V. — Sa Grandeur Mgr Hautin, archevêque de Chambéry . . . **L. O.** 287

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur les manuscrits relatifs a l'histoire de Normandie conservés a la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Une Havraise oubliée. Marie Le Masson le Golft (1749-1826), par Mme X...

La tyrannie graduée 1789 a 1799 : Esquisse d'un régime d'exception sous l'empire du droit révolutionnaire, par G. ARONDEL.

Digitized by Google

GUILLAUME ALEXIS

DIT

LE BON MOINE DE LYRE

(Suite)

LE DYALOGUE DU CRUCIFIX ET DU PÈLERIN

Le dernier ouvrage, dont il nous reste à parler, sera loin de valoir les précédents.

En voici le motif. Quelques zélés fidèles de Rouen, désireux de visiter les Lieux Saints, demandèrent au bon moine de Lyre d'être leur guide. Sa réputation, ses nombreuses qualités, et, probablement, le courage de l'ancien gentilhomme bien conservé dans le cloître, formaient autant de titres à leur choix. Guillaume Alexis, se jugeant assez vert encore pour ne pas tromper leur confiance, accepta, et nous les retrouvons à Jérusalem.

Pendant tout un mois nos fervents pèlerins parcoururent la Palestine, ravis des explications de leur pieux et savant guide. Une fois ces dévotions satisfaites, on s'inquiéta du retour. Mais les officiers du Sultan suscitèrent une foule de difficultés afin de retarder le départ. C'est alors que pour calmer l'impatience de nos Rouennais, le bon moine composa *le Dyalogue du crucifix et du pelerin.*

L'exemplaire qui nous a servi se trouve à la Bibliothèque Nationale (D, 4652). On y voit d'abord : *Le chasteau de virginité;* puis le livre *de mon seigneur sainct pierre de lucenburg lequel il envoya a une de sienne seur pour la retraire des estats mondains. Intitule la dicte de salut.* Enfin l'œuvre d'Alexis, sous ce titre : *Le dyalogue du Crucifix Et* || *du pelerin compose :* || *en hierusalem lan mil quattre*

Digitized by Google

cens quattre || vingtz et six || par frere guillaume Alexis prieur || de buzy A la requeste de aucūs bōs pelerins de || rouen estans avec lui au sainct voiage || .

Suit un bois représentant le crucifix, au bas duquel est écrit :

Passio domini
nostri iesu cristi.

A droite du crucifix : l'agonie au jardin des Oliviers; à gauche, la troupe des soldats venant arrêter le Christ; sous l'inscription, le portement de croix.

Les pages ne sont pas numérotées, mais la signature va de Ai à Gi. Il y a 69 ff. de 36 à 38 lignes à la page. Au reste, l'édition n'est ni belle, ni soignée. Souvent le compositeur se trompe de personnage, mettant Jésus-Christ pour le pèlerin et *vice versa*. A la fin surtout les coquilles deviennent fréquentes. — « Cy fine le dyalogue du cruxefix. Imprime nouvel || lement a paris. Par Jehan treperel demourant a || la rue sainct Jacques a lenseigne sainct laurens pres || sainct Yves. »

Voici les autres éditions indiquées par Brunet :

B. — Le dialogue du crucefix et du pelerin composé en Hierusalem lan 1486 par frere Guillaume Alexis à la requeste des anciens bons pelerins de Rouen, estant avec lui au sainct voiage. Paris, Jehan Treperel [vers 1506] in-4° goth [13298]. En prose et en vers.

C. — Le dialogue du crucifix et du pelerī, cōpose en Hierusalē, lan mil cccc iiii vingtz et vi p frere Guillaume Alexis prieur de Buzy, A la requeste d'ancns bons pelerins estant avec luy au bon voyage de Hierusalem. — (Au recto du dernier feuillet) : Imprime a Paris pour Guillaume Eustace, libraire du Roy... l'an mil cinq centz et vingt z ung (et au verso du même ff) : on les vend a Paris a la rue neufve Nostre Dame a lenseigne de Lagnus Dei. — petit in-8 goth de 76 ff. non chiffrés.

D. — Une édition de Rouen, in-4°, sous ce titre : Le dialogue du Crucifix et du Pelerī cōpose en Hierusalem... (s. d.) par Michel Auger ou Augier, selon Du Verdier (1).

---

(1) J. G. A. Luthereau, éditeur de Jean Loret, poète normand du xve siècle, dit qu'il en existe une édition de Paris, par Robinet-Macé. (Paris, Derache, 1841, in-8°, p. 167).

Digitized by Google

Résumons maintenant ce dialogue dont voici le début :

« Ici commence ung livre
« intitule par facteur le dyalogue du crucifix et du pelerin com-
« posé en la ville de hierusalem. Lan mil quatre cens quatre
« vingtz et six par frere Guillaume alexis prieur de busy a la
« requeste d'aucuns pelerins de Rouen estans avec luy au sainct
« voyage pour leur consolacion spirituelle et affin de les inciter a
« devocion et pacience car ilz estoyent en arrest par les macome-
« tistes commissaires et officiers du Souldan en hierusalem moult
« ennuyez apprès qu'ilz eurent eu par lespace dung moys visite
« les sainctz lieux de la terre de promission. Ledit prieur estant
« sur le mont du calvaire voyant le propre lieu ou fut posee la
« croix de Jesucrist bien apparent comptant illec le voir pendu en
« la croix, adressa à luy la parolle en luy faisant plusieurs grandes
« questions ausquelles le crucifix luy respond. »

Voilà le motif du dyalogue, en voici le plan :

« Et au commencement parle de la recompense que nostre
« Seigneur veult avoir de nous pour tant de innumerables dou-
« leurs qu'il a voulu longtemps porter pour nous et enfin mort
« ingnomineuse et cruelle pour nous donner une vie eternelle.
« Puis enseigne au pelerin le chemin pour aller en paradis par
« lequel il convient cheminer et monter neuf degrez en portant
« sa croix après luy... c'est assavoir troys a sa nativité, troys en sa
« vie et troys en sa mort. »

Le pèlerin s'humilie d'abord en se disant indigne de parler avec Jésus-Christ qui lui demande qui il est. — Le pèlerin reprend :

1 Tu te fais ingnorant de moy
Mon createur c'est bien raison
Quant par ennorme mesprison
Me suis fait ingnorant de toy.

Mais cependant puisque tu es le bon pasteur

5 Veuilles mes prières ouyr
Pour mon doulent cueur resjouyr
Et me traicter doulcement sire
Si qua toy puisse reduire.

A deux interrogations de Jésus, il répond qu'il est un pauvre pécheur, un enfant prodigue qui doit craindre la colère de son

Digitized by Google

maître et seigneur. A Jésus qui lui reproche de venir à lui plutôt par crainte que par amour il redit les paroles de l'Ecriture, que la crainte est le commencement de la sagesse. Qui vient à Dieu avec le regret sincère de ses fautes et désir de s'amender, obtient de suite son pardon.

Après ces préliminaires, Alexis arrive aux neuf degrés par lesquels il faut cheminer pour aller au ciel et leur développement lui fournit l'occasion d'exposer tout le dogme catholique sur l'Incarnation et la Rédemption.

Amour ma fait du ciel descendre
Pour prendre vostre humanité
Amour ma fait en croix estendre
Mes mains percer, mon costé fendre
40 Mourir en grant crudelité
Et ressusciter au tiers jour
Rendés donc amour pour amour.

Suit le récit de la création des anges, leur révolte; celle de l'homme, sa chute; l'incarnation, et, comment dès le premier instant de sa conception, Jésus-Christ n'a cessé de souffrir jusqu'à sa mort pour racheter « l'humain lignage » — « D'autre part « scavoir te convient que en celle heure soudaine de ma conception, mon ame fut si très unie et conjoincte en la divinité, non « pas par confusion de substance mais par unité de personne : « qu'elle congnoissoit toutes les choses que congnoissent divinité « et tellement que elle avoit devant soy toutes choses passées, « présentes et advenir. Car la divinité, comme tu scais, a toutes « choses en présence. Les hommes vivent sous la règle du temps : « parquoy les choses passées et les choses à advenir leur sont « royallement absentes : lesquelles sont à dieu présentes. »

Donc, connaissant toutes les circonstances de sa douloureuse passion, les souffrances des martyrs des temps passés comme des temps futurs pour la gloire de son nom, le fils de Dieu en éprouva l'angoisse, dès son Incarnation :

75 Car amour qui est bien certaine
N'a jamais repos nullement
Quant elle congnoist visiblement
Que ce qu'elle aime souffre peine.

Digitized by Google

Alors vient une objection. Comment, en effet, l'âme du Christ a-t-elle pu souffrir de tels tourments, si elle était unie à la divinité?

Vision de divinité
80 Rent planiere félicité
Contraire de toute souffrance
Voire en se parfaicte plaisance
Que se les damnez le veoient
Jamais douleur ne sentiroient.

Là gît le mystère : « Premièrement tu dois scavoir que ce a esté « chose trop plus miraculeuse que naturelle... Mais pour ce qu'il « m'estoit nécessaire souffrir pour le mistere de la rédemption « acomplir de l'humain lignage affin de recompenser par mort « l'offence des premiers parens, la divinité ne permetoit pas que « mon ame en tant qu'elle povoit humainement considerer, « ymaginer, craindre et souffrir et sentir les affections... fut parti- « cipante de celle vision souveraine. Autrement le négoce de ma « passion jamais n'eust esté acomply » (p. 87).

Après l'explication des douleurs infinies de Jésus le bon maître ajoute : « Qui m'aime, me suive et porte sa croix à ma suite ». Porter sa croix, c'est renoncer au monde, au démon, aux plaisirs, pratiquer la vertu sans découragement, certain d'être soutenu par la grâce de Dieu :

Grace fait bien servir
Grace fait déservir
Et suivir jusque au bout.
180 Toutes choses terribles
Grâce les fait possibles
Qui a grace il a tout.

Pour avoir la grâce, il faut la demander au nom de Jésus. Donc ce nom :

235 Exprime lay souvent de bouche
Et si fort en ton cueur l'imprime
Que la nuyt avec toi se couche
Et premier à penser te touche
Quant tu te leveras à prime.

Ainsi soutenu, le chrétien qui porte sa croix à la suite de Jésus-

Digitized by Google

Christ, soit dans un bon monastère, soit dans le monde, n'aura plus qu'à monter les neuf degrés, qui le conduiront au ciel. Les trois premiers sont ceux de purgation, les trois suivants d'illumination et les trois derniers d'inflammation.

C'est au développement de ces neuf degrés qu'Alexis va maintenant s'appliquer. Pour ce faire il implore le secours d'En-Haut, afin que :

240 Tant que par ces degrez
Pratiquant tes secrets
Je puisse cheminer
De franc cueur et loyal
Sans jamais decliner
245 Du droit chemin royal.

Les trois premiers degrés se rapportent à la Nativité, qui donne l'exemple des trois vertus de pureté, d'humilité et de pauvreté.

Pureté de corps en premier lieu :

Ma mere m'enfanta pure en virginité (1)
Sans copulation conceut divinement
Car Vierge n'enfanta sans quelque iniquité
250 Et Vierge demoura perpetuellement
Car pur l'enfantement
Son corps aucunement
Ne fut contaminé
Dont appert clèrement
255 A bon entendement
Que sans péché suis né.

---

(1) Ce sont les seuls alexandrins qu'on rencontre dans toutes les œuvres d'Alexis. — Pierre Fabri cite ce passage comme exemple d'incision sur la sixième syllabe. Mais au lieu de donner, comme de six syllabes, ceux qui commencent à partir de

Car pur l'enfantement

il en fait trois vers de 12 à 13 syllabes « selon l'antique maniere de rithmer » c'est-à-dire des alexandrins. Fabri ne se gêne nullement dans ses citations, il les rend à sa façon (t. II, p. 16).

A moins qu'Alexis n'ait voulu faire ici ce que Canel nomme des vers brisés.

(Cf. : *Recherches sur les jeux d'esprit*, t. I, p. 188-190).

Digitized by Google

Pureté de l'âme ensuite, conservée jusques à la mort, d'où nécessité pour le chrétien d'imiter cette innocence :

Car tant que Dieu sera
Chose au ciel n'entrera
Qui ne soit nette ne pure.

Si par malheur le chrétien n'a point conservé son innocence baptismale, il doit bien vite recourir au sacrement de pénitence, le recevoir avec contrition et ferme propos, puis se garder de nouvelles chutes,

Que vauldroyent plourer et gémir
Pour de rechief se rendormir
Comme le chien qui va vomir
275 Et puis une autre fois le menge.
Que vault souvent se repentir
Puis comme ung pourceau revertir
Lequel on ne scait tant netter
Qui ne se regaste en la fange.

Pour conserver cette vertu de pureté, il faut recourir au second degré, savoir : l'humilité :

300 Te fault contenir humblement
Pour mieulx plus entièrement
Entretenir le fondement
De cette saincte pureté
Si que tu ayes conformité
305 De la mienne nativité.

Nous n'avons aucun motif de nous élever puisque nous avons tout reçu, il ne nous reste que nos fautes et nous sommes si fragiles que le poète peut dire en toute vérité

342 L'homme vient comme fleur
Et s'enfuit comme umbre
340 En pou d'heure les roses
Ont perdu leur beauté.

Le meilleur moyen de rester humble c'est de ne pas désirer les richesses, de ne pas y attacher son cœur, donc de pratiquer la

Digitized by Google

pauvreté, troisième degré pour monter au ciel, à l'instar du divin Maître :

En pompes, en honneur
En estat de seigneur
360 En tentes et tapis
En serges de couleur
En draps d'or de valleur
En pourpres et samys
En saphirs et escharboucles
365 En fermailletz et boucles
De préciosité
En perles et rubis
En escamaulx fourbis
Ne fus point traicté
370 En grant solennité
N'en grant palais de roy.
Dedens ierusalem
Ne fus point honnouré
Par grans convis et festes.
375 Mais en povre cité
De bien petit aroy
Comme estoit bethléem
Fut mon logis paré
Dedans l'estable aux bestes.

Sans doute il serait beaucoup plus prudent de se dépouiller de tous ses biens, mais au moins ne doit-on pas y attacher son cœur, ni les amasser comme l'avare, sans aucun profit, puisque à la mort

Tout luy eschappe de la main
425 Ainsi que une bouffée de vent
Et comme on voit assez souvent
Sil testament est establi
430 Car tous les plus prochains de luy
Si tost qu'il est ensevely
L'ont prestement mis en oubly.
C'est la façon du genre humain
Bon y fait penser soir et matin.

Donc ceux qui ont des richesses doivent en user comme n'en

Digitized by Google

usant pas et on les reconnaîtra, d'après Alexis, aux signes suivants :

435 Le signe primerain
De n'aymer point les biens
Trop excessivement
C'est au dieu souverain
Tous les droitz qui sont siens
440 Paier bien justement.
Lui payer la decime (1).
Comme la foy l'exprime
De grant cueur légitime
Des biens que l'on possède
445 Affin de recongnoistre
Celluy qui les fait croistre
Comme seigneur et maistre
Duquel tout bien procède.
Et envers son église
450 De plaindre point la mise.
Car ainsi comme il donne
De tous biens largement
Il veult qu'on lui redonne
Aussi pareillement.
455 Le vray signe évident
De despriser richesses
Est quant on les despens
En la nécessité
Sans superfluité
460 Selon le temps et lieux
D'ung cueur franc et prudent
Qui après ses largesses
Jamais ne se repent
D'avoir manifesté
465 Sa libéralité
Mais en est plus joyeulx.
Le signe manifeste

(1) Pierre Fabri donne ces sept vers comme exemple de *trois lisieres* ou terminaisons. (Grant art... t. II, p. 37).

Digitized by Google

De n'aymer point argent
Est envers povre gent
470 Avoir le cœur piteux
Et d'ung courage honneste
Tendre tousjours la main.
Sans regret, soir et matin,
A tous nécessiteux.

En lisant ces extraits le lecteur croira peut-être que le dialogue du crucifix contient moins de prose que de vers. Ce serait une erreur profonde. Il n'y a réellement que 568 vers contre près de 2000 lignes en prose! Mais les vers d'Alexis étant de beaucoup plus intéressants que sa prose, nous leur avons donné la préférence.

Maintenant le dialogue se poursuit en prose et nous le résumerons, en quelques mots, pour éviter les citations.

Les trois autres degrés sont ceux d'illumination et se rapportent à la vie de Jésus-Christ qui les a pratiqués par les vertus de justice, de doctrine et de miséricorde (p. 49-56) (1).

Quant aux degrés d'inflammation, ils furent montés, par le Christ, au moment de sa douloureuse passion. Ce sont les trois vertus d'obéissance, de patience et de charité (p. 56-63).

Après l'explication de ces neuf degrés, et les conseils pour les observer sans défaillance, notre bon moine fait une petite dissertation sur le symbolisme du chiffre neuf et dix (p. 63-64).

L'exemple admirable de saint Paul (p. 65-66) confirme toute cette doctrine, car l'apôtre a monté les neuf degrés, à la suite de son Maitre, et, sans cesse avait présent à la mémoire le souvenir de la passion. Donc :

S'il te survient tentacion
Rémémore ma passion
Tu seras de mal exempté.
Se tu as tribulacion
485 Ayes de ma mort compassion
Bien sera en ton cueur anté
Et se plus fort tu es tenté
Plus fort te soit représenté

(1) Cette pagination est celle du deuxième cahier qui contient notre copie sur l'imprimé de la Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

Ma mort par contemplacion.
490 Car tout péché est absenté
Du cueur qui a voulenté
D'avoir grâce et perfection.
Pour tant se tu veulx vivre en grace
Lieve en hault ton cueur
495 Contemplant mes clous et ma croix.
Mes douleurs dedens toy embrasse
Et tu sentiras l'efficace
De ma douleur, se tu me crois.
Contemple le piteux arrois
500 Qu'on m'a fait : qui suis roy des roys
En tout lieu et en toute place
Contemple mon sang que tu vois
Espandu par tres grant destrois
Car mon sang tout péché efface.

Après avoir rappelé le souvenir du bon larron, le dialogue se termine par une prière du pèlerin : « Si te rens présentement, « rendray désormais à tousjours Jésus, mon rédempteur et mon « Dieu, graces et louenges immortelles de ce qu'il te plaist ainsi tes « parolles nous manifester et tes grans et saintz secretz révéler ».

Le dialogue du Crucifix est suivi d'une poésie de 64 vers résumant tout le livre dont nous venons de faire l'analyse.

Elle commence ainsi :

1 O dieu de haultain firmament
Mon vaissel souillé plain d'ordure
Par mon mauvais gouvernement
Nage en mer en grant adventure.

et conclut en ces termes :

60 Mon voyage me fault finir
Vray Dieu vueilles moy délivrer
Du damp ne satan plain d'envie
Et mon ame en gloire mener
En sainct et pardurable vie.
Finis.

Dieu exauça bien vite la prière du bon religieux, comme nous le verrons dans un instant.

Digitized by Google

Guillaume Alexis a, dans ce dialogue, 17 strophes de 6 pieds, 29 de huit syllabes et quatre alexandrins. Il affectionnait, par dessus tout, les vers octosyllabiques (1). Ainsi l'A. B. C. *des doubles*, *les Faintes du monde*, *le Débat de l'Omme*, les quatrains *du Blason*, *le Passe temps des deux Alecis*, le long poème du *Passe temps de tout homme*, etc., les strophes du *Martyrologue*, enfin les 29 passages du *dialogue* nous montrent, sans contredit, son amour pour cette versification. Il en variait les rimes à l'infini, même dans ce dernier livre, œuvre de sa vieillesse, composé loin de sa bien aimée cellule, loin de ses chers manuscrits! Si notre poète normand avait eu le loisir de revoir son œuvre il l'aurait bien probablement amenée à la même perfection que ses autres travaux. Mais sa carrière, assurément bien remplie, était parcourue.

(A suivre).

Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

---

(1) C'est peut-être en lisant le poème de « *l'Advocacie Notre Dame* » ou la Vierge Marie plaidant contre le Diable, qu'Alexis avait pris goût pour ce genre, qu'il maniait dans la perfection. Le manuscrit de Lyre, en effet, ou se trouve cette poésie, porte en deux endroits la signature du bon moine. Il y a 2247 vers octosyllabiques, à l'*advocacie*, dont la composition remonte à 1326. — Elle est précédée d'une traduction des *Dialogues de saint Grégoire*, rimés en 24.081 vers octosyllabiques également. Notre auteur avait donc une source abondante à exploiter, puisque ce précieux manuscrit comprenait, en tout, près de 30.000 vers! Il serait curieux de voir jusqu'à quel point Alexis a mis cette mine à contribution. (Cf. : *Soc. lib. de l'Eure*, 2e série, t. III, p. 126 et mss. fr. no 8, bibl. d'Evreux).

Au reste, beaucoup de poètes du moyen âge ont employé cette forme, tels que Antoine de la Salle, auteur du *Petit Jean de Saintré* et *de la Salade;* Villon, dans son *Grand et Petit Testament;* Martin le Franc, dans le *Champion des dames;* Jean de Meung, dans *le Roman de la Rose;* Guillaume de Guilleville, dans *le roman des trois pèlerinages;* Jean du Pin, dans *Mandevie;* Olivier de la Marche, dans *le chevalier délibéré;* Eustache Deschamps, Martial d'Auvergne, dans *l'Amant rendu cordelier à l'observance d'amours* dont Viollet le Duc donne un extrait (Catal. p. 135); tous les *facteurs* de mystères ou de miracles du xive et xve etc.

M. A. de Montaiglon a publié dans la *Romania* (VIII, 508) la vie de saint Grégoire d'après le mss de Lyre, no 8 de la bibliothèque municipale d'Evreux.

Digitized by Google

AUTOUR DE RICHARD SIMON

SON TESTAMENT

Le testament de Richard Simon, découvert par l'abbé Cochet dans les registres du notariat de Dieppe où il avait été inséré, fut publié par lui dans la Galerie dieppoise (1). Ayant eu la bonne fortune, grâce à l'amabilité du dépositaire actuel, M. Jacques Quesnel, de le lire dans l'original, la confrontation de celui-ci avec l'imprimé m'a permis de redresser quelques erreurs de lecture, et comme on aime aujourd'hui à avoir les documents les plus exacts possible, voici à nouveau ce testament, intéressant à plus d'un titre.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Ma dernière volonté est que l'argent que je laisse et que j'ai gagné par mon propre travail que Dieu a béni l'on en donne trois mille livres aux pauvres des deux paroisses de Dieppe principalement aux vieillars et aux (2)

« Je donne à ma niepce Marguerite Amelin plutost parce qu'elle est pauvre de toutes les manières que pour les services qu'elle m'a rendues mille livres un lit bien fourni d'un matelas d'une couverture et d'une courtepointe avec trois paires de bons draps neufs un tour de lit vert de plus douze belles serviettes de toile. Je donne à mon autre niepce Marie Lesage qui a épousé le sieur Ouard marchand drapier quatre cens livres pour aider à remonter sa boutique, de plus à sa cadette Marie-Anne Lesage deux cens livres. Je laisse à Nicolas Dehornay thonnelier cinquante escus pour une chambre que j'ay occupée chez lui environ l'espace de trois ans à diverses reprises, Je donne aussi cinquante

(1) Ed., 1862. pp. 375-378.

(2) Ici un mot que je n'ai pu déchiffrer.

Digitized by Google

escus à son ancienne servante Anne Gamelin veuve demeurant à Meulers pour quelques services qu'elle m'a rendues, il ne faut point confondre ceste Anne Gamelin avec Marguerite Gamelin mariée à Dieppe à un commerçant à laquelle je ne laisse rien. Je donne à Laurent domestique de M. l'abbé de la Roque grand vicaire et official de Rouen cent livres. Je donne à M. Barré honneste ecclésiastique de Dieppe cent livres pour dire des messes pour moi à sa commodité. Je donne aussi cent francs à Mons. Sanson chanoine de Chalménil pour dire aussi des messes à sa commodité. Je donne aux pères minimes de Dieppe cent francs par pure reconnoissance des livres qu'ils m'ont prestés de leur bibliothèque. Ma volonté est encore que mon argent soit mis entre les mains de Mons. Mauger médecin à Dieppe et de Mons. Barré advocat que je nomme indivisément les exécuteurs de mon testament. Je les prie de consulter Messieurs les curés des deux paroisses pour distribuer aux pauvres cette somme et comme il restera encore assés d'argent après qu'on aura fourni libéralement aux frais de mes funérailles je veux que tout cet argent restant soit donné séparément aux pauvres de la paroisse de saint Jacques dans laquelle j'ay esté baptisé et dans laquelle je veux estre enterré le visage couvert et enfermé dans un coffre de chesne. Pour ce qui est de mes livres comme il m'en reste peu après la perte que j'ay faite dans l'incendie de Dieppe je les donne tous tant imprimés que mss. et dont il y a une partie chez Mons. l'abbé de la Roque à Rouen à la bibliothèque du chapitre de Notre-Dame de Rouen à la réserve de ceux dont j'ai ajouté ici un codicille séparé. Fait et escrit à Dieppe de ma propre main le vingtième mars mil sept cent douze. R. Simon.

« Outre les dits legs marqués dans mon testament je laisse à M. l'abbé des Tuilleries demeurant dans le collège de Laon mes trois tômes du Thrésor grec de Henri Estienne et les Annales d'Usserius Armacannus et à Madame la marquise de Manneville la version française du Nouv. Testament du p. Amelot en deux volumes in-4 de l'édition de Mugnet avec des notes. Fait et escrit à Dieppe de ma propre main le même jour et an que cy dessus le vingtième mars mil sept cent douze. R. Simon. Outre les legs ci dessus marqués je donne à l'hospital général de Dieppe mille livres qu'on prendra sur le restant de mon argent après mes funérailles préférablement tout ce que j'ai laissé séparément à la

Digitized by Google

paroisse de St Jacques. Je donne à M. Sanson chanoine de Chalménil tout ce qui se trouvera de journaux de Trévoux et autres semblables brochures et je le prie de se trouver présent à l'inventaire qui se fera de mes livres comme une personne absolument nécessaire avec les exécuteurs de mon testament et de les faire distribuer selon mon intention. Fait à Dieppe et escrit de ma main le même jour et an que ci-dessus. R. Simon. Je donne à mon frère pour l'amitié que j'ai pour lui mille francs qu'on trouvera dans un petit cabas et je le prie de ne se pas inquiéter où est mon argent déclarant que je l'ai mis en dépost aux mains d'un ami pour me le garder et le remettre après ma mort aux dits sieurs exécuteurs de mon testament pour l'exécution d'icelui, le dit ami désirant n'estre pas connu. Fait à Dieppe l'an et jour cy dessus. R. Simon ».

Vingt deux jours après, le 11 avril, se terminait une vie si laborieuse et si agitée : on lit dans le registre des inhumations de la paroisse Saint-Jacques à la date du lendemain, « le 12e discrette personne maistre Richard Simon prestre aagé de viron soixante et quinze ans décédé du jour précédent a esté inhumé dans l'église en présence des tesmoins soussignés (s.) Croisé Jacques Simon Mauger Dehorné ».

L'historien Croisé, l'un des témoins à cet acte, rapporte que la tombe est dans le chœur (1), ce que confirment les pièces justificatives des comptes conservées dans les archives du trésor, on y lit « le 12 d. la fosse de discrette personne mre Richard Simon ptre inhumé dans le cœur X2l », elles marquent aussi « la grosse sonnerie pour maistre Richard Simon ptre VIIl » et « pour les ornemens 2l », c'est ainsi qu'on pourvut « libéralement » à ses funérailles comme lui-même l'avait demandé.

Une épitaphe latine due aux talents épigraphiques du docteur Mauger rappela la mémoire du savant aux générations qui suivirent, pendant quelque temps du moins, jusqu'aux changements survenus dans le pavage.

On aimerait à savoir quelque chose sur ce docteur dont le savoir inspiré par l'amitié se révélait à cette occasion, voici de rares renseignements : fils d'un marchand dieppois, Jean Mauger avait

(1) Ms. no 9 à la bibl. de Dieppe, chap. dernier, p. 234.

Digitized by Google

épousé (1) en 1690 Madeleine Dufossé, fille d'un bailli du Jardin et petite-fille de l'échevin Pierre Martin anobli à la suite de l'entreprise manquée de la duchesse de Longueville; ce que je sais de ses rapports avec Simon c'est qu'il le mit en 1686 au régime du poisson pour calmer l'échauffement survenu après avoir écrit hâtivement une brochure en vivant de café et de chocolat (2) il eut un petit-fils, David Mauger (3), médecin comme lui et marié à la fille d'un confrère.

De l'autre exécuteur testamentaire, l'avocat Barré, j'ai encore moins à dire; nommé Guillaume, il avait d'après Croisé un frère prêtre, sans doute l' « honneste ecclésiastique » légataire de cent francs, qui fut directeur au Val-de-Grâce.

A ce que j'ai dit précédemment sur Zéphirin Sanson il me faut ajouter quelques mots importants et effacer des indications erronées : c'est le 26 juin 1696 (4) qu'il prit possession de la chantrerie de Charlemesnil vacante par le décès de maître Guillaume Fichet, le 14 août 1700 il fut élu receveur pour un an, sa dernière signature au registre capitulaire est du 29 mars 1714, et il mourut dix ans après; on lit au registre des inhumations de Saint-Rémi de Dieppe à la date du 10 mai 1724 qu'il fut inhumé ce jour dans l'église « par le grand convoy de l'église de monsieur le curé et tout le clergé et corps sonnant » toujours qualifié de chantre de Charlemesnil, l'acte est signé par le lieutenant de roi de la Boissière. Sanson ne pouvait donc plus faire partie du clergé l'année suivante ni signer un acte en 1735, comme je l'ai dit à tort.

Les occupations de Richard Simon, outre son caractère peu sociable semble-t-il, n'étaient pas faites pour amener grand intimité entre lui et ses proches, restés dans les conditions modestes qu'indique le testament, celui-ci montre toutefois qu'il ne s'en désintéressait pas et qu'il voulait leur venir en aide, surtout aux

---

(1) Le registre de Saint-Rémi pour 1690 ayant été brûlé je n'ai pas la date exacte, mais j'ai entre les mains le contrat de mariage du 14 octobre 1689.

(2) Galerie diep. p. 351.

(3) David-Jacques-Charles-Marc-Antoine épousa en 1750 (contrat entre mes mains) Marie-Madeleine-Thérèse Cauvet, fille de Pierre-Victor Cauvet, médecin ordinaire du roi.

(4) Arch., Seine-Infér. G. 4708, passim.

Digitized by Google

plus déshérités, comme à cette Marguerite Amelin « pauvre de toutes les manières », mais il y a de l'amertume à ajouter que ce n'est pas pour les services rendus qu'il lui fait un legs.

Il laissait un frère, Jacques (1), son aîné, veuf depuis quelques jours, qui mourut le 17 janvier 1721 à 87 ans, et il avait eu une sœur Marguerite (2) mariée à Philippe Amelin, d'où la légataire; celle-ci était veuve de Pierre Chevalier lorsque le 21 avril 1712 elle reconnaissait par devant notaire avoir reçu le legs de son oncle, en même temps que Marie et Marie-Anne Lesage, ses nièces, elles étaient filles en effet de Marie Amelin et de Jean Lesage; l'aînée avait épousée à Saint-Rémy, le 11 janvier 1705, Guillaume Houard maître tailleur (ils devaient avoir 20 ans plus tard un fils David, le savant jurisconsulte), l'autre se maria le 4 avril 1712 au cordonnier Nicolas Lappel.

Quoique le testament n'en dise rien il est probable que le tonnelier Nicolas Dehornay auquel sont laissés 50 écus pour l'occupation d'une chambre était un neveu par alliance, car le 6 novembre 1687 une fille de Jacques Simon, Marie, épousait à Saint-Jacques un Nicolas Dehornay. On s'explique bien que l'oncle dans ses voyages à Dieppe soit descendu chez un parent qui avait une chambre libre à lui prêter et qu'il n'y ait pas eu de prix de location, comme les termes permettent de le supposer. Mais où était cette maison habitée par le grand orientaliste? où était la maison de famille? Un Abraham Simon (3) possédait en 1630 l'Ange d'or rue des Trois-Saulcyers, était-ce le grand père?

L'usage que fit Richard Simon de la bibliothèque des pères minimes prouve assez son importance, Toussaint Duplessis (4) en a dit quelques mots ainsi que Guibert (5) à propos d'un manuscrit du XVIe siècle; le père René Thuillier dans le *Diarium* (6)

---

(1) Le 2 mai 1660, Jacques Simon épousait à Saint-Jacques Marie Bultel qui mourut le 7 avril 1712.

(2) Baptisée à Saint-Jacques le 8 avril 1630, sa fille Marguerite y fut aussi baptisée le 30 novembre 1662, une autre fille Suzanne le 8 février 1664, et Marie l'aînée le 8 janvier 1661,

(3) Manuscrit Tieullier, à la bibl. de Dieppe, fo 173 vo.

(4) *Description de la Haute Normandie*, t. I, p. 188.

(5) *Mémoires sur Dieppe*, t. II, p. 396.

(6) Paris, 1709, 2 in-4, t. I, p. 117.

Digitized by Google

des minimes note la *bibliotheca illustris* du couvent de Dieppe.

Très gravement endommagée par le bombardement de 1694 la bibliothèque de Richard Simon quoique léguée tout entière au chapitre de Rouen eut encore à se plaindre de la fortune qui la dispersa à la Révolution (1); le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Rouen en dénombre plusieurs ayant appartenu au savant dieppois, Bruzen (2) de la Martinière parle du manuscrit d'un de ses ouvrages entre les mains d'un libraire de la Haye, et Lelong (3) d'une traduction du *Pentateuque* chez l'imprimeur Léonard, le père Souciet avait la *Critique de la bibliothèque de M. Dupin* qu'il a fait imprimer, le petit-neveu Houard (4) possédait des *Notes sur Dieppe*, et Sans l'intéressant auteur de la *Notice des manuscrits de M. Richard Simon et des livres apostillés de sa main qu'il a légués à la bibliothèque de l'église métropolitaine de Rouen*, en avait aussi de son côté, car le 2 avril 1760 il donnait à l'abbé P. N. Hémery un autographe donné en 1762 à Mercier de Saint-Léger et déposé maintenant à la bibliothèque Sainte-Geneviève, *Synopsis explicationis Fausti Socini in primam partem cap. primi Johannis I* (Manuscrit n° 1582, pp. 101-103).

Les relations avec la famille de Manneville attestées par le legs et par ce que raconte Bruzen (5) de la Martinière remontent probablement à une publication difficile pour laquelle Simon aura demandé l'appui de la marquise de Manneville, dame d'honneur de la duchesse du Maine, et fille des Mornay-Montchevreuil les grands amis de Madame de Maintenon.

Edouard Le Corbeiller.

---

(1) J'ai un *Themistius* en provenant, avec notes autographes.
(2) *Lettres choisies de Simon*, éd. 1730, t. I, p. 50.
(3) *Bib. hist.* t. II. p. 21.
(4) *Asseline*, t. I, pp. XXII-XXIII,
(5) *Lettres choisies de Simon*, éd. 1730, t. I, p. 100.

Digitized by Google

DOM JACQUES LOUIS LE NOIR

ET

SON INVENTAIRE DES TITRES NORMANDS

DE LA CHAMBRE DES COMPTES

On sait que c'est à l'avocat Jacob-Nicolas Moreau que revient la première idée de la création d'une bibliothèque historique, législative et administrative, l'organisation d'une grande œuvre scientifique dont les développements et les résultats ont été longuement étudiés dans un important ouvrage que rédigea M. Xavier Charmes à l'occasion du cinquantenaire du comité des travaux historiques et scientifiques (1). Le contrôleur général Bertin ayant approuvé le projet de Moreau voulut en rendre la réalisation aussi aisée et aussi rapide que possible. L'influence qu'il devait à sa haute situation lui permit d'obtenir, dès les premiers temps, la collaboration des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, et de grouper, autour de savants distingués, comme Sainte-Palaye, Foncemagne et Bréquigny, les derniers représentants de cette grande école, qui déclinait déjà, il est vrai, mais qui continuait cependant, non sans honneur, les traditions auxquelles l'ordre de Saint-Benoît avait dû tant d'éclat, et la France une supériorité reconnue sur tout le reste de l'Europe, au XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, dans les travaux d'érudition historique.

Quoique entrée dans sa décadence, la Congrégation de Saint-Maur prêta à l'œuvre de Moreau un utile concours. Bertin s'adressa donc, au nom du roi, aux Bénédictins, et ceux-ci lui répondirent, non sans quelque vanterie, le 27 juillet 1762, qu'ils comptaient

(1) *Le Comité des travaux historiques et scientifiques, histoire et documents*. Paris, 1886, 3 vol. in-4.

Digitized by Google

dans la Congrégation une foule de religieux habitués au déchiffrement des titres anciens. Parmi ces collaborateurs, dont nous n'avons pas ici à retracer les longues et patientes recherches, il en est un qui mérite d'être mieux connu, surtout à cause du travail considérable qu'il entreprit sur l'histoire de Normandie, nous voulons parler de Jacques-Louis Le Noir.

Il naquit à Alençon, vers 1720 et fit profession dans l'abbaye de Saint-Evroult. L'objet de cette étude n'étant pas une biographie proprement dite, nous nous bornerons à étudier la part qu'il prit dans la réalisation de l'œuvre de Moreau, et surtout ses travaux à la Chambre des Comptes où il copia la plupart des pièces qui devaient constituer un ouvrage en 25 volumes in-fol. relatif à l'histoire de la Normandie et dont le prospectus seul parut en 1788, in-4 de 14 pages. Une lettre du 25 janvier 1780 contient les plus intéressants détails sur ce gigantesque recueil de titres de Normandie qu'il comptait publier. Après avoir indiqué la tâche dont il poursuivait l'achèvement depuis plus de quinze années, il ajoutait ces mots : « J'ai toujours espéré que, sans aucun secours, « je pourrais venir à bout de mon entreprise; je l'espère même « encore et tout ce que je demande, c'est qu'on ne me détourne « pas un seul instant de mon travail; si Dieu me donne encore « une quinzaine d'années et de la santé, je le conduirai seul à sa « perfection. Mais il faut pour cela que je continue, comme je l'ai « fait jusqu'à présent, à me séquestrer totalement de la société et « à ne pas me donner une seule après-midi pour aller respirer « l'air à la campagne; il faut que je continue à travailler toute « l'année, au moins neuf heures par jour, à la Chambre des « Comptes, sans y manquer, et que, de retour à la maison, quoi « qu'épuisé de travail, et incapable de rien faire qui demande « quelque application, j'emploie le peu de temps qui me reste à « faire, sous tous les rapports possibles, les tables d'une collection « déjà parvenue à 69 volumes grand in-4° de plus de 400 pages « chacun, tous, écrits de ma main et d'une écriture très fine » (1).

(1) Citée par M. Léopold Delisle en tête d'un ouvrage de dom Le Noir, *Preuves généalogiques et historiques de la maison d'Harcourt*, ouvrage actuellement sous presse, Paris, Champion, et que son propriétaire, M. le marquis d'Harcourt a bien voulu faire imprimer sous le haut patronage de M. Léopold Delisle.

Digitized by Google

Reçu à l'Académie de Caen, il obtint le titre d'historiographe de Normandie, et rédigea à cette occasion un mémoire couronné par l'Académie de cette ville, sur le commerce particulier à la ville de Caen et à sa généralité. Il mourut à Saint-Germain-des-Prés, le 18 mars 1792. La Bibliothèque nationale possède un certain nombre des documents qu'il avait recueillis; ils sont épars dans les 284 premiers volumes de la collection Moreau. Le résultat de ses travaux à la Chambre des Comptes se trouve dans le volume 341 de la même collection; c'est ce dernier que nous allons étudier à l'aide de la correspondance du laborieux bénédictin qui se trouve reliée dans un volume du même fonds, le volume 342. La grande collection que dom Le Noir forma est aujourd'hui possédée par la famille de Mathan et n'a, jusqu'ici, été mise à profit que par l'abbé de La Rue.

Les lettres qu'il adressa à Moreau durant le cours de ses travaux, montrent le zèle qu'il apporta à seconder les vues de ce dernier. Nous ne saurions affirmer à partir de quel moment il devint le collaborateur de Moreau, les premières lettres que nous possédons n'étant pas datées; ce dut être au commencement de 1763, puisque le nom de Jacques Le Noir, alors moine de Fécamp, figure sur la liste que le P. Général de la Congrégation de Saint-Maur adressait à Moreau le 14 décembre 1762 (1).

La première lettre que nous possédons ne porte pas de date; elle laisse supposer que dom Le Noir travaillait déjà pour le compte de Moreau et qu'il s'occupait alors des dépôts de la généralité de Rouen. Il demandait que le ministre Bertin écrivît à l'archevêque pour lui fournir le moyen de se présenter partout où il serait possible de compulser des archives; puis il parlait de l'écrivain qui lui était d'un grand secours pour le succès de sa mission. Sa lettre laisse percer une certaine inquiétude que nous retrouverons bien souvent sous sa plume : la question d'argent. On sait que Moreau n'était guère généreux, qu'il se comparait volontiers à l'avare de Molière, et peut-être n'avait-il pas tout à fait tort. On sait avec quelle naïveté il proclamait son intention de payer, surtout ses collaborateurs, en flatteries et en belles promesses, ces derniers ne s'en doutaient pas alors.

---

(1) Coll. Moreau, nº 1097, fol. 13.

Digitized by Google

« Voici encore un petit paquet que j'ai l'honneur de vous « adresser, ce sont quelques nouvelles chartes et l'état général « des dépôts de la généralité de Rouen qui peuvent renfermer « des monumens utiles à l'histoire et au droit public, ce n'est « point un écrit à trois colonnes tel que vous le demandiez dans « votre lettre du 20 janvier, mais ce n'est aussi qu'un échantillon « que j'ai l'honneur de vous présenter pour vous prier de vouloir « bien m'en dire votre sentiment, et que je suis tout disposé à « réformer de la manière et dans le temps que vous jugerez à « propos. Ce qui m'a engagé particulièrement à vous l'adresser « tel que vous le voiez, c'est que n'ayant aucune observation par- « ticulière à faire sur chaque dépôt en particulier les deux der- « nières colonnes auraient été absolument inutiles. Vous m'avez « mandé, Monsieur, qu'il falloit marquer dans l'une de ces « colonnes si le dépôt dont on parle a déjà été dépouillé et par « qui il l'a été, et dans l'autre si ce dépôt est riche, si l'on pourra « facilement y pénétrer, ou au contraire si l'on prévoit devoir « rencontrer quelques difficultés à cet égard. J'ai répondu à tout « cela dans le petit avertissement que j'ai mis à la tête de ma « nomenclature, mais je n'y ai répondu qu'en général parce que « pour le présent je n'en sais pas davantage, j'ai eu seulement « l'attention de laisser entre chaque dépôt un espace assez consi- « dérable pour pouvoir dans la suite faire sur chacun des obser- « vations que demande M. Bertin.

« Je suis on ne peut pas plus flatté, Monsieur, de l'approbation « dont ce Ministre veut bien honorer mon travail, je vous prie de « vouloir bien lui en faire mes très humbles remerciemens et de « le supplier d'être bien persuadé que j'ai trop d'envie de mériter « l'honneur de sa bienveillance pour ne pas m'efforcer de plus « en plus de faire encore mieux par la suite s'il m'est possible. « Mais permettez-moi, s'il vous plaît, de vous répéter ici ce que « j'ai déjà eu l'honneur de vous dire lorsque j'étais à Paris, que « pour pouvoir continuer un pareil travail et le continuer avec « succès il serait absolument nécessaire que ce Ministre se donnât « la peine d'écrire à M. le Premier Président et à M. l'Archevêque « une lettre dans le goût de celle qu'il a eu la bonté d'écrire à « M. de la Michodière (1), car vous scavez que ce dernier, en sa

(1) J.-B.-F. de la Michodière, intendant de Rouen, de 1762 à 1767.

Digitized by Google

« qualité d'intendant, n'est pas absolument bien propre à inspirer « de la confiance, et je vous avoue que je ne pourrai jamais « prendre sur moi d'aller demander à des personnes que je « soupçonnerai se deffier de moi de me permettre d'entrer chez « eux et de fouiller dans leurs archives. Il faudrait donc, s'il vous « plaît, tâcher de faire en sorte que le bon accueil que je recevrai « partout où je me présenterai puisse dédomager en quelque « façon des autres désagrémens inséparables de mon travail, et « c'est ce que fera à coup seur une lettre du Ministre à M. l'Ar- « chevêque et à M. le Premier Président dont l'exemple et la « recommandation ne peuvent être que d'un très grand poids. « Il faudrait encore aussi me mettre en état de conserver l'écri- « vain que j'ai actuellement avec moi, dont je ne puis me passer « et dont j'ai tout lieu d'être très content, ainsi qu'il est aisé d'en « juger par son travail, mais qui n'est point assez riche pour « attendre la fin de son année et auquel je ne suis pas non plus « en état de faire des avances. Vous m'obligerez donc infiniment « de me faire toucher quelqu'argent le plustôt qu'il vous sera « possible; je suis au désespoir de vous importuner si souvent à « cet égard, mais il ne m'est pas possible de faire autrement et je « vous prie d'être bien persuadé que ce n'est pas là ce qu'il y a « de moins désagréable dans ma situation (1). »

Dans une autre lettre, également sans date, adressée à Moreau, il l'entretenait de son travail sur l'histoire de Normandie, travail qui visait bien plus à la description géographique et topographique de cette province; il se plaignait de n'avoir à sa disposition que fort peu de matériaux et de ne pouvoir se rendre à Paris chercher dans les bibliothèques ce qui lui était indispensable : « Depuis « cinq à six ans que je fais mon étude particulière de l'histoire de « Normandie, ou plustôt de la description géographique et topo- « graphique de cette province, je ne suis encore entré dans aucun « chartrier, si ce n'est celui de Fécamp, et tout ce que j'ai fait « jusqu'ici a été uniquement d'extraire d'un grand nombre d'im- « primés et de quelques manuscrits ce qui pouvait avoir rapport « à mon objet. Si j'avais eu les secours qui m'étaient nécessaires, « mes collections seraient sans doute beaucoup plus nombreuses,

(1) Coll. Moreau, nº 342, fol. 89.

Digitized by Google

« mais comme je ne les ai pas et que ce que me fournit la Con-
« grégation me suffit à peine pour venir à Paris tous les ans
« chercher dans les bibliothèques les matériaux dont j'ai le plus
« besoin, il n'est pas surprenant que mon ouvrage soit peu
« avancé... (1) »

Le 15 octobre 1764, envoyant un mémoire à Moreau, il revenait sur le même sujet et regrettait de se voir obligé de déchiffrer et de copier servilement les titres d'une province, ce qui retardait beaucoup son travail. Mais, espérant que cette disgracieuse occupation serait de quelque utilité à l'État, il déclarait qu'il s'y livrerait tout entier, et même avec plaisir : « ....Pour moi je puis en mon par-
« ticulier vous assurer que si je ne consultais que mon inclination
« je ne voudrais pour rien au monde prendre part à cette entre-
« prise, il serait bien plus agréable pour moi de continuer l'ouvrage
« auquel je me suis livré jusqu'ici et par goût, et qui pourrait dans
« la suite me faire quelque honneur, que non pas d'emploier mon
« temps à déchiffrer tous les anciens titres d'une province et à les
« copier servilement, c'est-à-dire à en tirer des copies exactement
« figurées : occupation tout à fait pénible, très ennuyeuse et qui
« sera presque entièrement inutile pour moi qui n'ai besoin que
« d'avoir des notices de quelques-unes de ces chartes. Cependant
« quelque disgracieuse que puisse être ce genre d'occupation, et
« quelque retard qu'il puisse apporter à mon principal ouvrage,
« je m'y livrerai tout entier, et même avec plaisir, puisqu'il peut
« être de quelque utilité à l'État (2). »

Ce récolement de chartes ne se bornait pas à une simple copie, il fallait en outre conserver le caractère extérieur des pièces envoyées, c'était en somme une copie figurée qu'il devait fournir. Il s'en plaignait, dans une lettre du 20 novembre 1764, et demandait s'il ne serait pas possible de l'exempter de cette besogne qui le retardait beaucoup. « Rien ne retardera désormais mon travail si ce
« n'est les difficultés qui en sont inséparables, et qui souvent ne
« sont pas petites; il en est une surtout que je souhaiterais bien de
« tout mon cœur que vous pussiez m'aplanir. C'est la difficulté
« qu'il y a à rendre et prendre pour ainsi dire les différents carac-

(1) Coll. Moreau, nº 342, fol. 93.
(2) Loc., cit., fol. 91.

Digitized by Google

« tères d'écriture de chaque pièce; car, ou ce caractère est trop « petit, ou l'encre en est trop blanche, ou le temps est trop « sombre pour pouvoir le calquer à la vitre, de façon que j'y perd « un temps infini et très souvent je ne réussis pas. S'il y avait « donc moyen de m'exempter de cette partie de travail, ce serait « pour moi beaucoup de peine épargnée et bien du temps de « gagné (1). »

Voulant pourtant prouver son zèle au ministre, il écrivait, le 5 janvier 1765 : « J'aurais bien voulu vous adresser en guise « d'étrennes une petite pacotille de chartes, la mieux conditionnée « qu'il m'aurait été possible et de vous supplier de vouloir bien la « présenter de ma part à M. Bertin, en l'assurant de mon profond « respect. Dans cette vue, j'avais travaillé de toutes mes forces, « moi et un écrivain dont j'ai fait l'acquisition il y a un mois et « auquel je donne 500 livres par an. Mais malgré toute ma bonne « volonté, je n'ai pu réussir. Ce n'est pourtant pas que je n'aie « recueilli un grand nombre de chartes, tant à Rouen où j'ai tra- « vaillé pendant près de six semaines, qu'à Fécamp où j'ai été « obligé de venir passer les fêtes pour me faire habiller et cher- « cher plusieurs choses dont j'avais besoin et où je ne suis point « resté oisif assurément. Mais il me restait encore beaucoup d'ob- « servations à faire sur ces chartes et j'ai mieux aimé différer mon « envoi de quelques semaines que de vous donner un ouvrage « imparfait et négligé. Ce sera donc pour la fin de ce mois ou le « commencement de l'autre (2). »

L'envoi annoncé fut expédié le 28 février, mais il craignait que ces documents ne fussent pas d'un aussi grand intérêt qu'on l'avait espéré. La question d'argent semblait l'inquiéter de plus en plus, il envisageait la perspective de se voir obligé de se séparer de son collaborateur et peut-être lui-même d'abandonner la partie : « Voici, Monsieur, tout le fruit de mon travail et celui de mon « écrivain, depuis trois mois et davantage quoique je m'y sois « donné tout entier et que j'aie fait de mon mieux, je n'ose « cependant pas me flatter d'avoir réussi : non pas que mes copies « ne soient exactes, je les ai collationnées toutes avec le plus

(1) Coll. Moreau. N° 342, fol. 98.
(2) Loc., cit., fol. 100.

Digitized by Google

« grand scrupule et on peut être assuré qu'elles sont parfaitement « conformes aux originaux. Je crains seulement qu'une grande « partie de ces titres ne soient peut-être pas aussi intéressants « qu'il serait à souhaiter. Mais je n'ai rien trouvé de mieux et il y « a beaucoup d'apparence qu'il en sera à peu près de même dans « toutes nos abbayes : on n'y trouvera jamais qu'un très petit « nombre de pièces qui concernent directement l'État .. Ce genre « de travail ayant mille désagréments qui en dégoûtent, et celui-là « surtout qu'il n'en parait pas la moitié de ce que l'on en fait, de « façon que souvent on passe des journées entières à déchiffrer « avec beaucoup de peine d'anciennes écritures sans y trouver « aucun mot intéressant dont on puisse faire son profit et qui « nous dédommage en quelque façon de l'ennui que vous a causé « une lecture aussi fade et aussi insipide... Il est vrai qu'aujour- « d'hui ce travail est partagé entre moi et un écrivain. mais il n'en « résulte autre chose sinon que l'ouvrage avance beaucoup plus « qu'il ne ferait sans cela, du reste il ne m'en occcupe pas moins « tout entier, et il ne m'en faut pas moins dévorer toutes les diffi- « cultés qu'il peut avoir. D'ailleurs si cet écrivain partage mes « peines, je fais beaucoup plus que partager avec lui mes petits « agréments, et il y a tout lieu de penser que dans la suite il met- « tra encore ses services à un plus haut prix. Si cela était et que « les appointements que vous avez eu la bonté de me promettre « pour cette année n'augmentassent pas aussi un peu en propor- « tion, je me trouverais dans la nécessité de le renvoier et peut- « être moi-même d'abandonner au premier moment la partie (1). »

L'avarice de Moreau avait conduit ce dernier à renoncer aux copies in-extenso des chartes; il demandait à dom Le Noir de se contenter de lui adresser de simples notices très exactes. Le savant bénédictin qui savait mieux que personne que ce nouveau genre de travail ne lui demanderait pas moins de temps, demanda purement et simplement d'être déchargé de cette occupation qui l'obligeait d'abandonner totalement son histoire de Normandie. Ce travail de copie qui semblait pourtant le décourager, il préférait le continuer, il écrivait de Rouen, le 23 avril 1765 : « J'ai « conclu de votre silence qu'apparemment tout ce que je vous ai

(1) Coll. Moreau. N° 342, fol. 104.

Digitized by Google

« envoié jusqu'ici n'a pas été trouvé autrement merveilleux, et « que je pouvais abandonner la partie sans aucun inconvénient. « Je n'ai cependant pas voulu cesser de travailler sans prévenir « M. Bertin et lui en demander la permission. C'est ce que je viens « de faire aujourd'hui même par une lettre que j'ai pris la liberté « de lui écrire. Oserais-je vous prier, Monsieur, de vouloir bien « vous joindre à moi pour obtenir cette grâce; vous me rendriez « un vrai service et je vous en aurais les plus grandes obligations, « car je vous avouerai que rien ne me flatte dans l'entreprise des « chartes. Encore si l'histoire de Normandie y gagnait quelque « chose comme vous me l'aviez fait espérer; mais au contraire je « suis pour ainsi dire obligé de l'abandonner totalement et de me « donner tout entier à déchiffrer et copier d'anciennes écritures « qui ne sont rien moins qu'amusantes et qui, très souvent, me « sont absolument inutiles. Vous dites que je pourrais me contenter d'envoyer des notices exactes de chaque titre, ce qui signifie « apparemment que je pourrais me passer d'écrivain. Mais, permettez-moi de vous faire observer que pour faire une notice « exacte et qui renferme tout l'essentiel d'un titre, il faut en faire « une étude sérieuse et réfléchie, ce qui demande tout autant de « temps, et même plus qu'il ne m'en faut pour copier ce titre en « entier; que la copie est l'affaire de mon écrivain et que la notice, « telle qu'il la faudrait, serait la mienne uniquement : de façon « que ni vous, ni moi, ni même ceux pour lesquels nous « travaillons et qui se sont proposés de donner au public une « notice de toutes les chartes du royaume n'y trouverions notre « compte; je n'y gagnerais pas un quart d'heure de temps par « jour, je ne pourrais guère vous envoyer plus de notices que je « ne fais actuellement de chartes entières, et enfin les notices que « je vous enverrais n'équivaudraient jamais aux titres mêmes. Si « j'avais donc à continuer ce genre de travail, je le continuerais « dans le même goût que je l'ai fait jusqu'à présent (1). »

Un petit billet, quoique laconique, nous apprend que le 26 septembre 1767, dom Le Noir avait envoyé à Moreau 390 chartes et que ce dernier, depuis un an, ne lui avait payé que 240 livres, somme évidemment bien insuffisante, aussi dom Le Noir semblait-

(1) Coll. Moreau. N° 342, fol. 106.

Digitized by Google

il de nouveau disposé à abandonner la partie : « L'intention du « ministre et la vôtre n'est assurément pas que je fasse la guerre « à mes frais. Permettez-moi donc de vous [faire] observer que « depuis plus d'un an je n'ai reçu que 240 livres, et que cette « somme n'a pas été à beaucoup près suffisante pour fournir aux « frais qu'ont exigé de moi les 390 chartes que j'eus l'honneur de « vous remettre il y a quelque temps. Il me sera absolument « impossible de continuer par la suite un travail aussi coûteux « de toutes façons et aussi disgracieux que celui-là (1). »

Malgré tout, dom Le Noir ne cessa pas de collaborer à l'œuvre de Moreau, bien que ce dernier se montrât toujours peu prodigue à son égard. Après avoir mentionné deux envois précédemment faits, il ajoutait, le 3 août 1768 : « Je pourrais enrichir votre dépôt « bien mieux que je ne fais si j'étais en état de donner à un écri- « vain des appointements proportionnés aux talents qu'exige « d'eux ce genre de travail. Mais voilà déjà trois ans et trois mois « complets que je travaille ou que je fais travailler, ayant com- « mencé un an tout entier avant les autres et cependant je n'ai « encore reçu que 1500 frs , ce qui n'est tout au plus que 500 livres « par an et n'est pas même ce qu'il en a coûté pour mon écrivain. « Je vous supplie de vouloir bien y faire attention, et d'avoir la « bonté de m'envoyer en conséquence un mandat par dom Le « Picard, le plus tôt qu'il vous sera possible (2). »

La lettre suivante, datée de Saint-Germain-des-Prés, le 17 décembre 1768, est la première dans laquelle nous trouvons mentionnées ses investigations à la Chambre des Comptes; elle nous initie aux travaux de notre compatriote et nous le montre aux prises avec de grandes difficultés. « Pour pouvoir m'appliquer au travail des « chartes de manière à vous satisfaire sans manquer à mes autres « obligations, je suis nécessité de faire faire par d'autres, à mes « dépens, une grande partie de la besogne concernant l'histoire « de Normandie dont je suis chargé, et que ce sont là par consé- « quent des frais qui doivent être pris sur la somme destinée à la « collection des chartes. Car il ne faut pas s'imaginer, Monsieur, « comme vous m'en avez paru persuadé, que la congrégation me

(1) Coll. Moreau, nº 342 fol. 112.
(2) Loc., cit., fol. 104.

Digitized by Google

« donne de quoi faire faire mon travail par d'autres. Si elle me « donne, c'est, ou pour acheter les livres, les manuscrits et les « autres choses dont j'ai besoin, ou pour faire dessiner les monu- « mens repandus dans la province ou pour fournir aux frais de « voyages que je fais et que je fais faire par ceux que j'emploie, « ou pour autres choses semblables. Mais elle ne paie ni mon « temps ni ma peine, parce que je les lui dois, et si je les donne « à d'autres, c'est à eux à me mettre en état de l'en dédommager « en faisant faire ce que je ne fais pas par moi-même.

« Une autre chose à laquelle je vous supplie, Monsieur, de « vouloir bien encore faire attention, c'est que voilà 450 titres de « la Chambre des Comptes que je vous ai remis dans l'espace de « huit à neuf mois. Il est vrai que ce ne sont que des extraits, « mais ce sont des extraits détaillés et qui demandent, pour être « bien faits, presqu'autant de temps et de peine qu'il en faudrait « pour écrire les titres en entier, de façon que je deffie quoique « ce soit d'en fournir davantage dans un temps aussi court. « M. l'abbé de Foi, après bien des années n'a donné qu'un seul « volume d'extraits de chartes imprimées (1). Si j'avais les secours « qu'il a eus, et que comme lui je n'eusse à travailler que sur des « imprimés, je me ferais fort de vous en donner tous les ans un « volume égal à celui qu'il a donné au bout de neuf à dix ans. « Mais vous n'ignorez pas que je n'ai pas les mêmes secours, et « vous sentez sans doute que mon travail est tout autrement « pénible et disgracieux. Je souhaiterais que vos occupations « pussent vous permettre de venir jetter les yeux sur les vieux « titres et les antiques parchemins, indéchiffrables assez souvent, « et toujours couverts d'un doigt de poussière qu'il me faut « manier et décrasser avant que de pouvoir y découvrir quelques « traces d'écriture, la vue seule vous en révolterait et vous verriez « qu'il est peu de personnes assez courageuses pour pouvoir faire « un travail tel que celui-là. Au reste je ne puis me persuader que « vous visiez plustôt à la quantité qu'à la qualité. Si cela était, il

(1) Louis Etienne de Foy, abbé de Saint-Martin de Séez, publia, en 1765, un premier volume, le seul paru, intitulé : *Notice des diplômes, des chartes et des actes relatifs à l'histoire de France.* L'auteur de ce médiocre ouvrage, recevait, pour le préparer, une somme annuelle de 2000 livres, qu'il changea, en 1763, contre un bénéfice.

Digitized by Google

« me serait facile de vous satisfaire. Mais alors, je ne vous le « dissimule pas, je ferais comme font infailliblement ceux à qui « vous êtes convenu de donner tant par charte, je ne m'attacherais « qu'à celles qui seraient bien lisibles et qui ne souffriraient « aucune difficulté; pour toutes celles qui me demanderaient « trop de temps et trop de peine pour parvenir à les déchiffrer, « je les laisserais de côté, quelque intéressantes qu'elles puissent « être d'ailleurs, ou plustôt, je serais alors forcé de prendre le « parti de supplier M. Bertin de vouloir bien me permettre de me « retirer d'une entreprise qui ne serait plus celle dont il nous « a chargé et qui pour lors ne demanderait que de simples « copistes » (1).

Les trois lettres qui suivent, se rapportent à ce fameux inventaire des actes normands de la Chambre des Comptes de Paris, important travail qui occupe une grande partie du vol. 341 de la collection Moreau à la Bibliothèque nationale, travail sur lequel nous reviendrons bientôt. Ces lettres sont une preuve du labeur infatigable de dom Le Noir, nous les reproduisons ici sans aucun commentaire, elles sont suffisamment explicites. La première, datée de Saint-Germain des-Prés, le 5 février 1769, est ainsi conçue : « Monsieur, j'ai peut-être un peu trop différé à répondre à la « lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois « passé. Si cela est, je vous en demande mille pardons, mais « comme elle m'a paru mériter beaucoup d'attention, j'ai cru « que vous ne trouverriez pas mauvais que je me donasse quelque « temps pour y faire mes réflexions. Vous la commencez par me « dire fort obligeamment que le Ministre est satisfait de mon « travail, et qu'il m'exhorte à continuer mon état des titres qui « intéressent la province de Normandie. Mais il vous faudrait, « dites-vous, quelque chose de plus, et vous voudriez vous mettre « parfaitement au fait de ce que renferme le dépôt si riche et si « étendu de la Chambre des Comptes de Paris. Il n'est pas douteux « que, pour ne pas perdre un temps infini à faire copier des « titres sans nombre qui figureroient mal dans la collection des « chartes, et qui ne feroient qu'en augmenter le volume sans « aucune utilité, il est nécessaire, avant toutes choses, de s'en

(1) Coll. Moreau, n° 341, fol. 118.

Digitized by Google

« procurer des notices exactes et bien faites, qui, renfermant, « pour ainsi dire, toute la substance de chaque titre, puissent en « faire connaître au premier coup d'œil l'importance ou l'inutilité. « Ce sera, je l'avoue, un travail de plusieurs années, et qui ne « laissera pas d'être couteux. Mais dès qu'il est nécessaire, je ne « vois pas qu'il y ait à balancer. Si l'on a cru devoir sacrifier « six mille livres par an, pendant dix à douze ans, pour avoir un « volume d'extraits de chartes déjà imprimées (1), on ne doit pas « ce me semble regretter ce qu'il en coûtera pour avoir en moins « de temps des notices exactes et détaillées de tous les titres que « renferme la Chambre des Comptes de Paris : d'autant plus que « ces notices ne seroient pas seulement utiles à la collection des « chartes, mais qu'elles seroient encore en elles-mêmes un ouvrage « important et qui peut être est nécessaire. Si l'on en avoit fait « faire de semblables avant l'incendie de la Chambre, l'on auroit « quelque sujet de se consoler de ce malheur, au lieu que, faute « d'avoir pris cette précaution, l'on a fait une perte immense et « qui est entièrement irréparable. Or ce qui est déjà arrivé peut « arriver encore, et, dans ce cas, quelles obligations la postérité « n'auroit-elle pas au Ministre qui lui auroit conservé tout l'essen- « tiel de tant de titres, où sont consignés les droits du Roi, et dont « dépend souvent la fortune des particuliers? Vous voiez, Monsieur, « que je suppose qu'il n'y a à cette Chambre aucun inventaire « des titres qu'elle renferme; et cela est exactement vrai, quoique « cependant il y en ait un, qui peut-être est à peu près suffissant « ponr le service de ses officiers, mais je pense qu'il ne peut « remplir les vues du ministre. Premièrement c'est plustôt un « inventaire des titres qui étoient à la Chambre avant l'incendie « que de ceux qui y sont actuellement; on y trouve annoncés un « grand nombre de titres qui n'existent plus et, très souvent, on « n'y trouve point ceux qui existent encore aujourd'hui, ou s'il y « en est fait quelque mention, ils ne sont plus communément à la « place qui leur est assignée dans cet inventaire, ce qui aujour- « d'hui le rend comme nul à leur égard. Secondement, il n'est

(1) Dom Le Noir, veut parler ici de l'ouvrage de l'abbé de Foy, que nous avons cité plus haut, mais il exagère le chiffre de la pension annuelle, nous avons vu qu'il n'était que de 2.000 livres par an.

Digitized by Google

« point assés détaillé, et, le plus souvent, on ne peut juger d'après « lui de l'importance ou de l'inutilité de la pièce qu'il indique. « On trouve, par exemple, dans ce dépôt des lettres patentes de « l'an 1464, par les quelles le roi Louis XI, cassant et annulant « toutes les procédures commencées au Parlement contre le « duc d'Alençon, accusé d'avoir fait tuer quelques personnes qui, « sous le règne précédent, avoient révélé ses intelligences avec « les ennemis de l'Etat, et d'avoir en outre envoié en Angleterre « un jacobin du couvent d'Argentan, pour faire au roi Edouard « des propositions contraires aux intérêts du Roi et du royaume, « Sa Majesté déclare qu'elle ne veut pas que ledit seigneur duc « puisse être inquiété en aucune façon à l'occasion desdittes « accusations, et qu'elle entend que sesdittes lettres patentes, « qu'elle même a enterrinées et vérifiées, sortissent leur plein « et entier effet, sans qu'il soit besoin en avoir autre enterrinement « ou expédition en sa court de Parlement ou ailleurs, en quelque « manière que ce soit, attendu qu'au Roi seul compette et appar- « tient la connoissance, correction, punition, extinction et aboli- « tion de tous cas concernans la personne des ducs et pairs de « France. Voilà assurément une pièce très importante. Or, on ne « s'en douteroit jamais, si on ne la connoissait que par l'inventaire « de la Chambre, dans lequel elle est annoncée simplement et en « deux mots comme des lettres de grâce qui n'ont rien d'extraor- « dinaire. Il en est de même de la plupart des titres portés sur « cet inventaire; d'où je conclus qu'il est absolument insuffissant « pour vous guider dans le choix de ceux qui doivent entrer dans « la collection des chartes.

« Quant à ce que vous me demandez en second lieu, sçavoir si « le travail que je fais pour la Normandie, on pourroit le faire en « général pour tout ce qui est contenu dans ces archives si éten- « dues et mal connues, j'ai l'honneur de vous répondre que je « n'y vois aucune impossibilité. Les magistrats sans doute ne s'y « opposeront pas et n'y mettront aucun obstacle, ce travail ne « pouvant qu'être très utile à la Chambre même, qui, par le « moien des écrivains qu'elle emploie journellement et pendant « tout le cours de l'année, pourroit se procurer une copie du « nouvel inventaire, sans qu'il lui en coutât la moindre chose. Je « n'y vois donc d'autre difficulté que celle de trouver quelqu'un « qui ne manque pas tout à fait d'intelligence, qui ne soit pas

Digitized by Google

« entièrement étranger dans l'histoire et la géographie du royaume, « et qui se sente assés de force et de courage pour aller, tous les « jours de l'année, quelque temps qu'il fasse, s'enterrer deux fois « par jour dans un tas immense d'anciens titres, dont la lecture « n'aura pour lui rien d'amusant, ni qui puisse le dédommager en « quelque façon de sa peine et de son travail. Or une telle « personne n'est pas absolument introuvable, et le Ministre a plus « que tout autre des moiens pour la trouver. Comme je crois « entrevoir par votre lettre que vous seriez assés disposé à jetter « les yeux sur moi pour cet effet, en quoi sans doute vous pensez « m'obliger, permettez-moi de vous faire mille remercimens de « cette bonne volonté de votre part, mais en même temps trouvez « bon, s'il vous plaît, que je vous supplie instamment de vouloir « bien n'y pas penser. Ce travail, plus disgracieux par lui-même « que vous ne le pouvez croire, le seroit pour moi encore plus « que pour tout autre. Je veux dire que je ne pourrois me charger « de cette entreprise que je ne renonçasse à mon travail sur « l'histoire de Normandie. Or je vous avoue que je ne me sens « point la force de faire un tel sacrifice. Perdre ainsi dans un « moment tout le fruit du travail le plus assidu depuis neuf à dix « ans seroit quelquechose de bien dur pour moi. Je vous prie « donc instamment de vouloir bien m'en épargner la peine, et « d'être persuadé que je vous en aurai mille obligations » (1).

Il faut croire que dom Le Noir revint sur cette détermination puisqu'il écrit à Moreau, le 1er septembre de la même année : « J'ai à vous remettre environ 500 extraits de titres de la Chambre « des Comptes, et à vous demander deux grâces; la première, de « vouloir bien solliciter pour moi auprès du Ministre le rembour- « sement de mes frais qui se montent à environ 400 livres et de « lui représenter que depuis le temps que je travaille, et que je « travaille avec autant d'ardeur que je fais, je n'ai encore reçu » aucune gratification. La seconde, d'avoir la bonté de lui dire « que messieurs les auditeurs de la Chambre des Comptes refusent « constamment de me laisser pénétrer dans leur dépôt, quoique « M. le premier Président le leur ait demandé pour moi, et que « je leur aie fait voir les lettres que M. Bertin m'a fait l'honneur

(1) Coll. Moreau, nº 342, fol. 122.

Digitized by Google

« de m'écrire de la part du roi pour me charger du dépouillement « des archives, tant publiques que particulières » (1).

Les auditeurs de la Chambre des Comptes se montrèrent encore de fort mauvaise grâce vis-à-vis de dom Le Noir; il écrivit à ce sujet une lettre à M. Bertin, le 5 mars 1770 : « ... Il est vrai qu'ils « sont dans l'usage (les auditeurs) de ne permettre aucune « recherche dans leur dépôt qu'ils ne se la fassent bien paier et « qu'ils n'ignorent pas que je ne suis point en état de les satis- « faire à cet égard. Il est encore vrai qu'ils se sont fait une loi de « ne laisser prendre ni copies, ni extraits de leurs titres, si ce « n'est en leur présence, et que cette précaution serait, non seule- « ment pour eux, un assujettissement trop pénible vis-à-vis de « moi dont le travail sera nécessairement de longue haleine, « mais me gênerait moi-même beaucoup trop en ce que je ne « pourrais alors travailler que deux heures par jour et encore « assez rarement, vu les fréquentes absences de ces messieurs... « Sa majesté ne pourrait donc pas faire faire dans son royaume « et dans des dépôts qui lui appartiennent ce qu'elle a eu le « crédit de faire faire dans un royaume étranger? » (2)

Le manuscrit dont nous avons extrait cette correspondance contient, au fol. 130, une note qui nous apprend que dom Le Noir avait recu : « en différens paiemens, dont le premier est du « 19 mars 1764 et le dernier du 21 janvier 1769, 2640 livres. Il a « fourni au dépôt 902 copies de chartes. Mais depuis deux ans, « il est occupé à Paris à faire pour son histoire de Normandie, des « recherches à la Chambre des Comptes, et ce travail, il en est « chargé par la Congrégation et non par le Ministre ».

On trouve encore, fol. 132, une sorte de petit mémoire, paraissant incomplet, rédigé par dom Le Noir à la suite de sa dernière conférence avec le ministre Bertin, et concernant les religieux employés au travail de la collection des chartes. Ce ne sont que des généralités destinées à faciliter aux religieux l'entrée des dépôts qu'ils avaient à parcourir.

Nous ne saurions préciser la part prise par dom Le Noir au développement du dépôt des chartes, elle a été mise en lumière

(1) Coll. Moreau, nº 342, fol. 124.
(2) Loc. cit. fol. 128.

Digitized by Google

et déterminée avec une remarquable précision par M. Léopold Delisle (1). Nous avons vu que la malencontreuse économie de Moreau ralentit bien souvent le rôle de dom Le Noir; la suppression des ordres religieux, en dispersant les Bénédictins, porta le dernier coup à l'entreprise du fondateur du dépôt des chartes.

Un examen approfondi du mss. 341 de la collection Moreau qui contient l'œuvre originale de dom Le Noir sur la collection des titres normands de la Chambre des Comptes, nous avait suggéré la pensée de proposer, à la Société de l'Histoire de Normandie dont nous faisions alors partie, de publier ce mss. soit en lui conservant sa physionomie originale, soit en rétablissant l'ordre chronologique qui y fait absolument défaut : les titres ayant été analysés par le savant bénédictin dans l'ordre où il les rencontrait. Nous joignîmes à notre proposition un certain nombre d'extraits, pris au hasard dans le mss. dans le seul but de faire entrevoir au Conseil de la société, l'intérêt que pourrait présenter une pareille publication. Notre proposition y fut entendue le 9 octobre 1905 et, quatre jours après, nous recevions une lettre signée de M. Le Verdier, secrétaire de la Société, dont nous extrayons le passage suivant : « ... Le Conseil a jusqu'ici quelques « doutes sur l'intérêt que pourrait présenter l'impression de ces « fiches, simple table des pièces justificatives d'un ouvrage qui « fait défaut; et il ne pourrait pas prendre parti sans avoir sous « les yeux un fragment de copie plus étendu que celui dont « M. l'abbé Tougard lui a donné connaissance. Nos confrères me « chargent aussi de vous signaler une question préjudicielle : les « mss. de la collection Moreau ont été le plus souvent écrits par « de simples commis, souvent ignorants; si celui dont il s'agit « n'est pas un original de dom Le Noir lui-même, il serait inutile « d'aller plus loin. En faisant ses fiches, dom Le Noir ne faisait « que des copies, et si le mss. n'est pas autographe, on serait en « présence de copies, et dans ce cas le mss. ne nous semblerait « pas avoir une valeur suffisante pour qu'il y ait lieu d'en faire « une étude plus ample... »

Sans vouloir discuter ici ces fins de non recevoir que rien ne

(1) *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 559 et suivantes.

Digitized by Google

justifie, puisque nous avions eu soin de parler de la correspondance de l'auteur du mss., correspondance que nous nous proposions d'utiliser pour l'introduction à l'ouvrage; l'opinion du Conseil nous parut, en la circonstance, un peu excessive, surtout quand il va jusqu'à traiter de « fiches, simple table des pièces justificatives d'un ouvrage qui fait défaut » l'œuvre originale elle-même dont l'intérêt est nettement établi par la lettre du 5 février 1769 que dom Le Noir adressa à Moreau, et que nous avons reproduite plus haut. Maintenant, en ce qui concerne l'authenticité du mss. l'objection est tout à fait puérile : nous avions, d'un côté, les lettres autographes de dom Le Noir, et de l'autre le manuscrit en question, il nous était facile de rapprocher les deux écritures pour nous prononcer. Dès lors que nous annoncions une œuvre originale, nous croyions avoir été suffisamment explicit pour laisser supposer que le mss. était autographe. Ayant fait valoir toutes ces raisons au Conseil de la société, par une lettre en date du 20 septembre 1905, il nous fut répondu, par l'intermédiaire du secrétaire : « ... Celui-ci (le conseil) a décidé d'ajourner toute décision jusqu'à l'arrivée des copies que vous annoncez... » Nous avions, en effet, déjà copié une notable partie du mss. en question, mais en présence des réticences de la Société, nous ne les envoyâmes pas.

Un mois après, la collection des « Mélanges » publiés par la Société, nous passant entre les mains, nous fûmes très étonné de rencontrer, dans le premier volume, pages 37-94, un travail ayant pour titre : « Notices tirées par dom Lenoir des archives de la Chambre des Comptes de Paris par M. Bligny », et ce volume parut en 1891, et c'est M. Le Verdier lui-même qui, au nom du Conseil, déclara, le 8 décembre 1890, que ce travail était jugé digne d'être imprimé! Si on nous avait objecté cette publication bien antérieure à notre proposition, nous nous serions contenté de faire valoir les réserves que nous allons formuler tout à l'heure à propos de cette publication.

M. Bligny étant mort au moment de la publication de son extrait, il fut précédé d'une sorte de préambule, un peu ambigu, et d'un laconisme regrettable. Celui qui le rédigea ne prit même pas la peine de faire connaître d'où cet extrait avait été lui-même extrait : il laisse supposer qu'il n'eut « par un hasard heureux ou plutôt par une pensée bienveillante » que le travail personnel de

Digitized by Google

M. Bligny. C'est ce qui lui a permis d'écrire que dom Le Noir rédigeait des cahiers de notes, et que les textes qu'il était chargé de présenter étaient une copie d'un de ces cahiers. Nous, qui avons étudié d'assez près l'œuvre du bénédictin, pouvons affirmer que dom Le Noir n'a laissé aucun cahier de ce genre, il travaillait d'une toute autre façon. D'abord, l'ordre chronologique n'existe pas dans son mss. original, les analyses y sont beaucoup plus longues, des textes entiers y sont même parfois reproduits, et toujours l'auteur a eu soin de citer les registres, jusqu'aux folios des mémoriaux d'où ils sont extraits. Dans le texte publié par M. Bligny, rien de tout celà ne subsiste et le texte même n'est pas le style de dom Le Noir! De deux choses l'une, ou M. Bligny a connu le mss. original, et il ne l'a pas respecté; ou il a travaillé sur une copie, et alors son travail a la valeur de celui des commis ignorants de la collection Moreau, qualifiés tels par M. Le Verdier? Dans cette publication, l'œuvre originale de Le Noir n'existe plus; elle a fait place à l'arrangement arbitraire d'un éditeur : ce n'est pas ici le lieu de rechercher l'analogie qui peut exister entre le texte publié par M. Bligny et le mss. autographe de dom Le Noir, il nous suffit de constater que la Société de l'Histoire de Normandie s'est elle-même confondue et que les arguments avec lesquels elle écarta notre projet, n'ont aucune valeur scientifique.

Nous ne perdons pas l'espoir de voir paraître un jour l'œuvre de dom Le Noir, trop peu apprécié parce qu'il est trop peu connu. Espérons que la belle publication faite par les soins de M. le marquis d'Harcourt fera entrevoir l'utilité et l'intérêt de la collection des actes normands de la Chambre des Comptes de Paris.

Etienne Deville.

Notre collaborateur vient de terminer et d'annoter le texte du *Cartulaire de l'église de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger,* important recueil de 297 chartes, 1088, 25 février 1410, n. st. Il a fait précéder ce texte d'une importante introduction historique et diplomatique, et termine son ouvrage par un appendice non moins important, une table géographique et un index des noms de personnes. L'ouvrage est dès maintenant en souscription chez M. Honoré Champion, 5, quai Malaquais, au prix de 20 francs. Envoi du prospectus détaillé sur demande. (Note de l'Éditeur).

Digitized by Google

LE CARDINAL

RICHARD OLIVIER DE LONGUEIL

Évêque de Coutances (1453-1470)

(Fin)

III

LE CARDINAL DE COUTANCES, A LA COUR ET DANS SON DIOCÈSE

Le roi Charles VII apprit avec un plaisir extrême la nouvelle de la sentence de réhabilitation de Jeanne d'Arc. La prudence et l'exactitude avec lesquelles Richard Olivier de Longueil y avait travaillé firent concevoir au Souverain une particulière estime pour l'Evêque de Coutances. Aussi le nomma-t-il bientôt chef de son conseil. Il en fit le plus intime de ses confidents et lui donna un grand nombre de preuves de son entière confiance. Il le chargea auprès du duc de Bourgogne de la délicate mission d'obtenir l'expulsion, de la cour de ce prince, du Dauphin, qui fut plus tard Louis XI. « Pendant que Richard Olivier de Longueil travailloit ainsi pour le repos de la France, dit Aubery, l'auteur de l'*Histoire générale des Cardinaux* (1642), Sa Majesté travailloit pour sa promotion en cour de Rome, et fit en sorte que Calliste troisième le créa aux Quatre-Temps de décembre (le 17) mil quatre cens cinquante six (1), cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe.

(1) Toustain de Billy, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, tome II, p. 280, dit 1446; c'est 1456 qu'il faut lire.

Digitized by Google

EM.me RICHARD OLIVIER de Longueil Cardinal du Titre de S.t Euzebe Euesque de Coutance Archipreſtre de S.t Pierre de Rome Legat de Lombrie Chef du Conſeil des Roys Charles VII. & Louis XI. Mort le 15.e Aust. 1470. dedie a Monſignr de Longueil Preſident au Parlement par ſon treſhum. ſeruiteur B. Monarnet.

Digitized by Google

Ce ne fut néanmoins que Pie second, successeur de Calliste (1), qui l'honora du Chappeau rouge, qu'il lui envoya en France » en 1458. Par un hasard peut-être unique et bien honorable pour l'Eglise de Coutances, dit très justement l'abbé Lecanu (2), son ancien évêque, Jean de Castiglione, et son évêque actuel, Richard Olivier de Longueil furent faits cardinaux, en même temps, dans le même conclave; l'un fut connu dans la suite sous le nom de cardinal de Pavie; et l'autre, sous celui de cardinal de Coutances (3). Aussitôt après la promotion de Richard au cardinalat, l'évêché de Coutances fut mis en régale et Branda de Castiglione, chanoine et archidiacre de Coutances, fut chargé de l'administration du temporel.

Dans l'affaire de Jean II, duc d'Alençon, convaincu de lèse-majesté, et accusé d'être le fauteur de la révolte du Dauphin, le roi Charles VII chargea le cardinal de Coutances — « que l'on eût pu à bon droit nommer la bouche et la langue de son prince, étant ordinairement l'interprète de ses volontez », dit Aubery, — de présider le jugement qui fut rendu contre le duc rebelle.

Il le mit également à la tête de la députation chargée de recevoir, en 1457, les ambassadeurs de Ladislas, roi de Hongrie, qui vinrent demander pour leur maître la main de la princesse Madeleine « fille de noble roi de France », ainsi que le raconte Alain Chartier.

L'année suivante, en 1458, le cardinal de Coutances fit preuve d'une grande fermeté de caractère, en plein Parlement, au sujet de l'homologation de la pragmatique sanction de Bourges, que le

---

(1) Calixte III était âgé de 77 ans quand il fut élu pape le 8 avril 1455, réalisant ainsi une prophétie que lui avait faite saint Vincent Ferrier qu'il canonisa en 1457. Il acheta pour la bibliothèque Vaticane la bibliothèque de Constantinople, au prix de 40.000 écus d'or, soit 400.000 fr., somme énorme pour ce temps-là. Sa mort arriva le 6 août 1458. Il est un des trois seuls papes, sur 258, que l'Espagne ait donnés à l'Eglise. Les deux autres sont saint Damase et Alexandre VI, neveu de Calixte III.

(2) *Histoire des évêques de Coutances*, pp. 255 et 257.

(3) Mgr Battandier (*Annuaire pontifical*, Paris, Bonne Presse, 1905, p. 145 et suiv.) compte 461 cardinaux français connus depuis Hubert de Bourgogne, créé en 1050, à S. Em. le cardinal Mathieu, créé le 19 juin 1899. Richard Olivier de Longueil est le 281e.

Digitized by Google

NOTRE-DAME DE COUTANCES

(XIIIe siècle)

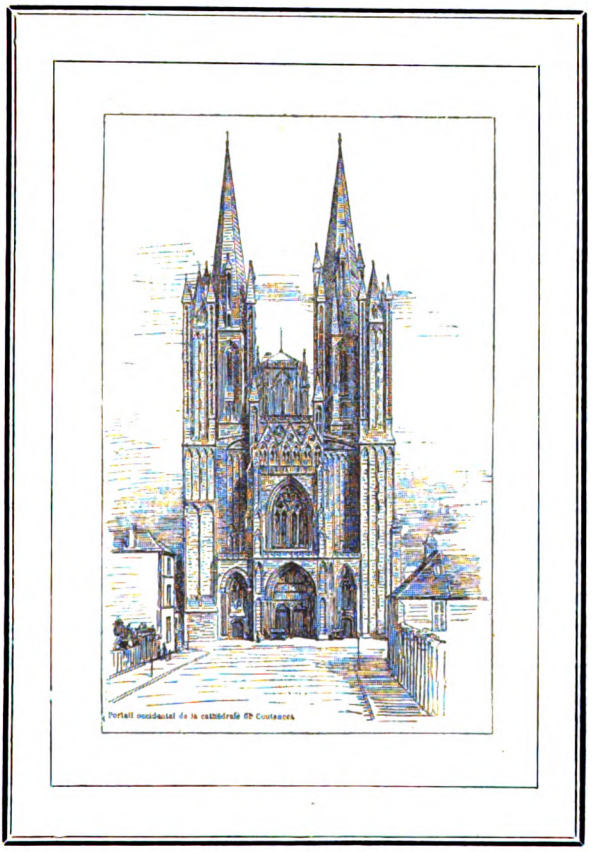

« La Cathédrale de Coutances est un des plus grands et des plus nobles édifices de la France. L'étendue des proportions, la régularité de l'ensemble, l'unité de l'œuvre, l'harmonie des détails, la distinction de la forme, la magnificence du dôme intérieur, l'élancement des deux flèches du portail, la placent incontestablement au rang des plus merveilleuses productions de l'art religieux du moyen âge. »

(BOURASSÉ).

Digitized by Google

Roi souhaitait ardemment. La plupart des dispositions de cette trop célèbre ordonnance, œuvre de Charles VII et du clergé de France, rédigée en 1438, avaient été inspirées par les décrets du concile de Bâle et n'étaient qu'une conséquence du mouvement conciliaire. Elle manifestait une tendance au schisme bien plus qu'elle n'offrait un moyen de réformer les abus. Aussi, le Cardinal de Coutances réclama-t-il hardiment son abrogation, à l'exemple des papes Nicolas V et Pie II. Il le fit même avec tant de feu et de fierté qu'il fut condamné, sur-le-champ, à 10.000 livres d'amende : somme énorme pour l'époque, représentant plus de 40.000 francs de notre monnaie actuelle. « Sed cum esset in ferenda sententia liber ac propositi constans, pragmaticæ sanctionis institutioni quæ gratiosa erat Regi, in Parlamento repugnavit. Eam ob rem multatus fuit summâ 10.000 librarum anno 1458 » (1).

On voit en ceci, dit Toustain de Billy (2), la grande autorité du Parlement au xve siècle, l'intrépidité du Cardinal de Coutances, avec son attachement aux intérêts de la Cour de Rome, dont il était devenu membre par le cardinalat, et enfin la bonté du Roi qui ne diminua rien de son estime et de son affection pour son ministre, après qu'il se fut publiquement opposé à sa volonté.

* * *

Si occupé que fût Richard Olivier de Longueil aux affaires du Roi et de l'Etat, il ne négligeait pas celles de son église et de son diocèse. Par acte du 7 février 1455, il accorda au prieur et aux religieux du prieuré de Saint-Lô de Rouen d'élire un successeur au sieur Le Bourg, décédé : Guillaume Le Moigne, religieux de la maison, fut élu par acte du 2 mars 1455. Richard Olivier de Longueil confirma ce choix par acte du 18 mars 1455, daté de Gamache. Depuis Guillaume le Conquérant, dit Toustain de Billy (3), les évêques et l'Eglise de Coutances avaient toujours été jusqu'à ce moment, paisiblement et incontestablement maîtres et supérieurs immédiats de cette paroisse et de ce prieuré de Saint-Lô de Rouen, comme ils le sont des autres paroisses du Cotentin. Malgré cette paisible possession de plus de quatre cents ans, un nommé Hector

(1) *Gallia Christiana*, XI, 893.
(2) *Oper. cit.*, tome II, p. 282.
(3) *Ibid.*, tome II, p. 285.

Digitized by Google

Coquerel, grand-vicaire et official de Mgr le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, voulant faire l'officieux, engagea son maître, alors à Rome, à usurper le bien d'autrui et à faire un mauvais procès à l'Eglise et au Cardinal-Evêque de Coutances. A la suite d'un arrêt royal du 21 mai 1459, la Cour du Parlement de Paris, en attendant le résultat de ce procès interminable, jugea bon de mettre la supériorité du prieuré sous séquestre!... et nomma pour commissaire et régisseur de cette maison le sieur abbé de Beaubec. Voilà pour l'enclave de Rouen. Voyons maintenant, autant que nous pouvons le savoir par les archives de l'évêché de Coutances, dirons-nous avec le docte curé du Mesnil-Opac, ce que fit Richard Olivier de Longueil dans son propre diocèse.

Remarquons tout d'abord qu'il n'y avait presque point de diocèse au xve siècle qui n'eût deux évêques, l'un « titulaire » (1) et percevant les revenus, et l'autre desservant ou suffragant, à gages, soumis non seulement au prélat lui-même, mais aussi absolument à ses grands-vicaires. Ainsi, au temps dont nous parlons, Jean, évêque *in partibus* de Janopolis ou Justinopolis (c'est-à-dire de Capo d'Istria, en Autriche), était suffragant de l'évêché de Coutances, et, par le mandement de Mgr Richard Olivier de Longueil, lorsqu'il était présent, ou de son grand-vicaire, en son absence, il exerçait les fonctions d'Ordre réservées aux évêques, telles que la consécration des églises, des calices, des saintes-huiles, l'administration du sacrement de Confirmation et du sacrement de l'Ordre.

Remarquons encore ici qu'il y avait alors deux sortes d'ordinations : l'une générale, qui se faisait ordinairement, au temps prescrit par l'Eglise, ou bien à Coutances même, dans l'église cathédrale, ou bien à Bonfossé ou à Saint-Lô; l'autre, particulière, qui n'était que pour donner la tonsure et les quatre Ordres mineurs, savoir : l'ostiariat, le lectorat, l'exorcistat et l'acolytat (2). Cette ordination s'appelait ordination de tournée, *per turnum*.

---

(1) On dirait aujourd'hui « évêque résidentiel »; depuis une décision de la Sacrée Congrégation de la Propagande, du 27 février 1882, l'appellation « évêque titulaire » est réservée aux évêques sans siège appelés autrefois *in partibus infidelium*.

(2) Le sous-diaconat qui, dès l'année 446 au moins, emporta l'obligation du célibat, n'est plus rangé, depuis le xiie siècle, parmi les Ordres mineurs dans l'Eglise latine, mais seulement chez les Grecs.

Digitized by Google

L'évêque ou son suffragant visitait tout son diocèse une fois l'an; il désignait les endroits les plus importants dans lesquels il devait donner la tonsure et les Ordres moindres; cet itinéraire était publié, et, comme on va le voir d'après les Registres des ordinations conservés au XVIIe siècle dans les archives de l'évêché de Coutances, il se présentait un grand nombre de jeunes ordinands, parce que, dit Toustain de Billy (1), « les privilèges de la cléricature étant encore alors en leur entier, bien des gens voulaient s'en réjouir ».

« Ainsi, le Révérend Père en Dieu, pour nous servir des termes du Registre en question, Mgr Jean Richard, cardinal et évêque de Coutances, l'an 1460, fit le tour de son diocèse. Il commença le 10e du mois d'avril, au bourg de Villedieu et donna la tonsure à 23 personnes; le lendemain, à Gavray, il en tonsura 47; le lendemain 12e dudit mois d'avril, faisant les Ordres généraux (ordination dite générale) en l'église des Jacobins (à Coutances, chapelle du Grand Séminaire actuel, il fit 63 acolytes, 11 sous-diacres, 12 diacres, 23 prêtres et 131 tonsurés. Le 28e du même mois d'avril, étant à Bonfossé, il tonsura 24 personnes. Il fut sans ordonner jusqu'au 20 mai, auquel jour, étant en son château de Bonfossé, il tonsura 43 personnes, et les 23 et 24 du même mois de mai, il en tonsura 110 à Carentan; à Saint-Lô, le 1er juin, 106; le 6me juin, il en tonsura 43 en la chapelle du seigneur de Laune; le 14e juin, 15 en l'église de la Haye-du-Puits; le 17e juin, 170 à Valognes « per eumdem Cardinalem, apud Vallonias, 170 tonsurati ». D'après le même Registre, il y eut à Valognes dans la chapelle du Manoir-l'Evêque (collège actuel), 10 sous-diacres, 101 acolytes et 27 tonsurés : « Ordinati in majoribus in minoribusque, in capella episcopali Valloniensi, per Reverendissimum Patrem et Dominum Richardum, cardinalem episcopum Constantiensem ». Le total de ces diverses ordinations conférées par le Cardinal de Coutances, du 10 avril au 17 juin, s'élève à 23 prêtres, 12 diacres, 21 sous-diacres, 164 acolytes et 739 tonsurés (2). Ces

(1) *Oper. cit.* pp. 288, 289.

(2) On sait que la tonsure, que le fidèle baptisé et confirmé reçoit avant d'être admis aux Ordres mineurs, n'est pas un Ordre, mais une cérémonie servant de préambule aux Ordres et instituée par l'Eglise vers le ve siècle, (en tant qu'elle consiste à couper en forme de couronne

Digitized by Google

chiffres donnent au lecteur une idée des usages d'alors et du nombre des ecclésiastiques répandus dans le diocèse de Coutances au xve siècle.

La première ordination faite par l'Evêque de Janopolis eut lieu à Coutances les 18 et 19 septembre de l'année 1462; elle était ainsi marquée audit Registre : « Tonsurati in villà Constantiensi per reverendissimum patrem in Christo Joannem, Janopolitanum episcopum, de licentia reverendissimi in Christo Patris domini Richardi, miseratione divinà Sancti Eusebii sacrosanctæ Ecclesiæ presbyteri Cardinalis, episcopi Constantiensis, anno Domini 1462, die 18^a et 19^a septembris ». « Le 20 du même mois, il tonsura à Hauteville; le 21 au prieuré de la Perrine; le 22 à Saint-Lô; le 9 octobre, à Périers et à Sainteny; le 11 à Carentan; le 12 à Emondeville; le 13 à Orglandes; le 14 à Valognes; le 15 à Quettehou; le 16 à Barfleur; le 17 à Gatteville; le 18 à Cherbourg; le 19 à Helleville; le 20 aux Pieux; le 21, à Barneville; le 22, à Saint-Sauveur-le-Vicomte; le 23, à l'abbaye de Blanchelande; le 24, à l'abbaye de Lessay; le 25, à Montsurvent; le 26, à Montmartin; le 27, à Granville; le 28, à la Haye-Pesnel; le 29, à Villedieu; le 30, à Hambye; le 31, à Tessy; le 2 novembre, à Soule; et, le 18 décembre, à Saint-Lô. » Les années suivantes furent presque semblables, sauf que l'Evêque suffragant de Coutances tonsura en plusieurs endroits qui ne sont pas les mêmes que les précédents. Chaque tonsuré et chaque acolyte payait au coadjuteur une somme fixe, minime il est vrai, mais pourtant relativement considérable vu le grand nombre des ordinands (1). C'était, paraît-il, le meilleur

---

une partie des cheveux des clercs séculiers). Le tonsuré ou clerc acquiert entr'autres droits ceux de jouir des privilèges du « canon » et du « for », ainsi que des immunités ecclésiastiques, et de recevoir des bénéfices, dont surtout, comme dit notre vieil historien tant de fois cité, « bien des gens voulaient (hélas!) se réjouir ».

(1) Ainsi en l'an 1513, du 16 avril, à Gavray, au 26 mai, à Saint-Lô, le nombre des tonsurés fut de 626, qui valurent, dit le Registre cité, 155 livres; et celui des acolytes, 144, qui valurent 36 livres. — Dans l' « Histoire du diocèse de Bayeux », composée par P. Gassion jusqu'en 1767 et continuée par Jacques Girouard et un autre auteur anonyme jusqu'en 1789 (manuscrit de la Bibliothèque du Chapitre de Bayeux, VII feuillets et 249 pages, papier XVIIIe siècle, reliure parchemin, 0,35

Digitized by Google

revenu du suffragant, que nous retrouvons donnant la tonsure à Sainte-Marie-de-Laumont (Calvados, arrt de Vire) en l'année 1464. A cette époque le cardinal de Coutances, Richard Olivier de Longueil, n'était déjà plus dans son diocèse : il avait même quitté la France sans espoir de retour.

IV

LE CARDINAL DE COUTANCES EN ITALIE, ARCHIPRÊTRE DE SAINT-PIERRE DE ROME, PUIS ÉVÊQUE DE PORTO ET SAINTE-RUFINE.

Le roi Charles VII mourut d'un cancer à la bouche, le 22 juillet 1461. Il eut pour successeur son fils le dauphin Louis, âgé de 38 ans, qui se trouvait encore dans les Etats du duc de Bourgogne quand il apprit la mort de son père. Le nouveau roi, on s'en souvient, avait été, sous le règne précédent, le chef des mécontents; En 1440, il s'était fait à 17 ans l'âme d'un grand complot aristocratique contre son père; plus tard, son esprit remuant et de sourdes intrigues l'avaient fait exiler dans son apanage, en Dauphiné. Finalement, en 1456, il s'était échappé à la Cour de Philippe le Bon, « son bel oncle de Bourgogne ». C'était de là que Richard Olivier de Longueil avait tenté de le faire expulser, au nom de Charles VII. Le 17 juillet 1461, cinq jours avant la

---

sur 0,25), on lit à la page 1 : « Origine et valeur des six évêchés de Normandie ». Puis, leur valeur est indiquée par ce curieux moyen mnémotechnique :

Le B L É vaut mieux que le S A C

É	Évreux.....	15.000 l.	
L	Lisieux	40.000 l.	
B	Bayeux....	70.000 l.	
S	Séez.....	10.000 l.	
A	Avranches	20.000 l.	
C	Coutances.	4.000 l.	

Digitized by Google

mort du vieux roi, « son bon maître », notre évêque avait écrit au dauphin pour l'engager à changer de conduite et à se réconcilier avec son père. Ce fut en pure perte.

Dès que Louis XI fut monté sur le trône, il commença par destituer la plupart des officiers mis en place par Charles VII et par réhabiliter ceux qu'il avait condamnés, d'Alençon, d'Armagnac. « Il n'eut aucun égard aux serviteurs de son père, dit Toustain de Billy (1), et encore moins pour notre évêque que pour un autre. Richard Olivier de Longueil alla à sa rencontre à Reims et assista à son sacre. Presque aussitôt après, il se désappointa de la charge de président en la Chambre des Comptes et de ses autres emplois à la Cour et fut congédié hors de France; et, ce qu'il y eut un peu de plus, c'est que le congé se fit avec quelque espèce d'honneur. »

Pie II occupait alors la chaire de Pierre (1459-1463). Ce Pontife, l'un des hommes les plus savants de son siècle, fut en même temps l'un des papes les plus zélés pour la propagation de la foi, la réforme des mœurs et la croisade contre les Turcs. Sous le nom d'Æneas Sylvius Piccolomini, il avait, il est vrai, rempli les fonctions de secrétaire au concile de Bâle; mais plus tard il rétracta avec une franchise admirable la part qu'il avait prise à ce conciliabule schismatique. « Rejetez Sylvius, écoutez Pie II », disait-il volontiers. « Il avait travaillé de tout son mieux, dit Toustain de Billy (2), à soutenir la pragmatique sanction de Bourges; étant pape, il fit si bien par ses ministres et par les cardinaux qu'il avait en France, que, le 27 octobre 1461, Louis XI la révoqua sous espérance que le pape favoriserait les armes des Français et de René, duc d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, contre Ferdinand, roi d'Aragon. Au commencement donc de l'année 1462, le roi de France envoya à Rome une célèbre ambassade pour porter à Pie II la nouvelle de cette révocation et l'engager à l'accomplissement de ses promesses.

« Notre évêque de Coutances fut au nombre de ces illustres ambassadeurs, dont le sujet unique fut son éloignement, néanmoins qui ne lui fut point désavantageux. Le mérite du cardinal

(1) *Oper. cit.*, p. 292.
(2) *Oper. cit.*, p. 292.

Digitized by Google

de Coutances fut connu. Le pape, qu'on sait avoir été très capable de discernement, sut vite l'apprécier; Pie II eut pour lui toute sorte de considération » et le combla de faveurs pour le remercier du courage avec lequel il n'avait cessé de soutenir l'autorité du Saint-Siège (1).

Richard Olivier de Longueil fut pourvu en commande des abbayes de Bernay et de Saint-Pierre-sur-Dives, aux diocèses de Lisieux et de Séez (2). Il fut nommé par Pie II archiprêtre de Saint-Pierre de Rome et « juge des causes de l'Eglise », emploi dont il s'acquitta si dignement que le fameux cardinal de Pavie dit de lui que c'était « un prêtre sincère en ses avis, constant en ses résolutions, zélé pour l'équité, droit en ses jugements, sans avoir aucun égard aux qualités des personnes; que le pape se trouvait bien de ses conseils et lui remettait la décision des plus grandes affaires. » On peut voir tout ceci, dit Toustain de Billy (p. 295), dans le dictionnaire de Moreri, dans Ciacconius, dans Aubery et dans Frizon qui dit de lui : « *Pio II carus, a quo etiamnum magni*

---

(1) On trouve dans les *Preuves des libertez de l'Eglise gallicane*, édit. de Rouen, M.DC.LI, p. 705, un arrêt du Conseil privé de Louis XI et du Parlement qui fut donné le 24 mai 1463, à Muret-en-Comminge, contre la Cour de Rome et spécialement contre Richard Olivier de Longueil, au sujet du « procez commencé en nostre dite Cour à la requête de notre procureur général (Pithou dit Gannay), à l'encontre du cardinal de Constance » qui s'était permis de protester contre les droits royaux « tant de régale, de la cognoissance des causes bénéficiales et ecclésiastiques en matière de nouvelleté, que d'autres dont nous et nos prédécesseurs de tout temps et ancienneté avons jouy et usé. » On sait que la ville de Coutances s'est appelée Constance ou Constances jusqu'au XVIIIe siècle.

(2) Voy. *Neustria pia*, pp. 404 et 504. « Itemque Richardus Olivarius Longolius cardinalis S. R. E. Episcopus Constantiensis 69. Abbas commendatarius Divæ : anno 1464, in scacario » (p. 504); le procureur de l'abbé commandataire ajoute que Paul II donna l'abbaye d'Ambournay à Richard, cardinal de Coutances, — ce qui ne saurait nous surprendre à une époque où le cumul des bénéfices était malheureusement chose trop fréquente. (C'est ainsi, par exemple, que Jean de Lorraine, cardinal-diacre de Saint-Onuphre (1498-1550) possédait à la fois 3 archevêchés, 11 évêchés et 5 abbayes, dont il abandonnait, il est vrai, tous les revenus aux pauvres). Voyez Mgr Battandier, *Ann. pont.*, 1905, p. 162.

Digitized by Google

æstimatus, enim laudabat ejus consilia. » Paul II (1464-1471) le créa, le 17 août 1469, évêque suburbicaire de Porto et Sainte-Rufine (1) et lui donna la légation de l'Ombrie.

Ce fut pendant qu'il remplissait ses fonctions de légat que le cardinal de Coutances mourut à Pérouse, le 15 août 1470 (2). Son corps fut rapporté à Rome et inhumé dans la basilique de Saint-Pierre au Vatican, dont il était archiprêtre.

*
* *

Il est bien évident qu'il ne s'agit pas ici de la basilique actuelle, puisque la première pierre en fut posée sous le pape Jules II, notre ancien évêque de Coutances (3), seulement 36 ans plus tard, le 18 avril 1506, en présence de 35 cardinaux, là même où est le gros pilier du dôme, dit pilier de sainte Véronique et de la sainte Face. L'ancienne église Saint-Pierre, construite par l'empereur

---

(1) On ne trouve pas de trace de vacance du siège épiscopal de Coutances dans les actes du temps. Tout porte à croire que Richard Olivier de Longueil (non plus seulement cardinal-prêtre mais cardinal-évêque de Porto et Sainte-Rufine), conserva cet évêché de Coutances jusqu'à sa mort, en 1470, (date à laquelle nous voyons seulement lui succéder Benoît de Montferrand). Il avait toujours pour suffragant l'évêque de Janopolis (décédé et remplacé en 1478 par Guillaume Chevron, évêque de Porphyre), et pour grands vicaires son neveu Guillaume de Longueil et Jean Le Rat, official de Coutances, qui de temps en temps lui rendaient compte par lettres de ce qui se passait dans son diocèse. — Porto, avec sa cathédrale Sainte-Rufine, du xe siècle, se trouve, on le sait, sur la côte du Latium, non loin d'Ostie, à 3 kil de la mer et à 31 kil. à l'O. de Rome

(2) Toustain de Billy dit le 18 août 1470, p. 298. Le P. Mortier, dans son *Saint-Pierre de Rome*, Mame, 1900, p. 594, dit que le cardinal de Coutances mourut à Sutri.

(3) Jules II, de Savone, Guliano della Rovere, neveu de Sixte IV, né le 15 décembre 1443, élu pape au premier scrutin, le 1er novembre 1503, couronné à Saint-Pierre le 26 du même mois. Il mourut le 21 février 1513 et gouverna la sainte Eglise 9 ans, 3 mois, 21 jours. Il fut enseveli à la Vaticane où reste son corps dans le beau monument en bronze de Sixte IV, par Antonio Pollajuolo, dans la chapelle du Saint-Sacrement, tandis que son mausolée, avec le fameux Moïse de Michel-Ange, est à Saint-Pierre-ès-Liens, sur l'Esquilin.

Digitized by Google

Constantin, sur la demande du pape saint Sylvestre Ier, était une basilique à cinq nefs et à transept, s'élevant, comme la basilique actuelle, à très peu de chose près, sur l'emplacement du cirque de Néron, où saint Pierre souffrit le martyre le 29 juin 67 de l'ère chrétienne, la douzième de Néron (1).

Le corps du cardinal de Coutances fut enseveli sous l'autel de sainte Pétronille, pour la restauration et l'ornementation duquel il laissait par testament une somme considérable. Voici son épitaphe :

RICCARDUS EPISCOPUS PORTUENSIS
CARD. CONSTANTIENSIS NORMANDIA ORIUNDUS
HOC ALTARE VETUSTISSIMUM
NOVA FACIE ET DOTE NOVA
TESTAMENTO JUSSIT ORNARI
UBI IN PACE REQUIESCIT
M.CCCC.LXX

C'est en vain que les pèlerins Coutançais du XXe siècle chercheraient dans Saint-Pierre de Rome les vestiges du tombeau de leur évêque du XVe siècle, Richard Olivier de Longueil. La chapelle ronde de Sainte-Pétronille (ou Pernelle) où il reposait en paix, était située à peu près à l'endroit où s'élève, depuis 1775, la sacristie de Saint-Pierre; elle avait été construite par les soins de Pépin le Bref en 756, pour recevoir les restes de sainte Pétronille, retrouvés dans la catacombe de Domitille, sur la voie Ardéatine, dans l'antique catacombe de Pétronilla, la fille des Flaviens, la fille spirituelle préférée de saint Pierre et la patronne de la France, elle aussi fille aînée et préférée de l'Eglise. Charlemagne avait princièrement doté cet oratoire pour que le culte y fût perpétuel. Dans la suite, le culte des rois de France et des Français pour Pétronille, était devenu si populaire à Rome que l'on appelait son mausolée « la chapelle des rois de France » et l'église nationale des Français, celle qu'ils cherchaient la première en arrivant dans la Ville Eternelle pour y retrouver quelque chose de la patrie,

(1) L'opinion de ceux qui prétendaient que saint Pierre avait été crucifié sur le mont Janicule est justement abandonnée. Voyez Orazio Marucchi, *Nuovo Bulletino d'archeologia christiana*, 1905, pp. 135 et suiv.

Digitized by Google

A gauche du campanile de la basilique on voit, sur ce dessin, l'ancien palais de l'archiprêtre de aint-Pierre de Rome que le cardinal de Coutances avait fait construire « tout de neuf et revêtir le marbre. »

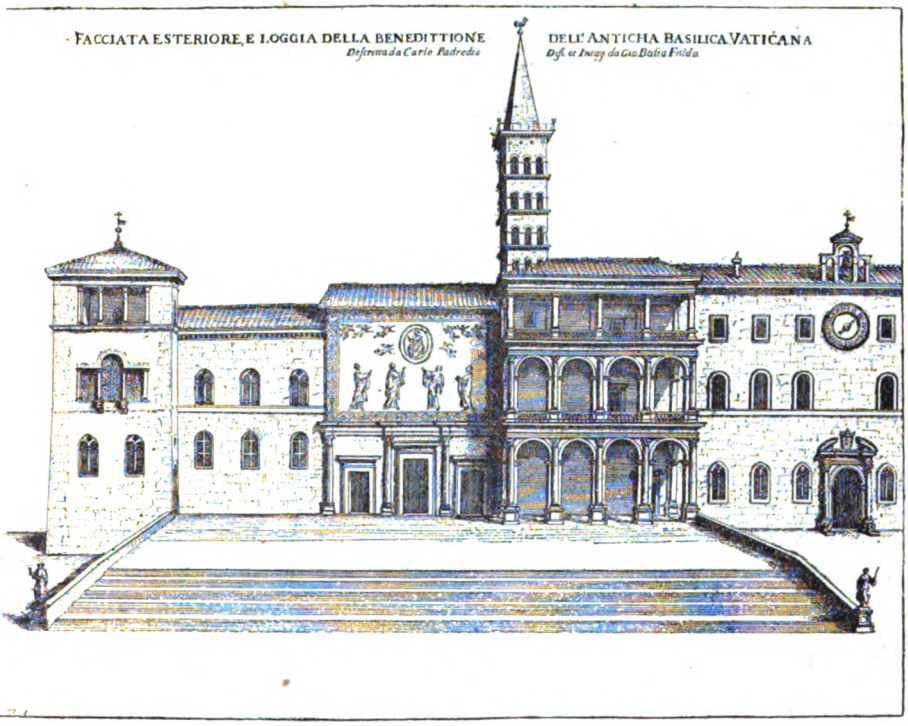

L'ANCIENNE BASILIQUE VATICANE. RESTITUTION DE LA FAÇADE DE L'ATRIUM
Vers la fin du xve siècle.
D'après la gravure de J. B. Falda, xviie siècle. (Bibliothèque Nationale de Paris).

Ce cliché est extrait de « Le Vatican, les Papes et la civilisation », par MM. Goyau, Pératé et Fabre, Firmin-Didot et Cie, éditeurs.

Digitized by Google

celle enfin qu'ils aimaient à embellir, comme ce cardinal Villiers de la Grolaye, abbé de Saint-Denis, qui, vers 1495, commanda à Michel-Ange, alors âgé seulement de 24 ans, le célèbre groupe de la *Pietà*, pour orner la chapelle de sainte Pétronille. où notre cardinal de Coutances avait tenu à reposer après sa mort.

Sous le pontificat de Paul III (1534-1549) il fallut, pour continuer les travaux de la nouvelle basilique vaticane, démolir cette chapelle si vénérable, dont il ne resta pas pierre sur pierre; tout fut détruit, le sol nivelé (1), les tombeaux même dépouillés. Provisoirement, en attendant la fin des travaux de la basilique, les restes de sainte Pétronille furent placés sous l'autel du Crucifix, près de l'ancienne porte du Jugement. Enfin, le 14 janvier 1606, la châsse en cyprès renfermant son corps fut portée en triomphe à l'autel qui lui était destiné, sous la petite coupole près de l'autel Saint-Michel, au nord-ouest, derrière le gros pilier de Sainte-Hélène. Au-dessus de l'autel de la sainte, une splendide mosaïque d'après le Guerchin, la plus belle sans contredit de la basilique, représente son ensevelissement et son entrée triomphale dans le ciel. Au mois d'octobre 1889, grâce à l'initiative du cardinal Langénieux, Léon XIII confirma le gouvernement français dans tous les droits de patronat sur la chapelle de sainte Pétronille dont jouissaient nos anciens rois. Depuis lors une lampe brûle sans cesse aux frais de la France devant l'autel de sa patronne, perpétuant son hommage et ses supplications. Deux inscriptions près de l'autel rappellent les droits antiques et les donations nouvelles. De celle de Richard Olivier de Longueil il n'est fait nulle mention. Espérons qu'un jour ou l'autre quelqu'un tentera de faire réparer cet oubli si regrettable de la mémoire et des bienfaits du Cardinal de Coutances. Il y va de l'honneur de notre diocèse et de la Normandie, d'autant plus que ce célèbre archiprêtre de Saint-Pierre de Rome avait fondé dans cette église même cent vingt messes annuelles « pour être dites et célébrées à certains jours nommés, par deux prêtres, tant pour lui que pour

(1) P. Mortier, *Saint-Pierre de Rome*, in-4°, Mame, 1900, p. 598. Voyez aussi le magnifique volume illustré *L'Eglise catholique à la fin du XIXe siècle*, publié par une réunion de prélats romains chez Plon, 1900, in-fol., p. 661.

Digitized by Google

ses parents et amis, à raison de quoi il avait donné de gros revenus, ce qui paraît, dit Frizon (1), par le tableau qui est pendu dans la sacristie de cette église : « Ante obitum, eodem anno, largitus est summam pecuniarum Basiliæ vaticanæ, cum hocce onere, ut a duobus Capellanis celebrentur singulis annis centum vigenti missæ; quod constat ex tabellâ appensâ in sacrario D. Petri, et sacello sanctorum Processi et Processiani, Martyrum ».

* * *

Ajoutons qu'il y avait naguère à Rome deux monuments qui auraient dû y éterniser la mémoire du Cardinal de Coutances. « Le premier, dit Toustain de Billy, est le palais archipresbytéral de Saint-Pierre, qu'il fit bâtir tout de neuf, depuis les fondements, et revêtir de marbre, avec cette beauté et cette régularité qui fait l'admiration des meilleurs architectes, sans néanmoins, au rapport de Frizon, avoir eu la satisfaction d'y demeurer, étant mort auparavant qu'il fût parachevé. Et ce même écrivain rapporte les vers qui avaient été faits pour être gravés au frontispice de ce logis, — ce dont il avait donné la charge à un évêque nommé Garimbert :

Quam bene stare vides, quondam dejecta jacebam
Et decus hæc facies fert modo culta novum.
Richardus Normanna tuus Constantia præsul

---

(1) Frizon, *Gallia purpurata*, in-fol., Paris, 1638, p. 509-511. Au moment où Toustain de Billy écrivait son *Histoire du diocèse de Coutances* (1693-1709) on faisait aussi mémoire de Richard Olivier de Longueil dans son église cathédrale de Coutances par un obit solennel qu'on célébrait le 19 août, ainsi qu'il était marqué ce jour là dans le compte du Chapitre : « Pour l'obit de Messire Richard Olivier, six livres »; et dans le nécrologe : « *Richardus Olivier, cardinalis, episcopus Constantiensis, continué præ manibus* ». Que ce Richard Olivier soit le même personnage que Richard Olivier de Longueil, cela n'est pas douteux, quoiqu'en aient pensé Ciacconius et Le Prévost : *Annalium S. Rotomagensis Ecclesie Epitome, etc., ab anno Christi C usque ad annum MDCXXXII operâ et studio Joannis Prevotii, Rotomagœi Canonici et Bibliothecarii.* — Bibliothèque nationale, fonds latin, 5194.

Digitized by Google

Cardinææ struxit gloria magna togæ.
Presbyter et Veneto Paulo regnante secundo
Primus in hac Petri, quæ fuit Ecclesia (1).

« La statue de bronze du Prince des Apôtres, qui se voit encore dans cette même église du Vatican, est le second ouvrage dont on est redevable à notre Evêque. C'était, dit toujours Toustain de Billy, la statue de Jupiter Capitolin des romains payens, qui s'était conservée jusqu'alors. Le pape la souhaita et le Cardinal de Coutances la fit fondre et convertir en l'image de saint Pierre, qu'il fit placer de manière que les pèlerins, abaissant par respect leur tête sous ses pieds, les baisaient par humilité et révérence, — ce que Frizon lui-même dit avoir fait (comme cela se fait encore de nos jours, tellement que le pied droit de la statue de bronze est presque usé à force d'avoir été baisé par les pieux pèlerins) : « *Statua... adhuc stat cum insignibus Longolianis prope sacellum Gregorianum, populus constituit ad illius pedem dextrum pie et religiose deosculandum, quem multoties ego ipse sum deosculatus Romæ, divi Petri basilicam ingressus* ».

Ce curieux passage de Toustain de Billy (2), reproduit par Lecanu (3) et Dupont (4), appelle quelques explications et rectifications. La statue de bronze de saint Pierre qui se voit aujourd'hui dans la basilique vaticane, sous un baldaquin, devant le gros pilier nord du dôme, dit de Saint-Longin, du côté de la

---

(1) Ce palais de l'archiprêtre de Saint-Pierre de Rome, à en juger d'après les plans dressés par Alfharanus, au xve siècle, se trouvait à l'entrée de l'atrium de l'ancienne basilique constantinienne, sur la place actuelle de Pierre, entre le portique de la basilique moderne et l'obélisque. (Voir P. Mortier, *Saint-Pierre de Rome*, appendice n° 2; — et gravure précédente).

(2) *Oper. cit.*, pp. 298 et 299.

(3) Lecanu, *Histoire des Evêques de Coutances*, p. 257.

(4) Gustave Dupont, *Histoire du Cotentin et de ses îles*, tom. II, p. 645, note 1: Caen, Le Blanc-Hardel. Cet ouvrage a une valeur réelle. Pourquoi faut-il que l'auteur, — imitant du reste en cela Moreri, tome II, p. 363, 7e édit., 1694, les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur : *Gallia Christiana*, tome XI, col. 894 (1744), et le docte éditeur des deux premiers tomes de Toustain de Billy, — ait reproduit sans observation une telle erreur de plus de dix siècles?

Digitized by Google

Statue de saint Pierre dans la Vaticane
du ve siècle au moins et non du xve.
(Cliché Benziger).

Digitized by Google

grande nef, non loin de la Confession, date au moins du ve siècle et remonte, d'après une tradition très respectable, au pape saint Léon le Grand (440-461). Ce pape venait d'arrêter la marche conquérante d'Attila, épouvanté à la vue de l'apôtre saint Pierre qui lui était apparu au-dessus de la tête de Léon, brandissant une épée et le menaçant de mort s'il résistait. La statue de saint Pierre, exécutée par ordre du Pontife, fut le glorieux hommage de sa reconnaissance, le mémorial perpétuel de la délivrance de la patrie par l'intercession du Prince des Apôtres. Utilisa-t-on le bronze de Jupiter Capitolin pour faire fondre cette superbe statue de saint Pierre? Nul ne saurait l'affirmer avec preuves à l'appui; nous n'avons sur cette question intéressante pour les archéologues aucune donnée positive, mais seulement une tradition vague et très contestable. Saint Léon plaça tout d'abord la statue de saint Pierre dans le monastère de Saint-Martin, dont les murs touchaient ceux de la basilique Constantinienne du Vatican, vers l'Ouest (à peu près où est aujourd'hui le gros pilier du dôme dit de Sainte-Véronique). Au IXe siècle Pascal Ier crut bon de la retirer de ce monastère où les pèlerins de plus en plus nombreux avaient peine à pénétrer, et de la faire transporter dans la basilique Vaticane elle-même, dans l'oratoire des saints Processus et Martinien, ces geôliers de la Mamertine convertis par saint Pierre et martyrisés avec lui. Le Cardinal de Coutances renouvela la chaire qui portait la statue. Plus heureuse que la chaire primitive sur laquelle était gravée une curieuse inscription grecque (1), celle du cardinal Richard Olivier de Longueil, remplacée à son tour par une autre de marbre plus précieux, ne fut pas détruite; elle se trouve aujourd'hui reléguée dans les *sagre grotte vaticane*, ou galeries avec autels et chapelles situées sous l'église de Saint-Pierre au Vatican. Elle est ornée des armoiries du Cardinal de Coutances, telles qu'elles figurent dans la partie supérieure de la gravure ancienne que nous donnons, au début de cette notice. Elles se lisent comme il suit : écartelé au 1 et au 4, d'azur à 3 roses

(1) Mabillon eut la bonne fortune de retrouver cette inscription dans le célèbre manuscrit d'Einsiedeln, datant au moins du VIIe siècle; ce qui prouve d'une manière certaine, en dehors de tout système, que la statue de saint Pierre est antérieure au VIIe siècle.

Digitized by Google

d'argent au chef d'or à 3 roses de gueules, qui est de Longueil, ainsi que nous l'avons déjà dit; puis au 2 et au 3, d'azur au lion d'argent armé d'or, lampassé de gueules, à 3 étoiles aussi d'argent, l'une sous les pieds de devant du lion, l'autre à la queue, et la dernière à la pointe, qui est de Bourguenolle (1).

* * *

Puissent ces quelques notes sur Richard Olivier de Longueil contribuer à faire revivre parmi nous le souvenir de l'illustre prélat normand dont le pape Pie II avait coutume de dire ces paroles qui constituent à elles seules, pour un évêque, le plus beau des éloges : « Plût à Dieu que nous eussions plusieurs Cardinaux de Coutances! ce serait un grand avantage pour l'Eglise. C'est une personne de poids, un homme de bien, doux, savant et véritable en ce qu'il avance ». « *Utinam Constantienses haberemus plures, bene consultum esset Ecclesiæ. Vir gravis est, vir bonus, vir mitis, vir doctus, semper in suis sententiis verus* » (2).

---

(1) Mgr Battandier (*Annuaire pontifical,* 1899, p. 94, note 2) dit que, sur tous les anciens portraits des cardinaux, leurs armoiries ne sont timbrées que de 6 glands ou houppes, disposées 1, 2, 3; il ajoute que l'usage de mettre 15 houppes divisées en 5 rangées, d'ailleurs moins esthétique, ne date que du commencement du XIXe siècle, après le retour de Pie VII dans ses Etats. Le portrait de notre Evêque, qui date certainement du XVIIe siècle, puisque Montcornet qui l'a gravé mourut en 1670, porte des armes qui, on le voit, font exception à la règle posée par le savant prélat : elles sont timbrées d'un chapeau duquel pend de chaque côté un cordon garni de 15 houppes disposées sur 5 rangs. Sur ce même portrait, notre cardinal porte la calotte et la *cappa magna.* Sur un autre petit portrait in-32, en ma possession, (de la *Chronologie collée*, publiée à Paris chez Jacques Honervogt, 1649), Richard Olivier de Longueil très âgé porte la barbe et la barrette. On sait que ce fut Paul II (1464-1471) qui ajouta au chapeau cardinalice le port de la barrette rouge. La cappa fut donnée, il est vrai, aux cardinaux par Boniface VIII en 1295, mais ce fut encore Paul II qui, en 1464, du vivant même du Cardinal de Coutances, décida que les cardinaux non réguliers porteraient la cappa et les vêtements rouges.

(2) *Epistol. 97, Joan. Castigl., (Constantien episcop.) Cardinalis Papiensis.*

Digitized by Google

— Bibliographie. — Outre les ouvrages déjà mentionnés, consulter sur Richard Olivier de Longueil les auteurs suivants, qui ont écrit en latin, ou en italien ou en français : Ciacconni avec les annotations d'Oldoni : *Historiæ pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium*, Rome, 1787, 7 vol. in fol. (biographie et armoiries de tous les cardinaux depuis 1100, mais portraits seulement depuis 1670). Palatius (Joannes), *Fasti cardinalium omnium S. R. E*, etc., Venise, 1703, 2 vol. Eubel, *Hierarchia catholica medii ævi*, de 1198 à 1503. — Cardella, *Memorie storiche dei cardinali della S. Romana Chiesa*, Rome, 1792, 8 vol. in-4°. Christofori, *Storia dei cardinali di santa Romana Chiesa dal sec. V° all' anno 1888*, 1 vol. de 506 pages. — Alby (Henry), *Eloge historique des cardinaux illustres, français et estrangers, mis en parallèle avec leurs pourctraits au naturel*. Paris, 1644, 525 p. et 40 portraits. Roy (Jean), *Nouvelle histoire des cardinaux français*, Paris, 1785, 10 vol. in-8 avec portraits. Migne, *Dictionnaire des cardinaux*, Paris, 1856, 912 p. à 2 colonnes. Chanoine Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age*, Bio et Topo-bibliographie, 2 gros vol. gr. in-8°. M. Chevalier publie chez Alphonse Picard, à Paris, une nouvelle édition de la première partie de ce magnifique ouvrage, qui, de son propre aveu, lui a coûté plus de trente années de travail.

J.-L. Adam,
Aumônier de l'Abbaye de Montebourg.

Digitized by Google

Sa Grandeur Mgr HAUTIN

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

Sa Grandeur Mgr Hautin, archevêque de Chambéry, est décédé dans son palais archiépiscopal, le mercredi 13 février.

Mgr Hautin avait occupé le siège d'Evreux du mois de juin 1890 jusqu'au mois de juin 1893. C'est sous son épiscopat que fut fondée la *Revue catholique de Normandie*. Le savant prélat en favorisa la naissance et les accroissements, et, à ce titre en particulier, il a droit au souvenir reconnaissant de nos lecteurs.

Mgr Hautin était resté attaché à la Normandie. Celui qui écrit ses lignes eut encore le bonheur de passer quelques instants dans son intimité au mois d'août dernier. Le vénérable archevêque, qui, dans un corps affaibli, gardait toujours la vivacité de son esprit et de ses souvenirs, lui dit au moment des adieux : « Les Normands sont un grand peuple : ils sont longs à se donner, mais, quand ils se donnent, c'est pour toujours ».

L. O.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Cartes de circulation à demi-place départementales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif pour les parcours exclusivement *Ouest* entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau de l'Ouest sont répartis en deux catégories :

1re CATÉGORIE		2me CATÉGORIE	
Calvados	Orne	Eure-et-Loir	Mayenne
Côtes-du-Nord	Seine	Finistère	Morbihan
Eure	Seine-et-Oise	Loire-Infre	Sarthe
Ille-et-Vilaine	Oise	Maine-et-Loire	
Manche	Seine-Infre		

Les cartes sont délivrées pour les départements de chaque catégorie moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re Catégorie	2e Catégorie
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes pendant :	6 mois	60 fr.	50 fr.
	1 an	80 «	65 «
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes pendant :	6 mois	40 «	32 «
	1 an	50 «	40 «

Digitized by Google

C. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 6 mois seulement pendant

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer, le porteur de la carte A pouvant choisir, à son gré, l'une des trois classes, le porteur de la carte B la 2me ou la 3me classe à l'exclusion de la 1re et le porteur de la carte C n'ayant droit qu'à la 3me classe seulement.

Ces billets à demi-tarif seront délivrés au titulaire sur la présentation de sa carte au guichet des gares et haltes du département qu'elle concerne.

Aux amateurs de cartes postales

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleurs les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres, *via* Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de huit cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 19, rue de l'Ecole, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé FRÉCOUR, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

16me ANNÉE — 6me LIVRAISON

15 MAI 1907

Abbé C. Guéry : Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — L. Couppey : L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : ses abbés *(suite)*. — E. Deville : Un historien normand : Jean Le Blond, sieur de Branville. — G. Arondel : La tyrannie graduée (1789-1799). — Mme X*** : Une havraise oubliée : Marie Le Masson Le Golft (1749-1826). — Table des matières de 1906-1907.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1907

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA SIXIÈME LIVRAISON

I. — Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre (*suite*) . . . . . **Abbé C. Guéry.** [illegible]

II. — L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : ses abbés (*suite*) . . . . . **L. Couppey.** [illegible]

III. — Un historien normand : Jean Le Blond, sieur de Branville . . . **E. Deville.** [illegible]

IV. — La tyrannie graduée (1789-1799). **G. Arondel.** 31[illegible]

V. — Une havraise oubliée : Marie Le Masson Le Golft (1749-1826) . . **Mme X...** 32[illegible]

VI. — Table des matières de 1906-1907. 34[illegible]

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Une Havraise oubliée. Marie Le Masson le Golft (1749-1826), par Mme X... (*suite*).

La tyrannie graduée 1789 a 1799 : Esquisse d'un régime d'exception sous l'empire du droit révolutionnaire, par G. ARONDEL (*suite*).

Digitized by Google

GUILLAUME ALEXIS

DIT

LE BON MOINE DE LYRE

(Suite)

MARTYRE DE GUILLAUME ALEXIS

Nous arrivons, en effet, à sa mort. Quelques auteurs ont cependant avancé que Guillaume Alexis revenu en France, avait fait imprimer ses œuvres et qu'il vivait encore en 1505.

Cette erreur vient du fameux libraire parisien, Antoine Vérard qui, pour donner plus d'actualité à ses publications, faisait changer, par son rimeur attitré (probablement frère Pierre que nous avons vu à l'œuvre dans le *Passe Temps*), la date de ses éditions et surtout de leur composition. Trompés ainsi par lui beaucoup de biographes, parmi lesquels Michaud, ont rejeté la mort de Guillaume Alexis, en Palestine, comme une fable (1).

(1) « C'est à tort que l'auteur du *Contreblason* a dit que ce religieux avait été mis à mort par les infidèles à Jérusalem. Il est certain qu'il revint en France et qu'il publia encore plusieurs autres ouvrages sur les titres et les dates desquels on peut consulter les Bibliothèques françaises de la Croix du Maine et de du Verdier et de l'abbé Goujet. — Bibl. Michaud. art. Alexis.

Viollet le Duc a suivi cette opinion, toujours trompé par Vérard.

Il serait trop long de citer toutes les ruses du libraire parisien. En voici une entre mille, racontée par l'abbé de la Rue : « La première édition du traité de la fauconnerie et de la venerie par Gace de la Bigne, dit-il, est d'Antoine Vérard. Cet imprimeur mit en tête du volume l'ouvrage de Gaston Phébus ou Gaston de Foix sur les deduits de la chasse des bêtes sauvages, etc., et ensuite celui de Gace de la Bigne

Digitized by Google

Pourtant ils avaient le témoignage d'un contemporain du bon moine de Lyre! Dans le prologue du *Contreblason* il dit en effet, que « advant son joyeux trespas, felice et tres glorieux martire « pour nostre saincte foy catholique... en visitant les saincts « lieux jherosolimitains, ung tres venerable homme de religion, « nommé frère Guillaume Alexis, de Lyre natif, lors en son temps, « tres humble prieur du couvent et monastere de Bussy en Perche, « au diocèse d'Evreux, fit et compilla certain traicté... intitulé « Le grant Blason, etc. ».

L'auteur des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* écrit : « On prétend que Guillaume Alexis fut martyrisé, c'est-à-dire, tué « par les Turcs, ou par les Arabes à Jérusalem en 1486 » (II p. 325). Enfin M. Emile Picot, membre de l'Institut, un des éditeurs des Œuvres de Guillaume Alexis, nous écrit ceci : « Pour la date de « la mort, il faut s'en rapporter à ce que dit l'auteur du *Contre-* « *blason*. L'abbé Goujet et ceux qui l'ont suivi ont eu tort de s'en « rapporter à une date fausse donnée par Vérard » (1).

---

comme étant du même auteur; et pour faire attribuer plus facilement au premier les deux ouvrages réunis il supprima les vers dans lesquels la Bigne fait connaître son origine, et tous ceux qui renferment des détails sur les différentes circonstances de sa vie ».

(*Essais historiques sur les bardes*, t. II, p. 262.)

Gace de la Bigne était curé de la Goulafrière (Eure) dont il possédait la dîme ainsi que nous l'apprend une bulle de Benoît XII le nommant chanoine de Saint-Pierre de Gerberoi : « *seu quod ecclesiam parrochialem de Golafreria, Lexoviensis diocesis, valoris annui quadraginta librorum turonensium parvorum, ac decimam nosceris obtinere* ». — Sorgue, 8 septembre 1335. (Arch. du Vatican, reg. 120, bulle 493, publiée dans la *Romania*, XI, p. 180).

(1) Plusieurs français entreprirent le même voyage, vers cette époque. D'abord Jean de Cucharmois, natif de Lyon, âgé de 25 ans, parti de Bourges le 8 mai 1490 et de retour le premier jour de l'an 1491, environ midi. Nous avions espéré que dans la relation de son voyage le pèlerin aurait fait allusion à la mort de Guillaume Alexis, arrivée quatre ans auparavant, mais nous n'en avons trouvé aucune trace.

(Bibl. Nat. Réserve Y² 778.)

La bibliothèque de Rouen possède également deux manuscrits racontant mêmes voyages en Terre-Sainte : l'un de Charles de la Rivière en 1507 (U 100, fol. 1 et fol. 93); l'autre de Pierre Mezenge

Digitized by Google

OPINIONS DES CONTEMPORAINS SUR GUILLAUME ALEXIS

Que pensaient de Guillaume Alexis ses contemporains? Nous connaissons déjà le jugement de l'auteur du *Contre-blason* qui

---

prêtre, chanoine de Rouen. Le résultat de nos recherches a été identique, aucune mention d'Alexis.

L'itinéraire de ces pèlerinages était Paris, Lyon, la Savoie, le nord de l'Italie, Venise où l'on s'embarquait, Jaffa, Jérusalem, Bethléem, Nazareth et retour par la même voie. — Ces récits de voyage, outre la description des endroits visités, contiennent de nombreuses prières latines et françaises qu'on récitait, en visitant les différentes églises. — Ceux de Rouen donnent d'abord la liste des personnes qui, par leurs aumônes, dont le chiffre est indiqué, ont permis aux pèlerins d'entreprendre un voyage si coûteux, puis les conditions passées avec les rouliers, marins, etc.

Cf. : *Les pèlerins normands en Palestine* (XVe-XVIIe) par le comte de Marsy. (*Bull. des antiquaires de Normandie*, 1894, 38 p.). Dans son discours M. de Marsy parle du voyage de Nicole le Huen, religieux de Pont-Audemer, entrepris en 1487 avec Henry du Cucharmois, etc. Nous avons lu, à la Bibliothèque Nationale, le livre du bon carme qui ne dit rien d'Alexis. « Saintes pérégrinations de Jérusalem » etc. par frère Nicolle le Huen. Lyon, 1488, in-folio, goth. gr.

Un auteur allemand, le Dr Reinhold Röhricht, a publié, en 1890, une « Bibliotheca Geographica Palestinæ » qui renferme le nom de tous les pèlerins de Jérusalem et les relations de leurs voyages.

A la page 139 on lit : « 1486. Alexis Prior von Bury (faute typographique pour Bucy). Dialogue du crucifix et du pèlerin; soll ein Pilger buchleim sein. — Goujet ».

(Berlin, Reuther, in-8o, Bibl. Nat. O2 815 f.)

Quant à le Huen il en parle à l'article de Bernard de Breydenbach, dont notre carme n'a fait, en somme, que traduire l'ouvrage, d'après son propre aveu, car il est, dit-il : « de ce présent livre acteur premier et facteur principal ».

Ce volume avait des planches sur cuivre, les plus anciennes connues, mais elles ont été enlevées de l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale ainsi qu'un feuillet, recopié à la main.

Nicole le Huen aurait pu, au lieu de traduire son auteur, nous donner plus de détails personnels, le récit y aurait gagné sous tous rapports et il n'aurait pas dû, absorbé par sa traduction, confondre son voyage, fait en 1487, avec celui de Breydenbach, fait en 1483 !

Digitized by Google

considérait son traité du *Blason* comme « de haulte reminiscence et fresche memoire tres recommandee » en comparaison duquel « il se trouve lui povre simple frere hermitte et immerite religieux » : celui de l'auteur du *Loyer des folles amours* renvoyant au *Blason* du bon moine ceux qui des femmes veulent connaitre les tours :

Au Blason des faulses amours
Y pourrez veoir les mauvais tours
Que ont eu ceulx qui s'i sont fourrez :

celui de frère Pierre, le rimeur d'Antoine Vérard qui fait, dans son prologue, avouer à « l'humble libraire » qu'il n'a « pas tissu » le *Passe temps de l'homme et de la femme :*

Car de la main d'ung ouvrier est yssu
Si tres parfait, qu'entre autres il merite
Le vray loyer que *scavant homme mérite :*

celui de son compatriote Pierre Fabri qui, à maintes fois, le cite dans son *Grant et vrai art de pleine rhétorique.*

Nous avons encore l'appréciation élogieuse de Pierre du Val, auteur du XVIe (1), connu par l'ouvrage suivant : « Puy du souverain amour tenu par la déesse Pallas avec l'ordre du nuptial « banquet faict à l'honneur d'ung de ses siens enfans, mis en « ordre par celui qui porte en son nom tourné : *Le vrai perdu*, « ou *vrai prélude* (Pierre Duval). De l'imprimerie de Jehan Petit. « On le vent à Rouen, chez Nicolas de Burges (1543), petit in-8° « de 40 ff. lettres rondes » [13401] (2).

C'est une réunion de pièces composées par différents auteurs, pour concourir à des prix fictifs, qu'aurait fondés la déesse Pallas, sur le sujet du Souverain Amour, à l'imitation des prix établis réellement par les Puys ou Palinods de Rouen et de Caen, sur la Conception de la Vierge. Les auteurs de ces pièces sont : Jehan

(1) D'après Viollet le Duc, Pierre Duval natif de Paris, évêque de Séez, assista au Concile de Trente et mourut à Vincennes en 1564.
(Catal. de la biblioth. poët. p. 235).

(2) Brunet, *Manuel du libraire.*

Digitized by Google

Couppel (1), Guillaume Durand, Marie et Madeleine Duval, Jean Fere, P. Gaultier, etc.

Or, dans ce livre, Pierre Du Val place Guillaume Alexis, sous le nom du moine de Lyre, au rang des célèbres poètes français que la renommée embrasse dans les Champs-Elysées.

Névizan (2) le cite dans sa *Forêt nuptiale*. Voici le titre de ce curieux ouvrage : *Clarissimi jurisconsulti. Jo. de Ne || vizanis civis Asten.* SILVA NUPTIALIS : *in qua ex dictis moder. per regulam et fallentias plurimi questiones quotidie in practica occurrentes nondum per quempiam redacte in materia : Matrimonii : Dotium : Filiationis : Adulterii : Originis : Successionis et Monitorialium : una cum remediis ad sedandum factiones de Guelfis et Gibellinis*, etc. » (Bibl. Nat. Réserve F. 2222). Nevizan avait beaucoup lu, c'est pourquoi il apporte, pour et contre le mariage, quantité d'autorités sacrées et profanes, la Bible, les Pères, les philosophes et poètes païens, chrétiens, le Roman de la Rose, le Jardin de Plaisance, Guillaume Alexis qui enseigne, dit-il (lib. IV. fol. 66 v°, 2 col.) le mépris des voluptés dans les *grans blasons des faulses amours*, etc. (3).

---

(1) Viollet le Duc cite un rondeau de lui (*Catal.* p. 235) et un dizain de Marguerite Dauvrelat (id. p. 236).

Dans le *Temple de Bonne Renommée* de Jean Bouchet, publié en 1516, on lit :

Semblablement je vy par fantaisie
Les inventeurs de l'art de poésie;
Puis j'apperceu Milet et les Grebans
Georges Castel reposant là dedans
Frère Alexis qui faist certains beaulx lais
Regnault le Queux, Meschinot, Saint-Gelais
Et autres gens, etc.

(2) « Jean Nevizan, jurisconsulte italien, né à Asti, mort en 1540, écrivit cet ouvrage contre les femmes et le mariage. Fr. Billon dit que son auteur se vit contraint par les dames de Turin de faire, à genoux, amende honorable au beau sexe ». (*Dict.* de Larousse).

(3) « De controversia inter nuptum et nubilem frater Guilliemus de « Alexis in *les grans blasons des fausses amours* facit spernere volup- « tates. nocet empta dolore voluptas. glo. in capitulo legimus de conse- « cratione distinctione quinta. »

Digitized by Google

La Croix du Maine, Georges Daude, Antoine du Verdier, Guillaume Colletet, l'abbé Goujet, etc. (1), en parlent tous avantageusement, comme nous l'avons vu dans cette biographie.

Si, à ces nombreux éloges, nous joignons le nom de ceux qui depuis Jehan Drouyn, son maladroit continuateur, jusqu'à Jean de la Fontaine, ont imité avec plus ou moins de bonheur sa versification, nous verrons que notre poète normand était en haute estime parmi ses contemporains et les vrais connaisseurs en poésie!

Est-ce à dire qu'il soit sans défauts? Assurément, non. Il a parfois payé la dîme au mauvais goût de son époque. Qui ne connaît la fameuse épitaphe d'Ecouis?

Ci-gît l'enfant, ci-gît le père
Ci-gît la sœur, ci-gît le frere
Ci-gît la femme et le mari,
Et ne sont que deux corps ici.

On trouve même jeu d'esprit dans ce rondeau en l'honneur de la Sainte Vierge, pourtant c'est la vérité :

---

(1) La bibliothèque de Caen possède un manuscrit du Père Martin intitulé : « *Athenæ Normannorum veteres ac recentes seu syllabus auctorum qui oriundi e Normannia aut qui Normanniæ convenienter inserti quotquot datum fuit colligere F.F.M.M.C., anno christiano 1720* ». Voici les quelques lignes sur notre poète : « ALEXIS GULIELMUS, *vulgo monachus Lyrensis, haud vulgaris Poëta, varia in honorem B. V. M. poematia edidit, Paris., Rot., etc. Auctor est* SENTI GENTILITII FALSORUM AMORUM. *Scripsit de contentione solita oriri virum inter et mulierem; degens Hierosymis* (sic), *dialogum Christum crucifixum inter et peregrimum. Clarebat 1486. Consulatur Grudaeus* ».

L'abbé Bourrienne publie en ce moment ce manuscrit en y ajoutant des notes bibliographiques très importantes. Outre les sources par nous citées, il mentionne encore : « Bibliog. clerico-galante par l'Apôtre bibliographe; — J.-B. Ladvocat, dict. hist. 2 vol. in-8°, Paris 1752-60 (Aut. éd. Paris 1821-22, 5 vol.); — Abbé Massieu, hist. de la poésie française, 1739, in-12, p. 303; — Le moyen âge, 1891, p. 114 ». — (Bibl. de Caen, mss. n° 55). Toutes ces sources n'ont rien de particulier et ne sont que des copies plus ou moins longues des anciens biographes.

Digitized by Google

Il est mon filz, mon pere et Dieu des Dieux (1)
Sa mere suis, sa fille et son ancelle;
Oultre, je dictz que sur toutes suys celle
Que par amour il ayma jamais myeulx.

Voici encore une série de jeux d'esprit, sur les mots *bâton, battre, bataille :*

Car tel frappe de son baston
Qu'on l'en fait chanter en bas ton
185 Celuy qui les autres bat, aille
Soy deportant, car tel bataille
Et est grant maistre en bataille
Lequel fortune après bas taille.

De même sur *cornard, corné :*

Et puis dit le meschant cornard
« Tant comme je boy mon corps n'ard ».
295 Boire doit cornard ou cornarde
Tousjours, affin que son corps n'arde.
De bonne heure fut mon corps né
Puisque j'ay ainsi bien corné :

---

(1) Un chanoine d'Avranches « Magister Henricus Abrincensis » poète du XIIIe siècle (1243-1265), avait déjà dit dans une ode française :

Reine de piété Marie
En qui déité pure et claire
A mortalité se marie
Qui est et vierge et fille et mère
Vierge enfantant le fruit de vie
Fille ton fils y est ton père
Moult a en vous de prophetie
Et si na riens qui n'est mystère.
(Ouvrage inédit.)

Cf : *Annales religieuses de l'Avranchin*, t. XIV, p. 454-55.

Inutile de remarquer que l'éditeur a rajeuni les vers du XIIIe siècle! Voici le texte :

« Reïgne de pité Marie en ky déïté pure et clere
A mortalité se marie, tu es virgine, fille e mere,
Virgine enfauntaunt frut de vie, fille tun fiz, mere tun pere,
Mus as nuns en prophecies, si n'i ad nul ké n'eit mistere
(*Romania* XIII, 512).

Digitized by Google

Oncques homme mieulx ne corna.
300 Celuy n'a rien qui le corps n'a; etc.
(A. B. C. des doubles).

Mais ce sont des exceptions (1), un tribut payé de temps à autre à son siècle. En général notre poête brille par le bon goût, la clarté du fond et l'originalité de la forme.

ŒUVRES INCERTAINES

Cette biographie serait incomplète si nous ne disions un mot des autres ouvrages qui lui sont attribués, à tort ou à raison. — Ainsi le Dictionnaire de l'Eure, par l'abbé Caresme et Charpillon, lui attribue les *Quinze joyes du mariage* qui sont, dit-on, d'Antoine de la Salle (2).

Brunet dans son « *Manuel du libraire* » et Frère mentionnent : « Maistre Pierre Pathelin, de nouveau revu et mis en son naturel avec le blason et loyer des fauces et folles amours. Paris 1532, in-16. — Lyon 1538, in-12 ». Mais ces trois titres indiquent les œuvres de trois différents auteurs : Pierre Blanchet, Alexis, et probablement Guillaume Crétin (3).

---

(1) Quelques équivoques de son A. B. C. *des Doubles* semblent un peu forcés, défaut inévitable des calembours, dans une œuvre de longue haleine!

(2) Guillaume Alexis, dont la délicatesse est bien connue, n'aurait pas écrit certaines pages de cet ouvrage.

Cf : *Les quinze joyes du mariage*, avec des notes et un glossaire, par D. Jouaust et une préface de Louis Ulbach, in-8 fig. Paris 1887.

On a quelquefois aussi attribué cet ouvrage à Guillaume Crétin, mais Quérard dit qu'il « parait plus certain que *les Quinze joyes* sont d'Antoine de la Salle.

(*Supercheries litt, dévoilées*, t. I, col. 807, Paris, in-8o, 1869).

(3) Les libraires du xve et xvie siècles avaient pour habitude de réunir trois ou quatre œuvres ensemble, sans indication d'auteur souvent, afin d'offrir à leurs clients un volume qui ait plus d'extérieur. Comme, à cette époque, on se servait encore des abréviations du moyen âge, un travail qui, de nos jours, formerait un volume in-12 très présentable, ne donnait alors qu'une plaquette de 30 à 40 pages tout au plus.

Digitized by Google

Quant au « Mirouer des Moines » la question est plus difficile. Dans le supplément de Brunet, on lit ceci :

« La Bibliotheca Exotica (cat. des Foires de Francfort) nous donne le titre d'un opuscule de Guillaume Alexis, qui, croyons-nous, a disparu : *Le Miroir des Moines*. A Rouen, s. d. in-8° goth. — Du Verdier, qui emprunte la plus grande partie de ses renseignements à cette source assez peu sûre, ne manque pas de répéter cette attribution ».

Guillaume Colletet dit qu'Alexis « publia le *Miroir des Moines*, en prose » (1).

Or, celui que MM. A. de Montaiglon et James de Rothschild ont publié (t. XIII du recueil), est en vers! Ce dernier est-il celui du moine de Lyre?

Si les 120 vers du *Miroir* sont de lui, assurément la poésie qui les accompagne n'en est point. Jamais Alexis, dont nous connaissons la délicatesse et les idées, n'aurait écrit ce quatrain :

Cent mil escus d'or au soleil,
Dans une bource de velours
Puis dormir quand on a sommeil
Avec sa dame par amours.

L'auteur du *Blason* ne pouvait ainsi s'infliger un tel démenti. C'est pourquoi les éditeurs n'ont pas mis son nom en tête de ce poème, publié d'après le mss. de la Bibliothèque Nationale (2). Voici le titre : *Le Miroer des* || *Moines mondains* || *et le Gouvernement* || *diceux* || *Nouvellement Imprime reveu et recor* || *rige de nouveau* || *A Rouen* || *chez Theodore Rainsart, pres la porte du* ||

---

(1) L'abbé Goujet le lui attribue également (t. X) ainsi que l'auteur du recueil intitulé : « Les poètes françois depuis le XIIe siècle, etc. » t. II, p. 266. Les notices sont d'Auguis. Même affirmation de M. Pluquet dans son mémoire sur les trouvères normands (Antiq. de Norm. 1824, p. 385) parmi les ouvrages d'Alexis il cite : « Le miroir des moines. Rouen, in-8°, gothique ».

(2) Mss. fr. 24315 (XVIe s.) fol. 38 : « Le mireur [miroir] des moines ». Ce poème se trouve, dans le manuscrit, à la suite du *Passe temps du prieur de Bussy et son frere Le Cordelier parlant chascun en quattre lignes* (fol. 32), ce qui peut confirmer encore, jusqu'à un certain point, l'attribution qu'on en fait à Guillaume Alexis. — Cf : APPENDICE II.

Digitized by Google

Palais, a l'Homme arme s. d. (vers 1600) petit in-8 de 6 ff. de 23 lignes à la page, sign. A.

La facture est bien pourtant celle des huitains du moine de Lyre dans les *Faintises du Monde :*

Retirez-vous, noirs emplumez
Qui avez fait a Dieu les veuz
D'estre en lieu obscur enfermez
Sans menger chair, n'estre repeuz
D'aucuns morceaux delicieux
Pour mieulx tenir vie angelicque
Et vous estes, jeunes et vieulx
Tenans vie diabolique.

On peut donc regarder comme probable, l'attribution de cette poésie à Guillaume Alexis, pourvu toutefois qu'on s'arrête à ces mots : *Fin dudict miroir*. Le reste intitulé : *Aux Dames* n'est certainement point de lui

(A suivre).

Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux.

Digitized by Google

L'ABBAYE

DE

NOTRE DAME DU VŒU

(PRÈS CHERBOURG)

(Suite)

SES ABBÉS

CHAPITRE XIX

PHILIPPE DE BARNEVILLE (1409-1418)

Le *Gallia Christiana*, un catalogue du Vœu et M. Demons qui les suit donnent pour successeur à Richard III un abbé qu'ils appellent *Thomas Ier*. Ils se contentent d'ailleurs de l'inscrire. Je ne crois pas à l'existence de cet abbé. Tous ces auteurs, en effet, semblent exclusivement suivre ici la liste du *Neustria Pia;* or le *Neustria Pia* donne à ce prétendu successeur de Richard III le nom de Thomas Léonard et le fait mourir le jour même auquel mourut le vrai Thomas Léonard 82 ou 83 ans plus tard.

Pour nous donc le successeur immédiat de Richard III fut frère Philippe de Barneville. Le catalogue du Vœu au manuscrit 114 de la Bibliothèque municipale ne le cite même pas, alors que le *Gallia Christiana* et le *Neustria Pia* le reculent de cinquante ans au moins. Ce qui est inadmissible puisqu'au cartulaire de l'abbaye (1) nous voyons en 1413 « Reverent père en Dieu

(1) Cartulaire du Vœu, H. 3028.

Digitized by Google

Philippe par la permission divine humble abbé de l'abbéie de Ste Marie du Vou jouste Chierebourc » donner à Paulin Agnès de Neuville au Plain, quittance « de tout ce qui luy avoit esté baillé en charge por cause de la terre et seignourie dudit lieu de Neuville ».

Ce Philippe de Barneville était sans nul doute un descendant du Jourdain de Barneville que nous avons vu aux premiers temps de notre abbaye donnant ou vendant des propriétés assez considérables à Saint-Hélier tant en Guernesey qu'à Barneville et aux environs, ou de Henry de Barneville l'un des témoins signés à ces chartes et frère de Jourdain.

Notre Philippe était le fils du Jean de Barneville qui en 1334 vendit à Pierre du Gardin une pièce de terre assise en Equeurdreville au Bequesnet (1) et qui fut un des derniers sinon le dernier de sa famille en possession de la seigneurie de Barneville où les remplacèrent les Carbonnel, les Laluthumière et les du Saussey.

Notre nouvel abbé mena à bien plusieurs affaires assez difficiles et cependant relativement importantes pour sa maison. C'est ainsi qu'en 1411 il obtint du roi l'ordre de faire cesser « toute moulture sinon en cas de tres grand necessité de guerre » au moulin de Cherbourg, surtout connu sous le nom de moulin de la Bonde. Il avait été construit « sur les braez du chastel » par Guillaume Stroup, chevalier anglais, pour assurer les vivres de sa garnison. Mais le dit moulin travaillait maintenant pour les particuliers et faisait tort au moulin de Quinquempois (2).

La même année « Reverent père en Dieu Philippe » présenta au prieuré cure de Jobourg un de ses chanoines frère Jean du Val, qui fut mis en possession en vertu de lettres obtenues en cour de Rome et occupa ce poste pendant 51 ans.

Depuis 1405 les Anglais avaient laissé le Cotentin à peu près tranquille. La France malheureusement n'en était pas pour cela en paix; Armagnacs et Bourguignons se déchiraient et dévastaient le pays. Chaque parti appelait à son secours des troupes étrangères. Chez les Bourguignons c'étaient des Allemands, des Lorrains,

(1) Cartulaire du Vœu, H. 2651.
(2) *Ibid.*, H. 2110 et 2113.

Digitized by Google

des Flamands; chez les Armagnacs, que la Normandie en général paraît avoir suivis, c'étaient les Anglais, qui même à un moment donné se trouvèrent dans les deux camps ennemis.

Aucun sentiment de patriotisme ni d'un côté ni de l'autre. Pour détacher complètement les Anglais du parti orléanais, Jean sans Peur offrait sa fille pour le fils aîné du roi et de plus Cherbourg et Caen. C'est que le duc de Bourgogne tenait Cherbourg par son ami des Essarts qui en était capitaine et qui jouant la comédie venait de s'y enfermer sous prétexte d'échapper à une colère du Bourguignon, alors que sans doute de concert avec lui il n'y était venu que pour en assurer la remise aux Anglais.

Le dauphin prévint ce malheur. Par son favori Georges de la Trémouille, il fit proposer à des Essarts qui le désirait l'échange de la capitainerie de Cherbourg contre le gouvernement de la Bastille et un homme sûr, Jean du Bois, reçut la garde de Cherbourg comme lieutenant de Georges de la Trémouille (1).

Il était temps, car tout à coup fin juillet 1412, les Anglais sous le commandement du duc de Clarence descendent à Saint-Waast-la-Hougue, ravagent le Cotentin et ayant manqué leur coup sur Cherbourg se rembarquent avec un immense butin.

L'émotion passagère causée par cette invasion n'empêcha pas les factions de s'acharner dans la guerre civile, tandis que l'ennemi se préparait à un prompt retour. Le roi d'Angleterre commença par renouer les anciennes relations de l'archipel avec le Cotentin continental en laissant reprendre à l'Evêque de Coutances la juridiction sur les îles. C'est pourquoi en 1411 et 1413 plusieurs églises sont pourvues de pasteurs qui reçoivent collation de ces bénéfices de Gilles Deschamps, cardinal de Coutances.

Ce fut sans doute par les soins ou par l'entremise de ce cardinal, l'un des hommes les plus remarquables de l'époque et aussi l'un des plus influents à la Cour pontificale, que Philippe de Barneville obtint (15 août 1413) du pape Jean XXIII, pour lui et ses successeurs, le privilège encore rare alors de se servir de l'anneau pontifical dans la célébration des messes et autres offices divins (2). Rappelons que déjà l'impératrice Mathilde avait obtenu pour les

(1) Notes historiques sur le prieuré d'Héauville, pp. 47, 48 et 49.

(2) Cartulaire du Vœu, H. 1982.

Digitized by Google

abbés du Vœu le privilège de porter la crosse ou bâton pastoral. Portaient-ils la mitre? Je n'ai encore rencontré à ce sujet aucun document certain.

Quoiqu'il en soit Henri IV ne devait pas mener lui-même à bien ses projets sur la France. Il mourut le 20 mars 1413 après un règne de 22 ans et, malgré les protestations du comte de la Marche, son fils lui succéda sous le nom de Henri V.

Le premier soin du nouveau roi fut de proclamer hautement sa volonté de maintenir la paix avec la France. Personne cependant ne put se tromper sur ses réels sentiments; ses troupes, en effet, continuèrent leurs courses, les multiplièrent même dans le Boulonais et sur les côtes normandes. L'anarchie qui régnait à Paris assurait aux Anglais une impunité à peu près complète. Je dis à peu près, car les marins de nos côtes firent aussi contre eux de nombreuses expéditions, mais toutes dues à l'initiative privée.

Cet état durait encore lorsqu'en 1414 nos religieux du Vœu reçurent de « damoiselle Guillemette Lestablier fame de Pierre Hervieu seignour de Sénoville 16 sous et 10 deniers de rente » qu'elle possédait sur les revenus de la dîme de cette paroisse et ce fut « fait par l'amour de Dieu et por aver participation es biens fais, messes, prieres et oresons faiz en l'abbeye de Chierebourc (1).

Enfin, le 28 juillet 1415, la rupture de la soi-disant paix entre l'Angleterre et la France fut proclamée par Henri V, qui n'avait ainsi tergiversé que pour prendre le temps de faire ses préparatifs. Dès le 13 août suivant il débarquait à la fosse de l'Eure. Aussitôt il assiège et prend Harfleur, le 25 octobre il inflige à la France le désastre d'Azincourt et repasse en Angleterre laissant le duc de Bedfort continuer la campagne avec l'aide du duc de Bourgogne, son allié, qui venait de recommencer la guerre civile.

Avant de se rembarquer le roi Henri avait nommé son oncle le comte de Dorset son lieutenant général en Normandie et le duc de Bedfort, connétable d'Angleterre, fut établi seigneur des îles anglo-normandes. Nos religieux du Vœu eurent à se féliciter de son administration. En effet, presque aussitôt sa nomination il leur fit remise de la redevance de 40 livres que ses prédécesseurs avaient imposées à leur prieuré de l'Islet ou Saint-Hélier (2).

---

(1) Cartulaire du Vœu, H. 3346.
(2) *Ibid.*, H. 2307.

Digitized by Google

Cependant malgré le désarroi général il y eut en France plusieurs tentatives de résistance. Mais, la flotte anglaise ayant détruit la française composée surtout de navires génois et la mer étant libre, en août 1417 Henri débarqua une nouvelle armée à Touques. En quelques jours la Haute-Normandie est soumise, puis Caen, Falaise en septembre, Alençon et le Perche en décembre. Alors le duc de Glocester est envoyé en Basse-Normandie. Après une campagne d'un mois, il ne resta plus que Cherbourg à conquérir. Le prince anglais vint donc l'assiéger. Jean de la Haye-Piquet, sieur d'Engennes s'y défendit vaillamment et n'ouvrit ses portes qu'après trois mois (22 août 1418) suivant quelques historiens, suivant d'autres il ne capitula que fin novembre c'est-à-dire après dix mois de résistance.

La majeure partie de la noblesse du Cotentin se retira en Bretagne et en Anjou. Un assez grand nombre de ses membres s'enferma dans le Mont-Saint-Michel. Une procédure de 1463 à propos d'arrérages d'une rente due à cette époque au Vœu par Phelippote Sanson femme de Denis Le Duc, nous fait connaître un de ces héros dont le nom n'a peut être jamais été cité : « Au temps, dit-elle, de la descente des Anglais en l'an 1417 Laurens Samson (1) père de la dite femme et heritier de Robin Sanson voulant acquitter sa foy et loyaulté envers le Roy se départit de la subjection des Anglois et sen alla demourer es parties du Mont-Saint-Michel et ailleurs en lobeissance du Roy en la compaignie de Messire Richart Bazan et aultres gentils hommes de ce pays et ses biens furent donnés à Guillaume Cotton, anglais » (2).

Quelques seigneurs pourtant se rallièrent au roi d'Angleterre, mais ce fut le très petit nombre. Quant aux autres peu à peu ils se formèrent en compagnies et revinrent guerroyer dans le pays pour y soutenir la résistance populaire organisée par le mystérieux Mistoudin.

Si, comme cela paraît vraisemblable, Cherbourg ne capitula que fin novembre Philippe de Barneville n'eut pas l'immense chagrin de voir les Anglais occuper de nouveau cette place si forte, l'une des clefs de la France. En effet suivant le nécrologe

(1) D'azur, à trois bourses ou fauconnières d'or.

(2) Cartulaire du Vœu. H. 3379

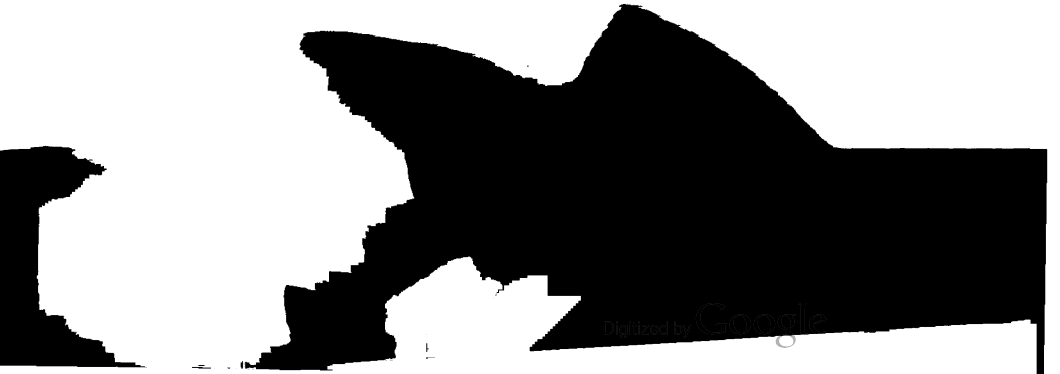
Digitized by Google

il mourut le 11 novembre « Tertio Idus novembris obiit Philippus de Barnevilla abbas hujus ecclesiæ ». Or ce 11 novembre fut certainement le 11 novembre 1418. C'est ce que prouvent les deux documents suivants (1). D'abord un mandement adressé le 8 mars 1418 (V. S.) par « les gens des comptes du Roy en la duché de Normendie, au bailli de Coutentin, au viconte de Valoignes et à chascun des austres justiciers et officiers du dit seignour ou a leurs lieutenants » leur enjoignant de laisser le prieur et les religieux de Notre Dame du Vœu jouir et user paisiblement du temporel de leur abbaye. Puis, cette première injonction n'ayant sans doute pas produit l'effet désiré, l'an suivant ce sont le 3 février des lettres de Henri, roi de France et d'Angleterre, lui-même, expédiées du château de Rouen ordonnant « aux président, gens de sa cour des comptes, aux baillis, vicomtes et autres officiers et ministres du duché de Normandie d'accorder aux prieur et religieux de Ste Marie du Vœu près sa ville de Chireburg, dont il a reçu la supplique et qu'il veut traiter favorablement, main levée pour tous les revenus temporels qui leur appartiennent ».

CHAPITRE XX

ROBERT V (1419-1422)

Depuis plus d'un an il n'y a donc plus d'abbé au Vœu. C'est ce que prouve aussi la note suivante : « Robert V, nous dit le *Gallia Christiana* (2), élu par le chapitre fut confirmé par le roi d'Angleterre Henri V en la sixième année de son règne et ce roi délègue Gautier Hongerford, bailli de Rouen, pour recevoir le serment de fidélité du par Robert à qui il restitua la temporalité de son monastère ».

Ce fut donc seulement en 1419 au plutôt qu'un successeur fut donné à Philippe de Barnéville. C'est dès lors à « Révérent Pere en Dieu Robert par la permission divine humble abbé de Ste Marie du

(1) Cartulaire du Vœu, H. 2270.
(2) XI, col. 243.

Digitized by Google

Vœu jouxte Chierebourg que (1420) Clement Rocouf, natif du pays de Picardie demeurant à Equeudreville fit delaissance de tout ce qu'il tenait de l'abbaye à Cantéraine et aux environs » (1). Ce fut à lui aussi que le 29 janvier 1421 Colin Barbey rendit aveu « por certain demaynes assis en Ste Genevie au hamel au Rey et en doibt l'avouant 26 boissiaux de fourment de rente » (2).

L'année suivante les chanoines du Vœu eurent à défendre un de leurs privilèges contre le vicomte de Cherbourg qui avait perçu sur leurs vassaux le monéage, qu'une ordonnance de Laurent Warrein bailli de Cotentin l'obligea à leur restituer (3).

C'est probablement encore sous l'administration de Robert V que fut faite « declaration de ce que tient le priour de lostel Dieu de Chierbourg de hommes honnestes et religious labbé et le couvent de Nostre Dame du Vou : 1° un mesnage assis en la neuve rue devant le cimetiere; 2° une pieche de terre à Esqueudreville jouxte le Quemin de la Buscaille; 3° une pieche de terre au pont Eude; 4° un pré à Tourlaville jouxte la riviere du Trotebec (4).

C'est tout ce que nous pouvons dire de Robert V et de son administration. Il mourut très probablement dans les derniers mois (v. s.) de 1422.

L. Couppey,
Curé-doyen de Barneville-sur-Mer.

(1) Cartulaire du Vœu, H. 2690.
(2) *Ibid.*, H. 3523.
(3) *Ibid.*, H. 2034.
(4) *Ibid.*, H. 2462.

Digitized by Google

UN HISTORIEN NORMAND

JEAN LE BLOND

sieur de Branville

Le 9 septembre 1900, la Société libre de l'Eure, toujours soucieuse de rendre justice à la science et de réparer l'oubli quand il dure trop longtemps, inaugurait à La Barre une plaque commémorative en l'honneur d'un poète qui fut en même temps un historien : Jean Le Blond. Toute l'élite de la Société s'était donné rendez-vous dans cette petite localité déjà illustre par la naissance de Jacques Daviel, autre célébrité que la Société de l'Eure n'a pas oubliée, et là, en présence des savants et des personnes accourues pour rendre hommage à la mémoire de Jean Le Blond, un membre de l'Institut, un compatriote, M. H. Omont, le savant conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, laissant un instant de côté ses laborieuses études, voulut bien, pour la circonstance, faire une petite excursion dans le domaine de l'histoire littéraire normande, y ajouter un chapitre de plus et ressusciter la figure de Jean le Blond bien oublié alors.

Dans deux discours prononcés, l'un le 18 février 1900 à la séance générale de la Société, l'autre le 9 septembre à La Barre, il a fait revivre, à l'aide des rares documents qu'il a pu recueillir, un Jean Le Blond poète. A notre tour, suivant un peu les traces de notre illustre devancier, nous voudrions faire connaître Jean Le Blond historien.

Jean Le Blond, plus connu jusqu'ici sous le nom de sieur de Branville, près Evreux, est né à La Barre (et non à Evreux comme

Digitized by Google

l'ont répété ses biographes) sans doute au début du XVIe siècle, ou peut-être dans les dernières années du XVe. Nous ne savons rien de son enfance ni de sa jeunesse. L'évêque d'Evreux lui conféra, en 1540, la cure de Branville, fief à baronnie, d'où le titre sous lequel il a été longtemps connu, de seigneur de Branville.

Outre ses œuvres poétiques, que M. Omont a si bien présentées, il est un autre ouvrage de Le Blond qui mérite d'être connu, c'est sa volumineuse histoire de Neustrie, restée manuscrite, sa dernière œuvre.

Le manuscrit autographe de Jean Le Blond porte le n° 18931 du fonds français de la Bibliothèque nationale; c'est un mss. sur papier, de XII, 667 feuillets, 290 sur 195 millim. relié en veau fauve, sans autre ornements que de simples filets dorés sur les plats. Il fit d'abord partie de la bibliothèque de Séguier, puis du duc de Coislin qui le donna à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, en 1732, ainsi que nous l'apprend la note suivante, collée au fol. I du volume :

« Ex bibliotheca mss. Coisliniana, olim
« Segueriana, quam illustr. Henricus du
« Cambout, duc de Coislin, par Franciæ
« episcopus Metensis, etc. Monasterio S.
« Germani a Pratis legavit anno M.DCC.XXXII. »

Il portait à Saint-Germain le n° 1054 français.

A l'intérieur du plat supérieur du volume se trouve un grand ex libris gravé aux armes d'Antoine de Lamare, sieur de Chenavarin. Ces armoiries se blasonnent ainsi : parti au 1er d'azur à la croix d'or, cantonnée, au 1er, d'une licorne contournée d'argent; au 2, d'un aigle d'or membré et becqué de gueules; aux 3 et 4, de deux lions affrontés d'or, armés et lampassés de gueules, les queues passées en sautoir (qui est de Lamare); au 2e, écartelé, au 1 et 4, d'azur à 3 lions naissants d'or et lampassés de gueules, les queues passées en sautoir, à la bordure engrêlée d'or (qui est de Croisset); au 2 et 3, de sinople à la fleur de lys d'or (qui est de Clercy); et, brochant sur l'écartelé, d'or à la fleur de lys de gueules (qui est d'Herfouville). Supports, deux lions d'argent; heaume, lambrequins et cimier : une licorne naissante d'argent. Le portrait gravé du possesseur de ce livre est collé sur le dernier plat intérieur de la reliure du manuscrit.

Digitized by Google

Avant d'aborder l'œuvre historique proprement dite, parcourons d'abord les XII feuillets préliminaires, ils nous retiendront un moment. On y trouve :

1° fol. 1. Le titre : « La fondacion du royaume de Neustrie / « maintenant Normandie, en la Gaulle / celtique par les Etran- « gois, Allemans / et du discours des princes qui y ont régné / « ensemble de leurs gestes et glorieux / faicts ».

2° fol. 1. Vers sur « la construction dud. royaume de Neustrie :

De cest antique et royal bastiment
La Gaulle vit le premier fondement ;
Rome en paya la matière et façon
Et l'Allemand en fut le vraiz maçon.

3° fol. 1. Vers au lecteur sur « les limites anciennes du royaume de Neustrie :

Voicy en françois, lecteur, les limites anciens
Du royaume de Neustrie, aujourd'huy Normandie :
Elle avoit d'un costé Paris et Orliens,
D'aultre, la mer anglicque et d'un bout Picardie,
Et d'aultre, l'Armorique ou petite Bretaigne
Où le soleil lassé dans l'Océan se baigne.

4° fol. 1vo Deux pièces de vers à « monseigneur monsieur Rober [t] de Quesnel, abbé de la Noe [et de] Conches.

La foyble plante en qui gyst le bon fruict
Pour se garder du vent, de grelle ou pluye
Au prochain arbre el' se joinct et appuye
Quy la préserve, entretient et conduict :
La vigne ainsy qui le bon vin produit,
De l'orme espais communément s'allie
Et à l'entour de ses rameaux se lye.
Où elle prend son plaisir et deduict.
Ainsy, prelat, à vous s'est allié
Ce myen labeur, que vous ay dédié
Combien qu'il soit d'éloquence débile
Sy de vous a quelque faveur ou part,
Je me tiendray plus asseuré et fort
Qu'envers Mecene oncques ne fut Virgile.

Digitized by Google

fol. 2. Puisqu'en si peu d'espace
Se finissent nos jours,
Et que l'aage se passe
Comme l'eau en son cours :
Délaissons en ce monde
De nous quelque record.....

5°. fol. 2vo Une pièce de vers en latin, en l'honneur de Jean Le Blond, de « Robertus Caprarius Conchensis, ad proceres neustrigenas », dans le goût de celles que les amis des auteurs leur adressaient pour les joindre aux premières ou aux dernières pages de leurs œuvres.

6° fol. 3vo La « Préface ou épistre liminaire au lecteur ». Nous espérions y rencontrer quelquechose de particulier à notre auteur, mais en vain; c'est un morceau tout littéraire dont voici le début :

« Du commencement des choses humaines amyable / lecteur, « les hommes en ceste commune affection / de perpétuer la gloire « de leur vertu et la / mémoire de leurs gestes : et de cela est « advenu / qu'on a édifié, villes, chasteaux et bourgs qui / ont « porté le nom de leurs fondateurs et / constructeurs. On a basty « à ces fins les orgueilleuses / pyramides et aultres ouvrages magni- « ficques de / ceste sorte. On a gravé dans les pierres et rochers « les faictz des anciens..... » Il poursuit ainsi sur ce ton jusqu'au fol. V où il termine ainsi : « .....Je te supply amy lecteur prends / « à bonne part tout ce myen Recœuil que j'ay mis à fin en ceste « misere de temps digne des larmes d'Héraclive et m'excuser / si « en quelquechose (comme tenant de la nature d'homme) me « suis oublié / et savoir gré au susd. révérend Seigneur / qui « dessus le tout par son céleste esprit a / passé sa doulce plume « usant de l'office d'un / clairvoiant Aristarque, ou d'un Aristo- « phane / commendant et changeant les parolles et / substances « qui ne luy semblaient propres / et usitées, comme homme « expert en langage / de court, qui est la docte eschole où / l'on « apprend à bien et proprement parler. »

Le seul endroit de son manuscrit où l'auteur parle un peu de lui, c'est à la fin de son œuvre, fol. 532, où il fait connaître ainsi le lieu de sa naissance et le catalogue de ses œuvres :

Barra mihi patria est, frugibus bene commoda quæ bis
Millibus Ebroica distat ab urbe novem.

Digitized by Google

Erudit puerum me docta Lutetia; quinque
Nos codices gallo fecimus ore loqui,
Neustria tum demum nostro instaurata labore
Ponetur soli gloria tota Deo.

dont il a eu soin de nous donner lui-même la traduction :

La Barre est mon pays, lieu beau et fructueux.
Eloigné seulement de neuf lieues d'Evreux ;
Paris la docte m'a en mon enfance instruict.
En mon dernier labeur je recœuilly l'hystoire
De nostre Normandye. A Dieu en soit la gloire.

Tels sont les seuls renseignements autobiographiques qu'il a consignés en son livre. Voici maintenant « les cinq livres tournez du latin en françoys par l'autheur. »

Le livre de poliche humaine.

La chronique de Carion.

Valère le Grand.

Vincent de Liry contre les hérisies renouvelées.

L'utophie de Thomas Morus, grand chancelier d'Angleterre (imprimée à Paris, en 1550, sous le nom de Jean Le Blond).

Enfin la chronique de Normandie, réparée, restaurée, corrigée, augmentée et mise en son entier par susdit autheur.

Reprenons maintenant la suite de l'examen des feuillets préliminaires, nous y trouvons :

7° fol. VI. — Le catalogue contenant les plus notables choses comprises au livre de Neustrie illustrée : c'est une sorte de table, très abrégée, de la compilation suivie d'une chronologie de ces événements et qui occupe les fol. VII^vo et VIII en entier.

8° fol. IX. — Le catalogue des papes compris en la susdite histoire.

9° fol. X^vo. — Le catalogue des empereurs romains mentionnés dans cette histoire.

10° fol. XI. — Des empereurs allemans.

11° fol. XI^vo. — Catalogue des roys de Neustrie qui fut la première France occidentale. Catalogue des grands gouverneurs de la maison de Neustrie soubz les Roys.

12° fol. XII. — Catalogue des ducs de Normandie après la suppression du royaume de Neustrie. Catalogue des chevaliers nor-

Digitized by Google

mans qui partirent de Normandie et allèrent en Italie, l'an de notre salut 987.

13° fol. XII^vo. Ensuivent les noms des autheurs alleguez en ceste chronique. La bibliographie des sources de la compilation de Jean Le Blond, nous montre que son livre ne contient rien qui ne soit bien connu; voici cette liste que nous reproduisons d'après le mss. en essayant de reconstituer les titres des ouvrages cités le plus souvent très sommairement :

Jules César ès commentaires de la guerre gallique. (De Bello gallico).

Jacopus de Bergame au supplément des chroniques. (Supplementum chronicorum).

Polydore d'Urbin (ou Vergilius) en l'histoire d'Angleterre. (Anglicœ historiœ, libri 26).

Guillaume de Jumièges, l'hist. de Normandie (Historiæ Normannorum, libri VII).

Sabellicq en ses Inéades. (Rhapsodiæ historiarum enneades, Venise, 1498-1504).

Jehan Le Maire en ses illustrations de Gaulle.

Le pape Pie II en sa cosmographie.

Pline en sa naturelle histoire.

Ovide, au Livre des Tristes.

Allabins en son histoire gothique.

Marlian, Comment. de César. (Sans doute les fastes consulaires que Marlian publia le premier).

Sigebert en sa chronique. (Chronicon ab anno 381 ad annum Christi 1112).

Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, moyne du Bec, au parachèvement de lad. chron. de Sigebert. (Continuation par Robert de Torigni).

Carion, en sa chronique.

Guagin, en son hist. de France. (Compendium supra Francorum gestis).

Jehan du Tillet, en sa Chronographie.

Paul Emille, des gestes des François.

Bernard Guido. (Fleur des chroniques. Chron. abrégée des Papes. Descript. des Gaules. V. Biblioth. de l'Ecole des Chartes, tome 38, 1877, p. 381-389 et 396.

Jehan Bouchet ès Annales d'Aquitaine.

Digitized by Google

L'archevêque Turpin, de la bataille de Charlemagne contre les Sarrazins (traduction française de Robert Gaguin, Paris, 1527, in-4).

Marlin, l'escoçois, en sa chronique des papes et empereurs, surtout en la vie des douze Césars.

Marius Aret, la filiation de Sicile.

Petrus Appianus en sa cosmographie.

Pierre Belon en ses observations. (Observations de plusieurs singularitez et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie et autres pays, en trois livres).

Dante, poète florentin, en son Purgatoire.

Saxo Grammaticus en son hist. danoise.

Alain Chartier en ses œuvres.

Valere le Grand. (De dictis fatisque memorabili).

Platina. (Sans doute son histoire des papes : In vitas summorum Pontificum ad Sixtum IV pontificem max).

Procopus, des gestes de Justinian en Italie contre les Gotz. (C'est l'ouvrage que Léonard Bruni d'Arezzo publia, en 1470, sous ce titre : De Bello italico adversus Gothos, libri IV).

Johannes Bohemus en son Recœuil des mœurs de toutes nations.

Prisque. (Sans doute l'historien Pricus dont l'Histoire est une des meilleures sources pour l'histoire d'Attila).

Diodore de Sicile. (Bibliothèque historique).

Maistre Geffroy Tory en son champ fleuri. (Champ fleury auquel est contenu l'art et science de la due proportion des lettres attiques, qu'on dit autrement antiques, et vulgairement lettres romaines, proportionnées selon le corps et visage humain. Paris, 1529, in-fol.)

Amoinus monachus. (Histoire des Français).

Robert, moyne de S. Remy, en son voyage en terre saincte. (Historia Hierosolymitana, lib. octo. 1533, in-fol.).

Geffroy de Monmouth, en la chronique de Bretagne.

Cesentin, historiographe.

Le moyne de Sainct Denys. (Chronique).

Phrigis.

Virgile en son Enéide.

Antosme, archevesque de Florence.

Jacques de Virage, archevesque de Gênes. (Jacques de Voragine, la Légende dorée).

Digitized by Google

Vincent de Beauvais en son Miroir historial.

Strabo en sa Géographie.

Paul Diacre, qui a ajouté sur les escriptz d'Orose. (Sans doute Historia miscella ou De Gestis Longobardorum).

Guido pbre de Ravenne. (Vitæ Pont. Romanorum. Hist. de Bello Gothorum ou sa Cosmographie, ouvrages aujourd'hui perdus).

Aiguel de Ravenne, historien.

Paul Orose. (Sans doute Adversus Paganos historiarum, lib. VII).

Grégoire de Tours. (Hist. Francorum).

Dudo, de l'hystoire d'Aquitanicq.

Platin, en la vie des papes.

L'ouvrage de Jean Le Blond est divisé en quatre tomes, comprenant XVI livres répartis en 444 chapitres :

Le Ier	tome comprend	les 5 premiers livres.	
Le IIe	»	»	les livres 6-9.
Le IIIe	»	»	» 10-13.
Le IVe	»	»	» 14-16.

Le premier livre	contient	24	chapitres.
Le IIe	contient	68	chapitres.
Le IIIe	»	20	»
Le IVe	»	21	»
Le Ve	»	104	»
Le VIe	»	48	»
Le VIIe	»	18	»
Le VIIIe	»	43	»
Le IXe	»	30	»
Le Xe	»	9	»
Le XIe	»	15	»
Le XIIe	»	5	»
Le XIIIe	»	10	»
Le XIVe	»	7	»
Le XVe	»	13	»
Le XVIe	»	9	»

Le travail de Jean Le Blond s'arrête au fol. 531vo. Puis viennent au fol 532 les quelques renseignements autobiographiques que nous avons reproduits plus haut. Les fol. 532vo, 533 et 534 sont en blanc. Le mss. se termine, fol. 535-667, par une table analytique que l'auteur intitule : « Recœuil sommaire des substances comprises en ce présent œuvre qui est divisé en seize livres. »

Digitized by Google

Un examen attentif de cette compilation permet de constater que le titre de l'ouvrage ne correspond pas précisément à ce qui y est contenu. Nous avons fait le dépouillement complet de ce mss. Voici ce qu'on y trouve.

I. — Histoire des Papes y figure dans onze livres, répartie en 171 chapitres, ce sont :

Livre II, chap. 3-5, 10-18, 32-47, 63-68. Livre III, chap. 1-3, 7-9, 19, 20. Livre IV, chap. 9, 11-19. Livre V, chap. 10-15, 20-29, 40-50, 58, 59, 83-98. Livre VI, chap. 8-18, 23-25, 30-44. Livre VIII, chap. 5-8, 18-22, 27-39. Livre IX, chap. 6-13, 19-25, 30. Livre XII, chap. I. Livre XIII, chap. 6-8. Livre XIV, ch. 2-3. Livre XV, chap. 6.

II. — L'histoire romaine, dans 5 livres et 74 chapitres :

Livre II, chap. 1, 2, 6, 7-9, 19-31, 48-62. Livre III, chap. 4-6, 10-18. Livre IV, chap. 1, 2, 10, 20. Livre V, chap. 7, 19, 36-39, 57, 61-63, 79-82, 99-103. Livre VI, chap. 19-22.

III. — Empereurs et histoire d'Orient, dans 3 livres et 8 chapitres :

Livre V, chap. 6, 9, 16, 18. Livre XII, chap. 4, 5. Livre XV, chap. 10, 12.

IV. — Histoire des empereurs d'Allemagne, dans 5 livres et 13 chapitres :

Livre VIII, chap. 4, 17, 23, 41, 42. Livre IX, chap. 14, 15, 27, 28. Livre XII, chap. 2. Livre XIV, chap. 4. Livre XV, chap. 3, 7.

V. — Histoire des peuples barbares, dans 2 livres et 7 chapitres :

Livre IV, chap. 3, 6-8, 21. Livre V, chap. 1, 2.

VI. — Histoire des Danois, dans 2 livres et 11 chapitres :

Livre VI, chap. 4, 7, 8. Livre VII, chap. 1-9.

VII. — Histoire générale de la France, dans 12 livres et 62 chapitres :

Livre I, chap. 3-24. Livre IV, chap. 4, 5. Livre V, chap. 32, 34, 35, 76, 78, 104. Livre VI, chap. 5, 6, 26, 27-29, 45-47. Livre VII, chap. 14, 15. Livre VIII, chap. 1-3, 9, 25, 40, 43. Livre IX, chap. 1, 5, 18. Livre X, chap. 5, 6. Livre XII, chap. 3. Livre XIV, chap. 3. Livre XV, chap. 8, 13. Livre XVI, chap. 2, 6-9.

VIII. — Histoire générale de la Neustrie, dans 3 livres et 34 chapitres.

Livre I, chap. 1, 2, 9. Livre V, chap. 3, 4, 5, 8, 17, 30, 31, 33, 51-56, 60, 65-75, 77. Livre VI, chap. 1-4.

Digitized by Google

IX. — Histoire d'Angleterre, dans 9 livres et 40 chapitres :

Livre VII, chap. 11, 12. Livre VIII, chap 1, 2. Livre IX, chap. 3. Livre X, chap. 2, 3, 7-9. Livre XI, chap. 1-7, 9-11, 13-15. Livre XIII, chap. 1-3, 9, 10. Livre XIV, chap. 5-7. Livre XV, chap. 9, 11. Livre XVI, chap. 1-9.

X. — Histoire de Normandie, dans 8 livres et 50 chapitres :

Livre VII, chap. 10, 13, 16-18. Livre VIII, chap. 10, 11, 13-16, 24, 26. Livre IX, chap. 2, 4, 16, 17. Livre X, chap. 1-5. Livre XI, chap. 1-10, 12. Livre XIII, chap. 2-4. Livre XV, chap. 5, 9, 11-13. Livre XVI, chap. 1-9.

XI. — Les Normands de Sicile, dans 5 livres et 9 chapitres :

Livre IX, chap. 26, 29, 30. Livre XI, chap. 14. Livre XIII, chap. 5. Livre XIV, chap. 1. Livre XV, chap. 1, 2, 4.

Jean Le Blond, en tant qu'historien, manque d'ordre, de méthode et de critique. Sa compilation semble être écrite suivant le hasard des lectures, sans autre souci que celui d'allonger son œuvre, sans même prendre garde à un enchaînement logique quelconque. Son travail s'arrête à la réunion de la Normandie à la couronne de France.

Jean Le Blond fut assurément un lettré ayant quelque culture, mais s'il fut un assez heureux poète, il faut reconnaître qu'il se montra médiocre historien.

Il entremêle l'histoire de la Gaule avec celle des empereurs romains; celle des papes avec celle de l'empire; celle de la France avec celle de l'Angleterre et de la Normandie pour retourner ensuite en Sicile à la suite des fils de Tancrède de Hauteville. Il saute de l'histoire des peuples barbares à celle des empereurs d'Orient pour revenir chez les Danois. Il est rare qu'un livre entier traite du même sujet; les papes et les empereurs romains se coudoient dans un désordre qui n'est certes pas un effet de l'art.

Nous avions songé à établir un parallèle entre Jean Le Blond et un autre historien normand, Gabriel Dumoulin, l'humble et savant curé de Menneval; il y a entre ces deux personnages de si notables divergences qu'il nous faut y renoncer.

Il est d'ailleurs bien difficile de rencontrer dans ce volumineux manuscrit quelque trait caractéristique sur son auteur : Jean Le Blond fut un compilateur infatigable, mais un historien qui fatigue son lecteur en le traînant sans cesse à travers un labyrinthe,

Digitized by Google

d'où il sort lui-même assez difficilement. Il faut parcourir, comme nous l'avons fait, son vaste recueil pour pouvoir se rendre compte des défauts de cette œuvre, qui a pourtant bien quelques qualités à la condition, pour les découvrir, de s'astreindre à un sérieux travail de sélection.

Etienne DEVILLE.

Digitized by Google

LA TYRANNIE GRADUÉE

(1789-1799)

Esquisse d'un régime d'exception sous l'empire du droit révolutionnaire

---

I. — La Confiscation du temporel

Il va de soi que les doctrines professées par les philosophes au sein de la société française ont obtenu, surtout dans la haute classe, un succès rapide et éclatant. La vogue en est irrésistible au déclin de ce XVIIIe siècle, progressivement élégant et sceptique, ardemment épris de nouveauté. Les députés envoyés à l'assemblée constituante en sont imbus pour la plupart; Les idées justes et les paradoxes s'enchevêtrent dans ces cerveaux enthousiastes et exaltés. Les décrets de l'assemblée porteront bientôt l'empreinte de cet amalgame. Le mot d'ordre est donné et la consigne est de l'observer aveuglément.

Au point de vue économique et financier la situation de l'état en 1789 était des plus critiques et l'une des préoccupations les plus urgentes et les plus graves des nouveaux élus dut être de remédier, autant que possible, à la pénurie du trésor qui compliquait la tâche du gouvernement et l'empêchait de remplir ses engagements. Une dette énorme, accumulée de longue date et aggravée par le gaspillage, le désordre, les abus et l'impéritie des officiers royaux et, il faut aussi le reconnaître, par les dépenses, non ou mal amorties, de guerres glorieuses parfois il est vrai, toujours sanglantes et ruineuses, hélas! La misère occasionnée par divers fléaux, la famine par exemple, difficiles à combattre à cette époque, mais dont on aurait pu atténuer les ravages par des mesures sages et un peu d'habileté. Bref, cette administration qui

Digitized by Google

n'a su rien prévoir ni rien tenter d'efficace dans des circonstances aussi critiques, est manifestement au dessous de sa tâche (1).

Les représentants du peuple comprirent que leur premier devoir était de trouver des ressources, avec lesquelles, à condition de les employer judicieusement, on améliore les affaires publiques comme les intérêts privés. Mais comment faire? Contracter un emprunt? Les circonstances se prêtaient mal à une opération de ce genre. Alors plusieurs voix retentissent parmi les constituants. Peu à peu ils haussent le ton, précisent leurs revendications et aboutissent à une affirmation audacieuse et violente. Le salut public exige que le clergé renonce à ses biens au profit de la nation. En cas de refus, on l'expropriera!

Tel est le terrain sur lequel va se livrer la bataille parlementaire et à laquelle l'assemblée consacrera d'orageuses séances. On y verra fermenter les passions tumultueuses d'une politique à ses débuts et s'agiter furieusement l'envie, la cupidité, l'ambition et les haines de classe que l'abolition des ordres semble avoir exaspérées plutôt qu'apaisées.

Talleyrand, Thouret, Mirabeau, Chapelier présentent tour à tour leurs motions et les soutiennent avec force toujours, avec logique parfois, rarement avec modération. Ces biens disent-ils, sont devenus entre les mains du clergé une source d'abus. Les grands dignitaires de l'Eglise de France, certains abbés regorgent de richesses, pendant que le bas clergé vit pauvrement et que, dans certaines paroisses, les pasteurs sont réduits à la portion congrue. Habilement les partisans de la réforme font ressortir les contrastes révoltants, montrent l'extrême dénûment parallèlement à l'excessive opulence, invoquent l'intolérable injustice qui se dégage de ce rapprochement douloureux. — On s'efforce d'établir le danger qu'une accumulation aussi considérable de biens mobiliers et immobiliers sur un petit nombre de têtes peut faire courir à l'Etat et les inconvénients d'un tel accaparement au point de vue commercial et économique, sans compter la gêne quasi-universelle, la rareté de l'argent et les besoins impérieux du crédit public. Enfin l'origine des donations est trop ancienne,

(1) Voir Taine. *Origines de la France contemporaine*, 2. 1. de la Révolution.

Digitized by Google

dit-on; à force de vieillir les titres deviennent précaires, la propriété incertaine. D'ailleurs, le clergé, en tant qu'ordre, a cessé d'exister, on en conclut que logiquement son patrimoine est sans objet ou n'appartient plus a personne et que seule la nation est apte à le recueillir en vertu d'une sorte de droit de déshérence.

Dans les rangs de l'opposition des orateurs non moins éloquents et persuasifs comme Monsieur de Boisgelin, archevêque d'Aix et l'abbé Maury répondent à ces arguments, les biens ecclésiastiques, servent moins à l'entretien du culte et de ses ministres qu'au soulagement des pauvres et à l'éducation des enfants du peuple. L'Eglise les a reçus a cette condition et y renoncer volontairement serait renier son devoir et trahir la confiance qu'ont placée en elle exclusivement les auteurs de fondations dont elle invoque la volonté, la charité, la foi.

Qu'est-ce à dire? ajoutaient les vaillants champions d'une cause encore indécise, le droit de propriété est un des modes les plus expressifs de la liberté, un des besoins les plus impérieux de la nature humaine essentiellement libre et active, or, le supprimer quelque part, c'est sinon du même coup supprimer la liberté, du moins créer un précédent, tôt ou tard fatal à la liberté. Si maintenant vous étouffez la liberté ou si vous la menacez seulement, que signifiaient ces effusions sentimentales, ces protestations d'inaltérable attachement aux grands principes, ces témoignages de concorde si chaleureusement échangés entre les enfants d'une même patrie pendant ces fameuses séances, où l'on proclamait la liberté, fondement de l'ordre social nouveau. Tous ces gestes et ces éclats de voix étaient donc purs simulacres; *Verba et voces prætereaque nihil.* Il faut convenir que la thèse des défenseurs du clergé, basée sur l'équité et sur le droit naturel est bien solide. Au sein de l'assemblée, elle ébranle un groupe de personnages timides, dont le vote suffira peut-être, au moment du scrutin, pour déplacer la majorité. Mais aucune considération n'arrête les promoteurs d'une mesure *essentiellement politique.* Pour entraîner les hésitants et vaincre toute résistance, Chapelier s'élance à la tribune et s'écrie « Vous avez voulu détruire les ordres parce que la destruction était nécessaire au salut de l'Etat, si le clergé conserve ses biens, l'ordre du clergé n'est pas encore détruit; vous lui laissez nécessairement la faculté de s'assembler, vous consacrez son indépendance! »

Digitized by Google

Cette exécution (1) ordonnée quelques mois plus tôt, serait donc, à entendre l'orateur, imaginaire? Serait-elle seulement incomplète? Cette pensée trouble l'assemblée et précipite le dénoûment; le deux novembre 1789 par 568 voix contre 346 elle adopte le projet de décret suivant :

1° Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien du culte et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les intructions des provinces.

2° Dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant.

Ce décret inaugure le programme de la libre pensée, c'est le premier cliquetis d'épée dans le long duel dont la liberté de conscience est l'enjeu. Le décret des 13-18 novembre 1789 organise la procédure à suivre pour faire état des biens confisqués et en déterminer la valeur : « Les titulaires de bénéfices sont tenus, dans les deux mois pour tout délai, de dresser un état détaillé des charges dont lesdits biens peuvent être grevés ». Obligation est en outre imposée aux déclarants d'affirmer véritables et de publier ces actes ainsi dressés sous forme d'inventaire (2).

Ce n'est pas tout. Ils doivent affirmer qu'ils n'ont aucune connaissance qu'il ait été fait directement ou indirectement quelques soustractions des titres, papiers et mobiliers desdits bénéfices.

Et le décret ajoute que « les auteurs de déclarations frauduleuses seront poursuivis devant les tribunaux et déchus de tous leurs droits. »

Quant à la valeur exacte de ces biens il est impossible de l'indiquer avec précision; on sait seulement qu'elle représentait de trois à quatre milliards en capital et environ deux cents millions en revenu.

Puis il s'agit d'en commencer la réalisation; tel est l'objet de

---

(1) Allusion à la nuit du 4 août dans laquelle l'Assemblée abolit les ordres et privilèges, et fonde l'égalité civile et politique.

(2) Le terme n'est pas employé dans le texte, mais tel en est bien le sens. Est-ce assez suggestif?

Digitized by Google

l'art. 10 du décret des 19 et 21 décembre 1789 ainsi conçu : « Les domaines de la couronne à l'exception des forêts et des maisons royales dont le roi voudra se réserver la jouissance, seront mis en vente, *ainsi qu'une quantité de domaines ecclésiastiques suffisante pour former ensemble une valeur de quatre cents millions.* » Pour faciliter les aliénations projetées, le décret prescrit (art. 12) l'émission sur la caisse de l'extraordinaire, d'assignats jusqu'à concurrence d'une valeur égale à celle des biens à vendre.

Enfin, par décret en date des 2 et 3 juin 1790, l'assemblée enjoint aux ministres du culte de publier en chaire les décrets votés par elle et sanctionnés par le roi.

Ainsi l'Etat prétend assujétir tout le monde à sa domination jusqu'aux prêtres transformés en fontionnaires publics dans le but de les assouplir et de les discipliner. Que devient le culte si ce n'est un service public comme un autre et un des rouages de cette machine compliquée à l'infini que les disciples de *l'Encyclopédie et du Contrat Social* ont imaginée et prétendent expérimenter. On considère les cérémonies religieuses plutôt comme des réjouissances profanes que comme des manifestations de foi et d'adoration envers la Divinité. L'Etat s'approprie ces honneurs et les utilise au mieux de ses intérêts ou au gré de ses caprices. Tantôt ignorant, tantôt paradoxal, le législateur prend pour des réalités concrètes les fantômes qui hantent son cerveau et il s'obstine à unifier, à niveler et à échaffauder des projets, très séduisants en théorie, mais pratiquement irréalisables. Dès lors il tombe dans l'absurde. Il ne distingue pas deux personnes dans le prêtre, l'une, le citoyen, soumise spontanément à l'autorité civile et à la loi positive, l'autre, le ministre de Dieu, c'est-à-dire d'une puissance « qui n'est pas de ce monde » et envers laquelle il est lié solennellement et qu'il ne servira, comme elle doit l'être, qu'autant qu'il conservera son indépendance intacte et indiscutée. Observation grave non discernée par le législateur. Considéré au point de vue spirituel, le prêtre, libre ou opprimé, se confine dans un milieu où il demeurera insaisissable et où le Césarisme, sous quelque forme qu'il s'exerce, s'épuise en vains efforts pour le réduire. Que de malheurs, de ruines et d'excès bientôt découleront de cette confusion dans les idées, de cette méconnaissance des faits!

Digitized by Google

II. — La confiscation du spirituel ou l'État laïque improvisé pontife suprême

C'est le décret de triste mémoire du 12-14 août 1790 qui dota la France de la fameuse constitution civile du clergé. L'économie de cet acte législatif se résume en deux dispositions fondamentales. l'une consacrée à l'organisation du culte (titre Ier, 25 articles), l'autre au mode de nomination et aux obligations de ses ministres (titres II et IV, soit ensemble 51 articles).

De l'étude attentive du document se dégage une impression bien nette. Dans la pensée de ses auteurs, c'est une arme forgée dans un but politique, et qui servira, on l'espère du moins, au mieux des intérêts de l'État laïque et révolutionnaire.

On supprime un certain nombre de diocèses et de paroisses (art. 1, 2, 3 et 15 du titre I). On prend toutes les précautions nécessaires pour soustraire le fonctionnement du système à toute autorité ou influence indépendante. Il ne s'agit pas de suprématie mais bien d'absolutisme (art. 4 du titre I et 19 du titre II).

On soumet le recrutement du clergé au mode électif appliqué déjà à la nomination des membres des conseils départementaux et des magistrats de l'ordre judiciaire (art. 2 et 3 du titre II).

On interdit aux Evêques de s'absenter chaque année pendant plus de quinze jours consécutifs hors de leurs diocèses sans la permission du représentant du gouvernement sous peine de poursuites. Même défense et mêmes sanctions à l'égard des curés et autres ecclésiastiques attachés au service du culte (art. 2, 3 et 4 du titre IV).

Enfin, on impose à tous les membres du clergé, quelque soit leur rang dans la hiérarchie, l'obligation *du serment civique* préalablement à l'entrée en fonctions et condition *sine qua non* de l'exercice du ministère sacré (art. 20 et 39 du titre II).

Ainsi, le suffrage populaire ne suffit pas, on exige de tous, depuis le plus illustre des prélats jusqu'au plus humble desservant, *de jurer publiquement fidélité* à la Constitution et aux lois de l'État.

Quant à l'autorité royale, ce n'était déjà plus qu'une ombre. Le pauvre roi était confiné dans son palais des Tuileries pour quelques mois encore en attendant son emprisonnement avec sa famille au Temple. Contraint et forcé pour ainsi dire, il avait sanctionné,

Digitized by Google

comme tant d'autres décrets, bien à contre-cœur, la constitution civile du clergé.

Un Concordat, datant de 1516, réglait officiellement les rapports de l'Église et de l'État et obviait aux difficultés éventuelles. En fait, sauf les démêlés avec Innocent XI à l'occasion de la déclaration de 1682 et de l'exercice du droit de régale, aucune complication grave n'avait surgi entre les parties contractantes pendant cette longue période de près de deux siècles. Brusquement, sans notifier aucune résolution au Pape, sans nouer de pourparlers avec lui, on annule implicitement la convention qui ne pouvait l'être valablement et honnêtement que du consentement des deux parties contractantes. Rompre avec le Pape dans ces conditions n'était guère loyal ni généreux. Telle fut l'attitude adoptée par les auteurs du décret d'août 1790. En tous cas, pour tout homme éclairé et réfléchi, ce nouveau coup porté montrait bien, à n'en pas douter, jusqu'où l'on voulait en venir. A la confiscation du temporel succédait l'interdiction des droits et immunités spirituels de l'Église, ainsi menacée gravement dans sa hiérarchie et dans son unité. La situation devenait tendue et fort dangereuse. Ce fut bien pis encore lorsqu'apparut le décret du 27 novembre-26 décembre 1790, enjoignant aux membres du clergé présents en France de prêter au plus tard dans les trente jours, le serment prescrit part l'art. 39 du décret du mois de juillet précédent, comme garantie de leur exactitude professionnelle et de leur fidélité à la nation, à la loi et au roi, et de leur concours dévoué pour le maintien de la constitution du royaume (art. 1, 2, 3 et 4). L'art. 5 révoque les ecclésiastiques en cas de refus de leur part de se soumettre à la formalité requise. Enfin, l'art. 6 prononce la privation de traitement contre ceux qui, après avoir prêté serment, s'aviseraient d'y manquer et il les frappe en outre de déchéance et d'incapacité légale, sans préjudice de toutes poursuites à raison des responsabilités encourues au point de vue pénal.

On avait encore une fois forcé la main à Louis XVI pour obtenir la sanction du décret de mise en demeure. Lorsqu'on avait besoin du consentement du roi et qu'on soupçonnait quelque résistance de sa part, on envoyait jusque sous les fenêtres de son palais des bandes de gens, sortis de la lie du peuple de Paris, qui vociféraient, causaient du scandale et proféraient toutes sortes d'injures à l'adresse de l'auguste famille.

Digitized by Google

A cette occasion encore, le quartier des Tuileries avait été le théâtre de ces scènes répugnantes. Le roi avait différé son consentement parce qu'il attendait que le Pape, consulté par l'épiscopat à ce sujet, ait apprécié souverainement la constitution civile du clergé. La démagogie témoignait ainsi son impatience. Sur ces entrefaites, à Paris, deux cents prêtres sur huit cents prêtèrent serment. En province, le tiers environ obtempéra. Quant aux Évêques, quatre seulement, parmi lesquels Talleyrand Périgord, évêque d'Autun, sur cent trente-cinq, acquiescèrent aux injonctions de la loi schismatique.

Les brefs du Pape parurent enfin en mars et avril 1791. Pie VI réprouvait formellement la constitution civile du clergé, condamnait ceux qui y avaient souscrit et les sommait de se rétracter dans quarante jours pour tout délai sous peine d'être déclarés schismatiques et frappés d'excommunication. Il prononçait anathème contre les quatre prélats constitutionnels et en particulier contre l'Évêque d'Autun qui n'avait pas craint de procéder au sacre de collègues assermentés comme lui.

La sentence pontificale fut un coup de massue pour les Jansénistes, les déistes et autres théoriciens de l'école de J.-J. Rousseau qui rêvaient de fonder une église nationale. Fort influents dans l'Assemblée, ils intriguèrent et obtinrent l'adoption de mesures tendant à paralyser l'intervention du Pape dans les affaires ecclésiastiques et à empêcher la désertion de ceux, les ambitieux ou les faibles, qui s'étaient un peu trop pressés de procurer leurs services à l'État. Le décret promulgué à ce sujet le 28 juin 1791, ordonne des poursuites contre les prêtres coupables d'avoir, malgré la loi, persisté dans l'exercice du culte et supprime le traitement de ceux qui, après avoir prêté le serment légal, se sont rétractés. Ce texte confirme et aggrave les dispositions du précédent en date du 27 décembre 1790.

Malgré ces lois draconniennes et l'emploi des moyens violents, la constitution civile du clergé échoua misérablement. La parole du Pape avait été décisive. Les prêtres en grande majorité s'y soumirent avec fermeté et ils aimèrent mieux souffrir toutes sortes d'épreuves que d'abdiquer leur indépendance. Les soutiens de la religion d'État les appelaient *réfractaires*. Leur crime était de repousser le serment, c'est-à-dirie le schisme. Quant aux autres, les *assermentés*, leur crédit fut à peu près nul auprès des fidèles et

Digitized by Google

ils célébraient les cérémonies du culte dans les églises presque vides, en présence seulement d'électeurs et de clients intéressés à les entourer, en attendant la désaffectation de ces édifices et leur transformation en magasins à fourrages, écuries et salles de bals publics, événement qui s'accomplit pendant la Terreur. Plus tard, la Convention, puis le Directoire, comprirent les fautes commises notamment à l'égard du clergé assermenté. On s'efforça de favoriser son action en restaurant ses droits et ses privilèges. On lui permit de rentrer dans les églises et d'y célébrer le culte schismatique à l'exclusion de tout autre. Mais, remarque un auteur (1), « il suffit de lire les plaintes incessantes des rédacteurs des *Annales de la Religion* (2) contre ceux qu'ils appelaient les prêtres dissidents pour se rendre compte que si ces derniers avaient perdu les édifices, ils avaient gardé les âmes ».

En résumé, la constitution civile du clergé fut un essai de religion d'État avec orthodoxie conçue dans un esprit purement laïque, pour les besoins d'une politique exclusive et sans scrupules. Le clergé ne pouvait s'associer à cette entreprise sans renier ses traditions, sans sacrifier quelque chose d'un dépôt précieux : l'honneur et les vertus distinctives de la race. Le clergé pouvait d'autant moins s'y rallier que les futurs adeptes du culte de la déesse Raison s'agitaient déjà pour obtenir des pouvoirs publics l'adoption de ce fameux programme, fruit de leur imagination exaltée, dont le *divorce* constituait l'un des principaux articles. La discipline n'était pas moins l'objet de leurs attaques que le dogme. Il suffisait que le mariage des prêtres fût prohibé canoniquement pour que les sectaires partissent en guerre contre l'Église. Bientôt, on verra cette infraction aux décisions des conciles non seulement admise mais encore encouragée à diverses reprises par la loi civile dans le but, mal dissimulé, de provoquer des divisions et même des désertions dans la milice sacerdotale. Les faits ultérieurs justifièrent l'opinion et la conduite des représentants contemporains les plus clairvoyants de l'Église orthodoxe déterminés à résister coûte que coûte sur cette question fondamentale de

(1) Victor Pierre. *Revue des questions historiques*, année 1888, p. 523.

(2) Organe du clergé constitutionnel soutenu chaudement par le gouvernement dans un but de propagande révolutionnaire.

Digitized by Google

l'unité catholique liée à la vie même de l'Église universelle. « Les fidèles qui ne sont que médiocrement instruits, observait Émery dans un mémoire rédigé pour être transmis au Pape Pie VII, se scandalisent de voir les ministres de la religion divisés entre eux et se combattant les uns les autres au lieu de réunir leurs forces contre un ennemi commun. » (1)

Au surplus le Pontife suprême avait solonnellement condamné le malencontreux décret et interdit au clergé d'y adhérer. Alors, qu'importe si, en ne se ralliant pas à la constitution civile, on provoquait contre soi les fureurs jacobines et si on risquait sa liberté et sa vie! On obéirait jusqu'au bout!

La multitude légère et lâche toléra les violences commises. Néanmoins certains hommes plus nombreux qu'on ne croit communément s'indignèrent et conçurent de sombres prévisions dont la réalisation fournira, à quiconque désire s'édifier, l'occasion de satisfaire sa curiosité et, pour peu qu'il réfléchisse, de trouver dans le passé l'explication des pires événements du présent.

(A suivre). G. Arondel.

---

(1) V. *Correspondant*, 1904, page 466. *La vie religieuse à Paris du Coup d'Etat de Brumaire au Concordat*, par Lanzac de Laborie.

Digitized by Google

UNE HAVRAISE OUBLIÉE

MARIE LE MASSON LE GOLFT

(1749-1826)

Qu'est-ce que Marie Le Masson Le Golft?

Une vieille fille savante, tout simplement.

Qu'a-t-elle fait?

Des travaux scientifiques qui dorment sous la poussière.

Et ceci reconnu, je veux ressusciter sa mémoire? Oui je le veux, parce que j'estime que cette mémoire est tombée dans un oubli tout à fait immérité. Je ne prétends point d'ailleurs réclamer une statue pour Melle Le Masson.

Pas davantage je ne prétends prouver que des travaux scientifiques plus que centenaires peuvent aujourd'hui rendre service.

Melle Le Masson appartient à cette phalange de *petits* dans lesquels on doit honorer ou le progrès réalisé, ou l'effort accompli, ou uniquement le sceau, le caractère d'une époque. Que l'on veuille bien partir de ce principe et l'on admettra que l'œuvre de ma vieille fille ne fut ni œuvre insignifiante, ni œuvre stérile.

Ne pas lire Melle Le Masson est permis; l'ignorer ne l'est pas... à tout bon Normand... de Normandie.

Sa vie n'offrira pas le moindre épisode sensationnel, pas la moindre surprise; c'est une vie bourgeoise, toute unie. Mais cette travailleuse fut par le fait même de son labeur incessant, en rapport avec les plus illustres de son temps et, seule, la correspondance qu'elle a laissée suffirait à justifier une étude; des lettres s'y rencontrent qui valent bien maintes épitres publiées et admirées.

Si ma tentative fait dire quelques : A quoi bon? j'espère qu'elle provoquera encore plus de : Pourquoi pas?

Digitized by Google

Et cependant, au moment de rédiger définitivement ces pages, j'éprouve une inquiétude, un doute :

Pour connaître Melle Le Masson j'ai dû lire et bien des fois relire ses lettres, ses notes, jusqu'aux phrases biffées, jusqu'aux brouillons, peut-être destinés au panier; j'ai dû interroger la correspondance de ses amis, de ses contemporains, curieusement chercher son nom, fureter à outrance. Ayant ainsi vécu *dans son intimité*, je me suis prise à l'aimer; je la trouve aujourd'hui profondément intéressante, mais..... le sera-t-elle pour tout le monde? le sera-t-elle dès la première lecture? Elle était si simple ma chère savante!

De son œuvre seule pouvait, peu à peu se dégager sa personnalité, encore fallait-il pour que cette personnalité se dégageât, grouper autour de chaque ouvrage tout ce qui s'y rapportait; de là un certain encombrement, comme un fouillis de détails minimes, presque puérils, et néanmoins nécessaires, indispensables, car sans eux il ne restait que sécheresse et banalité, sans eux plus rien n'avait de couleur; sans eux on connaissait l'œuvre, mais on l'appréciait mal, ne sachant rien de l'auteur. C'était donc ou l'aridité ou la quasi prolixité. Ai-je eu raison de préférer ce dernier défaut?

Le bon vouloir ne suffit pas à toutes les tâches! Je ferai de mon mieux.

* * *

Marie Le Masson naquit au Havre, le 25 octobre 1749, sur la paroisse Notre-Dame où elle fut baptisée le même jour. Elle eut pour parrain un négociant, Philippe Duval, et pour marraine une dame Martinot. Son père, Jean Le Masson, était capitaine de navires (1). Sa mère, fille d'un négociant, se nommait Anne Le Golft. Plus tard les deux noms réunis formeront sa signature.

Elle eut trois frères puinés; le dernier mourut à l'âge de six ans. Bien que les archives du Havre ne contiennent pas les actes de décès des deux autres, il y a tout lieu de croire qu'ils ne vécurent

(1) Il était né à Dieppe, en 1711, d'un Jean Le Masson mort en mer, avant 1748, puisque sur l'acte de mariage de son fils il est indiqué : *Défunt*.

Digitized by Google

pas car, à l'exception de sa mère dont elle parle souvent, Marie ne fait mention, comme parenté, que d'une cousine Mme Cavard et d'un cousin M. Allin (1).

Son instruction fut habilement dirigée par le célèbre abbé Dicquemare; c'est par lui qu'elle fut initiée aux grands mystères de la science; c'est bien lui qui la fit savante, c'est bien lui qui la fit naturaliste. Mais qu'aurait pu le professeur s'il n'avait trouvé dans l'élève, rectitude d'esprit, intensité de volonté, aptitudes coordonnées et persévérantes?

On a dit et cru longtemps que l'abbé Dicquemare était oncle de Melle Le Masson; cette version est détruite par les lignes suivantes : « Il est, écrit-elle, un ancien ami de mon père; il n'a « cessé d'être le nôtre et a contribué pour beaucoup à mon « instruction et me fait l'honneur de me regarder comme son « élève » (2). Ces mots « ancien ami de mon père » et « il n'a « cessé d'être le nôtre » prouvent que Jean Le Masson était mort à ce moment (1787). Son acte de décès n'existe pas aux Archives du Havre; vraisemblablement il périt en mer.

Le nom de l'abbé Dicquemare reviendra si souvent au cours de cette étude, son influence fut si grande sur la vie de Marie Le Masson qu'il nous paraît vraiment utile de le faire connaître dès maintenant.

* * *

Hydrographe, astronome, mais surtout naturaliste, l'abbé Jacques François Dicquemare, né et mort au Havre (1733-1789) (3), se voua d'une façon toute spéciale à l'étude des animaux marins qu'il cherchait, pêchait, observait et décrivait avec une exactitude et une netteté si remarquables que sa réputation devint presqu'européenne. Il fournit au *Journal de Physique* soixante-dix *Mémoires* dont plusieurs furent traduits en anglais. « Donnez-nous du Dicquemare » réclamaient les

(1) Elle avait des oncles paternels et maternels dont la signature se trouve sur l'acte de mariage de ses parents (Archives de la ville du Havre, 23 janvier 1748).

(2) Lettre à M. Dubois de Fosseux du 25 janvier 1787. V. mss. Biblioth. de Rouen, M. S. 63 fol. 144. (verso).

(3) V. Notice biographique, *Précis de l'académie de Rouen*, 1790, p. 325.

Digitized by Google

abonnés à l'abbé Rozier (1) alors directeur de cette publication.

Il inventa plusieurs instruments précieux pour les astronomes et les navigateurs, entr'autres un *Cosmoplane* qu'il dédia à l'abbé Nollet (2).

Ses découvertes sur *les anémones de mer* et sur *les deux fonds de la mer* attirèrent l'attention des plus grands savants; la dernière fut qualifiée par Buffon de « grande découverte » (3).

Parmentier professait pour lui la plus sincère admiration comme en fait foi une lettre fort curieuse, datée « des Invalides 11 décembre 1784 » (4).

Il créa et occupa au Havre une chaire de physique et d'histoire naturelle.

« Des propositions très avantageuses lui furent faites pour « l'engager à se fixer à Paris » (5). Il les refusa.

« Des académiciens, des lettrés de tous pays faisaient le voyage « du Havre pour le visiter et converser avec lui » (6).

Dans ce qu'il appelait sa « ménagerie marine » il conservait chez lui beaucoup de sujets vivants.

A son voyage du Havre de 1786, Louis XVI désira beaucoup voir cette collection; le temps lui ayant manqué il chargea le marquis de Cubière « de visiter cette ménagerie unique et de lui « rendre compte de ce qu'il aurait vu et entendu. La nature « semble de temps en temps y lever le voile mystérieux qui le « dérobe aux yeux les plus avides » (7).

En mourant l'abbé Dicquemare confia, par testament, à Melle Le Masson, la publication de son *Portefeuille*, c'est-à-dire plusieurs travaux inachevés, avec ordre d'en laisser les manuscrits à la Bibliothèque de Rouen.

---

(1) François Rozier (1734-1793), agronome, chanoine régulier de la Congr. de France, Membre des Acad. de Rouen, de Dijon, etc. — Propriétaire et, de 1771 à 1778, seul rédacteur du *Journal de Physique*.

(2) Jean-Antoine Nollet (1700-1770), physicien, électricien, membre de l'Académie des Sciences.

(3) V. Revue de Rouen, 1850.

(4) V. Catal. Ernest Dumont, 1905, (collection Seguin), p. 64.

(5) V. *Précis de l'Académie de Rouen*, 1790 (t. V, p. 326).

(6) V. Lecomte, *Eglises du Havre*, p. 150.

(7) Bibliothèque de Rouen, mss. Y 45 anc. F. *(Annales)* fol. 240.

Digitized by Google

« Ces manuscrits se cōmposent d'un volume in-4° de 871 pages (1) « contenant toutes les observations, notes, mémoires, etc. du « savant havrais (2) et d'un volume in-fol. dans lequel on a réuni « les dessins originaux et les premières épreuves des 86 planches « gravées qui devaient accompagner la publication des Mémoires « précédents (3). A ce volume sont joints, en appendice, les divers « rapports des sociétés savantes sur les travaux de l'abbé Dicque- « mare, rapports entre lesquels celui de l'acad. des sciences rédigé « par Daubenton, Vicq-d'Azir et Broussonnet, se fait remarquer « par une appréciation judicieuse, quoiqu'un peu sévère de notre « naturaliste. Enfin la Bibliothèque possède les cuivres gravés « des 86 ppl. de l'Atlas (4) planches qui ne verront probablement « jamais le jour, eu égard aux frais considérables que nécessi- « terait la publication ; c'est un résultat qu'on ne peut s'empêcher « de déplorer quand on songe que la gravure de ces planches a « coûté plus de 15.000 fr. (5). »

Dicquemare était membre de l'Académie royale des sciences, de la Société royale d'agriculture de Paris, de l'Académie de Rouen, etc., etc...

Outre ses *Mémoires* au *Journal de Physique* et son *Porte-feuille* que nous avons cités, il a laissé de très importantes publications : *Idée générale de l'astronomie*, 1760 — *Description du Cosmoplane*, 1769. — *La connaissance de l'astronomie rendue aisée et mise à la portée de tout le monde*, 1771, etc., etc. — *Six cartes hydrographiques* dont trois ont été publiées en tête du *Neptune Oriental* de d'Après de Mannevillette, et aussi « cinq grands tableaux à l'huile qui ornent l'église de l'hopital du Havre » dit l'abbé Lecomte (6). Ces tableaux ont disparu. Dans *Les Rues du Havre* (7)

---

(1) M. Morlent (Rev. de Rouen, 1850) fait erreur en annonçant 847 folios.

(2) Bibliothèque de Rouen, mss. I, 22.

(3) *Idem*, mss. I, 3. Ces deux mss. I, 3 et I, 22, ont pour titre général : *Observations d'histoire naturelle.*

(4) Ces cuivres sont toujours à la bibliothèque de Rouen.

(5) V. M.-J. Morlent : *Dicquemare naturaliste*, Rev. de Rouen, 1850, p. 19. — Dr Le Cadre : *Dicquemare et Lesueur*, 1873, etc.

(6) *Eglises du Havre*, p. 151.

(7) P. 489.

Digitized by Google

Charles Vesque dit : « C'est une perte sérieuse car notre compatriote était un artiste peintre assez remarquable ».

* * *

A l'époque où, pour nous, Marie Le Masson commence à être *quelqu'un*, c'est-à-dire vers 1777, elle habitait la Grande rue Saint Michel « près l'aigle d'or ». En 1781 elle s'installa rue Fontaine des Viviers « vis-à-vis l'hôtel de ville ».

La bibliothèque de Rouen possède plusieurs de ses œuvres, œuvres sérieuses, et, pour la plupart de genre point du tout féminin.

Nous commencerons par feuilleter, plutôt parcourir, en nous y arrêtant même, le volumineux manuscrit, véritable monument historique qui a pour titre : *Histoire du Havre*. Il est divisé en deux parties dont la première est : *Coup d'œil sur l'état ancien et présent du Havre*, 1778 (1). Il est dédié *A MM. les Écoliers du Collège du Havre.*

En épigraphe : *A tous les cœurs bien nés que la patrie est chérre.* (sic) Tanc. (2).

Ce mot *cherre* nous incite à constater, pour n'y plus revenir que, malgré sa grande instruction, Melle Le Masson commettait assez souvent le crime de lèze-orthographe; mais qui donc à cette époque aurait pu lui jeter la première pierre? les règles, d'ailleurs, n'étaient pas celles d'aujourd'hui tout comme celles d'aujourd'hui ne seront pas celles de demain. Le xxe siècle ne sera sans doute point fort sévère.

Dans les citations nous reproduirons tous les textes *sans les corriger*.

Tout en haut du premier folio du *Coup d'œil* cette phrase : « Il y aura une vignette aux armes de la ville avec les deux phares, des instruments de guerre et de commerce, etc. »

En marge du fol. 3, cette note au crayon : « M. d'Après de Mannevillette à qui je dois beaucoup pour mon instruction ».

---

(1) Biblioth. de Rouen, mss. Y, 45, anc. F.

(2) Abréviation de *Tancrède*, ce vers étant tiré de la tragédie de Voltaire.

Digitized by Google

Melle Le Masson était évidemment en très bons rapports avec le savant hydrographe (1).

Melle Le Masson entreprend d'instruire un écolier, ignorant, très naïf, — un peu trop naïf peut-être — et, dans ce but le guide à travers une galerie composée de 52 dessins ou tableaux à l'aide desquels elle fait une histoire du Havre de 1450 à 1778.

Le manuscrit est divisé en neuf entretiens et contient 449 folios. L'écriture en est très lisible, régulière, mais présente fréquemment des ratures et des corrections.

Messire écolier, quelque peu phraseur, a commencé par exalter Paris « seul lieu où un être pensant puisse habiter »

A ce paradoxe notre sage havraise répond que « le bon sens, « l'esprit, le génie, les talens, les connoissances, la science, se « rencontrent partout, qu'il y a en cela un commerce réciproque « entre Paris et les Provinces et qu'il reçoit peut-être beaucoup « plus qu'il ne donne » puis bientôt elle entre en plein dans son sujet et dissèque le Hâvre, le fouillant dans tous ses recoins, le retournant sous toutes ses faces, en étudiant successivement et les développements et les transformations, et la juridiction civile et la législation maritime, et l'administration ecclésiastique. Rien n'est oublié : événements historiques, fondations, cérémonies, petites querelles locales; ces 450 folios, sont *bourrés* de renseignements; n'y trouve-t-on pas jusqu'à une liste des curés du Havre depuis 1508 (2).

---

(1) Jean-Baptiste-Nicolas-Denis d'Après de Mannevillette (1707-1780), hydrographe, navigateur né au Havre. Corresp. de l'Acad. des Sciences. — Ass. de l'Acad. Roy. de Marine. — Décoré par Louis XV, de l'ordre de Saint Michel 1767. — Il rectifia les cartes de l'Afrique, de la Chine et de l'Inde et rendit d'immenses services à la navigation.

Nouveau quartier anglais 1739-51 — *Neptune Oriental* 1745-75-1811. — Le *Supplément au Neptune* publié en 1781 fut présenté à la ville du Havre par l'abbé Dicquemare. — *Mémoire sur la navigation de France aux Indes* 1775-1811-19 — Des *Cartes*, etc., etc.

V. *Notice* par son frère, d'Après de Blangy, en tête du *Supplément du Neptune Oriental*. (Bibl. Nat. Cartes et Collect. géog. G C C 1203 et Bibl. de Rouen U — 28 — A).

Toussaint : *Biogr. Havraise. Après de Mannevillette* 1851. (Ext. du *Courrier du Havre*, 7 et 13 mars 1851.)

(2) V. *Coup d'œil*, etc. : fol. 305.

Digitized by Google

Cette consciencieuse étude est complétée par quelques pages sur les principales illustrations dont la galerie contient les portraits : Mme de La Fayette, Madeleine et Georges de Scudéry, etc.

Comme le prouve son annonce d'une vignette Melle Le Masson avait l'intention de faire imprimer *in extenso* le *Coup d'œil*. Déjà elle était en relations avec l'abbé Rozier (1) qui témoignait pour ses travaux, non une simple bienveillance, mais bien une réelle estime. Elle lui avait soumis son manuscrit. Le 4 juin 1779 elle lui écrit :

« Vos respectueux hommages m'ont été présentés comme à la « demoiselle naturaliste, il n'en a pas fallu davantage (quoique « je ne le sois pas) pour affermir la confiance que je conçus « lorsque vous me fîtes l'honneur de me visiter. Je vais vous en « convaincre : Il y a plusieurs années que je travaille à un petit « ouvrage; en le faisant, je ne pensois qu'à le faire, à peine a-t-il « été terminé que le désir de le voir imprimé trouble mon « sommeil, je ne pense qu'à cela, j'en suis dans une extrême « impatience. On m'a dit, il est bon, j'ai cru qu'il étoit admirable! « vous m'avez dit, Monsieur, *qu'un bon livre seroit sans prix : que « celui où il se retrouveroit une bonne page seroit encore un « ouvrage fort estimable*. Le mien est de 450, l'amour-propre dit « 50 bonnes, si son microscope grossit les choses dix fois plus que « nature, il y a cinq bonnes pages dans mon ouvrage. Donc, « Monsieur, à votre compte il est cinq fois meilleur qu'un fort » estimable, vous en jugerés car ici je m'arrête..... en honneur..... « je vous l'ai envoyé. Le mot est dit et je suis déjà à l'aise. Vous « êtes très en fait de ce qui regarde l'imprimerie et la librairie « et j'ai cru que votre obligeance vous porterait à me trouver un imprimeur ou un libraire (2).

Ne voilà-t-il pas vraiment une lettre bien spirituelle? Pourquoi le *Coup d'œil* resta-t-il manuscrit? nous l'ignorons; des difficultés

---

(1) François Rozier (1734-1793), agronome, Chanoine régulier de la Congr. de France. Membre des Acad. de Rouen, de Dijon etc. — Propriétaire et, de 1771 à 1778, seul rédacteur du *Journal de Physique*. Oncle de Monge2.

De la fermentation des vins, 1770. — *Cours d'agriculture* 1781. 9 vol. etc.

V. *Journ. de Physique* 1800. II. P. 168.

(2) V. Bibl. de Rouen. mss. anc. fol. M. S. 63. fol. 7.

Digitized by Google

durent surgir qui, modifiant le premier projet, déterminèrent l'auteur à en extraire l'*Entretien sur le Havre* publié en 1781.

Dans ce mince in-18, Mlle Le Masson s'adresse au même écolier, mais combien elle est sommaire l'histoire du Hâvre qu'elle résume ainsi! on pourrait dire sommaire à l'excès. Chaque sujet n'y est qu'à peine effleuré. Toute la partie historique est supprimée. La page 12 correspond au fol. 351 du mss. qu'à cet endroit seulement l'imprimé suit régulièrement pendant une quarantaine de pages (1) puis toute concordance cesse et l'auteur transposant, élaguant à grandes coupures, ne donne plus qu'une simple description du Havre en 1780. Comme la préface (2) est textuellement celle du mss. de même la dernière page est identique au dernier folio Malheureusement l'imprimé ne saurait donner la moindre idée de l'érudition contenue dans le manuscrit; il valut, malgré cela, de bien nombreux éloges à Mlle Le Masson.

Le 2 mars 1781, elle l'envoie à l'Académie de Rouen :

« MM. La justice que vous rendés aux personnes du sexe en les « admettant au rang des académiciens libres s'accorde parfaite- « ment avec cette philosophie aimable qui s'est répandue depuis « le renouvellement des sciences et des arts.

« Je me félicite de pouvoir mettre sous vos yeux celui de mes « opuscules..... (3). »

Le 6 c'est aux officiers municipaux du Havre (4).

Aussitôt Académie (5) et officiers municipaux (6) de répondre de la façon la plus gracieuse.

Des écoliers auxquels l'*Entretien* est dédié (7) elle reçoit une députation de huit élèves qui la remercient au nom de tous par le sixain suivant :

Du Havre et de son sexe immortel ornement
Scudéry plut au siècle précédent

---

(1) P. 50. fol. 392 du mss.

(2) Datée, dans le volume, du 20 octobre 1780.

(3) M. S. 63 fol. 10.

(4) Mss. Y. 45 (*Annales*) fol. 79.

(5) V. Registre des procès-verbaux (classe des Lett.) de l'acad. de Rouen t. 11. 14 mars et 4 avril 1781.

(6) *Annales* fol. 79 et M. S. 63. fol. 12.

(7) *Idem*, fol. 77.

Digitized by Google

Masson le Golft tirant même origine
Vient mériter du nôtre un suffrage plus beau
L'une amusa comme Sapho
L'autre instruit comme Mnémosine (1).

Le 7 novembre suivant Melle Le Masson fait don au college d'un dessin allégorique qu'elle décrit :

« J'ai exécuté en grand à l'encre de la Chine dans le goût du « fusin, le dessein allégorique qui avoit été pour la dédicace à « Messieurs les Ecoliers et j'en fais présent au collège aujourd'hui « 7 novembre. Ce dessein représente sur un fond lumineux un « porte-feuille d'écolier surmonté de palmes, de lauriers, de Lys. « symbole de la gloire et de la candeur. Il est environné de « médaillons de quelques uns des grands hommes en tout genres « qui ont illustré successivement la grèce, rome et la france; « homère, ésope, socrate, hipocrate, descartes, le brun, bossuet. « fennelon, polignac, rollin et réaumur. Quelques emblêmes tels « qu'une lyre pour la poësie, des fleurs pour l'éloquence, une « lampe qui marque les veilles; des couronnes de laurier et de « lierre ornent cette composition et sur le porte-feuille sont écrits « ces mots : Les premiers pas conduisent à l'immortalité (2). »

Le principal, M. Taveau (3) annonça cet envoi le 9 novembre aux officiers municipaux qui répondirent le même jour (4).

Pendant la terreur ce dessin « encadré » fut remis à Melle Le Masson par M. Trupel (5), troisième professeur; plus tard elle le restitua au collège (6). Il a été impossible d'en retrouver la trace, ce qui

---

(1) *Annales*, fol. 78.

(2) *Idem*, fol. 92.

(3) Philippe, Thomas, Jacques Taveau (1744-1798), curé d'Hébervile-en-Caux. Principal du collège du Havre. Emigré. *L'abeille ou lettre à une pieuse citoyenne*, 1791 — *Règles générales de la prononciation française*, 1798 etc.

(4) *Annales* fol. 92 et M. S. 63 fol. 33.

(5) Jacques Trupel (1755-1805). Prof. d'humanités au Havre : « A la « rentrée des classes (octobre 1780) on place un 3e professeur, M. Tru- « pel, au collège; il n'est point nommé par la ville et est aux frais des « deux premiers. » (Ann. fol. 69).

Eloge funèbre d'Honoré Riquette Mirabeau, député d'Aix, 1791 in-4o.

(6) *Annales*, fol. 121 bis. Melle Le Masson écrit de Rouen, place Saint-Eloi, no 25; elle y était accidentellement.

Digitized by Google

eut eu pourtant grand intérêt, après en avoir suivi les diverses vicissitudes.

Mlle Le Masson reçut aussi les éloges de l'abbé Clémence (1). un ami sincère. Le recueil de correspondance contient plusieurs lettres relatives à cette période (2).

En faisant hommage de l'*Entretien*, l'auteur avait dû employer la comparaison de la montagne accouchant d'une souris, car l'abbé Clémence répond le 10 mars 1781 :

« Votre caractère plein de modestie ressemble aussi peu à la « montagne, que votre ouvrage ne ressemble à une souris. Je l'ai « lu et relu avec grand plaisir; j'y ai trouvé la justesse jointe à « l'agrément, la religion alliée avec le goût et le sentiment paré « des grâces de l'élocution (3).

Nous la rencontrerons encore cette comparaison dans une lettre du même temps à des amies, Mesdames Dufou :

« Haussez les épaules, plaignez mon sort, la presse a gémi de « de nouveau et sembloit dire :

Que produira l'auteur après tant de grands cris
La montagne en travail enfante une souris.

« Ce n'étoit pas la peine, dires-vous, de tant déchirer de brouil- « lons et de pâlir sur les livres pour produire quoi?.... un opus- « cule comme celui que je vous prie d'accepter (4). »

Si étrange que cela puisse paraître « nos bons Normands » trouvèrent sujet de s'offusquer de l'innocent petit livre!.... comment le croire?.... il le faut cependant car le 25 juillet (1781) Melle Le Masson écrit à l'abbé Clémence :

« Si mon caractère étoit plein de modestie, il seroit modelé sur « le vôtre. Vous avez plus d'indulgence que nos concitoyens, « quelque petite que soit la souris elle leur a causé un terrible

(1) Joseph-Guillaume Clémence (1717-1792), curé de Saint-Cande-le-Jeune à Rouen, grand vicaire de Poitiers, prieur commendataire de Saint-Martin-de-Marcheroult.

Défense des livres Saints de l'ancien Testament contre la philosophie de Voltaire 1758 — *Les caractères du Messie vérifiés*. 1776, 2 vol. in-8o etc.

(2) M. S. 63 fol. 2, 3, 5.

(3) *Idem*. fol. 14.

(4) *Idem*, 63. fol. 41.

Digitized by Google

« effroi et s'est sauvée dans votre lettre honorable, quel azile
« plus certain (1). »

Le 6 août réponse de l'abbé :

« Je ne puis concevoir comment un ouvrage tel que le votre a
« pu allarmer nos compatriotes. Leur terreur panique vient de
« me procurer l'avantage de le lire une seconde fois, je le trouve
« plein de patriotisme..... il faut être plus que marcou (2) pour
« montrer les griffes à une aussi jolie souris (3). »

On s'effarouchait aisément en 1781!.... Il faut ces constatations pour faire apprécier les fluctuations du goût et des idées. A nous, qui pouvons embrasser dans son ensemble l'œuvre de Melle Le Masson et comparer l'*Entretien* à ses autres écrits, il sera permis de nous demander si, pour les contemporains, la petite souris ne bénéficiait pas quelque peu du sexe de sa mère et si un grain de galanterie ne se mêlait pas aux éloges qu'on lui prodiguait.....

Les phrases dont la gratifie plus que généreusement un certain M. Mouret de Saint-Firmin se trouvent à point pour justifier notre supposition. Une courte citation en sera un spécimen bien suffisant :

« De son pays savoir l'histoire
« L'écrire ingénieusement
« Aux deux charmes du sentiment
« Réuni ceux de la mémoire..... (4)

« Comme l'abeille industrieuse
« Qui dérobe le suc des fleurs
« Le Masson votre verve heureuse
« Enchante l'esprit et les cœurs..... (5)

Des lettres fort longues dans ce style... . l'envoi d'un drame..... un madrigal :

« Chaste Minerve de ces lieux (6)

---

(1) M. S. 63 fol. 40 et *Annales* fol. 86.
(2) Forme, en dialecte wallon, du mot vulgaire *matou*.
(3) *Annales* fol. 87.
(4) M. S. 63 fol. 16.
(5) *Idem*, fol. 20.
(6) *Idem*, fol. 29 (verso).

Digitized by Google

Le tout en un mois!.... Espérons que la « Minerve » ne daigna pas répondre. Le recueil de Lettres n'en contient aucune à M. de Saint-Firmin, mais seulement un quatrain signé de Marie Le Masson et que l'on peut croire malicieusement à l'adresse du rimailleur pour mirliton :

« Quoique le Havre soit assez grande ville
« Qu'en objets curieux, en minois fins et doux
« Que même en beaux esprits il puisse être fertile
« Je crois qu'on n'y voit rien de plus rare que vous (1).

Beaucoup d'autres félicitations, heureusement de meilleur aloi, parvinrent encore à l'auteur de l'*Entretien*, mais il serait oiseux de les énumérer (2).

(A suivre). Mme X***

(1) M. S. 63 fol. 17.

(2) Dans Le Comte : *Eglises du Havre* p. 36, nous avons trouvé ces lignes : « Cette pieuse gravité (du clergé) se maintint jusqu'à la Révolution de 1789, comme il est facile de s'en convaincre par le passage suivant du livre des *Conversations* de Melle Le Masson le Golft, amie du célèbre abbé Dicquemare : « Il règne parmi nous une grande décence, « il n'y a pas, à parler en général, ni passions violentes, ni vice domi- « nant, ni licence effrénée, ni traits noirs, le clergé composé de « 45 membres est un corps très respectable. » Le mot *Conversation* est mis fautivement pour *Entretien* où la phrase se trouve en effet. p. III.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Monsieur Delboulle *(fin)*. — Abbé A. Tougard 5
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry 24
Une assemblée d'électeurs à Carentan sous Louis XIII. — Gaëtan Guillot 35
Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève *(suite)*. — E. Deville. . 41
L'exposition cornélienne de Rouen. — Abbé A. Tougard 48
Les fêtes du troisième centenaire de Corneille à Rouen 51
Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux 53
Bulletin bibliographique. — Baron J. Angot des Rotours 58
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry 61
Frédéric Le Play et la Normandie. — P. Allard 72
Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève *(suite)*. — E. Deville. . 80
Le « Pagus Madriacensis » : son origine, son étendue, ses comtes. — J. Béranger 89
Bulletin bibliographique. — E. Deville et abbé A. Tougard . . . 108
Frédéric Le Play et la Normandie *(fin)*. — P. Allard. 117
M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) *(suite)*. — Cte E. Fourier de Bacourt 127
Notes sur un fonds de documents des archives nationales concernant la ville et le port du Havre (1517-1790). — Paul Le Cacheux. 136
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry 147
Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève *(suite)*. — E. Deville. . 162
Bulletin bibliographique. — E. Deville et abbé A. Tougard . . . 168
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry 173
M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) *(suite)*. — Cte E. Fourier de Bacourt 189

Digitized by Google

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : ses abbés *(suite)*. — L. Couppey 199
La Trappe de Bricquebec. — Baron de Frédy 206
Le cardinal Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances (1453-1470). — J. L. Adam 212
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry. 219
Autour de Richard Simon : Son testament. — Le Corbeiller. . . 241
Dom Jacques Louis Le Noir et son inventaire des titres normands de la Chambre des Comptes. — E. Deville 247
Le Cardinal Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances (1453-1470) *(fin)* — J. L. Adam 266
Sa Grandeur Mgr Hautin, archevêque de Chambéry. — L. O. . . 287
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry. 289
L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : ses abbés *(suite)*. — L. Couppey. 299
Un historien normand : Jean Le Blond, sieur de Branville. — E. Deville. 306
La tyrannie graduée (1789-1799). — G. Arondel.. 317
Une havraise oubliée : Marie Le Masson le Golft (1749-1826). — Mme X*** 327

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CORBEILLER — Autour de Richard Simon : son testament 241
L. O. — Sa Grandeur Mgr Hautin, archevêque de Chambéry 287
TOUGARD (abbé A.) — Monsieur Delboulle 5
L'exposition cornelienne de Rouen [48
Bulletin bibliographique . 108-168
X··· — Les fêtes du troisième centenaire de Corneille à Rouen. 51
X··· — Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux [53
X··· (Mme) — Une havraise oubliée : Marie Le Masson Le Golft (1749-1826). 327

FIN DE LA SEIZIÈME ANNÉE

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Cartes de circulation à demi-place départementales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi tarif pour des parcours exclusivement *Ouest* entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau de l'*Ouest* sont répartis en deux catégories :

1re CATÉGORIE		2me CATÉGORIE	
Calvados	Orne	Eure-et-Loir	Mayenne
Côtes-du-Nord	Seine	Finistère	Morbihan
Eure	Seine-et-Oise	Loire-Inférieure	Sarthe
Ille-et-Vilaine	Oise	Maine-et-Loire	
Manche	Seine-Inférieure		

Les cartes sont délivrées pour les départements de chaque catégorie moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re Catégorie	2e Catégorie
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes pendant :	6 mois	60 fr.	50 fr.
	1 an	80 «	65 «
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes pendant :	6 mois	40 «	32 «
	1 an	50 «	40 «

Digitized by Google

C. — Cartes donnant droit à des billets à demi tarif de 3e cl. seulement pendant ;	6 mois	25 «	20 «
	1 an	30 «	25 «

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer, le porteur de la carte A pouvant choisir, à son gré, l'une des trois classes, le porteur de la carte B la 2me ou la 3me classe à l'exclusion de la 1re, et le porteur de la carte C n'ayant droit qu'à la 3me classe seulement.

Ces billets à demi tarif seront délivrés au titulaire sur la présentation de sa carte au guichet des gares et haltes du département qu'elle concerne.

Aux amateurs de cartes postales

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleurs les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres; *viâ* Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de huit cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 19, rue de l'Ecole, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM l'abbé FRÉCOUR, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
N841R4
v. 15/16
1905/06

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Monsieur Delboulle *(fin)*. — Abbé A. Tougard 5
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry. 24
Une assemblée d'électeurs à Carentan sous Louis XIII. — Gaëtan Guillot 35
Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève *(suite)*. — E. Deville. . 41
L'exposition cornélienne de Rouen. — Abbé A. Tougard 48
Les fêtes du troisième centenaire de Corneille à Rouen 51
Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux. 53
Bulletin bibliographique. — Baron J. Angot des Rotours 58
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry. 61
Frédéric Le Play et la Normandie. — P. Allard 72
Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève *(suite)*. — E. Deville. . 80
Le « Pagus Madriacensis » : son origine, son étendue, ses comtes. — J. Béranger 89
Bulletin bibliographique. — E. Deville et abbé A. Tougard . . . 108
Frédéric Le Play et la Normandie *(fin)*. — P. Allard. 117
M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) *(suite)*. — Cte E. Fourier de Bacourt 127
Notes sur un fonds de documents des archives nationales concernant la ville et le port du Havre (1517-1790). — Paul Le Cacheux. 136
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry. 147
Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève *(suite)*. — E. Deville. . 162
Bulletin bibliographique. — E. Deville et abbé A. Tougard . . . 168
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry. 173
M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) *(suite)*. — Cte E. Fourier de Bacourt 189

Digitized by Google

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : ses abbés *(suite)*. — L. Couppey 199
La Trappe de Bricquebec. — Baron de Frédy 206
Le cardinal Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances (1453-1470). — J. L. Adam 212
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry. 219
Autour de Richard Simon : Son testament. — Le Corbeiller. . . 241
Dom Jacques Louis Le Noir et son inventaire des titres normands de la Chambre des Comptes. — E. Deville 247
Le Cardinal Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances (1453-1470) *(fin)* — J. L. Adam 266
Sa Grandeur Mgr Hautin, archevêque de Chambéry. — L. O. . . 287
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*. — Abbé C. Guéry. 289
L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : ses abbés *(suite)*. — L. Couppey. 299
Un historien normand : Jean Le Blond, sieur de Branville. — E. Deville. 306
La tyrannie graduée (1789-1799). — G. Arondel.. 317
Une havraise oubliée : Marie Le Masson le Golft (1749-1826). — Mme X*** 327

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

ADAM (J. L.) — Le Cardinal Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances (1453-1470) 212-266

ALLARD (P.) — Frédéric Le Play et la Normandie [72-117

ANGOT DES ROTOURS (baron J.) — Bulletin bibliographique . . . 58

ARONDEL (G.) — La tyrannie graduée (1789-1799) [317

BÉRANGER (J.) — Le « Pagus Madriacensis » : son origine, son étendue, ses comtes. 89

COUPPEY (L.) — L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : ses abbés. 199-[299

DEVILLE (E.) — Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève [41-80-162

Bulletin bibliographique . 108-160

Dom Jacques Louis Le Noir et son inventaire des titres normands de la Chambre des Comptes . . 247

Un historien normand : Jean Le Blond, sieur de Branville . . 306

FOURIER DE BACOURT (comte E.) — M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) 127-189

FRÉDY (baron DE) — La trappe de Bricquebec . . . 206

GUÉRY (abbé C.) — Guillaume Alexis, dit le bon moine Lyre. . . 24-61-147-173-219-289

GUILLOT (Gaëtan) — Une assemblée d'électeurs à Carentan sous Louis XIII 35

LE CACHEUX (P.) — Notes sur un fonds de documents des Archives nationales concernant la ville et le port du Havre (1517-1790) 136

Digitized by Google

LE CORBEILLER — Autour de Richard Simon : son testament. 241
L. O. — Sa Grandeur Mgr Hautin, archevêque de Chambéry 287
TOUGARD (abbé A.) — Monsieur Delboulle 5
L'exposition cornelienne de Rouen [48
Bulletin bibliographique . 108-168
X*** — Les fêtes du troisième centenaire de Corneille à Rouen. 51
X*** — Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux [53
X*** (Mme) — Une havraise oubliée : Marie Le Masson Le Golft (1749-1826). 327

FIN DE LA SEIZIÈME ANNÉE

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Cartes de circulation à demi-place départementales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi tarif pour des parcours exclusivement *Ouest* entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau de l'*Ouest* sont répartis en deux catégories :

1re CATÉGORIE		2me CATÉGORIE	
Calvados	Orne	Eure-et-Loir	Mayenne
Côtes-du-Nord	Seine	Finistère	Morbihan
Eure	Seine-et-Oise	Loire-Infre	Sarthe
Ille-et-Vilaine	Oise	Maine-et-Loire	
Manche	Seine-Infre		

Les cartes sont délivrées pour les départements de chaque catégorie moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re Catégorie	2e Catégorie
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes pendant :	6 mois	60 fr.	50 fr.
	1 an	80 «	65 «
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes pendant :	6 mois	40 «	32 «
	1 an	50 «	40 «

Digitized by Google

Digitized by Google

)N

CHEMINS DE FER DE [illegible]

Cartes [illegible]

à demi-pri[illegible]

La Compagnie des Chemins [illegible]
des cartes nominatives [illegible]
6 mois ou 1 an et donnant [illegible]
à demi-tarif pour des parcours [illegible]
toutes les gares [illegible]

Les départements [illegible]
sont répartis en [illegible]

1re CATÉGORIE	
Calvados	[illegible]
Côtes-du-Nord	[illegible]
Eure	[illegible]
Ille-et-Vilaine	[illegible]
Manche	[illegible]

Les cartes sont [illegible]
chaque catégorie [illegible]
prix suivants :

A. — Cartes donnant [illegible]
des billets à demi-[illegible]
toutes classes [illegible]

B. — Cartes donnant [illegible]
des billets à demi-[illegible]
2e et 3e classe [illegible]

[illegible]vent être adressés :

[illegible]OUGARD, docteur ès-lettres, [illegible]aire de Mont-aux-Malades,

[illegible]EPAIRE, avocat, 19, rue de [illegible]en;

[illegible]ONGUEMARE, avocat, 19, place [illegible]ur, Caen;

[illegible] rue des Chanoines, Caen.

[illegible]oine ODIEUVRE, 4 bis, rue du [illegible]reux;

[illegible] GRANDMAISON, château de Na- [illegible]nches;

[illegible], rue Chartraine, Evreux.

[illegible]noine LE CACHEUX, curé-doyen [illegible]rson;

[illegible]r, au Val-de-Brix, par Sottevast;

[illegible]ON, château de Grainville, par [illegible].

[illegible] FRÉCOUR, aumônier du pensionnat [illegible]seph, Flers;

[illegible]s ROTOURS, château des Rotours, [illegible]anges, (Orne).

[illegible]GUIN, château de Crèvecœur, par [illegible]es, (Orne).

[illegible]mis par l'intermédiaire des personnes [illegible]té de rédaction qui juge si l'article [illegible]ins chaque auteur reste responsable [illegible]s dans ses articles. — Les manuscrits [illegible]ravail inséré dans la *Revue* peut faire [illegible]. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de [illegible] lequel on aura à s'entendre, fera des [illegible]laborateurs de la *Revue*.

[illegible]*ment priés de renvoyer les épreuves* [illegible]*dans les trois jours.*

[illegible]ne la rédaction, s'adresser à M. P. de [illegible]

[illegible] tout ouvrage dont un exemplaire aura [illegible] Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, [illegible]ue des Chanoines, Caen.

[illegible]ible chaque année après l'apparition du [illegible]tances seront recouvrées par la poste.

[illegible]s abonnements, s'adresser au trésorier, [illegible], rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Cartes de circulation à demi-place départementales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi tarif pour des parcours exclusivement *Ouest* entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau de l'*Ouest* sont répartis en deux catégories :

1re CATÉGORIE		2me CATÉGORIE	
Calvados	Orne	Eure-et-Loir	Mayenne
Côtes-du-Nord	Seine	Finistère	Morbihan
Eure	Seine-et-Oise	Loire-Infre	Sarthe
Ille-et-Vilaine	Oise	Maine-et-Loire	
Manche	Seine-Infre		

Les cartes sont délivrées pour les départements de chaque catégorie moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re Catégorie	2e Catégorie
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes pendant :	6 mois	60 fr.	50 fr.
	1 an	80 «	65 «
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi tarif de 2e et 3e classes pendant :	6 mois	40 «	32 «
	1 an	50 «	40 «

Digitized by Google

C. — Cartes donnant droit à des billets à demi tarif de 3e cl. seulement pendant :	6 mois	25 «	20 «
	1 an	30 «	25 «

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer, le porteur de la carte A pouvant choisir, à son gré, l'une des trois classes, le porteur de la carte B la 2me ou la 3me classe à l'exclusion de la 1re, et le porteur de la carte C n'ayant droit qu'à la 3me classe seulement.

Ces billets à demi tarif seront délivrés au titulaire sur la présentation de sa carte au guichet des gares et haltes du département qu'elle concerne.

Aux amateurs de cartes postales

En raison du succès obtenu par la première série de cartes postales reproduisant en couleurs les plus belles affiches illustrées établies pour son service entre Paris et Londres, *viâ* Dieppe-Newhaven, la Compagnie de l'Ouest vient de faire procéder au tirage d'une seconde série de cartes représentant ses affiches illustrées les plus remarquables éditées pour les voyages en Normandie et en Bretagne.

Les deux séries de huit cartes sont mises en vente séparément dans toutes les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou sont envoyées franco à domicile contre l'envoi de leur valeur (0 fr. 40 chaque série) sur demande affranchie adressée au service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 19, rue de l'Ecole, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM l'abbé FRÉCOUR, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction. 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
N841R4
v. 15/16
1905/06

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

Digitized by Google

Digitized by Google